

Principes de la Philosophie de l'Histoire traduits de la 'Scienza nuova'

Vico

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

LIVRE PREMIER.

DES PRINCIPES.

ARGUMENT.

On ne peut déterminer quelles lois observe la civilisation dans son développement, sans remonter à son origine. _L'auteur prouve d'abord la nécessité de suivre dans cette recherche une nouvelle méthode, par l'insuffisance et la contradiction de tout ce qu'on a dit sur l'histoire ancienne jusqu'à la seconde guerre punique_ (chap. I.)--_Il expose ensuite sous la forme d'axiomes, les vérités générales qui font la base de son système_ (chap. II.)-_-Il indique enfin les trois grands principes d'où part la science nouvelle, et la méthode qui lui est propre_ (chap. III et IV.)

Chap. I. TABLE CHRONOLOGIQUE. _Vaines prétentions des Égyptiens à une science profonde et à une antiquité exagérée. Le peuple hébreux est le plus ancien de tous. Division de l'histoire des premiers siècles en trois périodes._--1. _Déluge. Géans. Âge d'or. Premier Hermès._--2. _Hercule et les Héraclides. Orphée. Second Hermès. Guerre de Troie. Colonies grecques de l'Italie et de la Sicile._--3. _Jeux olympiques. Fondation de Rome. Pythagore. Servius Tullius. Hésiode, Hippocrate et Hérodote. Thucydide; guerre du Péloponèse. Xénophon; Alexandre. Lois Publilia et Petilia. Guerre de Tarente et de Pyrrhus. Seconde guerre punique._

Dans ce chapitre, l'auteur jette en passant les fondemens d'une critique nouvelle: 1° _La civilisation de chaque peuple a été son propre ouvrage, sans communication du dehors_; 2° _On a exagéré la sagesse ou la puissance des premiers peuples_; 3° _On a pris pour des individus des êtres allégoriques ou collectifs_ (_Hercule_, _Hermès_.)

Chap. II. AXIOMES. 1-22. _Axiomes généraux._ 23-114. _Axiomes particuliers._==1-4. _Réfutation des opinions que l'on s'est formées jusqu'ici sur les commencemens de la civilisation._--5-15. _Fondemens du_ vrai. _Méditer le monde social dans son idée éternelle._--16-22. _Fondemens du_ certain. _Apercevoir le monde social dans sa réalité._==23-28. _Division des peuples anciens en hébreux et gentils. Déluge universel. Géans_.--28-30. _Principes de la théologie poétique._--31-40. _Origine de l'idolâtrie, de la divination, des sacrifices._--41-46. _Principes de la mythologie historique._--47-62. _Poétique._--47-49. _Principe des caractères poétiques._--50-62. _Suite de la poétique. Fable, convenance, pensée, expression, chant, vers._--63-65. _Principes étymologiques._--66-96. _Principes de l'histoire idéale._--70-84. _Origine des sociétés._--84-96. _Ancienne histoire romaine._--97-103. _Migrations des peuples._--104-114. _Principes du droit naturel._

Chap. III. TROIS PRINCIPES FONDAMENTAUX.--_Religions et croyance à une Providence, mariages et modération des passions, sépultures et croyance à l'immortalité de l'âme._

Chap. IV. DE LA MÉTHODE.--_Le point de départ de la science nouvelle est la première pensée_ humaine _que les hommes durent concevoir, à savoir, l'idée d'un Dieu._==_Cette

science emploie d'abord des preuves_ philosophiques, _ensuite des preuves_ philologiques.

Les preuves philosophiques _elles-mêmes sont ou théologiques ou logiques. La science nouvelle est une_ démonstration historique de la Providence; _elle trace le cercle éternel d'une_ histoire idéale _dans lequel tourne l'histoire réelle de toutes les nations. Elle s'appuie sur une_ critique nouvelle, _dont le criterium est le_ sens commun du genre humain. _Cette critique est le fondement d'un nouveau système du_ droit des gens.

Preuves philologiques, _tirées de l'interprétation des fables, de l'histoire des langues, etc._

LIVRE PREMIER. - CHAPITRE PREMIER.

DES PRINCIPES.

TABLE CHRONOLOGIQUE, OU PRÉPARATION DES MATIÈRES QUE DOIT METTRE EN OEUVRE LA SCIENCE NOUVELLE.

La table chronologique que l'on a sous les yeux embrasse l'histoire du monde ancien, depuis le déluge jusqu'à la seconde guerre punique, en commençant par les Hébreux, et continuant par les Chaldéens, les Scythes, les Phéniciens, les Égyptiens, les Grecs et les Romains. On y voit figurer des hommes ou des faits célèbres, lesquels sont ordinairement placés par les savans dans d'autres temps, dans d'autres lieux, ou qui même n'ont point existé. En récompense nous y tirons des ténèbres profondes où ils étaient restés ensevelis, des hommes et des faits remar-

quables, qui ont puissamment influé sur le cours des choses humaines; et nous montrons combien les explications qu'on a données sur l'_origine de la civilisation_, présentent d'incertitude, de frivolité et d'inconséquence.

* * *

Mais toute étude sur la civilisation païenne doit commencer par un examen sévère des prétentions des nations anciennes, et surtout des Égyptiens, à une antiquité exagérée. Nous tirerons deux utilités de cet examen: celle de savoir à quelle époque, à quel pays il faut rapporter les commencemens de cette civilisation; et celle d'appuyer par des preuves, humaines à la vérité, tout le système de notre religion, laquelle nous apprend d'abord que le premier peuple fut le peuple hébreu, que le premier homme fut Adam, créé en même temps que ce monde par le Dieu véritable.[10]

[Note 10: V. p. 50, édition de Milan, 1801.]

Notre chronologie se trouve entièrement contraire au système de Marsham, qui veut prouver que les Égyptiens devancèrent toutes les nations dans la religion et dans la politique, de sorte que leurs rites sacrés et leurs réglemens civils, transmis aux autres peuples, auraient été reçus des Hébreux avec quelques changemens. Avant d'examiner ce qu'on doit croire de cette antiquité, il faut avouer qu'elle ne paraît pas avoir profité beaucoup aux Égyptiens. Nous voyons dans les Stromates de saint Clément d'Alexandrie, que les livres du leurs prêtres, au nombre de quarante-deux, couraient alors dans le public, et qu'ils contenaient les plus graves erreurs en philosophie et en astronomie. Leur médecine, selon Galien, _de Medicinâ mercuriali_, était un tissu de

puérilités et d'impostures. Leur morale était dissolue, puisqu'elle permettait, qu'elle honorait même la prostitution. Leur théologie n'était que superstitions, prestiges et magie. Les arts du fondeur et du sculpteur restèrent chez eux dans l'enfance; et quant à la magnificence de leurs pyramides, on peut dire que la grandeur n'est point inconciliable avec la barbarie.

C'est la fameuse Alexandrie qui a ainsi exalté l'antique sagesse des Égyptiens. La cité d'Alexandre unit la subtilité africaine à l'esprit délicat des Grecs, et produisit des philosophes profonds dans les choses divines. Célébrée comme la _mère des sciences_, désignée chez les Grecs par le nom de [Grec: polis], _la ville_ par excellence, elle vit son Musée aussi célèbre que l'avaient été à Athènes l'académie, le lycée et le portique. Là s'éleva le grand prêtre Manéton, qui donna à toute l'histoire de l'Égypte l'interprétation d'une sublime théologie naturelle, précisément comme les philosophes grecs avaient donné à leurs fables nationales un sens tout philosophique. (_Voy._ le commencement du livre II.) Dans ce grand entrepôt du commerce de la Méditerranée et de l'Orient, un peuple si vaniteux[11], avide de superstitions nouvelles, imbu du préjugé de son antiquité prodigieuse et des vastes conquêtes de ses rois, ignorant enfin que les autres nations païennes avaient pu, sans rien savoir l'une de l'autre, concevoir des idées uniformes sur les dieux et sur les héros, ce peuple, dis-je, ne put s'empêcher de croire que tous les dieux des navigateurs qui venaient commercer chez lui, étaient d'origine égyptienne. Il voyait que toutes les nations avaient leur Jupiter et leur Hercule; il décida que son Jupiter Ammon était le plus ancien de tous, que tous les Hercule avaient pris leur nom de l'Hercule Égyptien.

[Note 11: _Gloriæ animalia_, et dans Tacite: _Gens novarum religionum avida_.]

Diodore de Sicile, qui vivait du temps d'Auguste, et qui traite les Égyptiens trop favorablement, ne leur donne que deux mille ans d'antiquité, encore a-t-il été réfuté victorieusement par Giacomo Cappello dans son _Histoire sacrée et égyptienne_. Cette antiquité n'est pas mieux prouvée par le Pimandre. Ce livre que l'on a vanté comme contenant la doctrine d'Hermès, est l'oeuvre d'une imposture évidente. Casaubon n'y trouve pas une doctrine plus ancienne que le platonisme, et Saumaise ne le considère que comme une compilation indigeste.

L'intelligence humaine, étant infinie de sa nature, exagère les choses qu'elle ignore, bien au-delà de la réalité. Enfermez un homme endormi dans un lieu très étroit, mais parfaitement obscur, l'horreur des ténèbres le lui fait croire certainement plus grand qu'il ne le trouvera en touchant les murs qui l'environnent. Voilà ce qui a trompé les Égyptiens sur leur antiquité.

Même erreur chez les Chinois, qui ont fermé leur pays aux étrangers, comme le firent les Égyptiens jusqu'à Psammétique, et les Scythes jusqu'à l'invasion de Darius, fils d'Hystaspe. Quelques jésuites ont vanté l'antiquité de Confucius, et ont prétendu avoir lu des livres imprimés avant Jésus-Christ; mais d'autres auteurs mieux informés ne placent Confucius que cinq cents ans avant notre ère, et assurent que les Chinois n'ont trouvé l'imprimerie que deux siècles avant les Européens. D'ailleurs la philosophie de Confucius, comme celle des livres sacrés de l'Égypte, n'offre qu'ignorance et grossièreté dans le peu qu'elle dit des choses naturelles. Elle se réduit à une suite de préceptes moraux dont l'observance est imposée à ces peuples par leur législation.

Dans cette dispute des nations sur la question de leur antiquité, une tradition vulgaire veut que les Scythes aient l'avantage sur les Égyptiens. Justin commence l'histoire universelle par placer même avant les Assyriens deux rois puissans, Tanaïs le scythe, et l'égyptien Sésostris. D'abord Tanaïs part avec une armée innombrable pour conquérir l'Égypte, ce pays si bien défendu par la nature contre une invasion étrangère. Ensuite Sésostris, avec une armée non moins nombreuse, s'en va subjuguer la Scythie, laquelle n'en reste pas moins inconnue jusqu'à ce qu'elle soit envahie par Darius. Encore à cette dernière époque qui est celle de la plus haute civilisation des Perses, les Scythes se trouvent-ils si barbares que leur roi ne peut répondre à Darius qu'en lui envoyant des signes matériels sans pouvoir même écrire sa pensée en hiéroglyphes. Les deux conquérans traversent l'Asie avec leurs prodigieuses armées sans la soumettre ni aux Scythes ni aux Égyptiens. Elle reste si bien indépendante, qu'on y voit s'élever ensuite la première des quatre monarchies les plus célèbres, celle des Assyriens.

La prétention de ces derniers à une haute antiquité est plus spécieuse. En premier lieu leur pays est situé dans l'intérieur des terres, et nous démontrerons dans ce livre que les peuples habitèrent d'abord les contrées méditerranées et ensuite les rivages. Ajoutez qu'on regarde généralement les Chaldéens comme les premiers sages du paganisme, en plaçant Zoroastre à leur tête. De la tribu chaldéenne, se forma sous Ninus la grande nation des Assyriens, et le nom de la première se perdit dans celui de la seconde. Mais les Chaldéens ont été jusqu'à prétendre qu'ils avaient conservé des observations astronomiques d'environ vingt-huit mille ans. Josephe a cru à ces observations anté-diluviennes, et a prétendu qu'elles avaient été inscrites sur deux co-

lonnes, l'une de marbre, l'autre de brique, qui devaient les préserver du déluge ou du l'embrasement du monde. On peut placer les deux colonnes dans le _Musée de la crédulité_.

Les Hébreux au contraire, étrangers aux nations païennes, comme l'attestent Josephe et Lactance, n'en connurent pas moins le nombre exact des années écoulées depuis la création; c'est le calcul de Philon, approuvé par les critiques les plus sévères, et dont celui d'Eusèbe ne s'écarte d'ailleurs que de quinze cents ans, différence bien légère en comparaison des altérations monstrueuses qu'ont fait subir à la chronologie les Chaldéens, les Scythes, les Égyptiens et les Chinois. Il faut bien reconnaître que les Hébreux ont été le premier peuple, et qu'ils ont conservé sans altération les monumens de leur histoire depuis le commencement du monde.

Après les _Hébreux_, nous plaçons les _Chaldéens_ et les _Scythes_, puis les _Phéniciens_. Ces derniers doivent précéder les _Égyptiens_, puisque, selon la tradition, ils leur ont transmis les connaissances astronomiques qu'ils avaient tirées de la Chaldée, et qu'ils leur ont donné en outre les caractères alphabétiques, comme nous devons le démontrer.

* * *

Si nous ne donnons aux Égyptiens que la cinquième place dans cette table, nous ne profiterons pas moins de leurs antiquités. Il nous en reste deux grands débris, aussi admirables que leurs pyramides. Je parle de deux vérités historiques, dont l'une nous a été conservée par Hérodote: 1º Ils divisaient tout le temps antérieurement écoulé en trois âges, _âge des dieux_, _âge des héros_, _âge des hommes_; 2º pendant ces trois âges, trois

langues correspondantes se parlèrent, langue hiéroglyphique ou _sacrée_, langue symbolique ou _héroïque_, langue _vulgaire_, celle dans laquelle les hommes expriment par des signes convenus les besoins ordinaires de la vie. De même, Varron dans ce grand ouvrage _Rerum divinarum et humanarum_, dont l'injure des temps nous a privés, divisait l'ensemble des siècles écoulés en trois périodes, _temps obscur_, qui répond à l'âge divin des Égyptiens, _temps fabuleux_, qui est leur âge héroïque, enfin _temps historique_, l'âge des hommes, dans la nomenclature égyptienne.

Des nations civilisées ou barbares, il n'en est aucune, selon l'observation de Diodore, _qui ne se regarde comme la plus ancienne, et qui ne fasse remonter ses annales jusqu'à l'origine du monde_. Les Égyptiens nous fourniront encore à l'appui de ce principe deux traditions de vanité nationale, savoir, que Jupiter Ammon était le plus ancien de tous les Jupiter, et que les Hercule des autres nations avaient pris leur nom de l'Hercule Égyptien.

* * *

[An du monde, 1656.] Le _déluge universel_ est notre point de départ. La confusion des langues qui suivit eut lieu chez les enfans de Sem, chez les peuples orientaux. Mais il en fut sans doute autrement chez les nations sorties de Cham et de Japhet (ou Japet); les descendans de ces deux fils de Noé durent se disperser dans la vaste forêt qui couvrait la terre. Ainsi errans et solitaires, ils perdirent bientôt les moeurs humaines, l'usage de la parole, devinrent semblables aux animaux sauvages, et reprirent la taille gigantesque des hommes anté-diluviens. Mais lorsque la terre desséchée put de nouveau produire le tonnerre par ses exhalaisons, les géans épouvantés rapportèrent ce terrible phéno-

mène à un Dieu irrité. Telle est l'origine de tant de Jupiter, qui furent adorés des nations païennes. De là la divination appliquée aux phénomènes du tonnerre, au vol de l'aigle, qui passait pour l'oiseau de Jupiter. Les Orientaux se firent une divination moins grossière; ils observèrent le mouvement des planètes, les divers aspects des astres, et leur premier sage fut Zoroastre (selon Bochart, _le contemplateur des astres_.)--Ce système ruine nécessairement celui des étymologistes qui cherchent dans l'Orient l'origine de toutes les langues. Selon nous, toutes les nations sorties de Cham et de Japhet se créèrent leurs langues dans les contrées méditerranées où elles s'étaient fixées d'abord; puis descendant vers les rivages, elles commencèrent à commercer avec les Phéniciens, peuple navigateur qui couvrit de ses colonies les bords de la Méditerranée et de l'Océan.

[Ans du monde, 2000-2500.] Dès que les géans, quittant leur vie vagabonde, se mettent à cultiver les champs, nous voyons commencer l'_âge d'or_ ou _âge divin_ des Grecs, et quelques siècles après celui du Latium, l'_âge de Saturne_, dans lequel les dieux vivaient sur la terre avec les hommes.

Dans cet âge divin paraît d'abord le premier Hermès. _Les Égyptiens_, dit Jamblique, _rapportaient à cet Hermès toutes les inventions nécessaires ou utiles à la vie sociale_. C'est qu'Hermès ne fut point un sage, un philosophe divinisé après sa mort, mais le caractère idéal des premiers hommes de l'Égypte, qui sans autre sagesse que celle de l'instinct naturel, y formèrent d'abord des familles, puis des tribus, et fondèrent enfin une grande nation.[12] D'après la division des trois âges que reconnaissaient les Égyptiens, Hermès devait être un dieu, puisque sa vie embrassait

tout ce qu'on appelait l'_âge des dieux_ dans cette nomenclature. [13]

[Note 12: Est-il vrai que, dans cette période, Hermès ait porté d'Égypte en Grèce la connaissance des lettres et les premières lois? ou bien Cadmus aurait-il enseigné aux Grecs l'alphabet de la Phénicie? Nous ne pouvons admettre ni l'une ni l'autre opinion.--Les Grecs ne se servirent point d'hiéroglyphes comme les Égyptiens, mais d'une écriture alphabétique, encore ne l'employèrent-ils que bien des siècles après.--Homère confia ses poèmes à la mémoire des Rapsodes, parce que de son temps les lettres alphabétiques n'étaient point trouvées, ainsi que le soutient Josephe contre le sentiment d'Appion.--Si Cadmus eût porté les lettres phéniciennes en Grèce, la Béotie qui les eût reçues la première n'eût-elle pas dû ce distinguer par sa civilisation entre toutes les parties de la Grèce?--D'ailleurs quelle différence entre les lettres grecques et les phéniciennes?==Quant à l'introduction simultanée des lois et des lettres, les difficultés sont plus grandes encore.--D'abord le mot [Grec: nomos] ne se trouve nulle part dans Homère.--Ensuite, est-il indispensable que des lois soient écrites? n'en existait-il pas en Égypte avant Hermès, inventeur des lettres? dira-t-on qu'il n'y eut pas de lois à Sparte où Lycurgue avait défendu aux citoyens l'étude des lettres? ne voit-on pas dans Homère un Conseil des héros, [Grec: boulê], où l'on délibérait de vive voix sur les lois, et un Conseil du peuple, [Grec: agora], où on les publiait de la même manière. La Providence a voulu que les sociétés qui n'ont point encore la connaissance des lettres se fondent d'abord sur les usages et les coutumes, pour se gouverner ensuite par des lois, quand elles sont plus civilisées. Lorsque la barbarie antique reparut au moyen âge, ce fut encore

sur des coutumes que se fonda le droit chez toutes les nations européennes.]

[Note 13: Les héros investis du triple caractère de chefs des peuples, de guerriers et de prêtres, furent désignés dans la Grèce par le nom d'_Héraclides_, ou enfans d'Hercule; dans la Crète, dans l'Italie et dans l'Asie mineure, par celui de _Curètes_ (_quirites_, de l'inusité _quir_, _quiris_, lance).]

[An du monde, 3223-3223.] L'_âge héroïque_ qui suit celui des dieux, est caractérisé par Hercule, Orphée et le second Hermès. L'Occident a ses Hercule, l'Orient ses Zoroastre qui présentent le même caractère. Autant de types idéaux des fondateurs des sociétés, et des poètes théologiens. Si l'on s'obstine à ne voir que des hommes dans ces êtres allégoriques, que de difficultés se présentent![14]

[Note 14: Orphée surtout, si on le considère comme un individu, offre aux yeux de la critique l'assemblage de mille monstres bizarres.--D'abord il vient de Thrace, pays plus connu comme la patrie de Mars, que comme le berceau de la civilisation.--Ce Thrace sait si bien le grec qu'il compose en cette langue des vers d'une poésie admirable.--Il ne trouve encore que des bêtes farouches dans ces Grecs, auxquels tant de siècles auparavant Deucalion a enseigné la piété envers les dieux, dont Hellen a formé une même nation en leur donnant une langue commune, chez lesquels enfin règne depuis trois cents ans la maison d'Inachus.--Orphée trouve la Grèce sauvage, et en quelques années elle fait assez de progrès pour qu'il puisse suivre Jason à la conquête de la Toison d'or; remarquez que la marine n'est point un des premiers arts dont s'occupent les peuples.--Dans cette expédition il a pour compagnons Castor et Pollux, frères d'Hélène, dont l'enlè-

vement causa la fameuse guerre de Troie. Ainsi, la vie d'un seul homme nous présente plus de faits qu'il ne s'en passerait en mille années!.... Ce sont peut-être de semblables observations qui ont fait conjecturer à Cicéron, dans son livre sur la Nature des Dieux, qu'_Orphée n'a jamais existé_. Elles s'appliquent, pour la plupart, avec la même force à Hercule, à Hermès et à Zoroastre.

À ces difficultés chronologiques, joignez-en d'autres, morales ou politiques. Orphée, voulant améliorer les moeurs de la Grèce, lui propose l'exemple d'un Jupiter adultère, d'une Junon implacable qui persécute la vertu dans la personne d'Hercule, d'un Saturne qui dévore ses enfans! et c'est par ces fables capables de corrompre et d'abrutir le peuple le plus civilisé, le plus vertueux, qu'Orphée élève les hommes encore bruts à l'humanité et à la civilisation.

Guidés par les principes de la science nouvelle, nous éviterons ces terribles écueils de la _mythologie_; nous verrons que ces fables, détournées de leur sens par la corruption des hommes, ne signifiaient dans l'origine rien que de vrai, rien qui ne fût digne des fondateurs des sociétés. La découverte des caractères poétiques, des types idéaux, que nous venons d'exposer, fera luire un jour pur et serein à travers ces nuages sombres dont s'était voilée la _chronologie_.]

[An du monde, 2820.] D'habiles critiques ont porté plus loin le scepticisme: ils ont pensé que la _guerre de Troie_ n'avait jamais eu lieu, du moins telle qu'Homère la raconte; et ils ont renvoyé à la _Bibliothèque de l'Imposture_ les Dictys de Crète, et les Darès de Phrygie, qui en ont écrit l'histoire en prose, comme s'ils eussent été contemporains.

* * *

[Vers 2950.] Dans le siècle qui suit immédiatement la guerre de Troie, et à la suite des courses errantes d'Énée et d'Antenor, de Diomède et d'Ulysse, nous plaçons _la fondation des colonies grecques de l'Italie et de la Sicile_. C'est trois siècles avant l'époque adoptée par les chronologistes; mais ont-ils le droit de s'en étonner, eux qui varient de quatre cent soixante ans sur le temps où vécut Homère, l'auteur le plus voisin de ces évènemens. La fondation de ces colonies est du petit nombre des faits dans lesquels nous nous écartons de la chronologie ordinaire, mais nous y sommes contraints par une raison puissante. C'est que Syracuse et tant d'autres villes n'auraient pas eu assez de temps pour s'élever au point de richesse et de splendeur où elles parvinrent. Pendant ses guerres contre les Carthaginois, Syracuse n'avait rien à envier à la magnificence et à la politesse d'Athènes. Long-temps après, Crotone presque déserte fait pitié à Tite-Live, lorsqu'il songe au nombre prodigieux de ses anciens habitans.

* * *

[An du monde, 3223.] Le _temps certain_, l'_âge des hommes_ commence à l'époque où les _jeux olympiques_ fondés par Hercule, furent rétablis par Iphitus. Depuis le premier, on comptait les années par les récoltes; depuis le second, on les compta par les révolutions du soleil.

La première _Olympiade_ coïncide presque avec la _fondation de Rome_ (776, 753 ans avant J.-C.) Mais Rome aura pendant long-temps bien peu d'importance. Toutes ces idées magnifiques que l'on s'est faites jusqu'ici sur les commencemens de Rome et de toutes les autres capitales des peuples célèbres, dis-

paraissent, comme le brouillard aux rayons du soleil, devant ce passage précieux de Varron rapporté par Saint-Augustin dans la Cité de Dieu: _pendant deux siècles et demi qu'elle obéit à ses rois, Rome soumit plus de vingt peuples, sans étendre son empire à plus de vingt milles_.

[An du monde, 3290; de Rome 37.] Nous plaçons _Homère_ après la fondation de Rome. L'histoire grecque, dont il est le principal flambeau, nous a laissés dans l'incertitude sur son siècle et sur sa patrie. On verra au livre III pourquoi nous nous écartons de l'opinion reçue sur ces deux points, et sur le fait même de son existence.--Nous élèverons les mêmes doutes sur celle d'_Ésope_ que nous considérons non comme un individu, mais comme un type idéal, et dont nous plaçons l'époque entre celle d'Homère et celle des sept sages de la Grèce.

[3468; 225.] _Pythagore_ qui vient ensuite, est, selon Tite-Live, contemporain de Servius Tullius; on voit s'il a pu enseigner la science des choses divines à Numa qui vivait près de deux siècles auparavant. Tite-Live dit aussi que pendant ce règne de Servius Tullius, où l'intérieur de l'Italie était encore barbare, il eût été impossible que le nom même de Pythagore pénétrât de Crotone à Rome à travers tant de peuples différens de langues et de moeurs. Ce dernier passage doit nous faire entendre combien devaient être faciles ces longs voyages dans lesquels Pythagore alla, dit-on, consulter en Thrace les disciples d'Orphée, en Perse les mages, les Chaldéens à Babylone, les Gymnosophistes dans l'Inde, puis en revenant, les prêtres de l'Égypte, les disciples d'Atlas dans la Mauritanie, et les Druides dans la Gaule, pour rentrer enfin dans sa patrie, riche de toute la _sagesse barbare_.[15]

[Note 15: Si nous en croyons ceux qui, aux applaudissemens des savans, ont entrepris de nous faire connaître la succession des écoles de la _philosophie barbare_, Zoroastre fut le maître de Bérose et des Chaldéens, Bérose celui d'Hermès et des Égyptiens, Hermès celui d'Atlas et des Éthiopiens, Atlas celui d'Orphée, qui, de la Thrace, vint établir son école en Grèce. On sent ce qu'ont de sérieux ces communications entre les premiers peuples, qui, à peine sortis de l'état sauvage, vivaient ignorés même de leurs voisins, et n'avaient connaissance les uns des autres qu'autant que la guerre ou le commerce leur en donnait l'occasion.

Ce que nous disons de l'isolement des premiers peuples s'applique particulièrement aux Hébreux.--Lactance assure que Pythagore n'a pu être disciple d'Isaïe.--Un passage de Josephe prouve que les Hébreux, au temps d'Homère et de Pythagore, vivaient inconnus à leurs voisins de l'intérieur des terres, et à plus forte raison aux nations éloignées dont la mer les séparait.--Ptolémée Philadelphe s'étonnant qu'aucun poète, aucun historien n'eût fait mention des lois de Moïse, le juif Démétrius lui répondit que ceux qui avaient tenté de les faire connaître aux Gentils, avaient été punis miraculeusement, tels que Théopompe qui en perdit le sens, et Théodecte qui fut privé de la vue.--Aussi Josephe ne craint point d'avouer cette longue obscurité des Juifs, et il l'explique de la manière suivante: _Nous n'habitons point les rivages; nous n'aimons point à faire le négoce et à commercer avec les étrangers_. Sans doute la Providence voulait, comme l'observe Lactance, empêcher que la religion du vrai Dieu ne fût profanée par les communications de son peuple avec les Gentils.--Tout ce qui précède est confirmé par le témoignage du peuple Hébreux lui-même, qui prétendait qu'à l'époque où parut la version des Septante, les ténèbres couvrirent le monde pendant trois

jours, et qui, en expiation, observait un jeûne solennel, le 8 de tébet ou décembre. Ceux de Jérusalem détestaient les juifs hellénistes qui attribuaient une autorité divine à cette version.]

[An du monde, 3468; de Rome 225.] _Servius Tullius_, institue le cens, dans lequel on a vu jusqu'ici le fondement de la _liberté démocratique_, et qui ne fut dans le principe que celui de la _liberté aristocratique_.

[3500.] C'est l'époque où les Grecs trouvèrent leur écriture vulgaire (_Voyez_ plus bas.) Nous y plaçons _Hésiode_, _Hérodote_ et _Hippocrate_.--Les chronologistes déclarent sans hésiter qu'Hésiode vivait trente ans avant Homère, quoiqu'ils diffèrent de quatre siècles et demi sur le temps où il faut placer l'auteur de l'Iliade. Mais Velleius Paterculus et Porphyre (dans Suidas), sont d'avis qu'Homère précéda de beaucoup Hésiode. Quant aux trépieds consacrés par ce dernier en mémoire de sa victoire sur Homère, ce sont des monumens tels qu'en fabriquent de nos jours les faiseurs de médailles, qui vivent de la simplicité des curieux.--Si nous considérons, d'un côté, que la vie d'Hippocrate est toute fabuleuse, et que, de l'autre, il est l'auteur incontestable d'ouvrages écrits en prose et en caractères vulgaires, nous rapporterons son existence au temps d'Hérodote qui écrivit de même en prose et dont l'histoire est pleine de fables.

* * *

[An du monde, 3530.] _Thucydide_ vécut à l'époque la mieux connue de l'histoire grecque, celle de la guerre du Péloponèse; et c'est afin de n'écrire que des choses certaines qu'il a choisi cette guerre pour sujet. Il était fort jeune, pendant la vieillesse d'Hérodote qui eût pu être son père; or, il dit que, _jusqu'au temps de

son père, les Grecs ne surent rien de leurs propres antiquités_. Que devaient-ils donc savoir de celles des barbares qu'ils nous ont seuls fait connaître?... et que penserons-nous de celles des Romains, peuple tout occupé de l'agriculture et de la guerre, lorsque Thucydide fait un tel aveu au nom de ses Grecs, qui devinrent sitôt philosophes? Dira-t-on que les Romains ont reçu de Dieu un privilège particulier?

[An du monde, 3553; de Rome 303.] L'époque de Thucydide est celle où Socrate fondait la morale, où Platon cultivait avec tant de gloire la métaphysique; c'est pour Athènes l'âge de la civilisation la plus rafinée. Et c'est alors que les historiens nous font venir d'Athènes à Rome ces lois des _douze tables_ si grossières et si barbares. _Voy._ plus loin la réfutation de ce préjugé.

Les Grecs avaient commencé sous le règne de Psammétique à mieux connaître l'Égypte; à partir de cette époque, les récits d'Hérodote sur cette contrée prennent un caractère de certitude [3553]. Ce fut de _Xénophon_ qu'ils reçurent les premières connaissances exactes qu'ils aient eues de la Perse; la _nécessité_ de la guerre fit pour la Perse ce qu'avait fait pour l'Égypte l'_utilité_ du commerce. Encore Aristote nous assure-t-il qu'avant la _conquête d'Alexandre_, l'on avait débité bien des fables sur les moeurs et l'histoire des Perses.--[3660] C'est ainsi que la Grèce commença à avoir quelques notions certaines sur les peuples étrangers.

Deux lois changent à cette époque la constitution de Rome.

[3658; 416.] La loi _Publilia_ est le passage visible de l'aristocratie à la démocratie. On n'a point assez remarqué cette loi, faute d'en savoir comprendre le langage.

[3661; 419.] La loi _Petilia_, _de nexu_, n'est pas moins digne d'attention. Par cette loi, les nobles perdirent leurs droits sur la personne des Plébéiens dont ils étaient créanciers. Mais le sénat conserva son empire souverain sur toutes les terres de la république, et le maintint jusqu'à la fin par la force des armes.

[An du monde 3708; 489.] _Guerre de Tarente_, où les Latins et les Grecs commencent à prendre connaissance les uns des autres. Lorsque les Tarentins maltraitèrent les vaisseaux des Romains, et ensuite leurs ambassadeurs, ils alléguèrent pour excuse, selon Florus, qu'_ils ne savaient qui étaient les Romains, ni d'où ils venaient_. Tant les premiers peuples se connaissaient peu, à une distance si rapprochée, et lors même qu'aucune mer ne les séparait!

[3849; 552.] _Seconde guerre punique._ C'est en commençant le récit de cette guerre que Tite-Live déclare qu'_il va écrire désormais l'histoire romaine avec plus de certitude, parce que cette guerre est la plus mémorable de toutes celles que firent les Romains_. Néanmoins il avoue son ignorance sur trois circonstances essentielles: d'abord il ne sait sous quels consuls, Annibal, vainqueur de Sagonte, quitta l'Espagne pour aller en Italie, ni par quelle partie des Alpes il exécuta son passage, ni quelles étaient alors ses forces; il trouve sur ce dernier article la plus grande diversité d'opinions dans les anciennes annales.

* * *

D'après toutes les observations que nous avons faites sur cette table, on voit que tout ce qui nous est parvenu de l'antiquité païenne jusqu'au temps où nous nous arrêtons, n'est qu'incertitude et obscurité. Aussi nous ne craignons pas d'y pénétrer

comme dans un champ sans maître, qui appartient au premier occupant (_res nullius, quæ occupanti conceduntur_.) Nous ne craindrons point d'aller contre les droits de personne, lorsqu'en traitant ces matières nous ne nous conformerons pas, ou que même nous serons contraires, aux opinions que l'on s'est faites jusqu'ici sur les _origines de la civilisation_, et que par là nous les ramènerons à des _principes scientifiques_. Grâce à ces principes, _les faits de l'histoire certaine_ retrouveront leurs _origines primitives_, faute desquelles ils semblent jusqu'ici n'avoir eu ni _fondement_ commun, ni _continuité_, ni _cohérence_.

CHAPITRE II.

AXIOMES.

Maintenant pour donner une forme aux _matériaux_ que nous venons de préparer dans la table chronologique, nous proposons les _axiomes_ philosophiques et philologiques que l'on va lire, avec un petit nombre de _postulats_ raisonnables, et de _définitions_ où nous avons cherché la clarté. Ainsi que le sang parcourt le corps qu'il anime, de même ces idées générales, répandues dans la _science nouvelle_, l'animeront de leur esprit dans toutes ses déductions sur la _nature commune des nations_.

1-22. AXIOMES GÉNÉRAUX.

1-4. _Réfutation des opinions que l'on s'est formées jusqu'ici des commencemens de la civilisation._

1. Par un effet de la nature infime de l'intelligence de l'homme, lorsqu'il se trouve arrêté par l'ignorance, il se prend lui-même pour règle de tout.

De là deux choses ordinaires: _La renommée croit dans sa marche; elle perd sa force pour ce qu'on voit de près_ (_fama crescit eundo; minuit præsentia famam_.) La marche a été longue depuis le commencement du monde, et la renommée n'a cessé de produire les opinions magnifiques que l'on a conçues jusqu'à nous de ces antiquités que leur extrême éloigneraient dérobe à notre connaissance. Ce caractère de l'esprit humain a été observé par Tacite (Agricola): _omne ignotum pro magnifico est_; l'inconnu ne manque pas d'être admirable.

2. Autre caractère de l'esprit humain: s'il ne peut se faire aucune idée des choses lointaines et inconnues, il les juge sur les choses connues et présentes.

C'est là la source inépuisable des erreurs où sont tombés toutes les nations, tous les savans, au sujet des commencemens de l'_humanité_; les premières s'étant mises à observer, les seconds à raisonner sur ce sujet dans des siècles d'une brillante civilisation, ils n'ont pas manqué de juger d'après leur temps, des premiers âges de l'humanité, qui naturellement ne devaient être que grossièreté, faiblesse, obscurité.

3. _Chaque nation grecque ou barbare, a follement prétendu avoir trouvé la première, les commodités de la vie humaine, et conservé les traditions de son histoire depuis l'origine du monde._ Ce mot précieux est de Diodore de Sicile.

Par là sont écartées à-la-fois les vaines prétentions des Chaldéens, des Scythes, des Égyptiens et des Chinois, qui se vantent

tous d'avoir fondé la civilisation antique. Au contraire, Josephe met les Hébreux à l'abri de ce reproche en faisant l'aveu magnanime qu'_ils sont restés cachés à tous les peuples païens_. Et en même temps l'histoire sainte nous représente le monde comme jeune, eu égard à la vieillesse que lui supposaient les Chaldéens, les Scythes, les Égyptiens, et que lui supposent encore aujourd'hui les Chinois. Preuve bien forte en faveur de la vérité de l'histoire sainte.

À la vanité des nations, joignez celle des savans; ils veulent que ce qu'ils savent soit aussi ancien que le monde. Le mot de Diodore détruit tout ce qu'ils ont pensé de cette sagesse antique qu'il faudrait désespérer d'égaler; prouve l'imposture des oracles de Zoroastre le Chaldéen, et d'Anacharsis le Scythe, qui ne nous sont pas parvenus, du Pimandre de Mercure trismégiste, des vers d'Orphée, des _vers dorés_ de Pythagore (déjà condamnés par les plus habiles critiques); enfin découvre à-la-fois l'absurdité de tous les sens mystiques donnés par l'érudition aux hiéroglyphes égyptiens, et celle des allégories philosophiques par lesquelles on a cru expliquer les fables grecques.

5-15. _Fondemens du vrai._

(Méditer le monde social dans son idéal éternel.)

5. Pour être utile au genre humain, la philosophie doit relever et diriger l'homme déchu et toujours débile; elle ne doit ni l'arracher à sa propre nature, ni l'abandonner à sa corruption.

Ainsi sont exclus de l'école de la nouvelle science les Stoïciens qui veulent la mort des sens, et les Épicuriens qui font des sens la règle de l'homme; ceux-là s'enchaînant au destin, ceux-ci s'abandonnant au hasard et faisant mourir l'âme avec le corps; les uns

et les autres niant la Providence. Ces deux sectes isolent l'homme et devraient s'appeler philosophies _solitaires_. Au contraire nous admettons dans notre école les philosophes politiques, et surtout les Platoniciens, parce qu'ils sont d'accord avec tous les législateurs sur trois points capitaux: existence d'une Providence divine, nécessité de modérer les passions humaines et d'en faire des vertus _humaines_, immortalité de l'âme. Cet axiome nous donnera les trois principes de la nouvelle science.[16]

[Note 16: Le principe du droit naturel est _le juste dans son unité_, autrement dit, l'unité des idées du genre humain concernant les choses dont l'utilité ou la nécessité est commune à toute la nature humaine. Le pyrrhonisme détruit l'_humanité_, parce qu'il ne donne point l'unité. L'épicuréisme la dissipe, en quelque sorte, parce qu'il abandonne au sentiment individuel le jugement de l'utilité. Le stoïcisme l'anéantit, parce qu'il ne reconnaît d'utilité ou de nécessité que celles de l'âme, et qu'il méconnaît celles du corps; encore le _Sage_ seul peut-il juger de celles de l'âme. La seule doctrine de Platon nous présente le juste dans son unité; ce philosophe pense qu'on doit suivre comme la règle du vrai ce qui semble un, ou le même à tous les hommes. Édition de 1725, réimprimée en 1817, page 74.]

6. La philosophie considère l'homme tel qu'il doit être; ainsi elle ne peut être utile qu'à un bien petit nombre d'hommes qui veulent vivre dans la république de Platon, et non ramper dans _la fange du peuple de Romulus_.[17]

[Note 17: _Dicit enim_ (Cato) _tanquam in Platonis_ [Grec: politeia], _non tanquam in Romuli fæce sententiam_. Cic. _ad Atticum_, lib. II (_Note du Traducteur_).]

7. La législation considère l'homme tel qu'il est, et veut en tirer parti pour le bien de la société humaine. Ainsi de trois vices, l'orgueil féroce, l'avarice, l'ambition, qui égarent tout le genre humain, elle tire le métier de la guerre, le commerce, la politique (_la corte_), dans lesquels se forment le courage, l'opulence, la sagesse de l'homme d'état. Trois vices capables de détruire la race humaine produisent la félicité publique.

Convenons qu'il doit y avoir une Providence divine, une intelligence législatrice du monde: grâce à elle, les passions des hommes livrés tout entiers à l'intérêt privé, qui les ferait vivre en bêtes féroces dans les solitudes, ces passions mêmes ont formé la hiérarchie civile, qui maintient la société humaine.

8. Les choses, hors de leur état naturel, ne peuvent y rester, ni s'y maintenir.

Si, depuis les temps les plus reculés dont nous parle l'histoire du monde, le genre humain a vécu, et vit tolérablement en société, cet axiome termine la grande dispute élevée sur la question de savoir _si la nature humaine est sociable_, en d'autres termes _s'il y a un droit naturel_; dispute que soutiennent encore les meilleurs philosophes et les théologiens contre Épicure et Carnéade, et qui n'a point été fermée par Grotius lui-même.

Cet axiome, rapproché du septième et de son corollaire, prouve que l'homme a le libre arbitre, quoique incapable de changer ses passions en vertus, mais qu'il est aidé naturellement par la Providence de Dieu, et d'une manière surnaturelle par la Grâce.

9. Faute de savoir le _vrai_, les hommes tâchent d'arriver au _certain_, afin que si l'_intelligence_ ne peut être satisfaite par

la _science_, la _volonté_ du moins se repose sur la _conscience_.

10. La _philosophie_ contemple la _raison_, d'où vient la _science du vrai_; la _philologie_ étudie les actes de la liberté humaine, elle en suit l'_autorité_; et c'est de là que vient la conscience du _certain_.--Ainsi nous comprenons sous le nom de _philologues_ tous les grammairiens, historiens, critiques, lesquels s'occupent de la connaissance des _langues_ et des _faits_ (tant des faits _intérieurs_ de l'histoire des peuples, comme lois et usages, que des faits _extérieurs_, comme guerres, traités de paix et d'alliance, commerce, voyages.)

Le même axiome nous montre que les _philosophes_ sont restés à moitié chemin en négligeant de donner à leurs _raisonnemens_ une _certitude_ tirée de l'_autorité_ des _philologues_; que les _philologues_ sont tombés dans la même faute, puisqu'ils ont négligé de donner aux faits le caractère de _vérité_ qu'ils auraient tiré des _raisonnemens philosophiques_. Si les philosophes et les philologues eussent évité ce double écueil, ils eussent été plus utiles à la société, et ils nous auraient prévenus dans la recherche de cette nouvelle science.

11. L'étude des actes de la _liberté humaine_, si incertaine de sa nature, tire sa certitude et sa détermination du _sens commun_ appliqué par les hommes aux _nécessités_ ou _utilités_ humaines, _double source du droit naturel des gens_.[18]

[Note 18: Le _droit naturel des gens_ a, dans Vico, une signification très entendue. Il comprend non-seulement les rapports des sociétés entre elles, mais même tous les rapports des individus entre eux (_Note du Traducteur_).]

12. Le _sens commun_ est un _jugement_ sans _réflexion_, partagé par tout un ordre, par tout un peuple, par toute une nation, ou par tout le genre humain.

Cet axiome (avec la définition suivante) nous ouvrira une critique nouvelle relative aux _auteurs des peuples_, qui ont dû précéder de plus de mille ans les _auteurs de livres_, dont la critique s'est occupée jusqu'ici exclusivement.

13. Des idées uniformes nées chez des peuples inconnus les uns aux autres, doivent avoir un motif commun de vérité.

Grand principe, d'après lequel le sens commun du genre humain est le _criterium_ indiqué par la Providence aux nations pour déterminer la certitude dans le droit naturel des gens. On arrive à cette certitude en connaissant l'unité, l'essence de ce droit auquel toutes les nations se conforment avec diverses modifications (_Voy._ le vingt-deuxième axiome.)

Le même axiome renferme toutes les idées qu'on s'est formées jusqu'ici du droit naturel des gens; droit qui, selon l'opinion commune, serait sorti d'une nation pour être transmis aux autres. Cette erreur est devenue scandaleuse par la vanité des Égyptiens et des Grecs, qui, à les en croire, ont répandu la civilisation dans le monde.

C'était une conséquence naturelle qu'on fît venir de Grèce à Rome la loi des douze tables. Ainsi le droit civil aurait été communiqué aux autres peuples par une prévoyance humaine; ce ne serait pas un droit mis par la divine Providence dans la nature, dans les moeurs de l'humanité, et ordonné par elle chez toutes les nations!

Nous ne cesserons dans cet ouvrage de tâcher de démontrer que le droit naturel des gens naquit chez chaque peuple en particulier, sans qu'aucun d'eux sût rien des autres; et qu'ensuite à l'occasion des guerres, ambassades, alliances, relations de commerce, ce droit fut reconnu commun à tout le genre humain.

14. La _nature_ des choses consiste en ce qu'elles naissent en certaines circonstances, et de certaines manières. Que les circonstances se représentent les mêmes, les choses naissent les mêmes et non différentes.

15. Les _propriétés inséparables_ du sujet doivent résulter de la modification avec laquelle, de la manière dont la chose est née; ces propriétés _vérifient_ à nos yeux que la nature de la chose même (c'est-à-dire la manière dont elle est née) est telle, et non pas autre.

16-22. _Fondemens du certain._

(Apercevoir le monde social dans sa réalité.)

16. Les traditions vulgaires doivent avoir quelques _motifs publics de vérité_, qui expliquent comment elles sont nées, et comment elles se sont conservées long-temps chez des peuples entiers.

Assigner à ces traditions leurs véritables causes qui, à travers les siècles, à travers les changemens de langues et d'usages, nous sont arrivées déguisées par l'erreur, ce sera un des grands travaux de la nouvelle science.

17. Les façons de parler vulgaires sont les témoignages les plus graves sur les usages nationaux des temps où se formèrent les langues.

18. Une langue ancienne qui est restée en usage, doit, considérée avant sa maturité, être un grand monument des usages des premiers temps du monde.

Ainsi c'est du latin qu'on tirera les preuves philologiques les plus concluantes en matière de droit des gens; les Romains ont surpassé sans contredit tous les autres peuples dans la connaissance de ce droit. Ces preuves pourront aussi être recherchées dans la langue allemande qui partage cette propriété avec l'ancienne langue romaine.

19. Si les lois des douze tables furent les coutumes en vigueur chez les peuples du Latium depuis l'âge de Saturne, coutumes qui, toujours mobiles chez les autres tribus, furent fixées par les Romains sur le bronze, et gardées religieusement par leur jurisprudence, ces lois sont un grand monument de l'ancien droit naturel des peuples du Latium.

20. Si les poèmes d'Homère peuvent être considérés comme l'histoire civile des anciennes coutumes grecques, ils sont pour nous deux grands trésors du droit naturel des gens considéré chez les Grecs.

Cette vérité et la précédente ne sont encore que des _postulats_, dont la démonstration se trouvera dans l'ouvrage.

21. Les philosophes grecs précipitèrent la marche naturelle que devait suivre leur nation; ils parurent dans la Grèce lorsqu'elle était encore toute barbare, et la firent passer immédiatement à la civilisation la plus rafinée; en même temps les Grecs conservèrent entières leurs histoires fabuleuses, tant divines qu'héroïques. La civilisation marcha d'un pas plus réglé chez les Romains; ils perdirent entièrement de vue leur histoire _divine_;

aussi l'_âge des dieux_, pour parler comme les Égyptiens (_Voy._ l'axiome 28), est appelé par Varron le _temps obscur_ des Romains; les Romains conservèrent dans la langue vulgaire leur histoire héroïque, qui s'étend depuis Romulus jusqu'aux lois Publilia et Petilia, et nous trouverons réfléchie dans cette histoire toute la suite de celle des héros grecs.[19]

[Note 19: La vérité de ces observations nous est confirmée par l'exemple de la nation française. Elle vit s'ouvrir au milieu de la barbarie du onzième siècle, cette fameuse école de Paris, où Pierre Lombard, _le maître des sentences_, enseignait la scholastique la plus subtile; et d'un autre côté elle a conservé une sorte de poème homérique dans l'histoire de l'archevêque Turpin, ce recueil universel des _Fables héroïques_ qui ont ensuite embelli tant de poèmes et de romans. Ce passage prématuré de la barbarie aux sciences les plus subtiles, a donné à la langue française une délicatesse supérieure à celle de toutes les langues vivantes; c'est elle qui reproduit le mieux l'atticisme des Grecs. Comme la langue grecque, elle est aussi éminemment propre à traiter les sujets scientifiques.]

Nous trouvons encore, dans nos principes, une autre cause de cette marche des Romains, et peut-être cette cause explique plus convenablement l'effet indiqué. Romulus fonda Rome au milieu d'autres cités latines plus anciennes; il la fonda en ouvrant un asile, _moyen_, dit Tite-Live, _employé jadis par la sagesse des fondateurs de villes_; l'âge de la violence durant encore, il dut fonder sa ville sur la même base qui avait été donnée aux premières cités du monde. La civilisation romaine partit de ce principe; et comme les langues vulgaires du Latium avaient fait de grands progrès, il dut arriver que les Romains expliquèrent en

langue vulgaire les affaires de la vie civile, tandis que les Grecs les avaient exprimées en langue héroïque. Voilà aussi pourquoi les Romains furent les _héros du monde_, et soumirent les autres cités du Latium, puis l'Italie, enfin l'univers. Chez eux l'héroïsme était jeune, lorsqu'il avait commencé à vieillir chez les autres peuples du Latium, dont la soumission devait préparer toute la grandeur de Rome.

22. Il existe nécessairement dans la nature une _langue intellectuelle commune à toutes les nations_; toutes les choses qui occupent l'activité de l'homme en société y sont uniformément comprises, mais exprimées avec autant de modifications qu'on peut considérer ces choses sous divers aspects. Nous le voyons dans les proverbes; ces maximes de la _sagesse vulgaire_, sont entendues dans le même sens par toutes les nations anciennes et modernes, quoique dans l'expression elles aient suivi la diversité des manières de voir.--Cette langue appartient à la _science nouvelle_; guidés par elle, les philologues pourront se faire _un vocabulaire intellectuel commun à toutes les langues mortes et vivantes_.

23-114. AXIOMES PARTICULIERS.

23-28. _Division des peuples anciens en Hébreux et Gentils.--Déluge universel.--Géans._

23. L'histoire sacrée est plus ancienne que toutes les histoires profanes qui nous sont parvenues, puisqu'elle nous fait connaître, avec tant de détails et dans une période de huit siècles, l'état de nature sous les patriarches (_état de famille_, dans le langage de la _science nouvelle_). Cet état dont, selon l'opinion unanime des politiques, sortirent les peuples et les cités, l'his-

toire profane n'en fait point mention, ou en dit à peine quelques mots confus.

24. Dieu défendit la divination aux Hébreux; cette défense est la base de leur religion; la divination au contraire est le principe de la société chez toutes les nations païennes. Aussi tout le monde ancien fut-il divisé en Hébreux et Gentils.

25. Nous démontrerons le _déluge universel_, non plus par les preuves philologiques de Martin Scoock; elles sont trop légères; ni par les preuves astrologiques du cardinal d'Alliac, suivi par Pic de la Mirandole; elles sont incertaines et même fausses; mais par les faits d'une _histoire physique_ dont nous trouverons les vestiges dans les fables.

26. Il a existé des _géans_ dans l'antiquité, tels que les voyageurs disent en avoir trouvé de très grossiers et de très féroces à l'extrémité de l'Amérique dans le pays des Patagons. Abandonnant les vaines explications que nous ont données les philosophes de leur existence, nous l'expliquerons par des causes en partie physiques, en partie morales, que César et Tacite ont remarquées en parlant de la stature gigantesque des anciens Germains. Nous rapportons ces causes à l'_éducation_ sauvage, et pour ainsi dire _bestiale_, des enfans.

27. L'histoire grecque, qui nous a conservé tout ce que nous avons des antiquités païennes, en exceptant celles de Rome, prend son commencement du _déluge, et de l'existence des géans_.

Cette tradition nous présente la _division originaire du genre humain_ en deux espèces, celle des géans et celle des hommes d'une stature naturelle, celle des Gentils et celle des Hébreux.

Cette différence ne peut être venue que de l'éducation _bestiale_ des uns, de l'éducation _humaine_ des autres; d'où l'on peut conclure que les Hébreux ont eu une autre origine que celle des Gentils.

28-40. _Principes de la théologie pratique.--Origine de l'idolâtrie, de la divination, des sacrifices._

28. Il nous reste deux grands débris des antiquités égyptiennes; 1º Les Égyptiens divisaient tout le temps antérieurement écoulé en trois âges, _âge des dieux, âge des héros, âge des hommes_; 2º Pendant ces trois âges, trois langues correspondantes se parlèrent, langue hiéroglyphique ou _sacrée_, langue symbolique ou _héroïque_, langue _vulgaire_ ou _épistolaire_, celle dans laquelle les hommes expriment par des signes convenus les besoins ordinaires de la vie.

29. Homère parle dans cinq passages de ses poèmes d'une langue plus ancienne que l'héroïque dont il se servait, et il l'appelle langue des dieux. (_Voy._ livre 2, chap. 6.)

30. Varron a pris la peine de recueillir trente mille noms de divinités reconnues par les Grecs. Ces noms se rapportaient à autant de besoins de la vie _naturelle_, _morale_, _économique_, ou _civile_ des premiers temps.--Concluons des trois traditions qui viennent d'être rapportées que, _partout la société a commencé par la religion_. C'est le premier des trois principes de la science nouvelle.

31. Lorsque les peuples sont _effarouchés_ par la violence et par les armes, au point que les lois humaines n'auraient plus d'action, il n'existe qu'un moyen puissant pour les dompter, c'est la religion.

Ainsi dans l'_état sans lois_ (_stato eslege_), la Providence réveilla dans l'âme des plus violens et des plus fiers une idée confuse de la divinité, afin qu'ils entrassent dans la vie sociale et qu'ils y fissent entrer les nations. Ignorans comme ils étaient, ils appliquèrent mal cette idée, mais l'effroi que leur inspirait la divinité telle qu'ils l'imaginèrent, commença à ramener l'ordre parmi eux.

Hobbes ne pouvait voir la société commencer ainsi parmi _les hommes violens et farouches_ de son système, lui qui, pour en trouver l'origine, s'adresse au hasard d'Épicure. Il entreprit de remplir la grande lacune laissée par la philosophie grecque, qui n'avait point considéré _l'homme dans l'ensemble de la société du genre humain_. Effort magnanime auquel le succès n'a pas répondu![20]

[Note 20: La fin de cet alinéa est rejetée dans une note du chapitre III.--(_Note du Traducteur._)]

32. Lorsque les hommes ignorent les causes naturelles des phénomènes, et qu'ils ne peuvent les expliquer par des analogies, ils leur attribuent leur propre nature; par exemple, le vulgaire dit que _l'aimant aime le fer_. (_Voy._ l'axiome 1er.)

33. La physique des ignorans est une métaphysique vulgaire, dans laquelle ils rapportent les causes des phénomènes qu'ils ignorent à la volonté de Dieu, sans considérer les moyens qu'emploie cette volonté.

34. L'observation de Tacite est très juste: _mobiles ad superstitionem perculsæ semel mentes_. Dès que les hommes ont laissé surprendre leur âme par une superstition pleine de terreurs,

ils y rapportent tout ce qu'ils peuvent imaginer, voir, ou faire eux-mêmes.

35. L'admiration est fille de l'ignorance.

36. L'imagination est d'autant plus forte que le raisonnement est plus faible.

37. Le plus sublime effort de la poésie est d'animer, de passionner les choses insensibles.--Il est ordinaire aux enfans de prendre dans leurs jeux les choses inanimées, et de leur parler comme à des personnes vivantes.--Les hommes du monde enfant durent être naturellement des poètes sublimes.

38. Passage précieux de Lactance, sur l'origine de l'idolâtrie: _Rudes initio domines Deos appellarunt, sive ob miraculum virtutis (hoc verò putabant rudes adhuc et simplices); sive, ut fieri solet, in admirationem præsentis potentiæ; sive ob beneficia, quibus erant ad humanitatem compositi_; au commencement, les hommes encore simples et grossiers divinisèrent de bonne foi ce qui excitait leur admiration, tantôt la vertu, tantôt une puissance secourable (la chose est ordinaire), tantôt la bienfaisance de ceux qui les avaient civilisés.

39. Dès que notre intelligence est éveillée par l'admiration, quel que soit l'effet extraordinaire que nous observions, comète, parélie, ou toute autre chose, la curiosité, fille de l'ignorance et mère de la science, nous porte à demander: Que signifie ce phénomène?

40. La superstition qui remplit de terreur l'âme des magiciennes, les rend en même temps cruelles et barbares; au point que souvent pour célébrer leurs affreux mystères, elles égorgent

sans pitié et déchirent en pièces l'être le plus innocent et le plus aimable, un enfant.

Voilà l'origine des sacrifices, dans lesquels la férocité des premiers hommes faisait couler le sang humain. Les Latins eurent leurs _victimes de Saturne_ (Saturni hostiæ); les Phéniciens faisaient passer à travers les flammes les enfans consacrés à Moloch; et les douze tables conservent quelques traces de semblables consécrations.--Cette explication nous fera mieux entendre le vers fameux: _La crainte seule a fait les premiers dieux_. Les fausses religions sont nées de la crédulité, et non de l'imposture.--Elle répond aussi à l'exclamation impie de Lucrèce au sujet du sacrifice d'Iphigénie (_tant la religion put enfanter de maux!_). Ces religions cruelles étaient le premier degré par lequel la Providence amenait les hommes encore farouches, _les fils des Cyclopes et des Lestrigons_, à la civilisation des âges d'Aristide, de Socrate et de Scipion.

41-46. _Principes de la Mythologie historique._

41-42. Dans cette période qui suivit le déluge universel, les descendans impies des fils de Noé retournèrent à l'état sauvage, se dispersèrent comme des bêtes farouches dans la vaste forêt qui couvrait la terre, et par l'effet d'une éducation toute _bestiale_, redevinrent géans à l'époque où il tonna la première fois après le déluge. C'est alors que _Jupiter foudroie et terrasse les géans_. Chaque nation païenne eut son Jupiter.--Il fallut sans doute plus d'un siècle après le déluge pour que la terre moins humide pût exhaler des vapeurs capables de produire le tonnerre.

43. Toute nation païenne eut son Hercule, fils de Jupiter; le docte Varron en a compté jusqu'à quarante.--Voilà l'origine de

l'héroïsme chez les premiers peuples, qui faisaient sortir leurs héros des dieux.

Cette tradition et la précédente qui nous montre d'abord tant de Jupiter, ensuite tant d'Hercule chez les nations païennes, nous indique que les premières sociétés ne purent se fonder sans religion, ni s'agrandir sans vertu.--En outre, si vous considérez l'isolement de ces peuples sauvages qui s'ignoraient les uns les autres, et si vous vous rappelez l'axiome: _Des idées uniformes nées chez des peuples inconnus entre eux, doivent avoir un motif commun de vérité_, vous trouverez un grand principe, c'est que les premières fables durent contenir des vérités relatives à l'état de la société, et par conséquent être l'histoire des premiers peuples.

44. Les premiers sages parmi les Grecs furent les _poètes théologiens_, lesquels sans aucun doute fleurirent avant les _poètes héroïques_, comme Jupiter fut père d'Hercule.

Des trois traditions précédentes, il résulte que les nations païennes avec leurs Jupiter et leurs Hercule, furent dans leurs commencemens toutes poétiques, et que d'abord naquit chez elles la _poésie divine_, ensuite l'_héroïque_.

45. Les hommes sont naturellement portés à conserver dans quelque monument le souvenir des lois et institutions, sur lesquelles est fondée la société où ils vivent.

46. Toutes les histoires des barbares commencent par des fables.

47-62. POÉTIQUE.

47-62. _Principe des caractères poétiques._

47. L'esprit humain aime naturellement l'uniforme.

Cet axiome appliqué aux fables s'appuie sur une observation. Qu'un homme soit fameux en bien ou en mal, le vulgaire ne manque pas de le placer en telle ou telle circonstance, et d'inventer sur son compte des fables en harmonie avec son caractère; _mensonges de fait_, sans doute, mais _vérités d'idées_, puisque le public n'imagine que ce qui est analogue à la réalité. Qu'on y réfléchisse, on trouvera que le _vrai poétique_ est _vrai métaphysiquement_, et que le _vrai physique_, qui n'y serait pas conforme, devrait passer pour faux. Le véritable capitaine, par exemple, c'est le Godefroi du Tasse; tous ceux qui ne se conforment pas en tout à ce modèle, ne méritent point le nom de capitaine. Considération importante dans la poétique.

48. Il est naturel aux enfans de transporter l'idée et le nom des premières personnes, des premières choses qu'ils ont vues, à toutes les personnes, à toutes les choses qui ont avec elles quelque ressemblance, quelque rapport.

49. C'est un passage précieux que celui de Jamblique, _sur les mystères des Égyptiens_: les Égyptiens attribuaient à Hermès Trismégiste toutes les découvertes utiles ou nécessaires à la vie humaine.

Cet axiome et le précédent renverseront cette sublime théologie naturelle par laquelle ce grand philosophe interprète les mystères de l'Égypte.

Dans les axiomes 47, 48 et 49, nous trouvons le principe des caractères poétiques, lesquels constituent l'essence des fables. Le premier nous montre le penchant naturel du vulgaire à imaginer des fables et à les imaginer avec convenance.--Le second nous

fait voir que les premiers hommes qui représentaient l'enfance de l'humanité, étant incapables d'abstraire et de généraliser, furent contraints de créer les caractères poétiques, pour y ramener, comme à autant de modèles, toutes les espèces particulières qui auraient avec eux quelque ressemblance. Cette ressemblance rendait infaillible la convenance des fables antiques. Ainsi les Égyptiens rapportaient au type du _sage dans les choses de la vie sociale_ toutes les découvertes utiles ou nécessaires à la vie, et comme ils ne pouvaient atteindre cette abstraction, encore moins celle de _sagesse sociale_, ils personnifiaient le genre tout entier sous le nom d'Hermès Trismégiste. Qui peut soutenir encore qu'au temps où les Égyptiens enrichissaient le monde de leurs découvertes, ils étaient déjà philosophes, déjà capables de généraliser?

50-62. _Fable, convenance, pensée, expression, etc._

50. Dans l'enfance, la mémoire est très forte; aussi l'imagination est vive à l'excès; car l'imagination n'est autre chose que la mémoire avec extension, ou composition.--Voilà pourquoi nous trouvons un caractère si frappant de vérité dans les images poétiques, que dut former le monde enfant.

51. En tout les hommes suppléent à la nature par une étude opiniâtre de l'art; en poésie seulement, toutes les ressources de l'art ne feront rien pour celui que la nature n'a point favorisé.--Si la poésie fonda la civilisation païenne qui devait produire tous les arts, il faut bien que la nature ait fait les premiers poètes.

52. Les enfans ont à un très haut degré la faculté d'imiter; tout ce qu'ils peuvent déjà connaître, ils s'amusent à l'imiter.--Aux

temps du monde enfant, il n'y eut que des peuples poètes; la poésie n'est qu'imitation.

C'est ce qui peut faire comprendre, pourquoi tous les arts de nécessité, d'utilité, de commodité, et même la plupart des arts d'agrément, furent trouvés dans les siècles poétiques, avant qu'il se formât des philosophes: les arts ne sont qu'autant d'imitations de la nature, une _poésie réelle_, si je l'ose dire.

53. Les hommes sentent d'abord, sans remarquer les choses senties; ils les remarquent ensuite, mais avec la confusion d'une âme agitée et passionnée; enfin, éclairés par une pure intelligence, ils commencent à réfléchir.

Cet axiome nous explique la formation des pensées poétiques. Elles sont l'expression des passions et des sentimens, à la différence des pensées philosophiques qui sont le produit de la réflexion et du raisonnement. Plus les secondes s'élèvent aux généralités, plus elles approchent du _vrai_; les premières au contraire deviennent _plus certaines_ (c'est-à-dire qu'elles peignent plus fidèlement), à proportion qu'elles descendent dans les particularités.

54. Les hommes interprètent les choses douteuses ou obscures qui les touchent, conformément à leur propre nature, et aux passions et usages qui en dérivent.

Cet axiome est une règle importante de notre mythologie. Les fables imaginées par les premiers hommes furent sévères comme leurs farouches inventeurs, qui étaient à peine sortis de l'indépendance bestiale pour commencer la société. Les siècles s'écoulèrent, les usages changèrent, et les fables furent altérées, détournées de leur premier sens, obscurcies dans les temps de corrup-

tion et de dissolution qui précédèrent même l'existence d'Homère. Les Grecs, craignant de trouver les dieux aussi contraires à leurs voeux, qu'ils devaient l'être à leurs moeurs, attribuèrent ces moeurs aux dieux eux-mêmes, et donnèrent souvent aux fables un sens honteux et obscène.

55. Étendez à tous les Gentils, le passage suivant où Eusèbe parle des seuls Égyptiens, il devient précieux: _Originairement la théologie des Égyptiens ne fut autre chose qu'une histoire mêlée de fables; les âges suivans qui rougissaient de ces fables, leur supposèrent peu à peu une signification mystique._ C'est ce que fit Manéton, grand-prêtre de l'Égypte, qui prêta à l'histoire de son pays le sens d'une sublime _théologie naturelle_.

Les deux axiomes précédens sont deux fortes preuves en faveur de notre mythologie historique et en même temps deux coups mortels pertes au préjugé qui attribue aux anciens une sagesse impossible à égaler (_innarrivabile_). Ils renferment en même temps deux puissans argumens en faveur de la vérité du christianisme, qui dans l'histoire sainte ne présente aucun récit dont il ait à rougir.

56. Les premiers auteurs parmi les Orientaux, les Égyptiens, les Grecs et les Latins, les premiers écrivains qui firent usage des nouvelles langues de l'Europe, lorsque la barbarie antique reparut au moyen âge, se trouvent avoir été des poètes.

57. Les muets s'expliquent par des gestes, ou par d'autres signes matériels, qui ont des rapports naturels avec les idées qu'ils veulent faire entendre.

C'est le principe des langues hiéroglyphiques, en usage chez toutes les nations dans leur première barbarie. C'est celui du

langage naturel qui s'est parlé jadis dans le monde, si l'on s'en rapporte à la conjecture de Platon (_Cratyle_), suivi par Jamblique, par les Stoïciens et par Origène (_contre Celse_). Mais comme ils avaient seulement deviné la vérité, ils trouvèrent des adversaires dans Aristote ([Grec: _peri ermêneias_]), et dans Galien (_de decretis Hippocratis et Platonis_); Publius Nigidius parle de cette dispute dans Aulu-Gelle. À ce _langage naturel_ dut succéder le _langage poétique_, composé d'images, de similitudes et de comparaisons, enfin de traits qui peignaient les propriétés naturelles des êtres.

58. Les muets émettent des sons confus avec une espèce de chant. Les bègues ne peuvent délier leur langue qu'en chantant.

59. Les grandes passions se soulagent par le chant, comme on l'observe dans l'excès de la douleur ou de la joie.

D'après ces deux axiomes, si les premiers hommes du monde païen retombèrent dans un état de brutalité où ils devinrent _muets_ comme les bêtes, on doit croire que les plus violentes passions purent seules les arracher à ce silence, et qu'_ils formèrent leurs premières langues en chantant._

60. Les langues durent commencer par des _monosyllabes_. Maintenant encore au milieu de tant de facilités pour apprendre le langage articulé, les enfans, dont les organes sont si flexibles, commencent toujours ainsi.

61. Le vers _héroïque_ est le plus ancien de tous. Le vers spondaïque est le plus lent, et la suite prouvera que le vers héroïque fut originairement spondaïque.

62. Le vers _iambique_ est celui qui se rapproche le plus de la prose, et l'iambe est un mètre rapide, comme le dit Horace.

Ces deux axiomes peuvent nous faire conjecturer que le développement des idées et des langues fut correspondant. Les sept axiomes précédens doivent nous convaincre que chez toutes les nations l'on parla d'abord en vers, puis en prose.

63-65. _Principes étymologiques._

63. _L'âme est portée_ naturellement _à se voir au-dehors et dans la matière_; ce n'est qu'avec beaucoup de peine, et par la réflexion, qu'elle en vient à se comprendre elle-même.--Principe universel d'étymologie; nous voyons en effet dans toutes les langues les choses de l'âme et de l'intelligence exprimées par des métaphores qui sont tirées des corps et de leurs propriétés.

64. L'_ordre des idées_ doit suivre l'_ordre des choses_.

65. Tel est l'ordre que suivent les choses humaines: d'abord les _forêts_, puis les _cabanes_, puis, les _villages_, ensuite les _cités_, ou réunions de citoyens, enfin les _académies_, ou réunions de savans.--Autre grand principe étymologique, d'après lequel l'histoire des langues indigènes doit suivre cette série de changemens que subissent les choses. Ainsi dans la langue latine, nous pouvons observer que tous les mots ont des _origines sauvages et agrestes:_ par exemple, _lex_ (_legere_, cueillir) dut signifier d'abord _récolte de glands_, d'où l'arbre qui produit les glands fut appelé _illex_, _ilex_; de même que _aquilex_ est incontestablement _celui qui recueille les eaux_. Ensuite _lex_ désigna la récolte des _légumes_ (legumina) qui en dérivent leur nom. Plus tard, lorsqu'on n'avait pas de lettres pour écrire les lois, _lex_ désigna nécessairement la réunion des citoyens, ou

l'assemblée publique. La présence du peuple constituait _la loi_ qui rendait les testamens authentiques, _calatis comitiis_. Enfin l'action de recueillir les lettres, et d'en faire comme un faisceau pour former chaque parole, fut appelée legere, lire.

66-86. _Principes de l'histoire idéale._

66. Les hommes sentent d'abord le _nécessaire_, puis font attention à l'_utile_, puis cherchent la _commodité_; plus tard aiment le _plaisir_, s'abandonnent au _luxe_, et en viennent enfin à _tourmenter leurs richesses._[21]

[Note 21: _Divitias suas trahunt, vexant._ Salluste. (_N. du T._)]

67. Le caractère des peuples est d'abord cruel, ensuite _sévère_, puis _doux_ et bienveillant, puis _ami de la recherche_, enfin _dissolu_.

68. Dans l'histoire du genre humain, nous voyons s'élever d'abord des caractères _grossiers et barbares_, comme le Polyphème d'Homère; puis il en vient d'_orgueilleux et de magnanimes_, tels qu'Achille; ensuite de _justes et de vaillans_, des Aristides, des Scipions; plus tard nous apparaissent avec de nobles images de _vertus_, et en même temps _avec de grands vices_, ceux qui au jugement du vulgaire obtiennent la véritable gloire, les Césars et les Alexandres; plus tard des caractères _sombres_, _d'une méchanceté réfléchie_, des Tibères; enfin des _furieux_ qui s'abandonnent en même temps à une _dissolution sans pudeur_, comme les Caligulas, les Nérons, les Domitiens.

La dureté des premiers fut nécessaire, afin que l'homme, obéissant à l'homme dans l'_état de famille_, fût préparé à obéir

aux lois dans l'_état civil_ qui devait suivre; les seconds incapables de céder à leurs égaux, servirent à établir à la suite de l'état de famille les _républiques aristocratiques_; les troisièmes à frayer le chemin à la _démocratie_; les quatrièmes à élever les _monarchies_; les cinquièmes à les affermir; les sixièmes à les renverser.

69. Les gouvernemens doivent être conformes à la nature de ceux qui sont gouvernés.--D'où il résulte que l'école des princes, c'est la science des moeurs des peuples.

70-82. _Commencemens des sociétés._

70. Qu'on nous accorde la proposition suivante (la chose ne répugne point en elle-même, et plus tard elle se trouve vérifiée par les faits): du _premier état sans loi et sans religion_ sortirent d'abord un petit nombre d'hommes supérieurs par la force, lesquels fondèrent les _familles_, et à l'aide de ces mêmes familles commencèrent à cultiver les champs; la foule des autres hommes en sortit long-temps après en se _réfugiant_ sur les terres cultivées par les premiers pères de famille.

71. _Les habitudes originaires_, particulièrement celle de l'indépendance naturelle, _ne se perdent point tout d'un coup_, mais par degrés et à force de temps.

72. Supposé que toutes les sociétés aient commencé par le culte d'une divinité quelconque, les _pères_ furent sans doute, dans l'état de famille, les _sages_ en fait de divination, les _prêtres_ qui sacrifiaient pour connaître la volonté du ciel par les auspices, et les _rois_ qui transmettaient les lois divines à leur famille.

73 et 76. C'est une tradition vulgaire que le _monde fut d'abord gouverné par des rois_,--que la _première forme de gouvernement fut la monarchie_.

74. Autre tradition vulgaire: _les premiers rois qui furent élus, c'étaient les plus dignes_.

75. Autre: _les premiers rois furent des sages_. Le vain souhait de Platon était en même temps un regret de ces premiers âges pendant lesquels _les philosophes régnaient, ou les rois étaient philosophes_.

Dans la personne des premiers pères se trouvèrent donc réunis la sagesse, le sacerdoce et la royauté. Les deux dernières supériorités dépendaient de la première. Mais cette sagesse n'était point la sagesse _réfléchie_ (riposta) celle des philosophes, mais la _sagesse vulgaire_ des législateurs. Nous voyons que dans la suite chez toutes les nations les prêtres marchaient la couronne sur la tête.

77. Dans l'état de famille, les pères durent exercer un _pouvoir monarchique_, dépendant de Dieu seul, sur la personne et sur les biens de leurs _fils_, et, à plus forte raison, sur ceux des hommes qui s'étaient réfugiés sur leurs terres, et qui étaient devenus leurs _serviteurs_. Ce sont ces premiers monarques du monde que désigne l'Écriture Sainte en les appelant _patriarches_, c'est-à-dire, _pères et princes_. Ce droit monarchique fut conservé par la loi des douze tables dans tous les âges de l'ancienne Rome: _Patri familias jus vitæ et necis in liberos esto_, le père de famille a sur ses enfans droit de vie et de mort; principe d'où résulte le suivant, _quidquid filius acquirit, patri acquirit_, tout ce que le fils acquiert, il l'acquiert à son père.

78. Les _familles_ ne peuvent avoir été nommées d'une manière convenable à leur origine, si l'on n'en fait venir le nom de ces _famuli_, ou serviteurs des premiers pères de famille.

79. Si les premiers _compagnons_, ou _associés_, eurent pour but une _société d'utilité_, on ne peut les placer antérieurement à ces réfugiés qui, ayant cherché la sûreté près des premiers pères de famille, furent obligés pour vivre de cultiver les champs de ceux qui les avaient reçus.--Tels furent les véritables _compagnons des héros_, dans lesquels nous trouvons plus tard les _plébéiens_ des cités héroïques, et en dernier lieu les _provinces soumises_ à des peuples souverains.

80. Les hommes s'engagent dans des rapports de bienfaisance, lorsqu'ils espèrent retenir une partie du _bienfait_, ou en tirer une grande utilité; tel est le genre de bienfait que l'on doit attendre dans la vie sociale.

81. C'est un caractère des hommes courageux de ne point laisser perdre par négligence ce qu'ils ont acquis par leur courage, mais de ne céder qu'à la nécessité ou à l'intérêt, et cela peu-à-peu, et le moins qu'ils peuvent. Dans ces deux axiomes nous voyons les _principes éternels des fiefs_, qui se traduisent en latin avec élégance par le mot _beneficia_.

82. Chez toutes les nations anciennes nous ne trouvons partout que _clientèles_ et _cliens_, mots qu'on ne peut entendre convenablement que par _fiefs_ et _vassaux_. Les feudistes ne trouvent point d'expressions latines plus convenables pour traduire ces derniers mots que _clientes_ et _clientelæ_.

Les trois derniers axiomes avec les douze précédens (en partant du 70e), nous font connaître l'_origine des sociétés_. Nous

trouvons cette origine, comme on le verra d'une manière plus précise, dans la nécessité imposée aux pères de famille par leurs serviteurs. Ce premier gouvernement dut être _aristocratique_, parce que les pères de famille s'unirent en corps politique pour résister à leurs serviteurs mutinés contre eux, et furent cependant obligés pour les ramener à l'obéissance, de leur faire des concessions de terres analogues aux _feuda rustica (fiefs roturiers)_ du moyen âge. Ils se trouvèrent eux-mêmes avoir assujetti leurs souverainetés domestiques (que l'on peut comparer aux _fiefs nobles_) à la _souveraineté de l'ordre_ dont ils faisaient partie. Cette origine des sociétés sera prouvée par le fait; mais quand elle ne serait qu'une hypothèse, elle est si simple et si naturelle, tant de phénomènes politiques s'y rapportent d'eux-mêmes, comme à leur cause, qu'il faudrait encore l'admettre comme vraie. Autrement il devient impossible de comprendre comment l'_autorité civile_ dériva de l'_autorité domestique_; comment le patrimoine public se forma de la réunion des patrimoines particuliers; comment à sa formation, la société trouva des élémens tout préparés dans un corps peu nombreux qui pût commander dans une multitude de plébéiens qui pût obéir. Nous démontrerons qu'en supposant les familles composées seulement _de fils_, et non _de serviteurs_, cette formation des sociétés a été impossible.

83. Ces concessions de terres constituèrent la première _loi agraire_ qui ait existé, et la nature ne permet pas d'en _imaginer_, ni d'en _comprendre_ une qui puisse offrir plus de précision.

Dans cette loi agraire furent distingués les trois genres de possession qui peuvent appartenir aux trois sortes de personnes:

domaine bonitaire appartenant aux Plébéiens; _domaine quiritaire_ appartenant aux Pères, conservé par les armes, et par conséquent _noble_; _domaine éminent_, appartenant au corps souverain. Ce dernier genre de possession n'est autre chose que la souveraine puissance dans les républiques aristocratiques.

84-96. _Ancienne histoire romaine._

84. Dans un passage remarquable de sa Politique, où il énumère les diverses sortes de gouvernemens, Aristote fait mention de la _royauté héroïque_, où les rois, chefs de la religion, administraient la justice au-dedans, et conduisaient les guerres au-dehors.

Cet axiome se rapporte précisément à la royauté héroïque de Thésée et de Romulus. _Voyez_ la vie du premier dans Plutarque. Quant aux rois de Rome, nous voyons Tullus Hostilius juge d'Horace[22]. Les rois de Rome étaient appelés rois des choses sacrées, _reges sacrorum_. Et même après l'expulsion des rois, de crainte d'altérer la forme des cérémonies, on créait un roi des choses sacrées; c'était le chef des féciaux, ou hérauts de la république.

[Note 22: Par l'intermédiaire des Duumvirs auxquels il délègue son pouvoir. (_N. du T._)]

85. Autre passage remarquable de la Politique d'Aristote: _Les anciennes républiques n'avaient point de lois pour punir les offenses et redresser les torts particuliers; ce défaut de lois est commun à tous les peuples barbares_. En effet les peuples ne sont barbares dans leur origine que parce qu'ils ne sont pas encore adoucis par les lois.--De là la _nécessité des duels et des repré-

sailles personnelles_ dans les temps barbares, où l'on manque de _lois judiciaires_.

86. Troisième passage non moins précieux du même livre: _Dans les anciennes républiques, les nobles juraient aux plébéiens une éternelle inimitié._ Voilà ce qui explique l'orgueil, l'avarice, et la barbarie des nobles à l'égard des plébéiens, dans les premiers siècles de l'histoire romaine. Au milieu de cette prétendue liberté populaire que l'imagination des historiens nous montre dans Rome, ils _pressaient_[23] les plébéiens, et les forçaient de les servir à la guerre à leurs propres dépens; ils les enfonçaient, pour ainsi dire, dans un abîme d'usures; et lorsque ces malheureux n'y pouvaient satisfaire, ils les tenaient enfermés toute leur vie dans leurs prisons particulières, afin de se payer eux-mêmes par leurs travaux et leurs sueurs; là, ces tyrans les déchiraient à coups de verges comme les plus vils esclaves.

[Note 23: Ce mot est pris dans le sens anglais, _to press_. _Angariarono._ (_N. du T._)]

87. Les républiques aristocratiques se décident difficilement à la guerre, de crainte d'aguerrir la multitude des plébéiens.

88. Les gouvernemens aristocratiques conservent les richesses dans l'ordre des nobles, parce qu'elles contribuent à la puissance de cet ordre.--C'est ce qui explique la clémence avec laquelle les Romains traitaient les vaincus; ils se contentaient de leur ôter leurs armes, et leur laissaient la jouissance de leurs biens (_dominium bonitarium_), sous la condition d'un tribut supportable.--Si l'aristocratie romaine combattit toujours les lois agraires proposées par les Gracques, c'est qu'elle craignait d'enrichir le petit peuple.

89. L'_honneur_ est le plus noble aiguillon de la valeur militaire.

90. Les peuples, chez lesquels les différens ordres se disputent les _honneurs_ pendant la paix, doivent déployer à la guerre une _valeur héroïque_; les uns veulent se conserver le privilège des honneurs, les autres mériter de les obtenir. Tel est le principe de l'_héroïsme_ romain depuis l'expulsion des rois jusqu'aux guerres puniques. Dans cette période, les nobles se dévouaient pour leur patrie, dont le salut était lié à la conservation des privilèges de leur ordre; et les plébéiens se signalaient par de brillans exploits pour prouver qu'ils méritaient de partager les mêmes honneurs.

91. Les querelles dans lesquelles les différens ordres cherchent _l'égalité des droits_, sont pour les républiques le plus puissant moyen d'agrandissement.

Autre principe de l'_héroïsme_ romain, appuyé sur trois vertus civiles: _confiance magnanime des plébéiens_, qui veulent que les patriciens leur communiquent les droits civils, en même temps que ces lois dont ils se réservent la connaissance mystérieuse; _courage des patriciens_, qui retiennent dans leur ordre un privilège si précieux; _sagesse des jurisconsultes_, qui interprètent ces lois, et qui peu-à-peu en étendent l'utilité en les appliquant à de nouveaux cas, selon ce que demande la raison. Voilà les trois caractères qui distinguent exclusivement la jurisprudence romaine.

92. Les faibles veulent les lois; les puissans les repoussent; les ambitieux en présentent de nouvelles pour se faire un parti; les princes protègent les lois, afin d'égaler les puissans et les faibles.

Dans sa première et sa seconde partie, cet axiome éclaire l'histoire des querelles qui agitent les aristocraties. Les nobles font de la connaissance des lois le _secret_ de leur ordre, afin qu'elles dépendent de leurs caprices, et qu'ils les appliquent _aussi arbitrairement que des rois_. Telle est, selon le jurisconsulte Pomponius, la raison pour laquelle les plébéiens désiraient la loi des douze tables: _gravia erant jus latens, incertum, et manus regia_. C'est aussi la cause de la répugnance que montraient les sénateurs pour accorder cette législation: _mores patrios servandos; leges ferri non oportere_. Tite-Live dit au contraire, que les nobles ne repoussaient pas les voeux du peuple, _desideria plebis non aspernari_. Mais Denis d'Halicarnasse, devait être mieux informé que Tite-Live des antiquités romaines, puisqu'il écrivait d'après les mémoires de Varron, le plus docte des Romains.[24]

[Note 24: Nous rejetons une longue digression sur la question de savoir si les lois des douze tables ont été transportées d'Athènes à Rome, dans la note où nous citerons un passage plus considérable d'un autre ouvrage de Vico sur le même sujet. (_N. du T._)]

Le troisième article du même axiome nous montre la route que suivent les ambitieux dans les états populaires pour s'élever au pouvoir souverain; ils secondent le désir naturel du peuple, qui, ne pouvant s'élever aux idées générales, veut une loi pour chaque cas particulier. Aussi voyons-nous que Sylla, chef du parti de la noblesse, n'eut pas plus tôt vaincu Marius, chef du parti du peuple, et rétabli la république en rendant le gouvernement à l'aristocratie, qu'il remédia à la multitude des lois par l'institution des _quæstiones perpetuæ_.

Enfin le même axiome nous fait connaître dans sa dernière partie le secret motif pour lequel les Empereurs, en commençant par Auguste, firent des _lois innombrables pour des cas particuliers_; et pourquoi chez les modernes tous les états monarchiques ou républicains ont reçu le corps du droit romain, et celui du droit canonique.

93. Dans les démocraties où domine une multitude avide, dès qu'une fois cette multitude s'est ouvert par les lois la porte des honneurs, la paix n'est plus qu'une lutte dans laquelle on se dispute la puissance, non plus avec les lois, mais avec les armes; et la puissance elle-même est un moyen de faire des lois pour enrichir le parti vainqueur; telles furent à Rome les lois agraires proposées par les Gracques. De là résultent à-la-fois des guerres civiles au-dedans, des guerres injustes au-dehors.

Cet axiome confirme par son contraire ce qu'on a dit de l'_héroïsme_ romain pour tout le temps antérieur aux Gracques.

94. Plus les biens sont attachés à la personne, au corps du possesseur, plus la liberté naturelle conserve sa fierté; c'est avec le superflu que la servitude enchaîne les hommes.

Dans son premier article, cet axiome est un nouveau principe de l'_héroïsme_ des premiers peuples; dans le second, c'est le _principe naturel des monarchies_.

95. Les hommes aiment d'abord à sortir de sujétion et désirent l'_égalité_; voilà les plébéiens dans les républiques aristocratiques, qui finissent par devenir des gouvernemens populaires. Ils s'efforcent ensuite de _surpasser leurs égaux_; voilà le petit peuple dans les états populaires qui dégénèrent en oligarchies. Ils veulent enfin _se mettre au-dessus des lois_; et il en résulte une

démocratie effrénée, une anarchie, qu'on peut appeler la pire des tyrannies, puisqu'il y a autant de tyrans qu'il se trouve d'hommes audacieux et dissolus dans la cité. Alors le petit peuple, éclairé par ses propres maux, y cherche un remède en _se réfugiant dans la monarchie_. Ainsi nous trouvons dans la nature cette _loi royale_ par laquelle Tacite légitime la monarchie d'Auguste: _qui cuncta bellis civilibus fessa nomine principis sub imperium_ ACCEPIT.

96. Lorsque la réunion des familles forma les premières cités, _les nobles_ qui sortaient à peine de l'_indépendance de la vie sauvage_, ne voulaient point se soumettre au frein des lois, ni aux charges publiques; voilà les _aristocraties_ où les nobles sont seigneurs. Ensuite les plébéiens étant devenus nombreux et aguerris, les nobles se soumirent, comme les plébéiens, aux lois et aux charges publiques; voilà les nobles dans les _démocraties_. Enfin pour s'assurer la vie commode dont ils jouissent, ils inclinèrent naturellement à se soumettre au gouvernement d'un seul; voilà les nobles sous la _monarchie_.

97-103. _Migration des peuples._

97. Qu'on m'accorde, et la raison ne s'y refuse pas, qu'après le déluge, les hommes habitèrent d'abord sur les _montagnes_; il sera naturel de croire qu'ils descendirent quelque temps après dans les _plaines_, et qu'au bout d'un temps considérable, ils prirent assez de confiance pour aller jusqu'aux _rivages_ de la mer.

98. On trouve dans Strabon un passage précieux de Platon, où il raconte qu'après les déluges particuliers d'Ogygès et de Deucalion, les hommes habitèrent _dans les cavernes des montagnes_,

et il les reconnaît dans ces cyclopes, ces Polyphèmes, qui lui représentent ailleurs les premiers pères de famille; ensuite sur les _sommets_ qui dominent les vallées, tels que Dardanus qui fonda Pergame, depuis la citadelle de Troie; enfin dans les _plaines_, tels qu'Ilus qui fit descendre Troie jusqu'à la plaine voisine de la mer, et qui l'appela Ilion.

99. Selon une tradition ancienne, Tyr, fondée d'abord _dans les terres_, fut ensuite assise sur le _rivage_ de la mer de Phénicie; et l'histoire nous apprend que de là elle passa dans une _île_ voisine, qu'Alexandre rattacha par une chaussée au continent.

Le postulat 97 et les deux traditions qui viennent à l'appui, nous apprennent que les peuples _méditerranés_ se formèrent d'abord, ensuite les peuples _maritimes_.

Nous y trouvons aussi une preuve remarquable de l'antiquité du peuple hébreux, dont Noé plaça le berceau dans la Mésopotamie, contrée la plus _méditerranée_ de l'ancien monde habitable. Là aussi se fonda la première monarchie, celle des Assyriens, sortis de la tribu chaldéenne, laquelle avait produit les premiers sages, et Zoroastre le plus ancien de tous.

100. Pour que les hommes se décident à _abandonner pour toujours la terre où ils sont nés_, et qui naturellement leur est chère, il faut les plus extrêmes nécessités. Le désir d'acquérir par le commerce, ou de conserver ce qu'ils ont acquis, peut seul les décider à quitter leur patrie _momentanément_.

C'est le principe de la _Transmigration des peuples_, dont les moyens furent, ou les _colonies maritimes des temps héroïques_, ou les _invasions des barbares_, ou les _colonies_ les

plus lointaines _des Romains_, ou celles _des Européens dans les deux Indes_.

Le même axiome nous démontre que les descendans des fils de Noé durent _se perdre et se disperser_ dans leurs courses vagabondes, comme les bêtes sauvages, soit pour _échapper_ aux animaux farouches qui peuplaient la vaste forêt dont la terre était couverte; soit en _poursuivant_ les femmes rebelles à leurs désirs, soit en _cherchant_ l'eau et la pâture. Ils se trouvèrent ainsi épais sur toute la terre, lorsque le tonnerre se faisant entendre pour la première fois depuis le déluge, les ramena à des pensées religieuses, et leur fit concevoir un Dieu, un Jupiter; principe uniforme des sociétés païennes qui eurent chacune leur Jupiter. S'ils eussent conservé des moeurs _humaines_, comme le peuple de Dieu, ils seraient, comme lui, restés en Asie; cette partie du monde est si vaste, et les hommes étaient alors si peu nombreux, qu'ils n'avaient aucune nécessité de l'abandonner; il n'est point dans la nature que l'on quitte par caprice le pays de sa naissance.

101. Les Phéniciens furent les premiers navigateurs du monde ancien.

102. Les nations encore barbares _sont impénétrables_; au-dehors, il faut la _guerre_ pour les ouvrir aux étrangers, au-dedans l'intérêt du _commerce_, pour les déterminer à les admettre. Ainsi Psammétique ouvrit l'Égypte aux Grecs de l'Ionie et de la Carie, lesquels durent être célèbres après les Phéniciens par leur commerce maritime[25]. Ainsi dans les temps modernes les Chinois ont ouvert leur pays aux Européens.

[Note 25: C'est ce qui explique ces grandes richesses qui permirent aux Ioniens de bâtir le temple de Junon à Samos, et aux

Cariens d'élever le tombeau de Mausole, qui furent placés au nombre des sept merveilles du monde. La gloire du commerce maritime appartint en dernier lieu à ceux de Rhodes qui élevèrent à l'entrée de leur port le fameux colosse du Soleil. (_Vico_).]

Ces trois axiomes nous donnent le principe d'un _autre système d'étymologie pour les mots dont l'origine est certainement étrangère_, système différent de celui dans lequel nous trouvons l'_origine des mots indigènes_. Sans ce principe, nul moyen de connaître l'_histoire des nations transplantées par des colonies aux lieux où s'étaient établies déjà d'autres nations_. Ainsi Naples fut d'abord appelée _Sirène_, d'un mot syriaque, ce qui prouve que les Syriens, ou Phéniciens, y avaient d'abord fondé un comptoir. Ensuite elle s'appela _Parthenope_, d'un mot grec de la langue _héroïque_, et enfin _Neapolis_ dans la langue grecque vulgaire; ce qui prouve que les Grecs s'y étaient établis ensuite, pour partager le commerce des Phéniciens. De même sur les rivages de Tarente il y eut une colonie syrienne appelée _Siri_, que les Grecs nommèrent ensuite _Polylée_; Minerve, qui y avait un temple, en tira le surnom de _Poliade_.

103. Je demande qu'on m'accorde, et on sera forcé de le faire, qu'il y ait eu _sur le rivage du Latium une colonie grecque_, qui, _vaincue et détruite par les Romains_, sera restée ensevelie dans les ténèbres de l'antiquité.

Si l'on n'accorde point ceci, quiconque réfléchit sur les choses de l'antiquité et veut y mettre quelqu'ensemble, ne trouve dans l'histoire romaine que sujets de s'étonner; elle nous parle d'_Hercule_, d'_Évandre_, d'_Arcadiens_, de _Phrygiens établis dans le Latium_, d'un _Servius Tullius_ d'origine grecque, d'un _Tar-

quin l'Ancien_, fils du Corinthien Démarate, d'_Énée_, auquel le peuple romain rapporte sa première origine. _Les lettres latines_, comme l'observe Tacite, _étaient semblables aux anciennes lettres grecques_; et pourtant Tite-Live pense qu'au temps de Servius Tullius, le nom même de Pythagore qui enseignait alors dans son école tant célébrée de Crotone n'avait pu pénétrer jusqu'à Rome. Les Romains ne commencèrent à connaître les Grecs d'Italie qu'à l'occasion de la guerre de Tarente, qui entraîna celle de Pyrrhus et des Grecs d'outre-mer (_Florus_).

104-114. _Principes du droit naturel._

104. Elle est digne de nos méditations, cette pensée de Dion Cassius: _la coutume est semblable à un roi, la loi à un tyran_: ce qui doit s'entendre de la coutume raisonnable, et de la loi qui n'est point animée de l'esprit de la raison naturelle.

Cet axiome termine par le fait la grande dispute à laquelle a donné lieu la question suivante: _le droit est-il dans la nature, ou seulement dans l'opinion des hommes_? c'est la même que l'on a proposée dans le corollaire du 8e axiome: _la nature humaine est-elle sociable_? Si la coutume commande, comme un roi à des sujets qui veulent obéir, le droit naturel qui a été ordonné par la coutume, est né des moeurs humaines, résultant de la NATURE COMMUNE DES NATIONS. Ce droit conserve la société, parce qu'il n'y a chose plus agréable et par conséquent plus naturelle que de suivre les coutumes enseignées par la nature. D'après tout ce raisonnement, _la nature humaine_ dont elles sont un résultat, _ne peut être que sociable_.

Cet axiome, rapproché du 8e et de son corollaire, prouve que l'_homme n'est pas injuste par le fait de sa nature, mais par l'in-

firmité d'une nature déchue_. Il nous démontre le premier _principe du christianisme_, qui se trouve dans le caractère d'Adam, considéré avant le péché, et dans l'état de perfection où il dut avoir été conçu par son créateur. Il nous démontre par suite les _principes catholiques de la grâce_. La grâce suppose le libre arbitre, auquel elle prête un secours _surnaturel_, mais qui est aidé _naturellement_ par la _Providence_ (_Voy._ le même axiome 8e et son second corollaire.) Sur ce dernier article la religion chrétienne s'accorde avec toutes les autres. Grotius, Selden et Puffendorf devaient fonder leurs systèmes sur cette base, et se ranger à l'opinion des jurisconsultes romains, selon lesquels le _droit naturel a été ordonné par la divine Providence_.

105. Le _droit naturel des gens est sorti des moeurs et coutumes_ des nations, lesquelles se sont rencontrées dans _un sens commun_, ou manière de voir uniforme, et cela sans _réflexion_, sans prendre _exemple_ l'une de l'autre.

Cet axiome, avec le mot de Dion Cassius qui vient d'être rapporté, établit que la Providence est _la législatrice du droit naturel des gens_, parce qu'elle est la _reine des affaires humaines_.

Le même axiome établit la différence qui existe entre le _droit naturel des Hébreux_, celui des _Gentils_, et celui des _philosophes_. Les Gentils eurent seulement les secours _ordinaires_ de la Providence, les Hébreux eurent de plus les secours _extraordinaires_ du vrai Dieu, et c'est le principe de la _division de tous les peuples anciens en Hébreux et Gentils_. Les philosophes par leurs raisonnemens arrivèrent à l'idée d'un droit plus parfait que celui que pratiquaient les Gentils; mais ils ne parurent que deux mille ans après la fondation des sociétés païennes. Ces trois diffé-

rences, inaperçues jusqu'ici, renversent les trois systèmes de Grotius, de Selden et de Puffendorf.

106. Les sciences doivent prendre pour point de départ l'époque où commence le sujet dont elles traitent.[26]

[Note 26: Cet axiome placé ici à cause de son rapport _particulier_ avec le droit des gens, s'applique _généralement_ tous les objets dont nous avons à parler. Il aurait dû être rangé parmi les _axiomes généraux;_ si nous l'avons mis en cet endroit, c'est qu'on voit mieux dans le droit des gens que dans toute autre matière particulière, combien il est conforme à la vérité, et important dans l'application (_Vico_).]

107. Les _Gentes_ (familles, tribus, clans) commencèrent avant les cités; du moins celles que les Latins appelèrent _gentes majores_, c'est-à-dire, _maisons nobles anciennes_, comme celle des _Pères_ dont Romulus composa le sénat, et en même temps la cité de Rome. Au contraire, on appela _gentes minores, les maisons nobles nouvelles_ fondées après les cités, telles que celles des _Pères_, dont Junius Brutus, après avoir chassé les rois, remplit le sénat, devenu presque désert par la mort des sénateurs que Tarquin-le-Superbe avait fait périr.

108. Telle fut aussi la division des dieux: _dii majorum gentium_, ou dieux consacrés par les familles avant la fondation des cités; et _dii minorum gentium_, ou dieux consacrés par les peuples, comme Romulus, que le peuple romain appela après sa mort _Dius Quirinus_.

Ces trois axiomes montrent que les systèmes de Grotius, de Selden et de Puffendorf, manquent dans leurs principes mêmes. Ils commencent par les _nations déjà_ formées et composant

dans leur ensemble la _société du genre humain_, tandis que l'_humanité_ commença chez toutes les nations primitives à l'_époque où les familles étaient les seules sociétés et où elles adoraient les dieux majorum gentium_.

109. Les hommes à courtes vues prennent pour la justice ce qu'on leur montre rentrer dans les termes de la loi.

110. Admirons la définition que donne Ulpien de l'_équité civile: c'est une présomption de droit, qui n'est point connue naturellement à tous les hommes_ (comme l'équité naturelle), _mais seulement à un petit nombre d'hommes, qui réunissant la sagesse, l'expérience et l'étude, ont appris ce qui est nécessaire au maintien de la société._ C'est ce que nous appelons _raison d'état_.

111. La _certitude de la loi_ n'est qu'une _ombre effacée_ de la raison (_obscurezza_) _appuyée sur l'autorité_. Nous trouvons alors les lois _dures_ dans l'application, et pourtant nous sommes obligés de les appliquer en considération de leur _certitude_. _Certum_, en bon latin, signifie _particularisé_ (_individuatum_, comme dit l'école); dans ce sens, _certum_, et _commune_, sont très bien opposés entre eux.

La _certitude_ est le principe de la _jurisprudence inflexible_, naturelle aux âges barbares, et dont l'_équité civile_ est la règle. Les barbares, n'ayant que des idées particulières, _s'en tiennent naturellement à cette certitude_, et sont satisfaits, pourvu que les termes de la loi soient appliqués avec précision. Telle est l'idée qu'ils se forment du droit. Aussi la phrase d'Ulpien, _lex dura est, sed scripta est_, s'exprimerait plus élégamment selon la

langue et selon la jurisprudence, par les mots: _lex dura est, sed certa est_.

112. Les hommes éclairés estiment conforme à la justice ce que l'impartialité reconnaît être utile dans chaque cause.

113. Dans les lois, le _vrai_ est une lumière certaine dont nous éclaire la _raison naturelle_. Aussi les jurisconsultes disent-ils souvent _verum est_, pour _æquum est_ (_Voy._ les axiomes 9 et 10.)

114. L'_équité naturelle de la jurisprudence humaine dans son plus grand développement_ est une _pratique_, une application _de la sagesse aux choses de l'utilité_; car la _sagesse_, en prenant le mot dans le sens le plus étendu, n'est que la _science de faire des choses l'usage qu'elles ont dans la nature_.

Tel est le principe de la _jurisprudence humaine_, dont la règle est l'_équité naturelle_, et qui est inséparable de la civilisation. Cette jurisprudence, ainsi que nous le démontrerons, est l'_école publique_ d'où sont sortis les philosophes. (_Voyez_ le livre IV, vers la fin.)

Les six dernières propositions établissent que la _Providence a été la législatrice du droit naturel des gens_. Les nations devant vivre pendant une longue suite de siècles encore incapables de connaître la _vérité_ et l'_équité naturelle_, la Providence permit qu'en attendant elles s'attachassent à la _certitude_ et à l'_équité civile_ qui suit religieusement l'expression de la loi; de façon qu'elles observassent la loi, même lorsqu'elle devenait _dure_ et rigoureuse dans l'application, _pour assurer le maintien de la société humaine_.

C'est pour avoir ignoré les vérités énoncées dans ces derniers axiomes, que les trois principaux auteurs, qui ont écrit sur le droit naturel des gens, se sont égarés comme de concert dans la recherche des principes sur lesquels ils devaient fonder leurs systèmes. Ils ont cru que les nations païennes, dès leur commencement, avaient compris l'_équité naturelle_ dans sa perfection idéale, sans réfléchir qu'il fallut bien deux mille ans pour qu'il y eût des philosophes, et sans tenir compte de l'assistance particulière que reçut du vrai Dieu un peuple privilégié.

CHAPITRE III.

TROIS PRINCIPES FONDAMENTAUX.

Maintenant afin d'éprouver si les propositions que nous avons présentées comme les _élémens_ de la science nouvelle, peuvent donner forme aux _matériaux_ préparés dans la table chronologique, nous prions le lecteur de réfléchir à tout ce qu'on a jamais écrit sur les principes du savoir divin et humain des Gentils, et d'examiner s'il y trouvera rien qui contredise toutes ces propositions, ou plusieurs d'entr'elles, ou même une seule; chacune étant étroitement liée avec toutes les autres, en ébranler une, c'est les ébranler toutes. S'il fait cette comparaison, il ne verra certainement dans ce qu'on a écrit sur ces matières que des _souvenirs_ confus, que les rêves d'une _imagination_ déréglée; la _réflexion_ y est restée étrangère, par l'effet des deux vanités dont nous avons parlé (axiome 3). La _vanité des nations_, dont chacune veut être la plus ancienne de toutes, nous ôte l'espoir de trouver les principes de la Science nouvelle dans les écrits des

philologues; la _vanité des savans_, qui veulent que leurs sciences favorites aient été portées à leur perfection dès le commencement du monde, nous empêche de les chercher dans les ouvrages des _philosophes_; nous suivrons donc ces recherches, comme s'il n'existait point de livres.

Mais dans cette nuit sombre dont est couverte à nos yeux l'antiquité la plus reculée, apparaît une lumière qui ne peut nous égarer; je parle de cette vérité incontestable: _le monde social est certainement l'ouvrage des hommes_; d'où il résulte que l'on en peut, que l'on en doit trouver les principes dans les modifications mêmes de l'intelligence humaine. Cela admis, tout homme qui réfléchit, ne s'étonnera-t-il pas que les philosophes aient entrepris sérieusement de connaître le _monde de la nature_ que Dieu a fait et dont il s'est réservé la science, et qu'ils aient négligé de méditer sur ce _monde social_, que les hommes peuvent connaître, puisqu'il est leur ouvrage? Cette erreur est venue de l'infirmité de l'intelligence humaine: plongée et comme ensevelie dans le corps, elle est portée naturellement à percevoir les choses corporelles, et a besoin d'un grand travail, d'un grand effort pour se comprendre elle-même; ainsi l'oeil voit tous les objets extérieurs, et ne peut se voir lui-même que dans un miroir.

Puisque _le monde social est l'ouvrage des hommes_, examinons en quelle chose ils se sont rapportés et _se rapportent toujours_. C'est de là que nous tirerons _les principes qui expliquent comment se forment, comment se maintiennent toutes les sociétés_, principes universels et éternels, comme doivent l'être ceux de toute science.

Observons toutes les nations barbares ou policées, quelque éloignées qu'elles soient de temps ou de lieu; elles sont fidèles à

trois coutumes _humaines_: toutes ont une _religion_ quelconque, toutes contractent des _mariages solennels_, toutes _ensevelissent_ leurs morts. Chez les nations les plus sauvages et les plus barbares, nul acte de la vie n'est entouré de cérémonies plus augustes, de solennités plus saintes, que ceux qui ont rapport à la _religion_, aux _mariages_, aux _sépultures_. Si des idées uniformes chez des peuples inconnus entre eux doivent avoir un principe commun de vérité, Dieu a sans doute enseigné aux nations que partout la civilisation avait eu cette triple base, et qu'elles devaient à ces trois institutions une fidélité religieuse, de peur que le monde ne redevînt sauvage et ne se couvrît de nouvelles forêts. C'est pourquoi nous avons pris ces trois coutumes éternelles et universelles pour les _trois premiers principes de la science nouvelle_.

I. Qu'on n'oppose point au premier de nos principes le témoignage de quelques voyageurs modernes, selon lesquels les Cafres, les Brésiliens, quelques peuples des Antilles et d'autres parties du Nouveau-Monde, vivent en société sans avoir aucune connaissance de Dieu[27]. Ce sont nouvelles de voyageurs, qui, pour faciliter le débit de leurs livres, les remplissent de récits monstrueux. Toutes les nations ont cru un Dieu, une Providence. Aussi dans toute la suite des temps, dans toute l'étendue du monde, on peut réduire à quatre le nombre des religions principales. Celles des Hébreux et des Chrétiens qui attribuent à la Divinité un esprit libre et infini; celle des idolâtres qui la partagent entre plusieurs dieux composés d'un corps et d'un esprit libre; enfin celle des Mahométans, pour lesquels Dieu est un esprit infini et libre dans un corps infini; ce qui fait qu'ils placent les récompenses de l'autre vie dans les plaisirs des sens.

[Note 27: Bayle a sans doute été trompé par leurs rapports, lorsqu'il affirme, dans le Traité de la Comète, _que les peuples peuvent vivre dans la justice sans avoir besoin de la lumière de Dieu_. Avant lui, Polybe avait dit: _si les hommes étaient philosophes, il n'y aurait plus besoin de religion_. Mais s'il n'existait point de société, y aurait-il des philosophes? Or, sans les religions, point de société. (_Vico_).

Les trois dernières lignes sont tirées du second corollaire de l'axiome 31.]

Aucune nation n'a cru à l'existence d'un Dieu tout matériel, ni d'un Dieu tout intelligence sans liberté. Aussi les Épicuriens qui ne voient dans le monde que matière et hasard, les Stoïciens qui, semblables en ceci aux Spinosistes, reconnaissent pour Divinité une intelligence infinie animant une matière infinie et soumise au destin, ne pourront raisonner de législation ni de politique. Spinosa parle de la société civile comme d'une société de marchands. Cicéron disait à l'épicurien Atticus qu'il ne pouvait raisonner avec lui sur la législation, à moins qu'il ne lui accordât l'existence d'une Providence divine. Dira-t-on encore que la secte stoïcienne et l'épicurienne s'accordent avec la jurisprudence romaine, qui prend l'existence de cette Providence pour premier principe?

II. L'opinion selon laquelle l'_union de l'homme et de la femme sans mariage solennel serait innocente_, est accusée d'erreur par les usages de toutes les nations. Toutes célèbrent religieusement les mariages, et semblent par là regarder les unions illégitimes comme une sorte de bestialité, quoique moins coupable. En effet les parens dont le lien des lois n'assure point l'union, _perdent_ leurs enfans, autant qu'il est en eux; le père et

la mère pouvant toujours se séparer, l'enfant abandonné de l'un et de l'autre, doit rester exposé à devenir la proie des chiens; et si l'humanité publique ou privée ne l'élevait, il croîtrait sans qu'on lui transmît ni religion, ni langue, ni aucun élément de civilisation. Ainsi, de ce monde social embelli et policé par tous les arts de l'humanité, ils tendent à en faire la grande forêt des premiers âges, où, avant Orphée, erraient les hommes à la manière des bêtes sauvages, suivant au hasard la coupable brutalité de leurs appétits, où un amour sacrilège unissait les fils à leurs mères, et les pères à leurs filles.

III. Enfin pour apprécier l'importance du troisième principe de la civilisation, qu'on imagine un état dans lequel les cadavres humains resteraient sur la terre sans _sépulture_, pour servir de pâture aux chiens et aux oiseaux de proie. Dès lors les cités se dépeupleraient, les champs resteraient sans culture, et les hommes chercheraient les glands mêlés et confondus avec la cendre des morts. Aussi c'est avec raison qu'on a désigné les sépultures par cette expression sublime _foedera generis humani_, et par cette autre expression moins élevée qu'emploie Tacite, _humanitatis commercia_. Toutes les nations païennes se sont accordées à croire que les âmes allaient errantes autour des corps laissés sans sépulture, et demeuraient inquiètes sur la terre; que par conséquent elles survivaient aux corps, et étaient _immortelles_. Les rapports des voyageurs modernes nous prouvent que maintenant encore plusieurs peuples barbares partagent cette croyance. La chose nous est attestée pour les Péruviens et les Mexicains par Acosta, pour les peuples de la Virginie par Thomas Aviot, pour ceux de la nouvelle Angleterre par Richard Waitborn; pour ceux de la Guinée par Hugues Linschotan, et pour les Siamois par Joseph Scultenius.--Aussi Sénèque a-t-il dit: _Quum de immortali-

tate loquimur, non leve momentum apud nos habet consensus hominum aut timentium inferos, aut colentium; hac persuasione publica utor._

CHAPITRE IV.

DE LA MÉTHODE.

Pour achever d'établir nos principes, il nous reste dans ce premier livre à examiner la méthode que doit suivre la Science nouvelle. Si, comme nous l'avons dit dans les axiomes, _la science doit prendre pour point de départ l'époque où commence le sujet de la science_, nous devons, pour nous adresser d'abord aux philologues, commencer aux cailloux de Deucalion, aux pierres d'Amphion, aux hommes nés des sillons de Cadmus, ou des chênes dont parle Virgile (_duro robore nati_). Pour les philosophes, nous partirons des grenouilles d'Épicure, des cigales de Hobbes, des _hommes simples et stupides_ de Grotius, des _hommes jetés dans le monde sans soin ni aide de Dieu_, dont parle Puffendorf, des géans grossiers et farouches, tels que les Patagons du détroit de Magellan; enfin des _Polyphèmes_ d'Homère, dans lesquels Platon reconnaît les premiers pères de famille. Nous devons commencer à les observer dès le moment où ils ont commencé à penser _en hommes_; et nous trouvons d'abord que, dans cette barbarie profonde, leur liberté bestiale ne pouvait être domptée et enchaînée que par l'_idée d'une divinité quelconque qui leur inspirât de la terreur_. Mais, lorsque nous cherchons comment cette première pensée _humaine_ fut conçue dans le monde païen, nous rencontrons de graves difficul-

tés. Comment descendre d'une nature cultivée par la civilisation à cette nature inculte et sauvage; c'est à grand'peine que nous pouvons la _comprendre_, loin de pouvoir nous la _représenter_?

Nous devons donc partir d'une notion quelconque de la divinité dont les hommes ne puissent être privés, quelque sauvages, quelque farouches qu'ils soient; et voici comment nous expliquons cette connaissance: _l'homme déchu, n'espérant aucun secours de la nature, appelle de ses désirs quelque chose de surnaturel qui puisse le sauver_; or cette chose surnaturelle n'est autre que Dieu. Voilà la lumière que Dieu a répandue sur tous les hommes. Une observation vient à l'appui de cette idée, c'est que les libertins qui vieillissent, et qui sentent les forces naturelles leur manquer, deviennent ordinairement religieux.

Mais des hommes tels que ceux qui commencèrent les nations païennes, devaient, comme les animaux, ne penser que sous l'aiguillon des passions les plus violentes. En suivant une métaphysique vulgaire qui fut la théologie des poètes, nous rappellerons (_Voy._ les axiomes) _cette idée effrayante d'une divinité_ qui borna et contint les _passions bestiales_ de ces hommes perdus, et en fit des _passions humaines_. De cette idée dut naître le noble _effort propre à la volonté de l'homme_, de tenir en bride les mouvemens imprimés à l'âme par le corps, de manière à les étouffer, comme il convient à l'_homme sage_, ou à les tourner à un meilleur usage, comme il convient à l'_homme social_, au membre de la société.[28]

[Note 28: Notre libre arbitre, notre volonté libre peut seule réprimer ainsi l'impulsion du corps.... Tous les corps sont des agens nécessaires, et que les mécaniciens appellent _forces_,

efforts, _puissances_, ne sont que les mouvemens des corps, mouvemens étrangers au sentiment (_Vico_).]

Cependant, par un effet de leur nature corrompue, les hommes toujours tyrannisés par l'égoïsme, ne suivent guère que leur intérêt; chacun voulant pour soi tout ce qui est utile, sans en faire part à son prochain, ils ne peuvent _donner à leurs passions la direction salutaire qui les rapprocherait de la justice_. Partant de ce principe, nous établissons que l'homme _dans l'état bestial, n'aime que sa propre conservation_; il prend femme, il a des enfans, et il aime sa conservation _en y joignant celle de sa famille_; arrivé à la vie civile, il cherche à-la-fois sa propre conservation et celle _de la cité_ dont il fait partie; lorsque les empires s'étendent sur plusieurs peuples, il cherche avec sa conservation celle _des nations_ dont il est membre; enfin quand les nations sont liées par les rapports des traités, du commerce, et de la guerre, il embrasse dans un même désir sa conservation et _celle du genre humain_. Dans toutes ces circonstances, l'homme est principalement attaché à son intérêt particulier. Il faut donc que ce soit _la Providence_ elle-même qui le retienne dans cet ordre de choses, et _qui lui fasse suivre dans la justice la société de famille, de cité, et enfin la société humaine_. Ainsi conduit par elle, l'homme incapable d'atteindre toute l'utilité qu'il désire, obtient ce qu'il en doit prétendre, et c'est ce qu'on appelle _le juste_. La dispensatrice du juste parmi les hommes, c'est la _justice divine_, qui, appliquée aux affaires du monde par la Providence, conserve la _société humaine_.

La _science nouvelle_ sera donc sous l'un de ses principaux aspects une _théologie civile de la Providence divine_, laquelle semble avoir manqué jusqu'ici. Les philosophes ont ou entière-

ment méconnu la Providence, comme les Stoïciens et les Épicuriens, ou l'ont considérée seulement dans l'ordre des choses physiques. Ils donnent le nom de _théologie naturelle_ à la métaphysique, dans laquelle ils étudient cet attribut de Dieu, et ils appuient leurs raisonnemens d'observations tirées du _monde matériel_; mais c'était surtout dans l'_économie du monde civil_ qu'ils auraient dû chercher les preuves de la Providence... La Science nouvelle sera, pour ainsi parler, _une démonstration de fait, une démonstration historique de la Providence_, puisqu'elle doit être une histoire des décrets par lesquels cette Providence a gouverné, à l'insu des hommes, et souvent malgré eux, la grande cité du genre humain. Quoique ce monde ait été créé _particulièrement_ et _dans le temps_, les lois qu'elle lui a données, n'en sont pas moins _universelles_ et _éternelles_.

Dans la contemplation de cette Providence éternelle et infinie la Science nouvelle trouve des _preuves divines_ qui la confirment et la démontrent. N'est-il pas naturel en effet que la Providence divine ayant pour instrument la _toute-puissance_, exécute ses décrets par des moyens aussi faciles que le sont les usages et coutumes suivis librement par les hommes... que, conseillée par la _sagesse infinie_, tout ce qu'elle dispose soit ordre et harmonie... qu'ayant pour fin son _immense bonté_, elle n'ordonne rien qui ne tende à un bien toujours supérieur à celui que les hommes se sont proposé? Dans l'obscurité jusqu'ici impénétrable qui couvre l'origine des nations, dans la variété infinie de leurs moeurs et de leurs coutumes, dans l'immensité d'un sujet qui embrasse toutes les choses humaines, peut-on désirer des preuves plus sublimes que celles que nous offriront la _facilité_ des moyens employés par la Providence, l'_ordre_ qu'elle établit, la _fin_ qu'elle se propose, laquelle fin n'est autre que la conser-

vation du genre humain? Voulons-nous que ces preuves deviennent distinctes et lumineuses? Réfléchissons avec quelle _facilité_ l'on voit naître les choses, par suite d'occasions lointaines, et souvent contraires aux desseins des hommes; et néanmoins elles viennent s'y adapter comme d'elles-mêmes; autant de preuves que nous fournit la _toute-puissance_. Observons encore dans l'_ordre_ des choses humaines, comme elles naissent au temps, au lieu où elles doivent naître, comme elles sont différées quand il convient qu'elles le soient[29]; c'est l'ouvrage de la _sagesse infinie_. Considérons en dernier lieu si nous pouvons concevoir dans telle occasion, dans tel lieu, dans tel temps, quelques _bienfaits divins_ qui eussent pu mieux conduire et conserver la société humaine, au milieu des besoins et des maux éprouvés par les hommes; voilà les preuves que nous fournit l'_éternelle bonté_ de Dieu.--Ces trois sortes de preuves peuvent se ramener à une seule: Dans toute la série des choses possibles, notre esprit peut-il imaginer des causes plus nombreuses, moins nombreuses, ou autres, que celles dont le monde social est résulté?... Sans doute le lecteur éprouvera un plaisir divin en ce corps mortel, lorsqu'il _contemplera dans l'uniformité des idées divines ce monde des nations, par toute l'étendue et la variété des lieux et des temps_. Ainsi nous aurons prouvé par le fait aux Épicuriens que leur hasard ne peut errer selon la folie de ses caprices, et aux Stoïciens que leur chaîne éternelle des causes à laquelle ils veulent attacher le monde, est elle-même suspendue à la main puissante et bienfaisante du Dieu très grand et très bon.

[Note 29: C'est en cela qu'Horace fait consister toute la beauté de l'ordre:

Ordinis hæc virtus erit et Venus, aut ego fallor, Ut jam nunc dicat, jam nunc debentia dici Pleraque differat, et præsens in tempus omittat. Art poétique. (_Vico_).]

Ces preuves _théologiques_ seront appuyées par une espèce de preuves _logiques_ dont nous allons parler. En réfléchissant sur les commencemens de la religion et de la civilisation païennes, on arrive à ces premières origines, au-delà desquelles c'est une vaine curiosité d'en demander d'antérieures; ce qui est le caractère propre des principes. Alors s'expliquera la manière particulière dont les choses sont nées, autrement dit, leur _nature_ (axiome 14); or l'explication de la nature des choses est le propre de la science. Enfin cette explication de leur nature se confirmera par l'observation des _propriétés éternelles_ qu'elles conservent; lesquelles propriétés ne peuvent résulter que de ce qu'elles sont nées dans tel temps, dans tel lieu et de telle manière, en d'autres termes, de ce qu'elles ont une telle nature (axiomes 14, 15.)

Pour arriver à trouver cette nature des choses humaines, la Science nouvelle procède par une _analyse_ sévère _des pensées humaines relatives aux nécessités ou utilités de la vie sociale, qui sont les deux sources éternelles du droit naturel des gens_ (axiome 11). Ainsi considérée sous le second de ses principaux aspects, la Science nouvelle est une _histoire des idées humaines_, d'après laquelle semble devoir procéder la _métaphysique de l'esprit humain_. S'il est vrai que _les sciences doivent commencer au point même où leur sujet a commencé_ (axiome 104), la métaphysique, cette reine des sciences, commença à l'époque où les hommes se mirent à penser _humainement_, et non point à

celle où les philosophes se mirent à réfléchir sur les idées humaines.

Pour déterminer l'époque et le lieu où naquirent ces idées, pour donner à leur histoire la certitude qu'elle doit tirer de la _chronologie et de la géographie métaphysiques_ qui lui sont propres, la science nouvelle applique une _Critique_ pareillement _métaphysique_ aux fondateurs, aux _auteurs des nations_, antérieurs de plus de mille ans aux _auteurs de livres_, dont s'est occupé jusqu'ici la _critique philologique_. Le criterium dont elle se sert (axiome 13), est celui que la providence divine a enseigné également à toutes les nations, savoir: _le sens commun du genre humain_, déterminé par la convenance nécessaire des choses humaines elles-mêmes (convenance qui fait toute la beauté du monde social). C'est pourquoi le genre de preuve sur lequel nous nous appuyons principalement, c'est que, telles lois étant établies par la Providence, la destinée des nations _a dû_, _doit_ et _devra_ suivre le cours indiqué par la Science nouvelle, quand même des mondes infinis en nombre naîtraient pendant l'éternité; hypothèse indubitablement fausse. De cette manière, la Science nouvelle trace le cercle éternel d'une _histoire idéale_, sur lequel tournent _dans le temps les histoires de toutes les nations_, avec leur naissance, leurs progrès, leur décadence et leur fin. Nous dirons plus: celui qui étudie la Science nouvelle, se raconte à lui-même cette histoire idéale, en ce sens que _le monde social étant l'ouvrage de l'homme_, et _la manière_ dont il s'est formé devant, par conséquent, _se retrouver dans les modifications de l'âme humaine_, celui qui médite cette science s'en crée à lui-même le sujet. Quelle histoire plus certaine que celle où la même personne est à-la-fois l'acteur et l'historien? Ainsi la Science nouvelle procède précisément comme la géomé-

trie, qui crée et contemple en même temps le monde idéal des grandeurs; mais la Science nouvelle a d'autant plus de réalité que les lois qui régissent les affaires humaines en ont plus que les points, les lignes, les superficies et les figures. Cela même montre encore que les preuves dont nous avons parlé sont d'une espèce _divine_, et qu'elles doivent, ô lecteur, te donner un plaisir _divin_: car pour Dieu, connaître et faire, c'est la même chose.

Ce n'est pas tout; d'après la définition du _vrai_ et du _certain_ que nous avons donnée plus haut, les hommes furent longtemps incapables de connaître le _vrai_ et la _raison_, source de la _justice intérieure_[30], qui peut seule suffire aux intelligences. Mais en attendant, ils se gouvernèrent par la _certitude de l'autorité_, par le _sens commun du genre humain_ (criterium de notre Critique métaphysique), sur le témoignage duquel se repose la conscience de toutes les nations (axiome 9). Ainsi sous un autre aspect, la science nouvelle devient une _philosophie de l'autorité_, source de la justice _extérieure_, pour parler le langage de la théologie morale. Les trois principaux auteurs qui ont écrit sur le droit naturel (Grotius, Selden et Puffendorf), auraient dû tenir compte de cette autorité, plutôt que de celles qu'ils tirent de tant de citations d'auteurs. Elle a régné chez les nations plus de mille ans avant qu'elles eussent des écrivains; ces écrivains n'ont donc pu en avoir aucune connaissance. Aussi Grotius, plus érudit et plus éclairé que les deux autres, combat les jurisconsultes romains presque sur tous les points; mais les coups qu'il leur porte ne frappent que l'air, puisque ces jurisconsultes ont établi leurs principes de justice sur la _certitude de l'autorité du genre humain_, et non sur l'_autorité des hommes déjà éclairés_.

[Note 30: Cette justice intérieure, fut pratiquée par les Hébreux que le vrai Dieu éclairait de sa lumière, et auxquels sa loi défendait jusqu'aux pensées injustes, chose dont les législateurs mortels ne s'étaient jamais embarrassés. Les Hébreux croyaient en un Dieu tout esprit, qui scrute le coeur des hommes; les gentils croyaient leurs dieux composés d'âme et de corps, et par conséquent incapables de pénétrer dans les coeurs. La justice intérieure ne fut connue chez eux que par les raisonnemens des philosophes, lesquels ne parurent que deux mille ans après la formation des nations qui les produisirent (_Vico_).]

* * *

Telles sont les preuves _philosophiques_ qu'emploiera cette science. Les preuves _philologiques_ doivent venir en dernier lieu; elles peuvent se ramener toutes aux sept classes suivantes: 1º Notre _explication des fables_ se rapporte à notre système d'une manière naturelle, et qui n'a rien de pénible ou de forcé. Nous montrons dans les fables l'_histoire civile des premiers peuples_, lesquels se trouvent avoir été partout naturellement _poètes_. 2º Même accord avec les _locutions héroïques_, qui s'expliqueront dans toute la vérité du sens, dans toute la propriété de l'expression; 3º et avec les _étymologies des langues indigènes_, qui nous donnent l'histoire des choses exprimées par les mots, en examinant d'abord leur sens propre et originaire, et en suivant le progrès naturel du sens figuré, conformément à l'ordre des idées dans lequel se développe l'histoire des langues (axiomes 64, 65). 4º Nous trouvons encore expliqué par le même système le _vocabulaire mental des choses relatives à la société_[31], qui, prises dans leur substance, ont été perçues d'une manière uniforme par le _sens_ de toutes les nations, et

qui dans leurs modifications diverses, ont été diversement _exprimées_ par les langues. 5° Nous séparons le vrai du faux en tout ce que nous ont conservé les _traditions vulgaires_ pendant une longue suite de siècles. Ces traditions ayant été suivies si long-temps, et par des peuples entiers, doivent avoir eu un motif commun de vérité (axiome 16). 6° Les _grands débris_ qui nous restent de l'antiquité, jusqu'ici inutiles à la science, parce qu'ils étaient négligés, mutilés, dispersés, reprennent leur éclat, leur place et leur ordre naturels. 7° Enfin tous les faits que nous raconte l'_histoire certaine_ viennent se rattacher à ces antiquités expliquées par nous, comme à leurs causes naturelles.--Ces _preuves philologiques_ nous font voir dans la _réalité_ les choses que nous avons aperçues dans la méditation du monde _idéal_. C'est la méthode prescrite par Bacon, _cogitare_, _videre_. Les preuves _philosophiques_ que nous avons placées d'abord, confirment par la _raison l'autorité_ des preuves _philologiques_, qui à leur tour prêtent aux premières l'appui de leur _autorité_ (axiome 10.)

[Note 31: _Voyez_ l'axiome 22, et le second chapitre du IIe livre, corollaire relatif au mot _Jupiter_.]

Concluons tout ce qui s'est dit en général pour _établir les principes de la Science nouvelle_. Ces principes sont _la croyance en une Providence divine, la modération des passions par l'institution du mariage_, et le dogme de l'_immortalité de l'âme_ consacré par l'usage des _sépultures_. Son critérium est la maxime suivante: _ce que l'universalité ou la pluralité du genre humain sent être juste, doit servir de règle dans la vie sociale_. La sagesse _vulgaire_ de tous les législateurs, la sagesse _profonde_ des plus célèbres philosophes s'étant accordées pour

admettre ces principes et ce critérium, on doit y trouver les bornes de la raison humaine; et quiconque veut s'en écarter doit prendre garde de s'écarter de l'humanité tout entière.

LIVRE SECOND.

DE LA SAGESSE POÉTIQUE.

ARGUMENT.

Frappé de l'idée que l'admiration exagérée pour la sagesse des premiers âges est le plus grand obstacle aux progrès de la philosophie de l'histoire, l'auteur examine comment les peuples des temps poétiques imaginèrent _la Nature, qu'ils ne pouvaient_ connaître _encore. Il appelle cet ensemble des croyances antiques_, sagesse, _et non pas_ science, _parce qu'elles se rapportaient généralement à un but pratique. Dans ce livre, il passe en revue toutes les idées que les premiers hommes se firent sur la logique et la morale, sur l'économie domestique et politique, sur la physique, la cosmographie et l'astronomie, sur la chronologie et la géographie. C'est en quelque sorte l'encyclopédie des peuples barbares_, (_M. Jannelli_, Delle cose humane.)

Chapitre Ier. SUJET DE CE LIVRE.==§. _I. Les fables n'ont point le sens mystérieux que les philosophes leur ont attribué. La Providence a mis dans l'instinct des premiers hommes les germes de civilisation que la réflexion devait ensuite développer._--§. _II. De la sagesse en général. Sens divers de ce mot à différentes époques._--§. _III. Exposition et division de la_ sagesse poétique.

Chapitre II. DE LA MÉTAPHYSIQUE POÉTIQUE.==§. _I. Origine de la poésie, de l'idolâtrie, de la divination et des sacrifices. Certitude du déluge universel et de l'existence des géans. Les premiers peuples furent poètes naturellement et nécessairement. La crédulité, et non l'imposture, fit les premiers dieux._--§. _II. Corollaires relatifs aux principaux aspects de la science nouvelle. Philosophie de la propriété, histoire des idées humaines, critique philosophique, histoire idéale éternelle, système du droit naturel des gens, origines de l'histoire universelle._

Chapitre III. DE LA LOGIQUE POÉTIQUE.--§. _I. Définition et étymologie du mot_ logique. _Les premiers hommes divinisèrent tous les objets, et prirent les noms de ces dieux pour signes ou symboles des choses qu'ils voulaient exprimer._--§. _II. Corollaires relatifs aux tropes, aux métamorphoses poétiques et aux monstres de la fable. Origine des principales figures. Ces figures du langage, ces créations de la poésie, ne sont point, comme on l'a cru, l'ingénieuse invention des écrivains, mais des formes nécessaires dont toutes les nations se sont servies à leur premier âge, pour exprimer leurs pensées._--§. _III. Corollaires relatifs aux_ caractères poétiques _employés comme signes du langage par les premières nations. Solon, Dracon, Ésope, Romulus et autres rois de Rome, les décemvirs, etc._--§. _IV. Corollaires relatifs à l'origine des langues et des lettres, dans laquelle nous devons trouver celle des hiéroglyphes, des lois, des noms, des armoiries, des médailles, des monnaies. On n'a pu trouver jusqu'ici l'origine des langues, ni celle des lettres, parce qu'on les a cherchées séparément. Les premiers hommes ont dû parler successivement trois langues, l_'hiéroglyphique, _la_ symbolique _et la_ vulgaire. _Les langues vulgaires n'ont point une signification arbitraire. Ordre dans lequel furent trouvées les

parties du discours dans la langue articulée ou vulgaire._--§. _V. Corollaires relatifs à l'origine de l'élocution poétique, des épisodes, du tour, du nombre, du chant et du vers. Ces ornemens du style naquirent, dans l'origine, de l'indigence du langage. La poésie a précédé la prose._--§. _VI. Corollaires relatifs à la logique des esprits cultivés. La topique naquit avant la critique. Ordre dans lequel les diverses méthodes furent employées par la philosophie. Incapacité des premiers hommes de s'élever aux idées générales, surtout en législation._

Chapitre IV. DE LA MORALE POÉTIQUE, _et de l'origine des vertus_ vulgaires _qui résultèrent de l'institution de la religion et des mariages. Caractère farouche et religions sanguinaires des hommes de l'âge d'or. Ces religions furent cependant nécessaires._

Chapitre V. Du gouvernement de la famille, ou ÉCONOMIE dans les âges poétiques.==§. _I. De la famille composée des parens et des enfans, sans esclaves ni serviteurs. Éducation des âmes, éducation des corps. Les premiers pères furent à-la-fois les sages, les prêtres et les rois de leur famille. La sévérité du gouvernement de la famille prépara les hommes à obéir au gouvernement civil. Les premiers hommes, fixés sur les hauteurs, près des sources vives, perdirent par une vie plus douce la taille des géans. Communauté de l'eau, du feu, des sépultures._--§. _II. Des familles, en y comprenant non-seulement les parens, mais les_ serviteurs (_famuli_). _Cette composition des familles fut antérieure à l'existence des cités, et sans elle cette existence était impossible. Les hommes qui étaient restés sauvages se réfugient auprès de ceux qui avaient déjà formé des familles, et deviennent leurs_ cliens _ou_ vassaux. _Premiers_ héros. _Origine des

asiles, des fiefs, etc._--§. _III. Corollaires relatifs aux contrats qui se font par le simple consentement des parties. Les premiers hommes ne pouvaient connaître les engagemens de_ bonne foi.--_Chez eux, les seuls contrats étaient ceux de_ cens territorial; _point de_ contrats de société, _point de_ mandataires.

Chapitre VI. DE LA POLITIQUE POÉTIQUE.--§. _I. Origine des premières républiques, dans la forme la plus rigoureusement aristocratique. Puissance sans borne des premiers pères de famille sur leurs enfans et sur leurs_ serviteurs. _Ils sont forcés, par la révolte de ces derniers, de s'unir en corps politique. Les rois ne sont d'abord que de simples chefs. Premiers comices. Les_ serviteurs, _investis par les nobles ou_ héros _du_ domaine bonitaire _des champs qu'ils cultivaient, deviennent les premiers_ plébéiens, _et aspirent à conquérir, avec le droit des mariages solennels, tous les privilèges de la cité._--§. _II. Les sociétés politiques sont nées toutes de certains principes éternels des fiefs. Différence des_ domaines bonitaire, quiritaire, éminent. _Le corps souverain des nobles avait conservé le dernier, qui était, dans l'origine, un droit général sur tous les fonds de la cité. Opposition des nobles et des plébéiens, des sages et du vulgaire, des citoyens et des hôtes ou étrangers._--§. _III. De l'origine du cens et du trésor public. Le cens était d'abord une redevance territoriale que les plébéiens payaient aux nobles. Plus tard il fut payé au trésor; cette institution aristocratique devint ainsi le principe de la démocratie. Observations sur l'histoire des_ domaines.--§. _IV. De l'origine des comices chez les Romains. Étymologie des mots_ Curia, Quirites, Curetes. _Révolutions que subirent les comices._--§. _V. Corollaire: c'est la divine Providence qui règle les sociétés, et qui a ordonné le droit naturel des gens._--§. _VI. Suite de la politique_ héroïque. _La naviga-

tion est l'un des derniers arts qui furent cultivés dans les temps héroïques. Pirateries et caractère inhospitalier des premiers peuples. Leurs guerres continuelles._--§. _VII. Corollaires relatifs aux antiquités romaines. Le gouvernement de Rome fut, dans son origine, plus aristocratique que monarchique, et malgré l'expulsion des rois, il ne changea point de caractère, jusqu'à l'époque où les plébéiens acquirent le droit des mariages solennels et participèrent aux charges publiques._--§. _VIII. Corollaire relatif à l'_héroïsme _des premiers peuples. Il n'avait rien de la magnanimité, du désintéressement et de l'humanité, dont le mot d'_héroïsme _rappelle l'idée dans les temps modernes._

Chapitre VII. DE LA PHYSIQUE POÉTIQUE.--§. _I. De la physiologie poétique. Les premiers hommes rapportèrent à diverses parties du corps toutes nos facultés intellectuelles et morales. Note sur l'incapacité de généraliser, qui caractérisait les premiers hommes._--§. _II. Corollaire relatif aux descriptions_ héroïques. _Les premiers hommes rapportaient aux cinq sens les fonctions externes de l'âme._--§. _III. Corollaire relatif aux moeurs héroïques._

Chapitre VIII. DE LA COSMOGRAPHIE POÉTIQUE. _Elle fut proportionnée aux idées étroites des premiers hommes._

Chapitre IX. DE L'ASTRONOMIE POÉTIQUE. _Le ciel, que les hommes avaient placé d'abord au sommet des montagnes, s'éleva peu-à-peu dans leur opinion. Les dieux montèrent dans les planètes, les héros dans les constellations._

Chapitre X. DE LA CHRONOLOGIE POÉTIQUE. _Son point de départ. Quatre espèces d'anachronismes. Canon chronologique, pour déterminer les commencemens de l'histoire univer-

selle, antérieurement au règne de Ninus, d'où elle part ordinairement. L'étude du développement de la civilisation humaine prête une certitude nouvelle aux calculs de la chronologie._

Chapitre XI. DE LA GÉOGRAPHIE POÉTIQUE.--§. _I. Les diverses parties du monde ancien ne furent d'abord que les parties du petit monde de la Grèce. L'Hespérie en était la partie occidentale, etc. Il en dut être de même de la géographie des autres contrées. Les héros qui passent pour avoir fondé des colonies lointaines, Hercule, Évandre, Énée, etc., ne sont que des expressions symboliques du caractère des indigènes qui fondèrent ces villes._--§. _II. Des noms et descriptions des cités_ héroïques. _Sens et dérivés du mot_ ara.

CONCLUSION DE CE LIVRE. _Les poètes théologiens ont été le_ sens (_ou le_ sentiment), _les philosophes ont été l'_intelligence _de l'humanité._

LIVRE SECOND. - CHAPITRE PREMIER.

DE LA SAGESSE POÉTIQUE.

SUJET DE CE LIVRE.

§. I.

Nous avons dit dans les axiomes que _toutes les histoires des Gentils ont eu des commencemens fabuleux_, que _chez les Grecs_ qui nous ont transmis tout ce qui nous reste de l'antiquité païenne, _les premiers sages furent les poètes théologiens_, enfin que _la nature veut qu'en toute chose les commencemens

soient grossiers_: d'après ces données, nous pouvons présumer que tels furent aussi les commencemens de la _sagesse poétique_. Cette haute estime dont elle a joui jusqu'à nous est l'effet de la _vanité des nations_, et surtout de celle _des savans_. De même que Manéthon, le grand prêtre d'Égypte, interpréta l'histoire fabuleuse des Égyptiens par une haute _théologie naturelle_, les philosophes grecs donnèrent à la leur une interprétation _philosophique_. Un de leurs motifs était sans doute de déguiser l'infamie de ces fables, mais ils en eurent plusieurs autres encore. Le _premier_ fut leur respect pour la religion: chez les Gentils, toute société fut fondée par les fables sur la religion. Le _second_ motif fut leur juste admiration pour l'ordre social qui en est résulté et qui ne pouvait être que l'ouvrage d'une sagesse surnaturelle. En _troisième_ lieu, ces fables tant célébrées pour leur sagesse et entourées d'un respect religieux ouvraient mille routes aux recherches des philosophes, et appelaient leurs méditations sur les plus hautes questions de la philosophie. _Quatrièmement_, elles leur donnaient la facilité d'exposer les idées philosophiques les plus sublimes en se servant des expressions des poètes, héritage heureux qu'ils avaient recueilli. Un _dernier_ motif, assez puissant à lui seul, c'est la facilité que trouvaient les philosophes à consacrer leurs opinions par l'autorité de la sagesse poétique et par la sanction de la religion. De ces cinq motifs les deux premiers et le dernier impliquaient une louange de la sagesse divine, qui a ordonné le monde civil, et un témoignage que lui rendaient les philosophes, même au milieu de leurs erreurs. Le troisième et le quatrième étaient autant d'artifices salutaires que permettait la Providence, afin qu'il se formât des philosophes capables de la comprendre et de la reconnaître pour ce qu'elle est, un attribut du vrai Dieu. Nous verrons d'un bout à l'autre de

ce livre que tout ce que les poètes avaient d'abord _senti_ relativement à la _sagesse vulgaire_, les philosophes le _comprirent_ ensuite relativement à _une sagesse plus élevée_ (_riposta_); de sorte qu'on appellerait avec raison les premiers le _sens_, les seconds l'_intelligence_ du genre humain. On peut dire de l'espèce ce qu'Aristote dit de l'individu: _Il n'y a rien dans l'intelligence qui n'ait été auparavant dans le sens_; c'est-à-dire que l'esprit humain ne comprend rien que les sens ne lui aient donné auparavant occasion de comprendre. L'_intelligence_, pour remonter au sens étymologique, _inter legere_, _intelligere_, l'intelligence agit lorsqu'elle tire de ce qu'on a _senti_ quelque chose qui ne tombe point sous les _sens_.

§. II. _De la sagesse en général._

Avant de traiter _de la sagesse poétique_, il est bon d'examiner en général ce que c'est que _sagesse_. La sagesse est la faculté qui domine toutes les doctrines relatives aux sciences et aux arts dont se compose l'humanité. Platon définit la sagesse _la faculté qui perfectionne l'homme_. Or l'homme, en tant qu'homme, a deux parties constituantes, l'esprit et le coeur, ou si l'on veut, l'intelligence et la volonté. La sagesse doit développer en lui ces deux puissances à-la-fois, la seconde par la première, de sorte que l'intelligence étant éclairée par la connaissance des choses les plus sublimes, la volonté fasse choix des choses les meilleures. Les choses les plus sublimes en ce monde, sont les connaissances que l'entendement et le raisonnement peuvent nous donner relativement à Dieu; les choses les meilleures sont celles qui concernent le bien de tout le genre humain; les premières s'appellent divines, les secondes humaines; la véritable sagesse doit donc donner la connaissance des choses divines

pour conduire les choses humaines au plus grand bien possible. Il est à croire que Varron, qui mérita d'être appelé le plus docte des Romains, avait élevé sur cette base son grand ouvrage _des choses divines et humaines_, dont l'injure des temps nous a privés. Nous essaierons dans ce livre de traiter le même sujet, autant que nous le permet la faiblesse de nos lumières et le peu d'étendue de nos connaissances.

La _sagesse_ commença chez les Gentils par la _muse_, définie par Homère dans un passage très remarquable de l'Odyssée, _la science du bien et du mal_; cette science fut ensuite appelée _divination_, et c'est sur la défense de cette divination, de cette science du bien et du mal refusée à l'homme par la nature, que Dieu fonda la religion des Hébreux, d'où est sortie la nôtre. La _muse_ fut donc proprement dans l'origine la science de la divination et des auspices, laquelle fut la _sagesse vulgaire_ de toutes les nations, comme nous le dirons plus au long; elle consistait à contempler Dieu dons l'un de ses attributs, dans sa Providence; aussi, de _divination_, l'essence de Dieu a-t-elle été appelée _divinité_. Nous verrons dans la suite que dans ce genre de sagesse, les sages furent les _poètes théologiens_, qui, à n'en pas douter, fondèrent la civilisation grecque. Les Latins tirèrent de là l'usage d'appeler _professeurs de sagesse_ ceux qui professaient l'astrologie judiciaire.--Ensuite la _sagesse_ fut attribuée aux hommes célèbres pour avoir donné des avis utiles au genre humain; tels furent les sept sages de la Grèce.--Plus tard la _sagesse_ passa dans l'opinion aux hommes qui ordonnent et gouvernent sagement les états, dans l'intérêt des nations.--Plus tard encore le mot _sagesse_ vint à signifier la _science naturelle des choses divines,_ c'est-à-dire la métaphysique, qui cherchant à connaître l'intelligence de l'homme par la contemplation de Dieu,

doit tenir Dieu pour le régulateur de tout bien, puisqu'elle le reconnaît pour la source de toute vérité[32].--Enfin la _sagesse_ parmi les Hébreux et ensuite parmi les Chrétiens a désigné la _science des vérités éternelles révélées par Dieu;_ science qui, considérée chez les Toscans comme _science du vrai bien et du vrai mal,_ reçut peut-être pour cette cause son premier nom, _science de la divinité_.

[Note 32: En conséquence la métaphysique doit essentiellement travailler au bonheur du genre humain dont la conservation tient au sentiment universel qu'ont tous les hommes d'une divinité douce de providence. C'est peut-être pour avoir démontré cette providence que Platon a été surnommé le divin. La philosophie qui enlève à Dieu un tel attribut, mérite moins le nom du philosophie et de sagesse que celui de folie. (_Vico_).]

D'après cela, nous distinguerons à plus juste titre que Varron, trois espèces de _théologie_: _théologie poétique_, propre aux _poètes théologiens,_ et qui fut la _théologie civile_ de toutes les nations païennes; _théologie naturelle_, celle des métaphysiciens; la troisième, qui dans la classification de Varron est la théologie poétique[33], est pour nous la _théologie chrétienne_, mêlée de la théologie civile, de la naturelle, et de la révélée, la plus sublime des trois. Toutes se réunissent dans la contemplation de la Providence divine; cette Providence qui conduit la marche de l'humanité, voulut qu'elle partît de la _théologie poétique_ qui réglait les actions des hommes d'après certains signes sensibles, pris pour des avertissemens du ciel; et que la _théologie naturelle_, qui démontre la Providence par des raisons d'une nature immuable et au-dessus des sens, préparât les hommes à

recevoir la _théologie révélée_, par l'effet d'une foi surnaturelle et supérieure aux sens et à tous les raisonnemens.

[Note 33: La théologie _poétique_ fut chez les Gentils la même que la théologie _civile_. Si Varron la distingue de la théologie _civile_ et de la théologie _naturelle_, c'est que, partageant l'erreur vulgaire qui place dans les fables les mystères d'une philosophie sublime, il l'a crue mêlée de l'une et de l'autre. (_Vico_).]

§. III. _Exposition et division de la sagesse poétique._

Puisque la métaphysique est la science sublime qui répartit aux sciences subalternes les sujets dont elles doivent traiter, puisque la sagesse des anciens ne fut autre que celle des _poètes théologiens_, puisque les origines de toutes choses sont naturellement grossières, _nous devons chercher le commencement de la sagesse poétique dans une métaphysique informe_. D'une seule branche de ce tronc sortirent, en se séparant, _la logique, la morale, l'économie et la politique poétiques_; d'une autre branche sortit avec le même caractère poétique la _physique_, mère de la _cosmographie_, et par suite de l'_astronomie_, à laquelle la _chronologie_ et la _géographie_, ses deux filles, doivent leur certitude. Nous ferons voir d'une manière claire et distincte comment les fondateurs de la civilisation païenne, guidés par leur théologie naturelle, ou _métaphysique_, imaginèrent les dieux; comment par leur _logique_ ils trouvèrent les langues, par leur _morale_ produisirent les héros, par leur _économie_ fondèrent les familles, par leur _politique_ les cités; comment par leur _physique_, ils donnèrent à chaque chose une origine divine, se créèrent eux-mêmes en quelque sorte par leur _physiologie_, se firent un univers tout de dieux par leur _cos-

mographie_, portèrent dans leur _astronomie_ les planètes et les constellations de la terre au ciel, donnèrent commencement à la série des temps dans leur _chronologie_, enfin dans leur _géographie_ placèrent tout le monde dans leur pays (les Grecs dans la Grèce, et de même des autres peuples). Ainsi la Science nouvelle pourra devenir une histoire des idées, coutumes et actions du genre humain. De cette triple source nous verrons sortir les principes de l'_histoire de la nature humaine_, principes identiques avec ceux de l'_histoire universelle_ qui semblent manquer jusqu'ici.

CHAPITRE II.

DE LA MÉTAPHYSIQUE POÉTIQUE.

§. I. _Origine de la poésie, de l'idolâtrie, de la divination et des sacrifices._

[L'auteur établit d'abord la certitude du déluge universel, et de l'existence des géans. Les preuves les plus fortes qu'il allègue ont été déjà énoncées dans les axiomes 25, 26, 27. _Voyez_ aussi le Discours préliminaire.]

C'est dans l'état de stupidité farouche où se trouvèrent les premiers hommes, que tous les philosophes et les philologues devaient prendre leur point de départ pour raisonner sur la sagesse des Gentils. Ils devaient interroger d'abord la science qui cherche ses preuves, non pas dans le monde extérieur, mais dans l'âme de celui qui la médite, je veux dire, la métaphysique. Ce monde so-

cial étant indubitablement l'ouvrage des hommes, on pouvait en lire les principes dans les modifications de l'esprit humain.

La _sagesse poétique_, la première sagesse du paganisme, dut commencer par une métaphysique, non point de raisonnement et d'abstraction, comme celle des esprits cultivés de nos jours, mais de sentiment et d'imagination, telle que pouvaient la concevoir ces premiers hommes, qui n'étaient que sens et imagination sans raisonnement. La métaphysique dont je parle, c'était leur _poésie_, faculté qui naissait avec eux. L'_ignorance est mère de l'admiration_; ignorant tout, ils admiraient vivement. Cette poésie fut d'abord _divine_: ils rapportaient à des dieux la cause de ce qu'ils admiraient. Voyez le passage de Lactance (axiome 38). _Les anciens Germains_, dit Tacite, _entendaient la nuit le soleil qui passait sous la mer d'occident en orient; ils affirmaient aussi qu'ils voyaient les dieux_. Maintenant encore les sauvages de l'Amérique divinisent tout ce qui est au-delà de leur faible capacité. Quelles que soient la simplicité et la grossièreté de ces nations, nous devons présumer que celles des premiers hommes du paganisme allaient bien au-delà. Ils donnaient aux objets de leur admiration une existence analogue à leurs propres idées. C'est ce que font précisément les enfans (axiome 37), lorsqu'ils prennent dans leurs jeux des choses inanimées et qu'ils leur parlent comme à des personnes vivantes. Ainsi ces premiers hommes, qui nous représentent l'enfance du genre humain, créaient eux-mêmes les choses d'après leurs idées. Mais cette création différait infiniment de celle de Dieu: Dieu dans sa pure intelligence connaît les êtres, et les crée par cela même qu'il les connaît; les premiers hommes, puissans de leur ignorance, créaient à leur manière par la force d'une imagination, si je puis dire, toute _matérielle_. Plus elle était matérielle, plus ses créations furent

sublimes; elles l'étaient au point de troubler à l'excès l'esprit même d'où elles étaient sorties. Aussi les premiers hommes furent appelés _poètes_, c'est-à-dire, _créateurs_, dans le sens étymologique du mot grec. Leurs créations réunirent les trois caractères qui distinguent la haute poésie dans l'invention des fables, la sublimité, la popularité, et la puissance d'émotion qui la rend plus capable d'atteindre le but qu'elle se propose, celui l'_enseigner au vulgaire à agir selon la vertu_.--De cette faculté originaire de l'esprit humain, il est resté une loi éternelle: les esprits une fois frappés de terreur, _fingunt simul credunt que,_ comme le dit si bien Tacite.

Tels durent se trouver les fondateurs de la civilisation païenne, lorsqu'un siècle ou deux après le déluge, la terre desséchée forma de nouveaux orages, et que la foudre se fit entendre. Alors sans doute un petit nombre de géans dispersés dans les bois, vers le sommet des montagnes, furent épouvantés par ce phénomène dont ils ignoraient la cause, levèrent les yeux, et remarquèrent le ciel pour la première fois. Or, comme en pareille circonstance, il est dans la nature de l'esprit humain d'attribuer au phénomène qui le frappe, ce qu'il trouve en lui-même, ces premiers hommes, dont toute l'existence était alors dans l'énergie des forces corporelles, et qui exprimaient la violence extrême de leurs passions par des murmures et des hurlemens, se figurèrent le ciel comme un grand corps animé, et l'appelèrent Jupiter[34]. Ils présumèrent que par le fracas du tonnerre, par les éclats de la foudre, Jupiter _voulait leur dire quelque chose_; et ils commencèrent à se livrer à la _curiosité, fille de l'ignorance et mère de la science_ [qu'elle produit, lorsque l'admiration a ouvert l'esprit de l'homme]. Ce caractère est toujours le même dans le vulgaire; voient-ils une comète, une parélie, ou tout autre phénomène cé-

leste, ils s'inquiètent et demandent _ce qu'il signifie_ (axiome 39). Observent-ils les effets étonnans de l'aimant mis en contact avec le fer; ils ne manquent pas, même dans ce siècle de lumières, de décider que l'aimant a pour le fer une sympathie mystérieuse, et ils font ainsi de toute la nature un vaste corps animé, qui a ses sentimens et ses passions. Mais, à une époque si avancée de la civilisation, les esprits, même du vulgaire, sont trop détachés des sens, trop spiritualisés par les nombreuses abstractions de nos langues, par l'art de l'écriture, par l'habitude du calcul, pour que nous puissions nous former cette image prodigieuse de la _nature passionnée_; nous disons bien ce mot de la bouche, mais nous n'avons rien dans l'esprit. Comment pourrions-nous nous replacer dans la vaste imagination de ces premiers hommes dont l'esprit étranger à toute abstraction, à toute subtilité, était tout _émoussé_ par les passions, _plongé_ dans les sens, et comme _enseveli_ dans la matière. Aussi, nous l'avons déjà dit, on _comprend_ à peine aujourd'hui, mais on ne peut _imaginer_ comment pensaient les premiers hommes qui fondèrent la civilisation païenne.

[Note 34: Avec l'idée d'un Jupiter, auquel ils attribuèrent bientôt une Providence, naquit le droit, _jus_, appelé _ious_ par les Latins, et par les anciens Grecs [Grec: Diaion], _céleste_, du mot [Grec: Dios]; les Latins dirent également _sub dio_, et sub jove pour exprimer _sous le ciel_. Puis, si l'on en croit Platon dans son Cratyle, on substitua par euphonie [Grec: Dikaion]. Ainsi toutes les nations païennes ont contemplé le ciel, qu'elles considéraient comme Jupiter, pour en recevoir par les auspices des lois, des avis divins; ce qui prouve que le principe commun des sociétés a été la _croyance à une Providence divine._ Et pour en commencer l'énumération, _Jupiter_ fut le _ciel_ chez les

Chaldéens, en ce sens qu'ils croyaient recevoir de lui la connaissance de l'avenir par l'observation des aspects divers et des mouvemens des étoiles, et on nomma _astronomie_ et _astrologie_ la science des lois qu'observent les astres, et celle de leur langage; la dernière fut prise dans le sens d'astrologie judiciaire, et dans les lois romaines _Chaldéen_ veut dire astrologue.--Chez les Perses, _Jupiter_ fut le _ciel_, qui faisait connaître aux hommes les choses cachées; ceux qui possédaient cette science s'appelaient Mages, et tenaient dans leurs rites une verge qui répond au bâton augural des Romains. Ils s'en servaient pour tracer des cercles astronomiques, comme depuis les magiciens dans leurs enchantemens. Le ciel était pour les Perses le temple de Jupiter, et leurs rois, imbus de cette opinion, détruisaient les temples construits par les Grecs.--Les Égyptiens confondaient aussi _Jupiter_ et le ciel, sous le rapport de l'influence qu'il avait sur les choses sublunaires et des moyens qu'il donnait de connaître l'avenir; de nos jours encore ils conservent une divination vulgaire.--Même opinion chez les Grecs qui tiraient du ciel des [Grec: theôrêmata] et des [Grec: mathêmata], en les contemplant des yeux du corps, et en les observant, c'est-à-dire, en leur obéissant comme aux lois de Jupiter. C'est du mot [Grec: mathêmata], que les astrologues sont appelés _mathématiciens_ dans les lois romaines.--Quant à la croyance des Romains, on connaît le vers d'Ennius,

Aspice hoc sublime cadens, quem omnes invocant jovem;

le pronom _hoc_ est pris dans le sens de _coelum_. Les Romains disaient aussi _templa coeli_, pour exprimer la région du ciel désigné par les augures pour prendre les auspices; et par dérivation, _templum_ signifia tout lieu découvert où la vue ne

rencontre point d'obstacle (_neptunia templa_, la mer dans Virgile).--Les anciens Germains, selon Tacite, adoraient leurs Dieux dans des lieux sacrés qu'il appelle _lucos et nemora_, ce qui indique sans doute des clairières dans l'épaisseur des bois. L'église eut beaucoup de peine à leur faire abandonner cet usage (V. _Concilia Stanctense et Bracharense_, dans le recueil de Bouchard). On en trouve encore aujourd'hui des traces chez les Lapons et chez les Livoniens.--Les Perses disaient simplement le _Sublime_ pour désigner _Dieu_. Leurs temples n'étaient que des collines découvertes où l'on montait de deux côtés par d'immenses escaliers; c'est dans la hauteur de ces collines qu'ils faisaient consister leur magnificence. Tous les peuples placent la beauté des temples dans leur élévation prodigieuse. Le point le plus élevé s'appelait, selon Pausanias, [Grec: aetos] l'aigle, l'oiseau des auspices, celui dont le vol est le plus élevé. De là peut être _pinnæ templorum_, _pinnæ murorum_, et en dernier lieu, _aquilæ_ pour les créneaux. Les Hébreux adoraient dans le tabernacle _le Très-Haut_ qui est au-dessus des cieux; et partout où le peuple de Dieu étendait ses conquêtes, Moïse ordonnait que l'on brûlât les bois sacrés, sanctuaires de l'idolâtrie.--Chez les chrétiens mêmes, plusieurs nations disent le _ciel_ pour _Dieu_. Les Français et les Italiens disent _fasse le ciel_, _j'espère dans les secours du ciel_; il en est de même en espagnol. Les français disent _bleu_ pour _le ciel_, dans une espèce de serment _par bleu_, et dans ce blasphème impie _morbleu_ (c'est-à-dire _meure le ciel_, en prenant ce mot dans le sens de _Dieu_.) Nous venons de donner un essai du vocabulaire dont on a parlé dans les axiomes 13 et 22. (_Vico_).]

* * *

C'est ainsi que les premiers _poètes théologiens_ inventèrent la première fable _divine_, la plus sublime de toutes celles qu'on imagina; c'est ce Jupiter _roi et père des hommes et des dieux_, dont la main lance la foudre; image si populaire, si capable d'émouvoir les esprits, et d'exercer sur eux une influence morale, que les inventeurs eux-mêmes crurent à sa réalité, la redoutèrent et l'honorèrent avec des rites affreux. Par un effet de ce caractère de l'esprit humain que nous avons remarqué d'après Tacite (_mobiles ad superstitionem perculsæ semel mentes_, axiome 23), dans tout ce qu'ils apercevaient, imaginaient, ou faisaient eux-mêmes, ils ne virent que Jupiter, animant ainsi l'univers dans toute l'étendue qu'ils pouvaient concevoir. C'est ainsi qu'il faut entendre dans l'histoire de la civilisation le _Jovis omnia plena_; c'est ce Jupiter que Platon prit pour l'éther, qui pénètre et remplit toutes choses; mais les premiers hommes ne plaçaient pas leur Jupiter plus haut que la cime des montagnes, comme nous le verrons bientôt.

Comme ils parlaient par signes, ils crurent d'après leur propre nature que le tonnerre et la foudre étaient les signes de Jupiter. C'est de _nuere_, faire signe, que la volonté divine fut plus tard appelée _numen_; Jupiter commandait par signes, idée sublime, digne expression de la majesté divine. Ces signes étaient, si je l'ose dire, des _paroles réelles_, et la nature entière était la langue de Jupiter. Toutes les nations païennes crurent posséder cette langue dans la divination, laquelle fut appelée par les Grecs _théologie_, c'est-à-dire, _science du langage des dieux_. Ainsi Jupiter acquit ce _regnum fulminis_, par lequel il est _le roi des hommes et des dieux_. Il reçut alors deux titres, _optimus_ dans le sens de très fort (de même que chez les anciens latins, _fortis_ eut le même sens que _bonus_ dans des temps plus modernes);

et _maximus_, d'après l'étendue de son corps, aussi vaste que le ciel.

De là tant de Jupiters dont le nombre étonne les philologues; chaque nation païenne eut le sien.

Originairement Jupiter fut en poésie un _caractère divin_, un _genre créé par l'imagination_ plutôt que par l'intelligence (_universale fantastico_), auquel tous les peuples païens rapportaient les choses relatives aux auspices. Ces peuples, durent être tous poètes, puisque la _sagesse poétique_ commença par cette _métaphysique poétique_ qui contemple Dieu dans l'attribut de sa Providence, et les premiers hommes s'appelèrent _poètes théologiens_, c'est-à-dire _sages qui entendent le langage des dieux_, exprimé par les auspices de Jupiter. Ils furent surnommés _divins_, dans le sens du mot _devins_, qui vient de _divinari_, deviner, prédire. Cette science fut appelée _muse_, expression qu'Homère nous définit par _la science du bien et du mal_, qui n'est autre que la _divination_[35]. C'est encore, d'après cette _théologie mystique_ que les poètes furent appelés par les Grecs, [Grec: mustai], [qu'Horace traduit fort bien par _les interprètes des dieux_], lesquels expliquaient les divins mystères des auspices et des oracles. Toute nation païenne eut une sybille qui possédait cette science; on en a compté jusqu'à douze. Les sybilles et les oracles sont les choses les plus anciennes dont nous parle le paganisme.

[Note 35: La défense de la divination faite par Dieu à son peuple fut le fondement de la véritable religion. (_Vico_).]

* * *

Tout ce qui vient d'être dit s'accorde donc avec le mot célèbre,

. . . . La crainte seule a fait les premiers dieux;

mais les hommes ne s'inspirèrent pas cette crainte les uns aux autres; ils la durent à leur propre imagination (ce qui répond à l'axiome: _les fausses religions sont nées de la crédulité et non de l'imposture_). Cette origine de l'_idolâtrie_ étant démontrée, celle de la _divination_ l'est aussi; ces deux soeurs naquirent en même temps. Les _sacrifices_ en furent une conséquence immédiate, puisqu'on les faisait pour _procurare_ (c'est-à-dire pour bien entendre) les auspices.

Ce qui nous prouve que la poésie a dû naître ainsi, c'est ce caractère éternel et singulier qui lui est propre: _le sujet propre à la poésie c'est l'impossible, et pourtant le croyable_ (_impossibile credibile_). Il est impossible que la matière soit esprit, et pourtant l'on a cru que le ciel, d'où semblait partir la foudre, était Jupiter. Voilà encore pourquoi les poètes aiment tant à chanter les prodiges opérés par les magiciennes dans leurs enchantemens; cette disposition d'esprit peut être rapportée au sentiment instinctif de la toute-puissance de Dieu, qu'ont en eux les hommes de toutes les nations.

Les vérités que nous venons d'établir renversent tout ce qui a été dit sur l'_origine de la poésie_, depuis Aristote et Platon jusqu'aux Scaliger et aux Castelvetro. Nous l'avons montré, c'est par un effet de la _faiblesse du raisonnement_ de l'homme, que la poésie s'est trouvée si sublime à sa naissance, et qu'avec tous les secours de la philosophie, de la poétique et de la critique, qui sont venues plus tard, on n'a jamais pu, je ne dirai point surpasser, mais égaler son premier essor[36]. Cette découverte de l'origine de la poésie détruit le préjugé commun sur la profondeur de la sagesse antique, à laquelle les modernes devraient désespérer

d'atteindre, et dont tous les philosophes depuis Platon jusqu'à Bacon ont tant souhaité de pénétrer le secret. Elle n'a été autre chose qu'une _sagesse vulgaire de législateurs_ qui fondaient l'ordre social, et non point une _sagesse mystérieuse sortie du génie de philosophes profonds_. Aussi, comme on le voit déjà par l'exemple tiré de Jupiter, tous les _sens mystiques d'une haute philosophie_ attribués par les savans aux fables grecques et aux hiéroglyphes égyptiens, paraîtront aussi choquans que le _sens historique_ se trouvera facile et naturel.

[Note 36: Voilà pourquoi Homère se trouve le premier de tous les poètes du genre _héroïque_, le plus sublime de tous, dans l'ordre du mérite comme dans celui du temps. (_Vico_).]

§. II. COROLLAIRES

Relatifs aux principaux aspects de la science nouvelle.

1. On peut conclure de tout ce qui précède que, conformément au premier principe de la Science nouvelle, développé dans le chapitre _de la Méthode_ (_l'homme n'espérant plus aucun secours de la nature, appelle de ses désirs quelque chose de surnaturel qui puisse le sauver_), la Providence permit que les premiers hommes tombassent dans l'erreur de craindre une fausse divinité, un Jupiter auquel ils attribuaient le pouvoir de les foudroyer. Au milieu des nuées de ces premiers orages, à la lueur de ces éclairs, ils aperçurent cette grande vérité, _que la Providence veille à la conservation du genre humain_. Aussi, sous un de ses principaux aspects, la Science nouvelle est d'abord une _théologie civile_, une explication raisonnée de la marche suivie par la Providence; et cette théologie commença par la sagesse _vulgaire_ des législateurs qui fondèrent les sociétés, en prenant pour

base la croyance d'un Dieu doué de providence; elle s'acheva par la sagesse plus élevée (_riposta_) des philosophes qui démontrent la même vérité par des raisonnemens, dans leur théologie naturelle.

2. Un autre aspect principal de la science nouvelle, c'est une _philosophie de la propriété_ (ou _autorité_ dans le sens primitif où les douze tables prennent ce mot[37]). La première propriété fut _divine_: Dieu s'appropria les premiers hommes peu nombreux, qu'il tira de la vie sauvage pour commencer la vie sociale.--La seconde propriété fut _humaine_, et dans le sens le plus exact; elle consista pour l'homme dans la possession de ce qu'on ne peut lui ôter sans l'anéantir, dans le libre _usage de sa volonté_. Pour l'intelligence, ce n'est qu'une puissance passive sujette à la vérité. Les hommes commencèrent, dès ce moment, à exercer leur liberté en réprimant les impulsions passionnées du corps, de manière à les étouffer ou à les mieux diriger, effort qui caractérise les agens libres. Le premier acte libre des hommes fut d'abandonner la vie vagabonde qu'ils menaient dans la vaste forêt qui couvrait la terre, et de s'accoutumer à une vie sédentaire, si opposée à leurs habitudes.--Le troisième genre de propriété fut celle _de droit naturel_. Les premiers hommes qui abandonnaient la vie vagabonde occupèrent des terres et y restèrent longtemps; ils en devinrent seigneurs par droit d'occupation et de longue possession. C'est l'origine de tous les _domaines_.

[Note 37: On continua à appeler dans le droit, _nos auteurs_, ceux dont nous tenons un droit à une propriété. (_Vico_).]

Cette _philosophie de la propriété_ suit naturellement la _théologie civile_ dont nous parlions. Éclairée par les preuves que lui fournit la théologie civile, elle éclaire elle-même avec

celles qui lui sont propres, les preuves que la philologie tire de l'histoire et des langues; trois sortes de preuves qui ont été énumérées dans le chapitre de la méthode. Introduisant la certitude dans le domaine de la liberté humaine, dont l'étude est si incertaine de sa nature, elle éclaire les ténèbres de l'antiquité, et _donne forme de science à la philologie_.

3. Le troisième aspect est une _histoire des idées humaines_. De même que la _métaphysique poétique_ s'est divisée en plusieurs sciences subalternes, _poétiques_ comme leur mère, cette histoire des idées nous donnera l'origine informe des sciences pratiques cultivées par les nations, et des sciences spéculatives étudiées de nos jours par les savans.

4. Le quatrième aspect est une _critique philosophique_ qui naît de l'histoire des idées mentionnée ci-dessus. Cette critique cherche ce que l'on doit croire sur les fondateurs, ou auteurs des nations, lesquels doivent précéder de plus de mille ans les auteurs de livres, qui est l'objet de la critique philologique.

5. Le cinquième aspect est une _histoire idéale éternelle_ dans laquelle tournent les histoires réelles de toutes les nations. De quelque état de barbarie et de férocité que partent les hommes pour se civiliser par l'influence des religions, les sociétés commencent, se développent et finissent d'après des lois que nous examinerons dans ce second livre, et que nous retrouverons au livre IV où nous suivons _la marche des sociétés_, et au livre V où nous observons le _retour des choses humaines_.

6. Le sixième aspect est un système du _droit naturel des gens_. C'était avec le commencement des peuples, que Grotius, Selden et Puffendorf devaient commencer leurs systèmes

(axiome 106: _les sciences doivent prendre pour point de départ l'époque où commence le sujet dont elles traitent_). Ils se sont égarés tous trois, parce qu'ils ne sont partis que du milieu de la route. Je veux dire qu'ils supposent d'abord un état de civilisation où les hommes seraient déjà éclairés par une _raison développée_, état dans lequel les nations ont produit les philosophes qui se sont élevés jusqu'à l'idéal de la justice. En premier lieu, Grotius procède indépendamment du principe d'une Providence, et prétend que son système donne un degré nouveau de précision à toute connaissance de Dieu. Aussi toutes ses attaques contre les jurisconsultes romains portent à faux, puisqu'ils ont pris pour principe la Providence divine, et qu'ils ont voulu traiter du _droit naturel des gens_, et non point du droit naturel des philosophes, et des théologiens moralistes.--Ensuite vient Selden, dont le système suppose la Providence. Il prétend que le droit des enfans de Dieu s'étendit à toutes les nations, sans faire attention au caractère inhospitalier des premiers peuples, ni à la division établie entre les Hébreux et les Gentils; sans observer que les Hébreux ayant perdu de vue leur droit naturel dans la servitude d'Égypte, il fallut que Dieu lui-même le leur rappelât en leur donnant sa loi sur le mont Sinaï. Il oublie que Dieu, dans sa loi, défend jusqu'aux pensées injustes, chose dont ne s'embarrassèrent jamais les législateurs mortels. Comment peut-il prouver que les Hébreux ont transmis aux Gentils leur droit naturel, contre l'aveu magnanime de Josephe, contre la réflexion de Lactance cité plus haut? Ne connaît-on pas enfin la haine des Hébreux contre les Gentils, haine qu'ils conservent encore aujourd'hui dans leur dispersion?--Quant à Puffendorf, il commence son système par _jeter l'homme dans le monde, sans soin ni secours de Dieu_. En vain il essaie d'excuser dans une dissertation particulière cette

hypothèse épicurienne. Il ne peut pas dire le premier mot en fait de droit, sans prendre la Providence pour principe[38].--Pour nous, persuadés que l'idée du droit et l'idée d'une _Providence_ naquirent en même temps, nous commençons à parler du _droit_ en parlant de ce moment où les premiers auteurs des nations conçurent l'idée de Jupiter. Ce droit fut d'abord _divin_, dans ce sens qu'il était interprété par la _divination_, science des auspices de Jupiter; les auspices furent les _choses divines_, au moyen desquelles les nations païennes réglaient toutes les _choses humaines_, et la réunion des unes et des autres forme le sujet de la jurisprudence.

[Note 38: _Nous rapprocherons de ce passage celui qui y correspond dans la première édition:_ Grotius prétend que son système peut se passer de l'idée de la Providence. Cependant sans religion les hommes ne seraient pas réunis en nations.... Point de physique sans mathématique; point de morale ni de politique sans métaphysique, c'est-à-dire sans démonstration de Dieu.--Il suppose le premier homme bon, parce qu'il n'était _pas mauvais_. Il compose le genre humain à sa naissance d'hommes _simples et débonnaires_, qui auraient été poussés par l'intérêt à la vie sociale; c'est dans le fait l'hypothèse d'Épicure.

Puis vient Selden, qui appuie son système sur le petit nombre de lois que Dieu dicta aux enfans de Noé. Mais Sem fut le seul qui persévéra dans la religion du Dieu d'Adam. Loin de fonder un droit commun à ses descendans et à ceux de Cham et de Japhet, on pourrait dire plutôt qu'il fonda un droit exclusif, qui fit plus tard distinguer les Juifs des Gentils...

Puffendorf, en jetant l'homme dans le monde _sans secours de la Providence_, hasarde une hypothèse digne d'Épicure, ou

plutôt de Hobbes....

Écartant ainsi la Providence, ils ne pouvaient découvrir les sources de tout ce qui a rapport à l'économie du droit naturel des gens, ni celles des religions, des langues et des lois, ni celles de la paix et de la guerre, des traités, etc. De là deux erreurs capitales.

1. D'abord ils croient que leur droit naturel, fondé sur les théories des philosophes, des théologiens, et sur quelques-unes de celles des jurisconsultes, et qui est éternel dans son idée abstraite, a dû être aussi éternel dans l'usage et dans la pratique des nations. Les jurisconsultes romains raisonnent mieux en considérant ce droit naturel comme ordonné par la Providence, et comme éternel en ce sens, que sorti des mêmes origines que les religions, il passe comme elles par différens âges, jusqu'à ce que les philosophes viennent le perfectionner et le compléter par des théories fondées sur l'idée de la justice éternelle.

2. Leurs systèmes n'embrassent pas la moitié du droit naturel des gens. Ils parlent de celui qui regarde la conservation du genre humain, et ils ne disent rien de celui qui a rapport à la conservation des peuples en particulier. Cependant c'est le droit naturel établi séparément dans chaque cité qui a préparé les peuples à reconnaître, dès leurs premières communications, le sens commun qui les unit, de sorte qu'ils donnassent et redussent des lois conformes à toute la nature humaine, et les respectassent comme dictées par la Providence. (_Vico_).]

7. Considérée sous le dernier de ses principaux aspects, la Science nouvelle nous donnera les _principes et les origines de l'histoire universelle_, en partant de l'âge appelé par les Égyptiens _âge des Dieux_, par les Grecs, _âge d'or_. Faute de

connaître la _chronologie raisonnée de l'histoire poétique_, on n'a pu saisir jusqu'ici l'enchaînement de toute l'_histoire du monde païen_.

CHAPITRE III.

DE LA LOGIQUE POÉTIQUE.

§ I.

La _métaphysique_, ainsi nommée lorsqu'elle contemple les choses dans tous les genres de l'être, devient _logique_ lorsqu'elle les considère dans tous les genres d'expressions par lesquelles on les désigne; de même la poésie a été considérée par nous comme une _métaphysique poétique_, dans laquelle les poètes théologiens prirent la plupart des choses matérielles pour des êtres divins; la même poésie, occupée maintenant d'exprimer l'idée de ces divinités, sera considérée comme une _logique poétique_.

Logique vient de [Grec: logos]. Ce mot, dans son premier sens, dans son sens propre, signifia _fable_ (qui a passé dans l'italien _favella_, langage, discours); la fable, chez les Grecs, se dit aussi [Grec: mythos], d'où les latins tirèrent le mot _mutus_; en effet, dans les _temps muets_, le discours fut _mental_; aussi [Grec: logos] signifie _idée_ et _parole_. Une telle langue convenait à des âges religieux (_les religions veulent être révérées en silence, et non pas raisonnées_). Elle dut commencer par des signes, des gestes, des indications matérielles dans un rapport naturel avec les idées: aussi [Grec: logos], _parole_, eut en outre

chez les Hébreux le sens d'_action_, chez les Grecs celui de _chose_. [Grec: Mythos] a été aussi défini un _récit véritable_, un _langage véritable_[39]. Par _véritable_, il ne faut pas entendre ici _conforme à la nature des choses_, comme dut l'être la _langue sainte_, enseignée à Adam par Dieu même.

[Note 39: _C'est cette langue naturelle que les hommes ont parlée autrefois_, selon Platon et Jamblique. Platon a deviné plutôt que découvert cette vérité. Delà l'inutilité de ses recherches dans le Cratylo, delà les attaques d'Aristote et de Gallen. (_Vico_).]

La première langue que les hommes se firent eux-mêmes fut toute d'imagination, et eut pour signes les substances même qu'elle animait, et que le plus souvent elle divinisait. Ainsi Jupiter, Cybèle, Neptune, étaient simplement le ciel, la terre, la mer, que les premiers hommes, muets encore, exprimaient en les montrant du doigt, et qu'ils imaginaient comme des êtres animés, comme des dieux; avec les noms de ces trois divinités, ils exprimaient toutes les choses relatives au ciel, à la terre, à la mer. Il en était de même des autres dieux: ils rapportaient toutes les fleurs à Flore, tous les fruits à Pomone.

Nous suivons encore une marche analogue à celle de ces premiers hommes, mais c'est à l'égard des choses intellectuelles, telles que les facultés de l'âme, les passions, les vertus, les vices, les sciences, les arts; nous nous en formons ordinairement l'idée comme d'autant de _femmes_ (la justice, la poésie, etc.), et nous ramenons à ces êtres fantastiques toutes les causes, toutes les propriétés, tous les effets des choses qu'ils désignent. C'est que nous ne pouvons exposer au-dehors les choses intellectuelles contenues dans notre entendement, sans être secondés par l'ima-

gination, qui nous aide à les expliquer et à les peindre sous une image humaine. Les premiers hommes (les _poètes théologiens_), encore incapables d'abstraire, firent une chose toute contraire, mais plus sublime: ils donnèrent des sentimens et des passions aux êtres matériels, et même aux plus étendus de ces êtres, au ciel, à la terre, à la mer. Plus tard, la puissance d'abstraire se fortifiant, ces vastes imaginations se resserrèrent, et les mêmes objets furent désignés par les signes les plus petits; Jupiter, Neptune et Cybèle devinrent si petits, si légers, que le premier vola sur les ailes d'un aigle, le second courut sur la mer porté dans un mince coquillage, et la troisième fut assise sur un lion.

Les formes mythologiques (_mitologie_) doivent donc être, comme le mot l'indique, le _langage propre des fables_; les fables étant autant de genres dans la langue de l'imagination (_generi fantastici_), les formes mythologiques sont des _allégories_ qui y répondent. Chacune comprend sous elle plusieurs espèces ou plusieurs individus. Achille est l'idée de la valeur, commune à tous les vaillans; Ulysse, l'idée de la prudence commune à tous les sages.

§. II. COROLLAIRES

Relatifs aux tropes, aux métamorphoses poétiques et aux monstres des poètes.

1. Tous les premiers tropes sont autant de corollaires de cette logique poétique. Le plus brillant, et pour cela même le plus fréquent et le plus nécessaire, c'est la métaphore. Jamais elle n'est plus approuvée que lorsqu'elle prête du sentiment et de la passion aux choses insensibles, en vertu de cette métaphysique par

laquelle les premiers poètes animèrent les corps sans vie, et les douèrent de tout ce qu'ils avaient eux-mêmes, de sentiment et de passion; si les premières fables furent ainsi créées, toute métaphore est l'abrégé d'une fable.--Ceci nous donne un moyen de juger du temps où les métaphores furent introduites dans les langues. Toutes les métaphores tirées par analogie des objets corporels pour signifier des abstractions, doivent dater de l'époque où le jour de la philosophie a commencé à luire; ce qui le prouve, c'est qu'en toute langue les mots nécessaires aux arts de la civilisation, aux sciences les plus sublimes, ont des origines agrestes. Il est digne d'observation que, dans toutes les langues, la plus grande partie des expressions relatives aux choses inanimées sont tirées par métaphore, du corps humain et de ses parties, ou des sentimens et passions humaines. Ainsi _tête_, pour cime, ou commencement, _bouche_ pour toute ouverture, _dents_ d'une charrue, d'un râteau, d'une scie, d'un peigne, _langue_ de terre, _gorge_ d'une montagne, une _poignée_ pour un petit nombre, _bras_ d'un fleuve, _coeur_ pour le milieu, _veine_ d'une mine, _entrailles_ de la terre, _côte_ de la mer, _chair_ d'un fruit; le vent _siffle_, l'onde _murmure_, un corps _gémit_ sous un grand poids. Les latins disaient _sitire agros_, _laborare fructus_, _luxuriari segetes_; et les Italiens disent _andar in amore le piente_, _andar in pazzia le viti_, _lagrimare gli orni_, et _fronte_, _spalle_, _occhi_, _barbe_, _collo_, _gamba_, _piede_, _pianta_, appliqués à des choses inanimées. On pourrait tirer d'innombrables exemples de toutes les langues. Nous avons dit dans les axiomes, que l'_homme ignorant se prenait lui-même pour règle de l'univers_; dans les exemples cités ci-dessus, il se fait de lui-même un univers entier. De même que la métaphysique de la raison nous enseigne que _par l'intelligence

l'homme devient tous les objets_ (_homo intelligendo fit omnia_), la métaphysique de l'imagination nous démontre ici que l'_homme devient tous les objets faute d'intelligence_ (_homo non intelligendo fit omnia_); et peut-être le second axiome est-il plus vrai que le premier, puisque l'homme, dans l'exercice de l'intelligence, étend son esprit pour saisir les objets, et que, dans la privation de l'intelligence, il fait tous les objets de lui-même, et par cette transformation devient à lui seul toute la nature.

2. Dans une telle logique, résultant elle-même d'une telle métaphysique, les premiers poètes devaient tirer les noms des choses d'_idées sensibles et plus particulières_; voilà les deux sources de la métonymie et de la _synecdoque_. En effet, la métonymie du _nom de l'auteur pris pour celui de l'ouvrage_, vint de ce que l'auteur était plus souvent nommé que l'ouvrage; celle _du sujet pris pour sa forme et ses accidens_ vint de l'incapacité d'abstraire du sujet les accidens et la forme. Celles de _la cause pour l'effet_ sont autant de petites fables; les hommes s'imaginèrent les causes comme des _femmes_ qu'ils revêtaient de leurs effets: ainsi l'_affreuse pauvreté_, la _triste vieillesse_, la _pâle mort_.

3. La _synecdoque_ fut employée ensuite, à mesure que l'on s'éleva des particularités aux généralités, ou que l'on réunit les parties pour composer leurs entiers. Le nom de _mortel_ fut d'abord réservé aux _hommes_, seuls êtres dont la condition mortelle dût se faire remarquer. Le mot _tête_ fut pris pour l'_homme_, dont elle est la partie la plus capable de frapper l'attention. _Homme_ est une abstraction qui comprend génériquement le corps et toutes ses parties, l'intelligence et toutes les fa-

cultés intellectuelles, le coeur et toutes les habitudes morales. Il était naturel que dans l'origine _tignum_ et _culmen_ signifiassent au propre une _poutre_ et de la _paille_; plus tard, lorsque les cités s'embellirent, ces mots signifièrent tout l'édifice. De même le _toit_ pour la maison entière, parce qu'aux premiers temps on se contentait d'un abri pour toute habitation. Ainsi _puppis_, la poupe, pour le vaisseau, parce que cette partie la plus élevée du vaisseau est la première qu'on voit du rivage; et chez les modernes on a dit une _voile_, pour un _vaisseau_. _Mucro_, la _pointe_, pour l'_épée_; ce dernier mot est abstrait et comprend génériquement la pomme, la garde, le tranchant et la pointe; ce que les hommes remarquèrent d'abord, ce fut la pointe qui les effrayait. On prit encore la matière pour l'ensemble de la matière et de la forme: par exemple, le _fer_ pour l'_épée_; c'est qu'on ne savait pas encore abstraire la forme de la matière. Cette figure mêlée de métonymie et de synecdoque, _tertia messis erat_, c'était la troisième moisson, fut, sans aucun doute, employée d'abord naturellement et par nécessité; il fallait plus de mille ans pour que le terme astronomique _année_ pût être inventé. Dans le pays de Florence, on dit toujours, pour désigner un espace de dix ans, _nous avons moissonné dix fois_.--Ce vers, où se trouvent réunies une métonymie et deux synecdoques,

Post aliquot mea regna videns mirabor aristas,

n'accuse que trop l'impuissance d'expression qui caractérisa les premiers âges. Pour dire _tant d'années_, on disait _tant d'épis_, ce qui est encore plus particulier que _moissons_. L'expression n'indiquait que l'indigence des langues, et les grammairiens y ont cru voir l'effort de l'art.

4. L'_ironie_ ne peut certainement prendre naissance que dans les temps où l'on réfléchit. En effet, elle consiste dans un mensonge _réfléchi_ qui prend le masque de la vérité. Ici nous apparaît un grand principe qui confirme notre découverte de l'_origine de la poésie_; c'est que les premiers hommes des nations païennes ayant eu la simplicité, l'ingénuité de l'enfance, _les premières fables ne purent contenir rien de faux_, et furent nécessairement, comme elles ont été définies, des _récits véritables_.

5. Par toutes ces raisons, il reste démontré que _les tropes_, qui se réduisent tous aux quatre espèces que nous avons nommées, ne sont point, comme on l'avait cru jusqu'ici, l'ingénieuse invention des écrivains, mais _des formes nécessaires dont toutes les nations se sont servies dans leur âge poétique pour exprimer leurs pensées_, et que ces expressions, à leur origine, ont été employées dans leur sens propre et naturel. Mais, à mesure que l'esprit humain se développa, à mesure que l'on trouva les paroles qui signifient des formes abstraites, ou des genres comprenant leurs espèces, ou unissant les parties en leurs entiers, les expressions des premiers hommes devinrent des figures. Ainsi, nous commençons à ébranler ces deux erreurs communes des grammairiens, qui regardent _le langage des prosateurs comme propre, celui des poètes comme impropre_; et qui croient _que l'on parla d'abord en prose, et ensuite en vers_.

6. Les monstres, les _métamorphoses poétiques_, furent le résultat nécessaire de cette incapacité d'abstraire la forme et les propriétés d'un sujet, caractère essentiel aux premiers hommes, comme nous l'avons prouvé dans les axiomes. Guidés par leur logique grossière, ils devaient _mettre ensemble des sujets_, lors-

qu'ils voulaient _mettre ensemble des formes_, ou bien _détruire un sujet pour séparer sa forme première de la forme opposée qui s'y trouvait jointe_.

7. La _distinction des idées_ fit les _métamorphoses_. Entre autres phrases _héroïques_ qui nous ont été conservées dans la jurisprudence antique, les Romains nous ont laissé celle de _fundum fieri_, pour _auctorem fieri_; de même que le fonds de terre soutient et la couche superficielle qui le couvre, et ce qui s'y trouve semé, ou planté, ou bâti, de même l'approbateur soutient l'acte qui tomberait sans son approbation; l'approbateur quitte le caractère d'un être qui se meut à sa volonté, pour prendre le caractère opposé d'une chose stable.

§. III. COROLLAIRES

Relatifs aux caractères poétiques employés comme signes du langage par les premières nations.

Le langage poétique fut encore employé long-temps dans l'âge historique, à-peu-près comme les fleuves larges et rapides qui s'étendent bien loin dans la mer, et préservent, par leur impétuosité, la douceur naturelle de leurs eaux. Si on se rappelle deux axiomes (48, _Il est naturel aux enfans de transporter l'idée et le nom des premières personnes, des premières choses qu'ils ont vues, à toutes les personnes, à toutes les choses qui ont avec elles quelque ressemblance, quelque rapport._--49. _Les Égyptiens attribuaient à Hermès Trismégiste toutes les découvertes utiles ou nécessaires à la vie humaine_), on sentira que la langue poétique peut nous fournir, relativement à ces _caractères_ qu'elle employait, la matière de grandes et importantes découvertes dans les choses de l'antiquité.

1. Solon fut un _sage_, mais de _sagesse vulgaire_ et non de _sagesse savante_ (_riposta_). On peut conjecturer qu'il fut chef du parti du peuple, lorsque Athènes était gouvernée par l'aristocratie, et que ce conseil fameux qu'il donnait à ses concitoyens (_connaissez-vous vous-mêmes_), avait un sens politique plutôt que moral, et était destiné à leur rappeler l'égalité de leurs droits. Peut-être même _Solon n'est-il que le peuple d'Athènes, considéré comme reconnaissant ses droits, comme fondant la démocratie_. Les Égyptiens avaient rapporté à Hermès toutes les découvertes utiles; les Athéniens rapportèrent à Solon toutes les institutions démocratiques.--De même, Dracon n'est que l'emblème de la sévérité du gouvernement aristocratique qui avait précédé. [40]

[Note 40: La plupart des lois dont les Athéniens et les Lacédémoniens font honneur à Solon et à Lycurgue, leur ont été attribuées à tort, puisqu'elles sont entièrement contraires au principe de leur conduite. Ainsi Solon institue l'aréopage, qui existait dès le temps de la guerre de Troie, et dans lequel Oreste avait été absous du meurtre de sa mère par la voix de Minerve (c'est-à-dire par le partage égal des voix). Cet aréopage, institué par Solon, le fondateur de la démocratie à Athènes, maintient de toute sa sévérité le gouvernement aristocratique jusqu'au temps de Périclès. Au contraire on attribue à Lycurgue, au fondateur de la république aristocratique de Sparte, une loi agraire analogue à celle que les Gracques proposèrent à Rome. Mais nous voyons que, lorsque Agis voulut réellement introduire à Sparte un partage égal des terres conforme aux principes de la démocratie, il fut étranglé par ordre des Éphores. _Édition de_ 1730, _pag._ 209.]

2. Ainsi durent être attribuées à Romulus toutes les lois relatives à la division des ordres; à Numa tous les réglemens qui concernaient les choses saintes et les cérémonies sacrées; à Tullus-Hostilius toutes les lois et ordonnances militaires; à Servius-Tullius le cens, base de toute démocratie[41], et beaucoup d'autres lois favorables à la liberté populaire; à Tarquin-l'Ancien, tous les signes et emblèmes, qui, aux temps les plus brillans de Rome, contribuèrent à la majesté de l'empire.

[Note 41: L'opinion de Montesquieu et de Vico sur le caractère des institutions de Servius-Tullius a été suivie par M. Niebuhr. (_N. du T._)]

3. Ainsi durent être attribuées aux décemvirs, et ajoutées aux Douze-Tables un grand nombre de lois que nous prouverons n'avoir été faites qu'à une époque postérieure. Je n'en veux pour exemple que la défense d'imiter le luxe des Grecs dans les funérailles. Défendre l'abus avant qu'il se fût introduit, c'eût été le faire connaître, et comme l'enseigner. Or, il ne put s'introduire à Rome qu'après les guerres contre Tarente et Pyrrhus, dans lesquelles les Romains commencèrent à se mêler aux Grecs. Cicéron observe que la loi est exprimée en latin, dans les mêmes termes où elle fut conçue à Athènes.

4. Cette découverte des caractères poétiques nous prouve qu'Ésope doit être placé dans l'ordre chronologique bien avant les sept sages de la Grèce. Les sept sages furent admirés pour avoir commencé à donner des préceptes de morale et de politique _en forme de maximes_, comme le fameux _Connaissez-vous vous-même_; mais, auparavant, Ésope avait donné de tels préceptes _en forme de comparaisons et d'exemples_, exemples dont les poètes avaient emprunté le langage à une époque plus

reculée encore. En effet, dans l'ordre des idées humaines, on observe les _choses semblables_ pour les employer d'abord comme _signes_, ensuite comme _preuves_. On prouve d'abord par l'_exemple_, auquel une chose semblable suffit, et finalement par l'_induction_, pour laquelle il en faut plusieurs. Socrate, père de toutes les sectes philosophiques, introduisit la dialectique par l'_induction_, et Aristote la compléta avec le _syllogisme_, qui ne peut prouver qu'au moyen d'une idée générale. Mais pour les esprits peu étendus encore, il suffit de leur présenter une _ressemblance_ pour les persuader: Ménénius Agrippa n'eut besoin, pour ramener le peuple romain à l'obéissance, que de lui conter une fable dans le genre de celles d'Ésope.

Le petit peuple des cités héroïques se nourrissait de ces préceptes politiques dictés par la raison naturelle: _Ésope est le caractère poétique des plébéiens considérés sous cet aspect_. On lui attribua ensuite beaucoup de fables morales, et il devint le _premier moraliste_, de la même manière que Solon était devenu _le législateur_ de la république d'Athènes. Comme Ésope avait donné ses préceptes _en forme de fables_, on le plaça avant Solon, qui avait donné les siens _en forme de maximes_. De telles fables durent être écrites d'abord _en vers héroïques_, comme plus tard, selon la tradition, elles le furent _en vers iambiques_, et enfin _en prose_, dernière forme sous laquelle elles nous sont parvenues. En effet, les vers iambiques furent pour les Grecs un langage intermédiaire entre celui des vers héroïques et celui de la prose.

5. De cette manière, on rapporta aux auteurs de la _sagesse vulgaire_ les découvertes de la _sagesse_ philosophique. Les Zoroastre en Orient, les Trismégiste en Égypte, les Orphée en

Grèce, en Italie les Pythagore, devinrent, dans l'opinion, des _philosophes_, de _législateurs_ qu'ils avaient été. En Chine, Confucius a subi la même métamorphose.

§. IV. COROLLAIRES

Relatifs à l'origine des langues et des lettres, laquelle doit nous donner celle des hiéroglyphes, des lois, des noms, des armoiries, des médailles, des monnaies.

Après avoir examiné la théologie des poètes ou _métaphysique poétique_, nous avons traversé la _logique poétique_ qui en résulte, et nous arrivons à la _recherche de l'origine des langues et des lettres_. Il y a autant d'opinions sur ce sujet difficile, qu'on peut compter de savans qui en ont traité. La difficulté vient d'une erreur dans laquelle ils sont tous tombés: ils ont regardé comme choses distinctes, l'origine des langues et celle des lettres, que la nature a unies. Pour être frappé de cette union, il suffisait de remarquer l'étymologie commune de [Grec: grammatikê], _grammaire_, et de [Grec: grammata], _lettres_, caractères ([Grec: graphôs], _écrire_); de sorte que la _grammaire_, qu'on définit _l'art de parler_, devrait être définie l'_art d'écrire_, comme l'appelle Aristote.--D'un autre côté, _caractères_ signifie _idées_, _formes_, _modèles_; et certainement les _caractères poétiques_ précédèrent _ceux des sons articulés_. Josephe soutient contre Appion, qu'au temps d'Homère les lettres vulgaires n'étaient pas encore inventées.--Enfin, si les lettres avaient été dans l'origine des _figures de sons articulés_ et non des signes arbitraires[42], elles devraient être uniformes chez toutes les nations, comme les sons articulés. Ceux qui désespéraient de trouver cette origine, devaient toujours ignorer que les premières nations _ont pensé au moyen des symboles ou carac-

tères poétiques, ont parlé en employant pour signes les fables, ont écrit en hiéroglyphes_, principes certains qui doivent guider la philosophie dans l'étude des _idées humaines_, comme la philologie dans l'étude des _paroles humaines_.

[Note 42: Vico semble adopter une opinion très différente quelques pages plus loin. (_N. du T._)]

Avant de rechercher l'origine des langues et des lettres, les philosophes et les philologues devaient se représenter les premiers hommes du paganisme comme concevant les objets par l'idée que leur imagination en personnifiait, et comme s'exprimant, faute d'un autre langage, par des gestes ou par des _signes matériels_ qui avaient des rapports naturels avec les idées.[43]

[Note 43: Par exemple, _trois épis_, ou l'_action de couper trois fois des épis_, pour signifier _trois années_.--Platon et Jamblique ont dit que cette langue, dont les expressions portaient avec elles leur sens naturel, s'était parlée autrefois. Ce fut sans doute cette langue _atlantique_ qui, selon les savans, exprimait les idées par la nature même des choses, c'est-à-dire, par leurs propriétés naturelles (_Vico_).]

En tête de ce que nous ayons à dire sur ce sujet, nous plaçons la tradition égyptienne selon laquelle _trois langues_ se sont parlées, correspondant, pour l'ordre comme pour le nombre, aux _trois âges_ écoulés depuis le commencement du monde, _âges des dieux, des héros et des hommes_. La première langue avait été la _langue hiéroglyphique_, ou _sacrée_, ou _divine_; la seconde _symbolique_, c'est-à-dire employant pour caractères les _signes_ ou _emblèmes héroïques_; la troisième _épistolaire_, propre à faire communiquer entre elles les personnes éloignées,

pour les besoins présens de la vie.--On trouve dans l'Iliade deux passages précieux qui nous prouvent que les Grecs partagèrent cette opinion des Égyptiens. _Nestor_, dit Homère, _vécut trois âges d'hommes parlant diverses langues_. Nestor a dû être un _symbole de la chronologie_, déterminée par les trois langues qui correspondaient aux trois âges des Égyptiens. Cette phrase proverbiale, _vivre les années de Nestor_, signifiait, vivre autant que le monde. Dans l'autre passage, Énée raconte à Achille que _des hommes parlant diverses langues commencèrent à habiter Ilion depuis le temps où Troie fut rapprochée des rivages de la mer, et où Pergame en devint la citadelle_.--Plaçons à côté de ces deux passages la tradition égyptienne d'après laquelle _Thot_ ou _Hermès aurait trouvé les lois et les lettres_.

À l'appui de ces vérités nous présenterons les suivantes: chez les Grecs, le mot _nom_ signifia la même chose que _caractère_[44], et par analogie, les pères de l'Église traitent indifféremment _de divinis caracteribus_ et _de divinis nominibus_. _Nomen_ et _definitio_ signifient la même chose, puisqu'en termes de rhétorique, on dit _quæstio nominis_ pour celle qui cherche la _définition_ du fait, et qu'en médecine la partie qu'on appelle _nomenclature_ est celle qui _définit_ la nature des maladies.--Chez les Romains, _nomina_ désigna d'abord et dans son sens propre les _maisons partagées en plusieurs familles_. Les Grecs prirent d'abord ce mot dans le même sens, comme le prouvent les noms patronymiques, les noms des pères, dont les poètes, et surtout Homère, font un usage si fréquent. De même, les patriciens de Rome sont définis dans Tite-Live de la manière suivante, _qui possunt nomine ciere patrem_. Ces noms patronymiques se perdirent ensuite dans la Grèce, lorsqu'elle eut partout des gouvernemens démocratiques; mais à Sparte, répu-

blique aristocratique, ils furent conservés par les Héraclides.--Dans la langue de la jurisprudence romaine, _nomen_ signifie _droit_; et en grec, [Grec: nomos], qui en est à-peu-près l'homonyme, a le sens de _loi_. De [Grec: nomos], vient [Grec: nomisma] _monnaie_, comme le remarque Aristote; et les étymologistes veulent que les Latins aient aussi tiré de [Grec: nomos], leur _nummus_. Chez les Français, du mot _loi_ vient _aloi_, titre de la monnaie. Enfin au moyen âge, la loi ecclésiastique fut appelée _canon_, terme par lequel on désignait aussi la redevance emphytéotique payée par l'emphytéote.... Les Latins furent peut-être conduits par une idée analogue, à désigner par un même mot _jus_, le _droit_ et l'_offrande_ ordinaire que l'on faisait à Jupiter (les parties grasses des victimes). De l'ancien nom de ce dieu _Jous_, dérivèrent les génitifs _Jovis_ et _juris_.--Les Latins appelaient les terres _prædia_, parce que, ainsi que nous le ferons voir, les premières terres cultivées furent les premières _prædæ_ du monde. C'est à ces terres que le mot _domare_, dompter, fut appliqué d'abord. Dans l'ancien droit romain, on les disait _manucaptæ_, d'où est resté _manceps_, celui qui est obligé sur immeuble envers le trésor. On continua de dire dans les lois romaines, _jura prædiorum_, pour désigner les servitudes qu'on appelle _réelles_, et qui sont attachées à des immeubles. Ces terres _manucaptæ_ furent sans doute appelées d'abord _mancipia_, et c'est certainement dans ce sens qu'on doit entendre l'article de la loi des douze tables, _qui nexum faciet mancipiumque_. Les Italiens considérèrent la chose sous le même aspect que les anciens Latins, lorsqu'ils appelèrent les terres _poderi_, de _podere_, puissance; c'est qu'elles étaient acquises par la force; ce qui est encore prouvé par l'expression du moyen âge, _presas terrarum_, pour dire les _champs avec leurs

limites_. Les Espagnols appellent _prendas_ les entreprises courageuses; les Italiens disent _imprese_ pour _armoiries_, et _termini_ pour _paroles_, expression qui est restée dans la scholastique. Ils appellent encore les armoiries _insegne_, d'où leur vient le verbe _insegnare_. De même Homère, au temps duquel on ne connaissait pas encore les lettres alphabétiques, nous apprend que la lettre de Pretus contre Bellérophon fut écrite en _signes_, [Grec: sêmata].

[Note 44: Le besoin d'assurer les terres à leurs possesseurs fut un des motifs qui déterminèrent le plus puissamment l'invention des _caractères_ ou _noms_ (dans le sens originaire de _nomina_, maisons divisées en plusieurs familles ou _gentes_). Ainsi Mercure Trismégiste, symbole poétique des premiers fondateurs de la civilisation égyptienne, inventa les _lois_ et les _lettres_; et c'est du nom de Mercuro, regardé aussi comme le Dieu des marchands, _mercatorum_, que les Italiens disent _mercare_ pour marquer de _lettres_ ou de _signes_ quelconques les bestiaux et les autres objets de commerce (_robe da mercantara_) pour la distinction et la sûreté des propriétés. Qui ne s'étonnerait de voir subsister jusqu'à nos jours une telle conformité de pensée et de langage entre les nations? (_Vico_).]

Pour compléter tout ceci, nous ajouterons trois vérités incontestables: 1º dès qu'il est démontré que les premières nations païennes furent _muettes_ dans leurs commencemens, on doit admettre qu'elles s'expliquèrent par des _gestes_ ou des _signes matériels_, qui avaient un rapport naturel avec les idées; 2º elles durent assurer par des _signes_ les _limites de leurs champs_, et conserver des _monumens durables de leurs droits_; 3º toutes employèrent la _monnaie_.--Toutes les vérités que nous venons

d'énoncer nous donnent l'_origine des langues et des lettres_, dans laquelle se trouve comprise celle des _hiéroglyphes_, des _lois_, des _noms_, des _armoiries_, des _médailles_, des _monnaies_, et en général, de la _langue_ que parla, de l'écriture qu'employa, dans son origine, le _droit naturel des gens_. [45]

[Note 45: Telle est l'origine des _armoiries_, et par suite des _médailles_. Les familles, puis les nations, les employèrent d'abord par nécessité. Elles devinrent plus tard un objet d'amusement et d'érudition. On a donné à ces _emblèmes_ le nom d'_héroïques_, sans en bien sentir le motif. Les modernes ont besoin d'y inscrire des devises qui leur donnent un sens; il n'en était pas de même des emblèmes employés naturellement dans les temps héroïques; leur silence parlait assez. Ils portaient avec eux leur signification; ainsi _trois épis_, ou le _geste de couper trois fois des épis_, signifiait naturellement _trois années_; d'où il vint que _caractère_ et _nom_ s'employèrent indifféremment l'un pour l'autre, et que les mots _nom_ et _nature_ eurent la même signification, comme nous l'avons dit plus haut.

Ces _armoiries_, ces _armes_ et _emblèmes des familles_, furent employés au moyen âge, lorsque les nations, redevenues muettes, perdirent l'usage du langage vulgaire. Il ne nous reste aucune connaissance des langues que parlaient alors les Italiens, les Français, les Espagnols et les autres nations de ce temps. Les prêtres seuls savaient le latin et le grec. En français _clerc_ voulait dire souvent _lettré_; au contraire, chez les italiens, _laico_ se disait pour _illettré_, comme on le voit dans un beau passage de Dante. Parmi les prêtres mêmes, il y avait tant d'ignorance, qu'on trouve des actes souscrits par des évêques, où ils ont mis

simplement la marque d'une croix, faute de savoir écrire leur nom. Parmi les prélats instruits, il y en avait même peu qui eussent écrire. Le père Mabillon, dans son ouvrage _de re diplomaticâ_, a pris le soin de reproduire par la gravure les signatures apposées par des évêques et des archevêques aux actes des Conciles de ces temps barbares; l'écriture en est plus informe que celle des hommes les plus ignorans d'aujourd'hui; et pourtant ces prélats étaient les chanceliers des royaumes chrétiens, comme aujourd'hui encore les trois archevêques archichanceliers de l'Empire pour les langues allemande, française et italienne. Une loi anglaise accorde la vie au coupable digne de mort qui pourra prouver qu'il sait lire. C'est peut-être pour cette cause que plus tard le mot _lettré_ a fini par avoir à-peu-près le même sens que celui de savant.--Il est encore résulté de cette ignorance de l'écriture, que dans les anciennes maisons il n'y a guères de mur où l'on n'ait gravé quelque figure, quelqu'emblème.

Concluons de tout ceci que ces _signes_ divers, employés nécessairement par les nations _muettes_ encore, pour assurer la distinction des propriétés furent ensuite appliqués aux usages publics, soit à ceux de la paix (d'où provinrent les médailles), soit à ceux de la guerre. Dans ce dernier cas, ils ont l'usage primitif des hiéroglyphes, puisqu'ordinairement les guerres ont lieu entre des nations qui parlent des langues différentes et qui par conséquent sont _muettes_ l'une par rapport à l'autre.]

Pour établir ces principes sur une base plus solide encore, nous devons attaquer l'opinion selon laquelle les hiéroglyphes auraient été inventés par les philosophes, pour y cacher les mystères d'une sagesse profonde, comme on l'a cru des Égyptiens. Ce fut pour toutes les premières nations une nécessité naturelle de

s'exprimer en hiéroglyphes. À ceux des Égyptiens et des Éthiopiens nous croyons pouvoir joindre les caractères magiques des Chaldéens; les cinq présens, les _cinq paroles matérielles_ que le roi des Scythes envoya à Darius fils d'Hystaspe; les pavots que Tarquin-le-Superbe abattit avec sa baguette devant le messager de son fils; les rébus de Picardie employés, au moyen âge, dans le nord de la France. Enfin les anciens Écossais (selon Boëce), les Mexicains et autres peuples indigènes de l'Amérique écrivaient en hiéroglyphes, comme les Chinois le font encore aujourd'hui.

1. Après avoir détruit cette grave erreur, nous reviendrons aux trois langues distinguées par les Égyptiens; et pour parler d'abord de la première, nous remarquerons qu'Homère, dans cinq passages, fait mention d'une langue plus ancienne que la sienne, qui est l'_héroïque_; il l'appelle _langue des dieux_. D'abord dans l'Iliade: _Les dieux_, dit-il, _appellent ce géant Briarée, les hommes Égéon_; plus loin, en parlant d'un oiseau, _son nom est Chalcis chez les dieux, Cymindis chez les hommes_; et au sujet du fleuve de Troie, _les dieux l'appellent Xanthe, et les hommes Scamandre_. Dans l'Odyssée, il y a deux passages analogues: _ce que les hommes appellent Charybde et Scylla, les dieux l'appellent les Rochers errans_; l'herbe qui doit prémunir Ulysse contre les enchantemens de Circé _est inconnue aux hommes, les dieux l'appellent moly_.

Chez les Latins, Varron s'occupa de la langue divine; et les trente mille dieux dont il rassembla les noms, devaient former un riche vocabulaire[46], au moyen duquel les nations du Latium pouvaient exprimer les besoins de la vie humaine, sans doute peu nombreux dans ces temps de simplicité, où l'on ne connaissait que le nécessaire. Les Grecs comptaient aussi trente mille dieux,

et divinisaient les pierres, les fontaines, les ruisseaux, les plantes, les rochers, de même que les sauvages de l'Amérique déifient tout ce qui s'élève au-dessus de leur faible capacité. Les _fables divines_ des Latins et des Grecs durent être pour eux les premiers hiéroglyphes, les caractères sacrés de cette langue divine dont parlent les Égyptiens.

[Note 46: La plupart des langues ont à-peu-près trente mille mots. Si l'on peut ajouter foi aux calculs de Héron dans son ouvrage sur la Langue Anglaise, l'Espagnol en aurait trente mille, le Français trente-deux mille, l'Italien trente-cinq mille, l'Anglais trente-sept mille. (_N. du T._)]

2. La _seconde langue_, qui répond à l'_âge des héros_, se parla par symboles, au rapport des Égyptiens. À ces symboles peuvent être rapportés les _signes héroïques_ avec lesquels écrivaient les héros, et qu'Homère appelle [Grec: sêmata]. Conséquemment, ces symboles durent être des métaphores, des images, des similitudes ou comparaisons qui, ayant passé depuis dans la _langue articulée_, font toute la richesse du style poétique.

Homère est indubitablement _le premier auteur de la langue grecque_; et puisque nous tenons des Grecs tout ce que nous connaissons de l'antiquité païenne, il se trouve aussi le premier auteur que puisse citer le paganisme. Si nous passons aux Latins, les premiers monumens de leur langue sont les fragmens des _vers saliens_. Le premier écrivain latin dont on fasse mention est le _poète_ Livius Andronicus. Lorsque l'Europe fut retombée dans la barbarie, et qu'il se forma deux nouvelles langues, la première, que parlèrent les Espagnols, fut la langue _romane_, (_di romanzo_) langue de la poésie _héroïque_, puisque les _roman-

ciers_ furent les _poètes héroïques_ du moyen âge. En France, le premier qui écrivit en langue vulgaire fut Arnauld Daniel Pacca, le plus ancien de tous les poètes provençaux; il florissait au onzième siècle. Enfin l'Italie eut ses premiers écrivains dans les _rimeurs_ de Florence et de la Sicile.

3. Le _langage épistolaire_ [ou alphabétique], que l'on est convenu d'employer comme moyen de communication entre les personnes éloignées, dut être parlé originairement chez les Égyptiens, par les classes inférieures d'un peuple qui dominait en Égypte, probablement celui de Thèbes, dont le roi, Ramsès, étendit son empire sur toute cette grande nation. En effet, chez les Égyptiens, cette langue correspondait à l'âge des _hommes_; et ce nom d'_hommes_ désigne les classes inférieures, chez les peuples héroïques (particulièrement au moyen âge, où _homme_ devient synonyme de _vassal_), par opposition aux _héros_. Elle dut être adoptée _par une convention libre_; car c'est une règle éternelle que le langage et l'écriture vulgaire sont un droit des peuples. L'empereur Claude ne put faire recevoir par les Romains trois lettres qu'il avait inventées, et qui manquaient à leur alphabet. Les lettres inventées par le Trissin n'ont pas été reçues dans la langue italienne, quelque nécessaires qu'elles fussent.

La _langue épistolaire_ ou _vulgaire_ des Égyptiens dut s'écrire avec des lettres également _vulgaires_. Celles de l'Égypte ressemblaient à l'alphabet vulgaire des Phéniciens, qui, dans leurs voyages de commerce, l'avaient sans doute porté en Égypte. Ces caractères n'étaient autre chose que les _caractères mathématiques_ et les _figures géométriques_, que les Phéniciens avaient eux-mêmes reçus des Chaldéens, les premiers mathématiciens du monde. Les Phéniciens les transmirent ensuite aux

Grecs, et ceux-ci, avec la supériorité de génie qu'ils ont eue sur toutes les nations, employèrent ces formes géométriques comme formes des sons articulés, et en tirèrent leur alphabet vulgaire, adopté ensuite par les Latins[47]. On ne peut croire que les Grecs aient tiré des Hébreux ou des Égyptiens la _connaissance des lettres vulgaires_.

[Note 47: Nous avons déjà rapporté le passage où Tacite nous apprend _que les lettres des Latins ressemblaient à l'ancien alphabet des Grecs_. Ce qui le prouve, c'est que les Grecs employèrent pendant long-temps les lettres majuscules pour figurer les nombres, et que les Latins conservèrent toujours le même usage. (_Vico_).]

* * *

Les philologues ont adopté sur parole l'opinion que la signification des _langues vulgaires_ est arbitraire. Leurs _origines ayant été naturelles_, leur _signification dut être fondée en nature_. On peut l'observer dans la _langue vulgaire_ des Latins, qui a conservé plus de traces que la grecque, de son origine _héroïque_, et qui lui est aussi supérieure pour la force, qu'inférieure pour la délicatesse. Presque tous les mots y sont des _métaphores_ tirées des objets naturels, d'après leurs propriétés ou leurs effets sensibles. En général, la _métaphore_ fait le fond des langues. Mais les grammairiens, s'épuisant en paroles qui ne donnent que des idées confuses, ignorant les origines des mots qui, dans le principe ne purent être que claires et distinctes, ont rassuré leur ignorance en décidant d'une manière générale et absolue _que les voix humaines articulées avaient une signification arbitraire_. Ils ont placé dans leurs rangs Aristote, Galien et

d'autres philosophes, et les ont armés contre Platon et Jamblique.

Il reste cependant une difficulté. _Pourquoi y a-t-il autant de langues vulgaires qu'il existe de peuples?_ Pour résoudre ce problème, établissons d'abord une grande vérité: par un effet de la _diversité des climats_, les peuples ont _diverses natures._ Cette variété de natures leur a fait voir sous _différens aspects_ les choses utiles ou nécessaires à la vie humaine, et a produit la _diversité des usages_, dont _celle des langues_ est résultée. C'est ce que les proverbes prouvent jusqu'à l'évidence. Ce sont des maximes pour l'usage de la vie, dont le _sens_ est le même, mais dont l'_expression_ varie sous autant de rapports divers qu'il y a eu et qu'il y a encore de nations.[48]

[Note 48: Les locutions _héroïques_ conservées et abrégées dans la précision des langues plus récentes, ont bien étonné les commentateurs de la Bible, qui voient les noms des mêmes rois exprimés d'une manière dans l'Histoire Sacrée, et d'une autre dans l'Histoire profane. C'est que le même homme est envisagé dans l'une, je supposé, sous le rapport de la figure, de la puissance, etc.; dans l'autre, sous le rapport de son caractère, des choses qu'il a entreprises. Nous observons de même qu'en Hongrie la même ville a un nom chez les Hongrois, un autre chez les Grecs, un troisième chez les Allemands, un quatrième chez les Turcs. L'allemand, qui est une langue _héroïque_, quoique vivante, reçoit tous les mots étrangers en leur faisant subir une transformation. On doit conjecturer que les Latins et les Grecs en font autant, lorsqu'ils expriment tant de choses particulières aux barbares, avec des mots qui sonnent si bien en latin et en grec.

Voilà pourquoi on trouve tant d'obscurité dans la géographie et dans l'histoire naturelle des anciens. (_Vico_).]

D'après ces considérations, nous avons médité un _vocabulaire mental_, dont le but serait d'_expliquer toutes les langues_, en ramenant la _multiplicité de leurs expressions_ à certaines _unités d'idées_, dont les peuples ont conservé le fond en leur donnant des formes variées, et les modifiant diversement. Nous faisons dans cet ouvrage un usage continuel de ce vocabulaire. C'est, avec une méthode différente, le même sujet qu'a traité Thomas Hayme dans ses dissertations _de linguarum cognatione_, et _de linguis in genere, et variarum linguarum harmoniâ_.

De tout ce qui précède, nous tirerons le corollaire suivant: plus les langues sont _riches en locutions héroïques, abrégées par les locutions vulgaires_, plus elles sont belles; et elles tirent cette beauté de la _clarté avec laquelle elles laissent voir leur origine_: ce qui constitue, si je puis le dire, leur véracité, leur fidélité. Au contraire, plus elles présentent un grand nombre de mots dont l'origine est cachée, moins elles sont agréables, à cause de leur obscurité, de leur confusion, et des erreurs auxquelles elle peut donner lieu. C'est ce qui doit arriver dans les langues _formées d'un mélange de plusieurs idiomes barbares_, qui n'ont point laissé de traces de leurs origines, ni des changemens que les mots ont subis dans leur signification.

* * *

Maintenant, pour comprendre la formation de ces trois sortes de langues et d'alphabets, nous établirons le principe suivant: _les dieux, les héros et les hommes commencèrent dans le même temps_. Ceux qui imagineront les _dieux_ étaient des _hom-

mes_, et croyaient leur nature _héroïque_ mêlée de la _divine_ et de l'_humaine_. Les trois espèces de langues et d'écritures furent aussi contemporaines dans leur origine, mais avec trois différences capitales: la langue _divine_ fut très peu articulée, et presque entièrement _muette_; la langue des _héros, muette et articulée_ par un mélange égal, et composée par conséquent de paroles vulgaires et de caractères héroïques, avec lesquels écrivaient les héros ([Grec: sêmata], dans Homère); la langue des _hommes_ n'eut presque rien de muet, et fut à-peu-près entièrement _articulée_. Point de langue vulgaire qui ait autant d'expressions que de choses à exprimer.--Une conséquence nécessaire de tout ceci, c'est que, dans l'origine, la langue _héroïque_ fut extrêmement confuse, cause essentielle de l'obscurité des fables.

* * *

La langue articulée commença par l'_onomatopée_, au moyen de laquelle nous voyons toujours les enfans se faire très bien entendre. Les premières paroles humaines furent ensuite les _interjections_, ces mots qui échappent dans le premier mouvement des passions violentes, et qui dans toutes les langues sont monosyllabiques. Puis vinrent les _pronoms_. L'interjection soulage la passion de celui à qui elle échappe, et elle échappe lors même qu'on est seul; mais les pronoms nous servent à communiquer aux autres nos idées sur les choses dont les noms propres sont inconnus ou à nous, ou à ceux qui nous écoutent. La plupart des pronoms sont des monosyllabes dans presque toutes les langues. On inventa alors les _particules_, dont les _prépositions_, également monosyllabiques, sont une espèce nombreuse. Peu-à-peu se formèrent les _noms_, presque tous monosyllabiques dans

l'origine. On le voit dans l'allemand, qui est une langue mère, parce que l'Allemagne n'a jamais été occupée par des conquérans étrangers. Dans cette langue, toutes les racines sont des monosyllabes.

Le nom dut précéder le _verbe_, car le discours n'a point de sens s'il n'est régi par un nom, exprimé ou sous-entendu. En dernier lieu se formèrent les verbes. Nous pouvons observer en effet que les enfans disent des noms, des particules, mais point de verbes: c'est que les noms éveillent des idées qui laissent des traces durables; il en est de même des particules qui signifient des modifications. Mais les verbes signifient des mouvemens accompagnés des idées d'antériorité et de postériorité, et ces idées ne s'apprécient que par le point indivisible du présent, si difficile à comprendre, même pour les philosophes. J'appuierai ceci d'une observation physique. Il existe ici un homme qui, à la suite d'une violente attaque d'apoplexie, se souvenait bien des noms, mais avait entièrement oublié les verbes.--Les verbes qui sont des genres à l'égard de tous les autres, tels que: _sum_, qui indique l'existence, verbe auquel se rapportent toutes les essences, c'est-à-dire tous les objets de la métaphysique; _sto_, _eo_, qui expriment le repos et le mouvement, auxquels se rapportent toutes les choses physiques; _do_, _dico_, _facio_, auxquels se rapportent toutes les choses d'action, relatives soit à la morale, soit aux intérêts de la famille ou de la société, ces verbes, dis-je, sont tous des monosyllabes à l'impératif, _es_, _sta_, _i_, _da_, _dic_, _fac_; et c'est par l'impératif qu'ils ont dû commencer.

Cette _génération du langage_ est conforme aux lois de la nature en général, d'après lesquelles les élémens, dont toutes les choses se composent et où elles vont se résoudre, sont indivi-

sibles; elle est conforme aux lois de la nature humaine en particulier, en vertu de cet axiome: _Les enfans, qui, dès leur naissance, se trouvent environnés de tant de moyens d'apprendre les langues, et dont les organes sont si flexibles, commencent par prononcer des monosyllabes._ À plus forte raison doit-on croire qu'il en a été ainsi chez ces premiers hommes, dont les organes étaient très durs, et qui n'avaient encore entendu aucune voix humaine.--Elle nous donne en outre _l'ordre dans lequel furent trouvées les parties du discours_, et conséquemment _les causes naturelles de la syntaxe_. Ce système semble plus raisonnable que celui qu'ont suivi Jules Scaliger et François Sanctius relativement à la langue latine: ils raisonnent d'après les principes d'Aristote, comme si les peuples qui trouvèrent les langues avaient dû préalablement aller aux écoles des philosophes.

§. V. COROLLAIRES

Relatifs à l'origine de l'élocution poétique, des épisodes, du tour, du nombre, du chant et du vers.

Ainsi se forma la _langue poétique_, composée d'abord de symboles ou _caractères divins_ et _héroïques_, qui furent ensuite exprimés en _locutions vulgaires_, et finalement écrits en _caractères vulgaires_. Elle naquit de l'_indigence du langage_, et de la nécessité de s'exprimer; ce qui se démontre par les ornemens même dont se pare la poésie, je veux dire les images, les hypotyposes, les comparaisons, les métaphores, les périphrases, les tours qui expriment les choses par leurs propriétés naturelles, les descriptions qui les peignent par les détails ou par les effets les plus frappans, ou enfin par des accessoires emphatiques et même oiseux.

Les _épisodes_ sont nés dans les premiers âges de la _grossièreté des esprits_, incapables de distinguer et d'écarter les choses qui ne vont pas au but. La même cause fait qu'on observe toujours les mêmes effets dans les idiots, et surtout dans les femmes.

Les _tours_ naquirent de la _difficulté de compléter la phrase par son verbe_. Nous avons vu que le verbe fut trouvé plus tard que les autres parties du discours. Aussi les Grecs, nation ingénieuse, employèrent moins de tours que les Latins, les Latins moins que les Allemands.

Le _nombre_ ne fut introduit que tard dans la prose. Les premiers qui l'employèrent furent, chez les Grecs, Gorgias de Léontium, et chez les Latins, Cicéron. Avant eux, c'est Cicéron lui-même qui le rapporte, on ne savait rendre le discours nombreux qu'en y mêlant certaines _mesures poétiques_. Il nous sera très utile d'avoir établi ceci, lorsque nous traiterons de l'_origine du chant et du vers_.

Tout ce que nous venons de dire semble prouver que, par une loi nécessaire de notre nature, le _langage poétique_ a précédé celui de la prose. Par suite de la même loi, les fables, _universaux de l'imagination_, durent naître avant ceux du raisonnement et de la philosophie. Ces derniers ne purent être créés qu'au moyen de la prose. En effet, les poètes ayant d'abord formé le langage poétique par l'_association des idées particulières_, comme on l'a démontré, les peuples formèrent ensuite la langue de la prose, en ramenant à un seul mot, comme les espèces au genre, les parties qu'avait mises ensemble le langage poétique. Ainsi cette phrase poétique usitée chez toutes les nations, _le sang me bout dans le coeur_, fut exprimée par un seul mot, [Grec: stomachos],

ira, colère. Les hiéroglyphes, et les lettres alphabétiques furent aussi comme autant de genres auxquels on ramena la variété infinie des sons articulés. Cette méthode abrégée, appliquée aux mots et aux lettres, donna plus d'activité aux esprits, et les rendit capables d'abstraire; ensuite purent venir les philosophes, qui, préparés par cette classification vulgaire des mots et des lettres, travaillaient à celle des idées, et formèrent les _genres intelligibles_. Ne conviendra-t-on pas maintenant que pour trouver l'origine des _lettres_, il fallait chercher en même temps celle des _langues_?

Quant au _chant_ et au _vers_, nous avons dit dans nos axiomes, que, supposé que les hommes aient été d'abord muets, ils commencèrent par prononcer les voyelles en chantant, comme font les muets; puis ils durent, comme les bègues, articuler aussi les consonnes en chantant[49]. Ces premiers hommes ne devaient s'essayer à parler que lorsqu'ils éprouvaient des passions très violentes. Or, de telles passions s'expriment par un ton de voix très élevé, qui multiplie les diphthongues, et devient une sorte de chant. Ce premier chant vint naturellement de la difficulté de prononcer, laquelle se démontre par la cause et par l'effet. _Par la cause_, les premiers hommes avaient une grande dureté dans l'organe de la voix, et d'ailleurs bien peu de mots pour l'exercer[50]. _Par l'effet_: il y a dans la poésie italienne un grand nombre de retranchemens; dans les origines de la langue latine, on trouve aussi beaucoup de mots qui durent être syncopés, puis étendus avec le temps. Le contraire arriva pour les répétitions de syllabes. Lorsque les bègues tombent sur une syllabe qui leur est facile à prononcer, ils s'y arrêtent avec une sorte de chant, comme pour compenser celles qu'ils prononcent difficilement. J'ai connu un excellent musicien qui avait ce défaut de

prononciation; lorsqu'il se trouvait arrêté, il se mettait à chanter d'une manière fort agréable, et parvenait ainsi à articuler. Les Arabes commencent presque tous les mots par _al_, et l'on dit que les Huns furent ainsi appelés parce qu'ils commençaient tous les mots par _hun_. Ce qui prouve encore que les langues furent d'abord un _chant_, c'est ce que nous avons dit, qu'avant Gorgias et Cicéron, les prosateurs grecs et latins employaient des nombres poétiques; au moyen âge, les pères de l'Église latine en firent autant, et leur prose semble faite pour être chantée.

[Note 49: Ce qui le prouve, ce sont les diphthongues qui restèrent dans les langues, et qui durent être bien plus nombreuses dans l'origine. Ainsi les Grecs et les Français qui ont passé d'une manière prématurée de la barbarie à la civilisation ont conservé beaucoup de diphthongues. Voyez la note de l'axiome 21. (_Vico_).]

[Note 50: Maintenant encore, au milieu de tant de moyens d'apprendre à parler, ne voyons-nous pas les enfans, malgré la flexibilité de leurs organes, prononcer les consonnes avec la plus grande peine. Les Chinois, qui avec un très petit nombre de signes diversement modifiés, expriment en langue vulgaire leurs cent vingt mille hiéroglyphes, parlent aussi en chantant. (_Vico_).]

Le premier genre de _vers_ dut être approprié à la langue, à l'âge des _héros_: tel fut le vers _héroïque_, le plus noble de tous. C'était l'expression des émotions les plus vives de la terreur ou de la joie. La poésie _héroïque_ ne peint que les passions les plus violentes. Si le vers _héroïque_ fut d'abord spondaïque, on ne peut l'attribuer, comme le fait la tradition vulgaire, à l'effroi inspiré par le serpent Python; l'effroi précipite les idées et les pa-

roles plutôt qu'il ne les ralentit. En latin, _sollicitus_ et _festinans_ expriment la frayeur. La lenteur des esprits, la difficulté du langage, voilà ce qui dut le rendre spondaïque; et il a conservé quelque chose de ce caractère, en exigeant invariablement un spondée à son dernier pied. Plus tard, les esprits et les langues ayant plus de facilité, le dactyle entra dans la poésie; un nouveau progrès détermina l'emploi de l'iambe, _pes citus_, comme dit Horace. Enfin l'intelligence et la prononciation ayant acquis une grande rapidité, on commença de parler en prose, ce qui était une sorte de généralisation. Le vers iambique se rapproche tellement de la prose, qu'il échappait souvent aux prosateurs. Ainsi le chant uni aux vers devint de plus en plus rapide, en suivant exactement le progrès du langage et des idées.--Ces vérités philosophiques sont appuyées par la tradition suivante: l'histoire ne nous présente rien de plus ancien que les _oracles_ et les _sybilles_; l'antiquité de ces dernières a passé en proverbe. Nous trouvons partout des Sybilles chez les plus anciennes nations: or, on assure qu'elles chantaient leurs réponses en vers héroïques, et partout les oracles répondaient en vers de cette mesure. Ce vers fut appelé par les Grecs _pythien_, de leur fameux oracle d'Apollon Pythien. Les Latins l'appelèrent vers _saturnien_, comme l'atteste Festus. Ce vers dut être inventé en Italie dans l'_âge de Saturne_, qui répond à l'_âge d'or_ des Grecs. Ennius, cité par le même Festus, nous apprend que les _faunes_ de l'Italie rendaient en cette forme de vers leurs oracles, _fata_. Puis le nom de vers _saturnien_ passa aux vers iambiques de six pieds, peut-être parce que ces derniers vers firent employés naturellement dans le langage, comme auparavant les vers _saturniens-héroïques_.--Les savans modernes sont aujourd'hui divisés sur la question de savoir si la poésie hébraïque a une mesure, ou sim-

plement une sorte de rhythme; mais Josephe, Philon, Origène et Eusèbe, tiennent pour la première opinion; et ce qui la favorise principalement, c'est que, selon saint Jérôme, le livre de Job, plus ancien que ceux de Moïse, serait écrit en vers héroïques depuis la fin du second chapitre jusqu'au commencement du quarante-deuxième.--Si nous en croyons l'auteur anonyme de l'_Incertitude des sciences_, les Arabes, qui ne connaissaient point l'écriture, conservèrent leur ancienne langue, en retenant leurs poèmes nationaux jusqu'au temps où ils inondèrent les provinces orientales de l'empire grec.

Les Égyptiens écrivaient leurs épitaphes en _vers_, et sur des colonnes appelées _siringi_, de _sir_, chant ou chanson. Du même mot vient sans doute le nom des _Sirènes_, êtres mythologiques célèbres par leur chant. Ce qui est plus certain, c'est que les fondateurs de la civilisation grecque furent les _poètes théologiens_, lesquels furent aussi _héros_ et chantèrent en _vers héroïques_. Nous avons vu que les premiers auteurs de la langue latine furent les poètes sacrés appelés _saliens_; il nous reste des fragmens de leurs vers, qui ont quelque chose du _vers héroïque_, et qui sont les plus anciens monumens de la langue latine. À Rome, les triomphateurs laissèrent des inscriptions qui ont une apparence de vers _héroïques_, telles que celles de Lucius Emilius Regillus,

Duello magno dirimendo, regibus subjugandis;

et celle d'Acilius Glabrion,

Fudit, fugat, prosternit maximas legiones.

Si on examine bien les fragmens de la loi des douze tables, on trouvera que la plupart des articles se terminent par un vers ado-

nique, c'est-à-dire par une fin de vers _héroïque;_ c'est ce que Cicéron imita dans ses _Lois_, qui commencent ainsi:

Deos caste adeunto. Pietatem adhibento.

De là vint, chez les Romains, l'usage mentionné par le même Cicéron; les enfans chantaient la loi des douze tables, _tanquam necessarium carmen_. Ceux des Crétois chantaient de même la loi de leur pays, au rapport d'Élien.--À ces observations joignez plusieurs traditions vulgaires. Les lois des Égyptiens furent les _poèmes_ de la déesse Isis (Platon). Lycurgue et Dracon donnèrent leurs lois en _vers_ aux Spartiates et aux Athéniens (Plutarque et Suidas). Enfin Jupiter dicta en _vers_ les lois de Minos (Maxime de Tyr).

Maintenant revenons des lois à l'histoire. Tacite rapporte dans les Moeurs des Germains, que ce peuple conservait en _vers_ les souvenirs des premiers âges; et dans sa note sur ce passage, Juste-Lipse dit la même chose des Américains. L'exemple de ces deux nations, dont la première ne fut connue que très tard par les Romains, et dont la seconde a été découverte par les Européens il y a seulement deux siècles, nous donne lieu de conjecturer qu'il en a été de même de toutes les nations barbares, anciennes et modernes. La chose est hors de doute pour les anciens Perses et pour les Chinois. Au rapport de Festus, les guerres puniques furent écrites par Nævius en _vers héroïques_, avant de l'être par Ennius; et Livius Andronicus, le premier écrivain latin, avait écrit dans un _poème héroïque_ appelé _la Romanide_, les annales des anciens Romains. Au moyen âge, les historiens latins furent des _poètes héroïques_, comme Gunterus, Guillaume de Pouille, et autres. Nous avons vu que les premiers écrivains dans les nouvelles langues de l'Europe, avaient été des _versificateurs_. Dans

la Silésie, province où il n'y a guère que des paysans, ils apportent en naissant le don de la _poésie_. En général, l'allemand conserve ses origines _héroïques_, et voilà pourquoi on traduit si heureusement en allemand les mots composés du grec, surtout ceux du langage poétique. Adam Rochemberg l'a remarqué, mais sans en comprendre la cause. Bernegger a fait de toutes ces expressions un catalogue, enrichi ensuite par Georges Christophe Peischer, dans son _Index de græcæ et germanicæ linguæ analogiâ_. La langue latine a aussi laissé des exemples nombreux de ces compositions formées de mots entiers; et les poètes, en continuant à se servir de ces mots composés, n'ont fait qu'user de leur droit. Cette facilité de composition dut être une propriété commune à toutes les langues primitives. Elles se créèrent d'abord des noms, ensuite des verbes, et lorsque les verbes leur manquèrent, elles unirent les noms eux-mêmes. Voilà les principes de tout ce qu'a écrit Morhof dans ses recherches sur la langue et la poésie allemande.[51]

[Note 51: Nous trouvons ici une preuve de ce que nous avons avancé dans les axiomes. Si les savans s'appliquent à trouver les origines de la langue allemande en suivant nos principes, ils y feront d'étonnantes découvertes. (_Vico_).]

Nous croyons avoir victorieusement réfuté l'erreur commune des grammairiens qui prétendent que _la prose précéda les vers_, et avoir montré dans l'_origine de la poésie_, telle que nous l'avons découverte, l'_origine des langues_ et celle _des lettres_.

§. VI. COROLLAIRES

Relatifs à la logique des esprits cultivés.

1. D'après tout ce que nous venons d'établir en vertu de cette _logique poétique_ relativement à l'origine des langues, nous reconnaissons que c'est avec raison que les premiers auteurs du langage furent réputés _sages_ dans tous les âges suivans, puisqu'ils donnèrent aux choses _des noms conformes à leur nature_, et remarquables par la _propriété_. Aussi nous avons vu que chez les Grecs et les Latins, _nom_ et _nature_ signifièrent souvent la même chose.

2. La _topique_ commença avec la _critique_. La topique est l'art qui conduit l'esprit dans sa première opération, qui lui enseigne les aspects divers (_les lieux_, [Grec: topoi]) que nous devons épuiser, en les observant successivement, pour connaître dans son entier l'objet que nous examinons. Les fondateurs de la civilisation humaine se livrèrent à une _topique sensible_, dans laquelle ils unissaient les propriétés, les qualités ou rapports des individus ou des espèces, et les employaient tout concrets à former leurs _genres poétiques_; de sorte qu'on peut dire avec vérité que le _premier âge_ du monde s'occupa de la première opération de l'esprit.

Ce fut dans l'intérêt du genre humain que la Providence fit naître la _topique_ avant la _critique_. Il est naturel de _connaître_ d'abord les choses, et ensuite de les _juger_. La topique rend les esprits _inventifs_, comme la _critique_ les rend _exacts_. Or, dans les premiers temps, les hommes avaient à trouver, à _inventer_ toutes les choses nécessaires à la vie. En effet, quiconque y réfléchira, trouvera que les choses utiles ou nécessaires à la vie, et même celles qui ne sont que de commodité, d'agrément ou de luxe, avaient déjà été trouvées par les Grecs, avant qu'il y eût parmi eux des philosophes. Nous l'avons dit

dans un axiome: _Les enfans sont grands imitateurs; la poésie n'est qu'imitation; les arts ne sont que des imitations de la nature, qu'une poésie réelle_. Ainsi, les premiers peuples qui nous représentent l'_enfance_ du genre humain, fondèrent d'abord le monde des arts; les philosophes, qui vinrent long-temps après, et qui nous en représentent la _vieillesse_, fondèrent le monde des sciences, qui compléta le système de la civilisation humaine.

3. Cette _histoire des idées humaines_ est confirmée d'une manière singulière par l'_histoire de la philosophie_ elle-même. La première méthode d'une philosophie grossière encore fut l'[Grec: autopsia], ou _évidence des sens_; nous avons vu, dans l'origine de la poésie, quelle vivacité avaient les sensations dans les âges poétiques. Ensuite vint Ésope, symbole des moralistes que nous appellerons vulgaires; Ésope, antérieur aux sept sages de la Grèce, employa des _exemples_ pour raisonnemens; et comme l'âge poétique durait encore, il tirait ces exemples de quelque fiction analogue, moyen plus puissant sur l'esprit du vulgaire, que les meilleurs raisonnemens abstraits[52]. Après Ésope vint Socrate: il commença la dialectique par l'_induction_, qui conclut de plusieurs choses certaines à la chose douteuse qui est en question. Avant Socrate, la médecine, fécondant l'observation par l'induction, avait produit Hippocrate, le premier de tous les médecins pour le mérite comme pour l'époque, Hippocrate, auquel fut si bien dû cet éloge immortel, _nec fallit quemquam, nec falsus ab ullo est_. Au temps de Platon, les mathématiques avaient, par la méthode de composition dite _synthèse_, fait d'immenses progrès dans l'école de Pythagore, comme on peut le voir par le Timée. Grâce à cette méthode, Athènes florissait alors par la culture de tous les arts qui font la gloire du génie humain, par la poésie, l'éloquence et l'histoire, par la musique et les arts

du dessin. Ensuite vinrent Aristote et Zénon; le premier enseigna le _syllogisme_, forme de raisonnement qui n'unit point les idées particulières pour former des idées générales, mais qui décompose les idées générales dans les idées particulières qu'elles renferment; quant au second, sa méthode favorite, celle du _sorite_, analogue à celle de nos modernes philosophes, n'aiguise l'esprit qu'en le rendant trop subtil. Dès-lors la philosophie ne produisit aucun fruit remarquable pour l'avantage du genre humain. C'est donc avec raison que Bacon, aussi grand philosophe que profond politique, recommande l'_induction_ dans son _Organum_. Les Anglais, qui suivent ce précepte, tirent de l'_induction_ les plus grands avantages dans la philosophie expérimentale.

[Note 52: Comme le prouve le succès avec lequel Ménénius Agrippa ramena à l'obéissance le peuple romain. (_Vico_).]

4. Cette _histoire des idées humaines_ montre jusqu'à l'évidence l'erreur de ceux qui attribuant, selon le préjugé vulgaire, une haute sagesse aux anciens, ont cru que Minos, Thésée, Lycurgue, Romulus et les autres rois de Rome, donnèrent à leurs peuples des lois _universelles_. Telle est la forme des lois les plus anciennes, qu'elles semblent s'adresser à un seul homme; d'un premier cas, elles s'étendaient à tous les autres, car _les premiers peuples étaient incapables d'idées générales;_ ils ne pouvaient les concevoir avant que les faits qui les appelaient se fussent présentés. Dans le procès du jeune Horace, la loi de Tullus Hostilius n'est autre chose que la sentence portée contre l'illustre accusé par les duumvirs qui avaient été créés par le roi pour ce jugement[53]. Cette loi de Tullus est un _exemple_, dans le sens où l'on dit _châtimens exemplaires_. S'il est vrai, comme le dit Aristote, que _les républiques héroïques n'avaient pas de

lois pénales_, il fallait que les _exemples_ fussent d'abord réels; ensuite vinrent les exemples _abstraits_. Mais lorsque l'on eut acquis des idées générales, on reconnut que la propriété essentielle de la loi devait être l'_universalité_; et l'on établit cette maxime de jurisprudence: _legibus, non exemplis est judicandum_.

[Note 53: Selon Tite-Live, Tullus ne voulut point juger lui-même Horace, parce qu'il craignait de prendre sur lui l'odieux d'un tel jugement; explication tout-à-fait ridicule. Tite-Live n'a pas compris que dans un sénat _héroïque_, c'est-à-dire, aristocratique, un roi n'avait d'autre puissance que celle de créer des duumvirs ou commissaires pour juger les accusés; le peuple des cités héroïques ne se composait que de nobles auxquels l'accusé déjà condamné pouvait toujours en appeler. (_Vico_).]

CHAPITRE IV.

DE LA MORALE POÉTIQUE, ET DE L'ORIGINE DES VERTUS VULGAIRES QUI RÉSULTÈRENT DE L'INSTITUTION DE LA RELIGION ET DES MARIAGES.

La _métaphysique des philosophes_ commence par éclairer l'âme humaine, en y plaçant l'idée d'un Dieu, afin qu'ensuite la logique, la trouvant préparée à mieux distinguer ses idées, lui enseigne les méthodes de raisonnement, par le secours desquelles la morale purifie le coeur de l'homme. De même la _métaphysique poétique_ des premiers humains les frappa d'abord par la crainte de Jupiter, dans lequel ils reconnurent le pouvoir de lancer la foudre, et terrassa leurs âmes aussi bien que leurs corps,

par cette fiction effrayante. Incapables d'atteindre encore une telle idée par le raisonnement, ils la conçurent par un sentiment faux dans la _matière_, mais vrai dans la _forme_. De cette _logique_ conforme à leur nature sortit la _morale poétique_, qui d'abord les rendit _pieux_. La _piété_ était la base sur laquelle la Providence voulait fonder les sociétés. En effet, chez toutes les nations, la piété a été généralement la mère des vertus domestiques et civiles; la religion seule nous apprend à les observer, tandis que la philosophie nous met plutôt en état d'en discourir.

La vertu commença par l'effort. Les géans enchaînés sous les monts par la terreur religieuse que la foudre leur inspirait, _s'abstinrent_ désormais d'errer à la manière des bêtes farouches dans la vaste forêt qui couvrait la terre, et prirent l'habitude de mener une vie sédentaire dans leurs retraites cachées, en sorte qu'ils devinrent plus tard les fondateurs des sociétés. Voilà l'un de _ces grands bienfaits que dut au ciel le genre humain_, selon la tradition vulgaire, _quand il régna sur la terre_ par la religion des auspices. Par suite de ce premier _effort_, la vertu commença à poindre dans les âmes. Ils continrent leurs passions brutales, ils évitèrent de les satisfaire à la face du ciel qui leur causait un tel effroi, et chacun d'eux s'efforça d'entraîner dans sa caverne une seule femme dont il se proposait de faire sa compagne pour la vie. Ainsi la _Vénus humaine_ succédant à la _Vénus brutale_, ils commencèrent à connaître la pudeur, qui, après la religion, est le principal lien des sociétés. Ainsi s'établit le _mariage_, c'est-à-dire _l'union charnelle faite selon la pudeur, et avec la crainte d'un Dieu_. C'est le second principe de la Science nouvelle, lequel dérive du premier (la croyance à une Providence).

Le _mariage_ fut accompagné de trois solennités.--La première est celle des auspices de Jupiter, auspices tirés de la foudre qui avait décidé les géans à les observer. De cette divination, _sortes_, les Latins définirent le mariage, _omnis vitæ consortium_, et appelèrent le mari et la femme, _consortes_. En italien, on dit vulgairement que la fille qui se marie _prende sorte_. Aussi est-ce un principe du droit des gens, que _la femme suive la religion publique de son mari_.--La seconde solennité consiste dans le voile dont la jeune épouse se couvre, en mémoire de ce premier mouvement de pudeur qui détermina l'institution des mariages.--La troisième, toujours observée par les Romains, fut d'enlever l'épouse avec une feinte violence, pour rappeler la violence véritable avec laquelle les géans entraînèrent les premières femmes dans leurs cavernes.

Les hommes se créèrent, sous le nom de _Junon_, un symbole de ces _mariages solennels_. C'est le premier de tous les symboles divins après celui de Jupiter....

* * *

Considérons le genre de vertu que la religion donna à ces premiers hommes: ils furent _prudens_, de cette sorte de prudence que pouvaient donner les auspices de Jupiter; _justes_, envers Jupiter, en le redoutant (Jupiter, _jus_ et _pater_), et envers les hommes, en ne se mêlant point des affaires d'autrui; c'est l'état des géans, tels que Polyphème les représente à Ulysse, isolés dans les cavernes de la Sicile: cette justice n'était au fond que l'isolement de l'état sauvage. Ils pratiquaient la _continence_, en ce qu'ils se contentaient d'une seule femme pour la vie. Ils avaient le _courage_, l'_industrie_, la _magnanimité_, les vertus de l'âge d'or, pourvu que nous n'entendions point par _âge

d'or_, ce qu'ont entendu dans la suite les poètes efféminés. Les vertus du premier âge, à-la-fois _religieuses_ et _barbares_, furent analogues à celles qu'on a tant louées dans les Scythes, qui enfonçaient un couteau en terre, l'adoraient comme un dieu, et justifiaient leurs meurtres par cette religion sanguinaire.

Cette morale des nations superstitieuses et farouches du paganisme produisit chez elles l'usage de _sacrifier aux dieux des victimes humaines_. Lorsque les Phéniciens étaient menacés par quelque grande calamité, leurs rois immolaient à Saturne leurs propres enfans (Philon, Quinte-Curce). Carthage, colonie de Tyr, conserva cette coutume. Les Grecs la pratiquèrent aussi, comme on le voit par le sacrifice d'Iphigénie[54]. Les sacrifices humains étaient en usage chez les Gaulois (César) et chez les Bretons (Tacite). Ce culte sacrilège fut défendu par Auguste aux Romains qui habitaient les Gaules, et par Claude aux Gaulois eux-mêmes (Suétone).

[Note 54: On s'étonnera peu de ce dernier évènement si l'on songe à l'étendue illimité de la _puissance paternelle_ des premiers hommes du paganisme, de ces Cyclopes de la fable. Cette puissance fut sans borne chez les nations les plus éclairées, telles que la grecque, chez les plus sages, telles que la romaine; jusqu'aux temps de la plus haute civilisation, les pères y avaient le droit de faire périr leurs enfans nouveau-nés. C'est ce qui doit diminuer l'horreur que nous inspire, dans la douceur de nos temps modernes, la sévérité de Brutus, condamnant ses fils, et de Manlius faisant périr le sien pour avoir combattu et vaincu au mépris de ses ordres. (_Vico_).]

Les Orientalistes veulent que ce soient les Phéniciens qui aient répandu dans tout le monde les sacrifices de leur Moloch. Mais

Tacite nous assure que les sacrifices humains étaient en usage dans la Germanie, contrée toujours fermée aux étrangers; et les Espagnols les retrouvèrent dans l'Amérique, inconnue jusque-là au reste du monde.

Telle était la barbarie des nations à l'époque même où les _anciens Germains voyaient les dieux sur la terre_, où les _anciens Scythes_, où les _Américains_, brillaient de ces _vertus de l'âge d'or_ exaltées par tant d'écrivains. Les victimes humaines sont appelées dans Plaute, _victimes de Saturne_, et c'est sous Saturne que les auteurs placent l'âge d'or du Latium; tant il est vrai que cet âge fut celui de la douceur, de la bénignité et de la justice! Rien n'est plus vain, nous devons le conclure de tout ce qui précède, que les fables débitées par les savans sur l'_innocence de l'âge d'or_ chez les païens. Cette innocence n'était autre chose qu'une superstition fanatique qui, frappant les premiers hommes de la crainte des dieux que leur imagination avait créés, leur faisait observer quelque devoir malgré leur brutalité et leur orgueil farouche. Plutarque, choqué de cette superstition, met en problème s'il n'eût pas mieux valu ne croire aucune divinité, que de rendre aux dieux ce culte impie. Mais il a tort d'opposer l'athéisme à cette religion, quelque barbare qu'elle pût être. Sous l'influence de cette religion se sont formées les plus illustres sociétés du monde; l'athéisme n'a rien fondé.

Nous venons de traiter de la morale du premier âge, ou _morale divine_; nous traiterons plus tard de la _morale héroïque_.

CHAPITRE V.

DU GOUVERNEMENT DE LA FAMILLE, OU ÉCONOMIE, DANS LES ÂGES POÉTIQUES.

§. I. _De la famille composée des parens et des enfans, sans esclaves ni serviteurs._

Les héros _sentirent_, par l'instinct de la nature humaine, les deux vérités qui constituent toute la science économique, et que les Latins conservèrent dans les mots _educere_, _educare_, relatifs, l'un à l'éducation de l'âme, l'autre à celle du corps. Nous parlerons d'abord de _la première de ces deux éducations_.

Les premiers _pères_ furent à-la-fois les _sages_, les _prêtres_ et les _rois_ ou _législateurs_ de leurs familles[55]. Ils durent être dans la famille des _rois absolus_, supérieurs à tous les autres membres, et soumis seulement à Dieu. Leur pouvoir fut armé des terreurs d'une religion effroyable, et sanctionné par les peines les plus cruelles; c'est dans le caractère de Polyphème que Platon reconnaît les premiers pères de famille[56].--Remarquons seulement ici que les hommes, sortis de leur liberté native, et domptés par la sévérité du _gouvernement de la famille_, se trouvèrent préparés à obéir aux lois du _gouvernement civil_ qui devait lui succéder. Il en est resté cette loi éternelle, que les républiques seront plus heureuses que celle qu'imagina Platon, toutes les fois que les pères de famille n'enseigneront à leurs enfans que la religion, et qu'ils seront admirés des fils comme leurs _sages_, révérés comme leurs _prêtres_, et redoutés comme leurs _rois_.

[Note 55: C'est cette tradition vulgaire sur la sagesse des anciens qui a trompé Platon, et lui a fait regretter _les temps où les

philosophes régnaient, où les rois étaient philosophes_. (_Vico_).]

[Note 56: Cette tradition mal interprétée a jeté tous les politiques dans l'erreur de croire que la _première forme des gouvernemens civils aurait été la monarchie_. Partant de cette erreur, ils ont établi pour principe de leur fausse science que _la royauté tirait son origine de la violence, ou de la fraude qui aurait bientôt éclaté en violence_. Mais à cette époque où les hommes avaient encore tout l'orgueil farouche de la liberté _bestiale_, cette simplicité grossière où ils se contentaient des productions spontanées de la nature pour alimens, de l'eau des fontaines pour boisson, et des cavernes pour abri pendant leur sommeil; dans cette égalité naturelle où tous les pères étaient souverains de leur famille, on ne peut comprendre comment la fraude ou la force eussent assujéti tous les hommes à un seul. (_Vico_).]

Quant à la _seconde partie de la science économique_, l'éducation des corps, on peut conjecturer que, par l'effet des terreurs religieuses, de la dureté du gouvernement des pères de famille, et des ablutions sacrées, les fils perdirent peu-à-peu la taille des géans, et prirent la stature convenable à des hommes. Admirons la Providence d'avoir permis qu'avant cette époque les hommes fussent des géans: il leur fallait, dans leur vie vagabonde, une complexion robuste pour supporter l'inclémence de l'air et l'intempérie des saisons; il leur fallait des forces extraordinaires pour pénétrer la grande forêt qui couvrait la terre, et qui devait être si épaisse dans les temps voisins du déluge....

La grande idée de la _science économique_ fut réalisée dès l'origine, savoir: qu'il faut que les pères, par leur travail et leur industrie, laissent à leurs fils un patrimoine où ils trouvent une

subsistance facile, commode et sûre, quand même ils n'auraient plus aucun rapport avec les étrangers, quand même toutes les ressources de l'état social viendraient à leur manquer, quand même il n'y aurait plus de cités; de sorte qu'en supposant les dernières calamités les _familles subsistent_, comme _origine de nouvelles nations_. Ils doivent laisser ce patrimoine dans des lieux qui jouissent d'un _air sain_, qui possèdent des _sources_ d'eaux vives, et dont la _situation_ naturellement _forte_ leur assure un asile dans le cas où les cités périraient; il faut enfin que ce patrimoine comprenne de _vastes campagnes_ assez riches pour nourrir les malheureux qui, dans la ruine des cités voisines, viendraient s'y _réfugier_, les cultiveraient, et en reconnaîtraient le propriétaire pour _seigneur_. Ainsi la Providence ordonna l'état de famille, employant non _la tyrannie des lois, mais la douce autorité des coutumes_ (_voy._ axiome 104 le passage cité de Dion-Cassius). Les _forts_, les puissans des premiers âges, établirent leurs habitations au sommet des montagnes. Le latin _arces_, l'italien _rocce_, ont, outre leur premier sens, celui de _forteresses_.

Tel fut l'ordre établi par la _Providence_ pour commencer la société païenne. Platon en fait honneur à la _prévoyance_ des premiers fondateurs des cités. Cependant, lorsque la barbarie antique reparaissant au moyen âge détruisait partout les cités, le même ordre assura le salut des _familles_, d'où sortirent les nouvelles nations de l'Europe. Les Italiens ont continué à dire _castella_, pour _seigneuries_. En effet, on observe généralement que les cités les plus anciennes, et presque toutes les capitales, ont été bâties au sommet des montagnes, tandis que les villages sont répandus dans les plaines. De là vinrent sans doute ces phrases latines, _summo loco, illustri loco nati_, pour dire les

nobles; _imo, obscuro loco nati_, pour désigner les plébéiens: les premiers habitaient les cités, les seconds les campagnes.

C'est par rapport aux _sources vives_ dont nous avons parlé, que les politiques regardent la _communauté des eaux_ comme l'occasion de l'union des familles. De là les premières _associations_ furent dites par les Grecs [Grec: phratriai], (peut-être de [Grec: phrear], puits), comme les premiers _villages_ furent appelés _pagi_ par les Latins, du mot [Grec: pêgê] fontaine. Les Romains célébraient les _mariages_ par l'emploi solennel de l'_eau_ et du _feu_: parce que les premiers mariages furent contractés naturellement par des hommes et des femmes qui avaient l'_eau et le feu en commun_, comme membres de la même famille, et dans l'origine comme frères et soeurs. Le dieu du foyer de chaque maison était appelé _lar_; d'où _focus laris_. C'était là que le père de famille sacrifiait aux dieux de la maison, _deivei parentum_ (loi des douze tables, _de parricidio_); comme parle l'Histoire sainte, _le Dieu de nos pères, le Dieu d'Abraham, d'Isaac, de Jacob_. De là encore la loi que propose Cicéron, _sacra familiaria perpetua manento_; et les expressions si fréquentes dans les lois romaines, _filius familias in sacris paternis, sacra patria_ pour la _puissance paternelle_. Ce respect du foyer domestique était commun aux barbares du moyen âge, puisque même au temps de Boccace, qui nous l'atteste dans sa _Généalogie des dieux_, c'était l'usage à Florence, qu'au commencement de chaque année, le père de famille assis à son foyer près d'un tronc d'arbre auquel il mettait le feu, jetait de l'encens et versait du vin dans la flamme; usage encore observé, par le bas peuple de Naples, le soir de la vigile de Noël. On dit aussi _tant de feux_, pour tant de familles.

* * *

L'institution des _sépultures_, qui vint après celle des _mariages_, résulta de la nécessité de cacher des objets qui choquaient les sens. Ainsi commença la croyance universelle de l'_immortalité des âmes humaines_, appelées _dii manes_, et dans la loi des douze tables, _deivei parentum_...

Les _philologues_ et les _philosophes_ ont pensé communément que dans ce qu'on appelle l'_état de nature_, les familles n'étaient composées que de _fils_; elles le furent aussi de _serviteurs_ ou _famuli_, d'où elles tirèrent principalement ce nom. Sur cette _économie_ incomplète ils ont fondé une fausse _politique_, comme la suite doit le démontrer. Pour nous, nous commencerons à traiter de la _politique_ des premiers âges, en prenant pour point de départ ces _serviteurs_ ou _famuli_, qui appartiennent proprement à l'étude de l'_économie_.

§. II. _Des familles composées de serviteurs, antérieures à l'existence des cités, et sans lesquelles cette existence était impossible._

Au bout d'un laps de temps considérable, plusieurs des géans impies qui étaient restés dans la _communauté des femmes et des biens_, et dans les querelles qu'elle produisait, _les hommes simples et débonnaires_, dans le langage de Grotius, les _abandonnés de Dieu_ dans celui de Puffendorf, furent contraints, pour échapper aux _violens_ de Hobbes, de se réfugier aux autels des _forts_. Ainsi un froid très vif contraint les bêtes sauvages à venir chercher un asile dans les lieux habités. Les chefs de famille, plus courageux parce qu'ils avaient déjà formé une première société, recevaient sous leur protection ces malheureux

réfugiés, et tuaient ceux qui osaient faire des courses sur leurs terres. Déjà _héros par leur naissance_, puisqu'ils étaient nés de Jupiter, c'est-à-dire nés sous ses auspices, ils devinrent _héros par la vertu_. Dans ce dernier genre d'héroïsme, les Romains se montrèrent supérieurs à tous les peuples de la terre, puisqu'ils surent également

Parcere subjectis, et debellare superbos.

Les premiers hommes qui fondèrent la civilisation avaient été conduits à la société par la _religion_ et par l'_instinct naturel de propager la race humaine_, causes honorables qui produisirent le mariage, _la première et la plus noble amitié du monde_. Les seconds qui entrèrent dans la société y furent contraints par _la nécessité de sauver leur vie_. Cette société dont l'_utilité_ était le but, fut d'une _nature servile_. Aussi les réfugiés ne furent protégés par les héros qu'à une condition juste et raisonnable, celle _de gagner eux-mêmes leur vie en travaillant pour les héros, comme leurs serviteurs_. Cette condition analogue à l'esclavage fut le modèle de celle où l'on réduisit les prisonniers faits à la guerre après la formation des cités.

Ces premiers serviteurs se nommaient chez les Latins _vernæ_, tandis que les fils des héros, pour se distinguer, s'appelaient _liberi_. Du reste, ces derniers n'avaient aucune autre distinction: _dominum ac servum nullis educationis deliciis dignoscas_. Ce que Tacite dit des Germains peut s'entendre de tous les premiers peuples barbares; et nous savons que chez les anciens Romains le père de famille avait droit de vie et de mort sur ses fils, et la propriété absolue de tout ce qu'ils pouvaient acquérir, au point que jusqu'aux Empereurs les fils et les esclaves ne différaient en rien sous le rapport du _pécule_. Ce mot _liberi_ signi-

fia aussi d'abord _nobles_: les arts _libéraux_ sont les arts nobles; _liberalis_ répond à l'italien _gentile_. Chez les Latins les maisons nobles s'appelaient _gentes_; ces premières _gentes_ se composaient des seuls _nobles_, et les seuls _nobles_ furent libres dans les premières cités.

Les serviteurs furent aussi appelés _clientes_, et ces _clientèles_ furent la première image des fiefs, comme nous le verrons plus au long.

* * *

Sous le _nom_ seul du _père de famille_ étaient compris tous ses _fils_, tous ses _esclaves_ et _serviteurs_. Ainsi, dans les temps héroïques on put dire avec vérité, comme Homère le dit d'Ajax, _le rempart des Grecs_ ([Grec: purgos Achaiôn]), que seul il combattait contre l'armée entière des Troiens: on put dire qu'Horace soutint seul sur un pont le choc d'une armée d'Étrusques; par quoi l'on doit entendre _Ajax, Horace, avec leurs compagnons ou serviteurs_. Il en fut précisément de même dans la _seconde barbarie_ [dans celle du moyen âge]; quarante héros normands, qui revenaient de la terre sainte, mirent en fuite une armée de Sarrasins qui tenaient Salerne assiégée.

C'est à cette _protection_ accordée par les héros à ceux qui se _réfugièrent_ sur leurs terres, qu'on doit rapporter l'origine des _fiefs_. Les premiers furent d'abord des _fiefs roturiers personnels_, pour lesquels les _vassaux_ étaient _vades_, c'est-à-dire obligés personnellement à suivre les héros partout où ils les menaient pour cultiver leurs terres, et plus tard, de les suivre dans les jugemens (_rei_; et _actores_). Du _vas_ des Latins, du [Grec: bas] des Grecs, dérivèrent le _was_ et le _wassus_ em-

ployés par les feudistes barbares pour signifier _vassal_. Ensuite durent venir les _fiefs roturiers réels_, pour lesquels les vassaux durent être les premiers _prædes_ ou _mancipes_ obligés sur biens immeubles; le nom de _mancipes_ resta propre à ceux qui étaient ainsi obligés envers le trésor public.

* * *

Nous venons de donner la première origine des _asiles_. C'est en ouvrant un asile que Cadmus fonde Thèbes, la plus ancienne cité de la Grèce. Thésée fonde Athènes en élevant l'_autel des malheureux_, nom bien convenable à ceux qui erraient auparavant, dénués de tous les biens divins et humains que la société avait procurés aux hommes pieux. Romulus fonde Rome en ouvrant un asile dans un bois, _vetus urbes condentium consilium_, dit Tite-Live. De là Jupiter reçut le titre d'_hospitalier_. _Étranger_ se dit en latin _hospes_.

§. III. COROLLAIRES

Relatifs aux contrats qui se font par le simple consentement des parties.

Les nations héroïques, ne s'occupant que des choses nécessaires à la vie, ne recueillant d'autres fruits que les productions spontanées de la nature, ignorant l'usage de la monnaie, et étant pour ainsi dire _tout corps_, toute matière, ne pouvaient certainement connaître les contrats qui, selon l'expression moderne, se font _par le seul consentement_. L'ignorance et la grossièreté sont naturellement soupçonneuses; aussi les hommes ne pouvaient connaître les engagemens _de bonne foi_. Ils assuraient toutes les _obligations_, en employant la _main_, soit en réalité, soit par fiction en ajoutant à l'acte la garantie des _stipulations

solennelles_; de là ce titre célèbre dans la loi des douze tables: _Si quis nexum faciet mancipiumque, uti linguâ nuncupassit, ita jus esto._ Un tel état civil étant supposé, nous pouvons en inférer ce qui suit.

I. On dit que dans les temps les plus anciens, les _achats_ et les _ventes_ se faisaient par _échange_, lors même qu'il s'agissait d'immeubles. Ces échanges ne furent autre chose que les cessions de terres faites au moyen âge, à charge de cens seigneurial (_livelli_). Leur utilité consistait en ce que l'une des parties avait trop de terres riches en fruits dont l'autre partie manquait.

II. Les _locations de maisons_ ne pouvaient avoir lieu lorsque les _cités_ étaient petites, et les habitations étroites. On doit croire plutôt que les propriétaires fonciers donnaient du terrain pour qu'on y bâtît; toute location se réduisait donc à un cens territorial.

III. Les _locations de terres_ durent être emphytéotiques. Les grammairiens ont dit, sans en comprendre le sens, que _clientes_ était _quasi colentes_. Ces locations de terres répondent aux _clientèles_ des Latins.

IV. Telle fut sans doute la raison pour laquelle on ne trouve dans les anciennes archives du moyen âge, d'autres contrats que des _contrats de cens seigneurial_ pour des maisons ou pour des terres, soit perpétuel, soit à temps.

V. Cette dernière observation explique peut-être pourquoi l'emphytéose est un _contrat de droit civil_, c'est-à-dire _du droit héroïque des Romains_. À ce droit héroïque Ulpien oppose le _droit naturel des peuples civilisés_ (_gentium humanarum_); il les appelle _civilisés_ ou _humains_, par op-

position aux barbares des premiers temps; et il ne peut entendre parler des _barbares_ qui de son temps se trouvaient hors de l'Empire, et dont par conséquent le droit n'importait point aux jurisconsultes romains.

VI. Les _contrats de société_ étaient inconnus, par un effet de l'isolement naturel des premiers hommes. Chaque père de famille s'occupait uniquement de ses affaires, sans se mêler de celles des autres, comme Polyphème le dit à Ulysse dans l'Odyssée.

VII. Pour la même raison, il n'y avait point de _mandataires_. De là cette maxime qui est restée dans le droit civil: _nous ne pouvons acquérir par une personne qui n'est point sous notre puissance_, per extraneam personam acquiri nemini.

VIII. Le droit des nations _civilisées_, _humanarum_, comme dit Ulpien, ayant succédé au droit des nations _héroïques_, il se fit une telle révolution, que le _contrat de vente_, qui anciennement ne produisait point d'action de garantie, si on n'avait point stipulé en cas d'éviction la cause pénale appelée _stipulatio duplæ_, est aujourd'hui le plus favorable de tous les contrats appelés _de bonne foi_, parce que naturellement elle doit y être observée sans qu'elle ait été promise.

CHAPITRE VI.

DE LA POLITIQUE POÉTIQUE.

§. I. _Origine des premières républiques, dans la forme la plus rigoureusement aristocratique._

Les _familles_ se formèrent donc de ces serviteurs (_famuli_) reçus sous la protection des héros. Nous avons déjà vu en eux les premiers membres d'une société politique (_socii_). Leur vie dépendait de leurs seigneurs, et par suite tout ce qu'ils pouvaient acquérir; droit terrible que les héros exerçaient aussi sur leurs enfans[57]. Mais _les fils de famille_ se trouvaient, à la mort de leurs pères, affranchis de ce despotisme domestique, et l'exerçaient à leur tour sur leurs enfans. Dans le droit romain, tout citoyen affranchi de la _puissance paternelle_, est lui-même appelé _père de famille_. Les _serviteurs_, au contraire, étaient obligés de passer leur vie dans le même état de dépendance. Après bien des années, ils durent naturellement se lasser de leur condition, et se révolter contre les _héros_. Nous avons déjà indiqué dans les axiomes, d'une manière générale, que _les serviteurs avaient fait violence aux héros dans l'état de famille, et que cette révolution avait occasionné la naissance des républiques_. Dans une telle nécessité, les héros devaient être portés à s'unir en _corps politique_, pour résister à la multitude de leurs serviteurs révoltés, en mettant à leur tête l'un d'entre eux distingué par son courage et par sa présence d'esprit; de tels chefs furent appelés _rois_, du mot _regere_, diriger. De cette manière, on peut dire avec pomponius, _rebus ipsis dictantibus regna condita_; pensée profonde, qui s'accorde bien avec le principe établi par la jurisprudence romaine: _le droit naturel des gens a été fondé par la providence divine_ (_jus naturale gentium divinâ providentiâ constitutum_). Les pères étant _rois et souverains_ de leurs familles, il était impossible, dans la fière égalité de ces âges barbares, qu'aucun d'entre eux cédât à un autre; ils formèrent donc des _sénats régnans_, c'est-à-dire _composés d'autant de rois des familles_, et, sans être conduits par aucune sagesse humaine,

ils se trouvèrent avoir uni leurs intérêts privés dans un intérêt commun, que l'on appela _patria_, sous-entendu _res_, c'est-à-dire _intérêt des pères_. Les nobles, seuls citoyens des premières _patries_, se nommèrent _patriciens_. Dans ce sens, on peut regarder comme vraie la tradition selon laquelle _on ne consultait que la nature dans l'élection des rois des premiers âges_. Deux passages précieux de Tacite, qu'on lit dans les moeurs des germains, appuient cette tradition et nous donnent lieu de conjecturer que l'usage dont il parle était celui de tous les premiers peuples: _non casus, non fortuita conglobatio turmam aut cuneum facit, sed familiæ et propinquitates; duces exemplo potius quàm imperio, si prompti, si conspicui, si ante aciem agant, admiratione præsunt_. Tels furent les premiers _rois_. Ce qui le prouve, c'est que les poètes n'imaginèrent pas autrement Jupiter, _le roi des hommes et des dieux_. On le voit dans Homère s'excuser auprès de Thétis de n'avoir pu contrevenir à ce que les dieux avaient une fois déterminé dans le grand conseil de l'Olympe. N'est-ce pas là le langage qui convient au roi d'une aristocratie? En vain les stoïciens voudraient nous présenter ici _Jupiter_ comme _soumis à leur destin_; Jupiter et tous les dieux ont tenu conseil sur les choses humaines, et les ont par conséquent déterminées par l'effet d'une _volonté libre_. Ce passage nous en explique deux autres, où les politiques croient à tort qu'Homère désigne la _monarchie_: c'est lorsque Agamemnon veut abaisser la fierté d'Achille, et qu'Ulysse persuade aux grecs, qui se soulèvent pour retourner dans leur patrie, de continuer le siège de Troie. Dans les deux passages, il est dit qu'_un seul est roi_: mais dans l'un et l'autre il s'agit de la _guerre_, dans laquelle il faut toujours un seul chef, selon la maxime de Tacite: _eam esse imperandi conditionem, ut non aliter ratio constet,

quant si uni reddatur_. Du reste, partout où Homère fait mention des héros, il leur donne l'épithète de _rois_; ce qui se rapporte à merveille au passage de la Genèse où Moïse, énumérant les descendans d'Ésaü, les appelle tous rois, _duces_ (c'est-à-dire capitaines) dans la Vulgate. Les ambassadeurs de Pyrrhus lui rapportèrent qu'ils avaient vu à Rome un _sénat de rois_.

[Note 57: Aristote définit les fils, _des instrumens animés de leurs pères_; et jusqu'au temps où la constitution de Rome devint entièrement démocratique, les pères du famille conservèrent dans son intégrité cette monarchie domestique. Dans les premiers siècles, ils pouvaient vendre leurs fils jusqu'à trois fois. Plus tard lorsque la civilisation eut adouci les esprits, l'émancipation se fit par trois ventes fictives. Mais les Gaulois et les Celtes conservèrent toujours le même pouvoir sur leurs enfans et leurs esclaves. On a retrouvé les mêmes moeurs dans les Indes occidentales: les pères y vendaient réellement leurs enfans; et en Europe les Moscovites et les Tartares peuvent exercer quatre fois le même droit. Tout ceci prouve combien les modernes se sont mépris sur le sens du mot célèbre; _les barbares n'ont point sur leurs enfans le même pouvoir que les citoyens romains_. Cette maxime des jurisconsultes anciens se rapporte aux nations vaincues par le peuple romain. La victoire leur ôtant tout droit _civil_, ainsi que nous le démontrerons, les vaincus conservaient seulement la puissance paternelle, donnée par la _nature_, les liens naturels du sang, _cognationes_, et d'un autre côté le _domaine naturel_ ou _bonitaire_; en tout cela leurs obligations étaient simplement _naturelles, de jure naturali gentium_, en ajoutant, avec Ulpien, _humanarum_. Mais pour les peuples indépendans de l'Empire, ces droits furent _civils_, et précisément les mêmes que ceux des citoyens romains. (_Vico_).]

Sans l'hypothèse d'une révolte de _serviteurs_, on ne peut comprendre comment les _pères_ auraient consenti à assujétir leurs monarchies domestiques à la souveraineté de l'ordre dont ils faisaient partie. C'est la nature des hommes courageux (axiome 81) de sacrifier le moins qu'ils peuvent de ce qu'ils ont acquis par leur courage, et seulement autant qu'il est nécessaire pour conserver le reste. Aussi voyons-nous souvent dans l'histoire romaine combien les héros rougissaient _virtute parta per flagitium amittere_. Du moment qu'il est établi (nous l'avons démontré et nous le démontrerons mieux encore) que les gouvernemens ne sont point nés de la fraude, ni de la violence d'un seul, peut-on, en embrassant tous les cas humainement possibles, imaginer d'une autre manière comment le _pouvoir civil_ se forma par la réunion du _pouvoir domestique_ des pères de famille, et comment le _domaine éminent_ des gouvernemens résulta de l'ensemble des _domaines naturels_, que nous avons déjà indiqués comme ayant été _ex jure optimo_, c'est-à-dire libres de toute charge publique ou particulière?

Les héros ainsi réunis en corps politique, et investis à-la-fois du pouvoir sacerdotal et militaire, nous apparaissent dans la Grèce sous le nom d'_Héraclides_, dans l'ancienne Italie, dans la Crète et dans l'Asie-Mineure, sous celui de _Curètes_. Leurs réunions furent les comices _curiata_, les plus anciens dont fasse mention l'histoire romaine. Sans doute on y assistait d'abord les armes à la main. Dans la suite, on n'y délibérait plus que sur les choses sacrées, dont les choses profanes avaient elles-mêmes emprunté le caractère dans les premiers temps. Tite-Live s'étonne de ce qu'au passage d'Annibal, de pareilles assemblées se tenaient dans les Gaules; mais nous voyons dans Tacite, que chez ce peuple les prêtres tenaient des assemblées analogues, _dans

lesquelles ils ordonnaient les punitions, comme si les dieux eussent été présens_. Il était raisonnable que les héros se rendissent en armes à ces réunions, où l'on ordonnait le châtiment des coupables: la souveraineté des lois est une dépendance de la souveraineté des armes. Tacite dit aussi en général que les Germains traitaient tout armés des affaires publiques sous la présidence de leurs prêtres. On peut conjecturer qu'il en fut de même de tous les premiers peuples barbares.

D'après tout ce qu'on vient de dire, le droit des _Quirites_ ou _Curètes_ dut être le _droit naturel_ des gens ou nations _héroïques_ de l'Italie. Les Romains, pour distinguer leur droit de celui des autres peuples, l'appelèrent _jus Quiritium romanorum_. Si cette dénomination avait eu pour origine la convention des Sabins et des Romains, si les seconds eussent tiré leur nom de _Cure_, capitale des premiers, ce nom eût été _Cureti_ et non _Quirites_; et si cette capitale des Sabins se fût appelée _Cere_, comme le veulent les grammairiens latins, le mot dérivé eût été _Cerites_, expression qui désignait les citoyens condamnés par les censeurs à porter les charges publiques sans participer aux honneurs.

Ainsi les premières cités n'eurent pour citoyens que des nobles qui les gouvernaient. Mais ils n'auraient eu personne à qui commander, si l'intérêt commun ne les eût décidés à satisfaire leurs cliens révoltés, et à leur accorder la _première loi agraire_ qu'il y ait eu au monde. Afin de ne sacrifier que le moins possible de leurs privilèges, les héros ne leur accordèrent que le _domaine bonitaire_ des champs qu'ils leur assignaient. C'est une loi du droit naturel des gens, que le _domaine_ suit la _puissance_. Or les serviteurs ne jouissant d'abord de la vie que d'une manière

précaire dans les asiles ouverts par les héros, il était conforme au droit et à la raison qu'ils eussent aussi un _domaine_ précaire, et qu'ils en jouissent tant qu'il plairait aux héros de leur conserver la possession des champs qu'ils leur avaient assignés. Ainsi les serviteurs devinrent les premiers plébéiens (_plebs_) des cités héroïques, où ils n'avaient aucun privilège de citoyen. Lorsque Achille se voit enlever Briséis par Agamemnon, _c'est_, dit-il, _un outrage que l'on ne ferait pas à un journalier qui n'a aucun droit de citoyen_. Tels furent les _plébéiens_ de Rome jusqu'à l'époque de la lutte dans laquelle ils arrachèrent aux patriciens le _droit des mariages_. La loi des douze tables avait été pour eux une seconde loi agraire par laquelle les nobles leur accordaient le _domaine quiritaire_ des champs qu'ils cultivaient; mais, puisqu'en vertu du droit des gens, les étrangers étaient capables du _domaine civil_, les plébéiens qui avaient la même capacité n'étaient point encore citoyens, et à leur mort ils ne pouvaient laisser leurs champs à leurs familles, ni _ab intestat_, ni _par testament_, parce qu'ils n'avaient pas les droits de _suité_, d'_agnation_, de _gentilité_, qui dépendaient des _mariages solennels_; les champs assignés aux plébéiens retournaient à _leurs auteurs_, c'est-à-dire aux nobles. Aussi aspirèrent-ils à partager les privilèges des mariages solennels; non que, dans cet état de misère et d'esclavage, ils élevassent leur ambition jusqu'à s'allier aux familles des nobles, ce qui se serait appelé _connubia cum patribus_. Ils demandèrent seulement _connubia patrum_, c'est-à-dire la faculté de contracter les mariages solennels, tels que ceux des _pères_. La principale solennité de ces mariages était les auspices publics (_auspicia majora_, selon Messala et Varron), ces auspices que les _pères_ revendiquaient comme leur privilège (_auspicia esse sua_). Demander le _droit des ma-

riages_, c'était donc demander le _droit de cité_, dont ils étaient le principe naturel; cela est si vrai, que le jurisconsulte Modestinus définit le mariage de la manière suivante: _omnis divini et humani juris communicatio_. Comment définirait-on avec plus de précision le droit de cité lui-même?

§. II. _Les sociétés politiques sont nées toutes de certains principes éternels des fiefs._

Conformément aux principes éternels des fiefs que nous avons placés dans nos axiomes (80, 81), il y eut dès la naissance des sociétés trois espèces de propriétés ou _domaines_, relatives à trois espèces de _fiefs_, que trois classes de _personnes_ possédèrent sur trois sortes de _choses_: 1º _domaine bonitaire_ des fiefs roturiers [ou _humains_, en prenant le mot d'_homme_, comme au moyen âge, dans le sens de _vassal_]; c'est la propriété des fruits que les _hommes_, ou _plébéiens_, ou _cliens_, ou _vassaux_, tiraient des terres des _héros_, _patriciens_ ou _nobles_. 2º _Domaine quiritaire_ des fiefs nobles, ou _héroïques_, ou militaires, que les héros se réservèrent sur leurs terres, comme droit de souveraineté. Dans la formation des républiques héroïques, ces fiefs souverains, ces souverainetés privées s'assujettirent naturellement à la _haute souveraineté des ordres héroïques régnans_. 3º _Domaine civil_, dans toute la propriété du mot. Les pères de famille avaient reçu les terres de la divine Providence, comme une sorte de fiefs _divins_; _souverains_ dans l'état de famille, ils formèrent par leur réunion les _ordres régnans_ dans l'état de cités. Ainsi prirent naissance les _souverainetés civiles_, soumises à Dieu seul. Toutes les puissances souveraines reconnaissent la Providence, et ajoutent à leurs titres de majesté, _par la grâce de Dieu_; elles doivent en effet avouer pu-

bliquement que c'est de lui qu'elles tiennent leur autorité, puisque, si elles défendaient de l'adorer, elles tomberaient infailliblement. Jamais il n'y eut au monde une nation d'_athées_, de _fatalistes_, ni d'_hommes qui rapportassent tous les évènemens au hasard_.

En vertu de ce droit de _domaine éminent_ donné aux puissances civiles par la Providence, _elles sont maîtresses du peuple et de tout ce qu'il possède_. Elles peuvent disposer des personnes, des biens et du travail, elles peuvent imposer des taxes et des tributs, lorsqu'elles ont à exercer ce droit que j'appelle _domaine du fond public_ (_dominio de' fundi_), et que les écrivains qui traitent du droit public appellent _domaine éminent_. Mais les souverains ne peuvent l'exercer que pour conserver l'état dans sa _substance_, comme dit l'École, parce qu'à sa conservation ou à sa ruine tiennent la ruine ou la conservation de tous les intérêts particuliers.

Les Romains ont connu, au moins par une sorte d'instinct, cette formation des républiques d'après les principes éternels des fiefs. Nous en avons la preuve dans la formule de la revendication: _aio hunc fundum meum esse ex jure Quiritium_. Ils attachaient cette action _civile_ au _domaine du fond_ qui dépend de la _cité_ et dérive de la _force_ pour ainsi dire _centrale_ qui lui est propre. C'est par elle que tout citoyen romain est seigneur de sa terre par un _domaine indivis_ (par une pure _distinction de raison_, comme dirait l'École). De là l'expression _ex jure Quiritium; Quirites_, ainsi qu'on l'a vu, signifiait d'abord les Romains armés de lances dans les réunions publiques qui constituaient la cité. Telle est la raison inconnue jusqu'ici pour laquelle les fonds et tous les biens vacans _reviennent_ au fisc, c'est que

tout patrimoine particulier est patrimoine public par indivis; tout propriétaire particulier manquant, le patrimoine particulier n'est plus désigné comme _partie_, et se trouve confondu avec la masse du _tout_. D'après la loi _Papia Poppea_ (Des deshérences), le patrimoine du célibataire sans parens _revenait_ au fisc, non comme héritage, mais comme pécule, _ad populum_, dit Tacite, _tanquam omnium parentem_.....

Les premières cités se composèrent d'un _ordre_ de nobles et d'une _foule_ de peuples. De l'opposition de ces élémens résulta une loi éternelle, c'est que les plébéiens veulent toujours _changer l'état des choses_, les nobles _le maintenir_; aussi dans les mouvemens politiques donne-t-on le nom d'_optimates_ à tous ceux qui veulent maintenir l'ancien état des choses, (d'_ops_, secours, puissance, entraînant une idée de stabilité).

Ici nous voyons naître une double division: 1. La première, des _sages_ et du _vulgaire_. Les héros avaient fondé les états par la _sagesse des auspices_. C'est relativement à cette division, que le vulgaire conserva l'épithète de _profane_, les nobles ou héros étant les prêtres des cités héroïques. Chez les premiers peuples, on ôtait le droit de cité par une sorte d'excommunication (_aquâ et igne interdicebantur_). 2. La seconde division fut celle de _civis_, citoyen, et _hostis_, hôte, étranger, ennemi; les premières cités se composaient des héros et de ceux auxquels ils avaient donné asile. Les _héros_, selon Aristote, _juraient une éternelle inimitié_ aux plébéiens, _hôtes_ des cités héroïques.[58]

[Note 58: L'hospitalité héroïque entraîna aussi dans d'autres occasions l'idée d'inimitié: Pâris fut hôte d'Hélène, Thésée d'Ariane, Jason de Médée, Énée de Didon; ces enlèvemens, ces trahisons étaient des actions _héroïques_. (_Vico_).]

§. III. _De l'origine du cens et du trésor public_ (_ærarium_, chez les Romains).

Dans les anciennes républiques, le _cens_ consistait en une redevance que les plébéiens payaient aux nobles pour les terres qu'ils tenaient d'eux. Ainsi le cens des Romains, dont on rapporte l'établissement à Servius Tullius, fut dans le principe une institution aristocratique.

Les plébéiens avaient encore à supporter les usures intolérables des nobles, et les usurpations fréquentes qu'ils faisaient de leurs champs; au point que, si l'on en croit les plaintes de Philippe, tribun du peuple, deux mille nobles finirent par posséder toutes les terres qui auraient dû être divisées entre trois cent mille citoyens. Environ quarante ans après l'expulsion de Tarquin-le-Superbe, la noblesse, rassurée par sa mort, commença à faire sentir sa tyrannie au pauvre peuple, et le sénat paraît avoir ordonné alors que les plébéiens paieraient au trésor public le _cens_ qu'auparavant ils payaient à chacun des nobles, afin que le trésor pût fournir à leurs dépenses dans la guerre. Depuis cette époque, nous voyons le _cens_ reparaître dans l'histoire romaine. Tite-Live prétend que les nobles _dédaignaient de présider au cens_; il n'a pas compris qu'ils repoussaient cette institution. Ce n'était plus le cens institué par Servius Tullius, lequel avait été le fondement de l'aristocratie. Les nobles, par leur propre avarice, avaient déterminé l'institution du nouveau cens, qui devint, avec le temps, le principe de la démocratie.

L'inégalité des propriétés dut produire de grands mouvemens, des révoltes fréquentes de la part du petit peuple. Fabius mérita le surnom de Maximus, pour les avoir apaisés par sa sagesse, en ordonnant que tout le peuple romain fût divisé en trois classes

(sénateurs, chevaliers, et plébéiens), dans lesquelles les citoyens se placeraient selon leurs facultés. Auparavant, l'ordre des sénateurs, composé entièrement de nobles, occupait seul les magistratures; les plébéiens riches purent entrer dans cet ordre. Ils oublièrent leurs maux en voyant que la route des honneurs leur était ouverte désormais. C'est ce changement, c'est la loi Publilia, qui établirent la démocratie dans Rome, et non la loi des douze tables, qu'on aurait apportée d'Athènes. Aussi Tite-Live, tout ignorant qu'il est de ce qui regarde la constitution ancienne de Rome, nous raconte que les nobles se plaignaient d'avoir plus perdu par la loi Publilia, que gagné par toutes les victoires qu'ils avaient remportées la même année.[59]

[Note 59: Bernardo Segni, traduit ce qu'Aristote appelle une république démocratique, par _republica per censo_. (_Vico_).]

Dans la démocratie, où le peuple entier constitue la cité, il arriva que le _domaine civil_ ne fut plus ainsi appelé dans le sens de _domaine public_, quoiqu'il eût été appelé _civil_ du mot de _cité_. Il se divisa entre tous les _domaines privés_ des citoyens romains dont la réunion constituait la cité romaine. _Dominium optimum_ signifia bien une pleine propriété, mais non plus _domaine par excellence_ (domaine _éminent_). Le _domaine quiritaire_ ne signifia plus un _domaine_ dont le plébéien ne pouvait être expulsé sans que le noble dont il le tenait vînt pour le défendre et le maintenir en possession; il signifia un _domaine privé_ avec faculté de _revendication_, à la différence du _domaine bonitaire_, qui se maintient par la seule possession.

Les mêmes changemens eurent lieu au moyen âge, en vertu des lois qui dérivent de la _nature éternelle des fiefs_. Prenons pour exemple le royaume de France, dont les provinces furent

alors autant de souverainetés appartenant aux seigneurs qui relevaient du roi. Les biens des seigneurs durent originairement n'être sujets à aucune charge publique. Plus tard, par successions, par déshérences ou par confiscation pour rébellion, ils furent incorporés au royaume, et cessant d'être _ex jure optimo_, devinrent sujets aux charges publiques. D'un autre côté, les châteaux et les terres qui composaient le domaine particulier des rois, ayant passé, par mariage ou par concession, à leurs vassaux, se trouvent aujourd'hui assujettis à des taxes et à des tributs. Ainsi, dans les royaumes soumis à la même loi de succession, le domaine _ex jure optimo_ se confondit peu-à-peu avec le _domaine privé_, sujet aux charges publiques, de même que le _fisc_, patrimoine des Empereurs, alla se confondre avec le trésor ou _ærarium_.

§ IV. _De l'origine des comices chez les Romains._

Les deux sortes d'_assemblées héroïques_ distinguées dans Homère, [Grec: boulê], [Grec: agora], devaient répondre aux _comices par curies_, qui furent les premières assemblées des Romains, et à leurs comices _par tribus_. Les premiers furent dits _curiata_ (_comitia_), de _quir_, _quiris_, lance[60]. Les _quirites_, _cureti_, hommes armés de lances, et investis du droit sacerdotal des augures, paraissaient seuls aux comices _curiata_.

[Note 60: De même que les Grecs, du mot [Grec: cheir], la main, qui par extension signifie aussi puissance chez toutes les nations, tirèrent celui de [Grec: kuria], dans un sens analogue à celui du latin _curia_. (_Vico_).]

Depuis que Fabius Maximus eut distribué les citoyens selon leurs biens, en trois classes, _sénateurs_, _chevaliers_, et _plébéiens_, les nobles ne formèrent plus un ordre dans la cité, et se partagèrent, selon leur fortune, entre les trois classes. Dès-lors on distingua le _patricien_ du _sénateur_ et du _chevalier_, le _plébéien_ de l'_homme sans naissance_ (_ignobilis_); _plébéien_ ne fut plus opposé à _patricien_, mais à _sénateur_ ou _chevalier_; ce mot désigna un citoyen _pauvre_, quelque _noble_ qu'il pût être; _sénateur_, au contraire, ne fut plus synonyme de _patricien_, mais il désigna le citoyen _riche_, même _sans naissance_. Depuis cette époque, on appela _comices par centuries_ les assemblées dans lesquelles tout le peuple romain se réunissait dans ses trois classes pour décider des affaires publiques, et particulièrement pour voter sur les _lois consulaires_. Dans les _comices par tribus_, le peuple continua à voter sur les _lois tribunitiennes_ ou _plébiscites_ [ce qui pendant longtemps n'avait signifié que: lois communiquées au peuple, lois publiées devant les plébéiens, _plebi scita_ ou _nota_, telle que la loi de l'éternelle expulsion des Tarquins, promulguée par Junius Brutus]. Pour la régularité des cérémonies religieuses, les comices par curies, où l'on traitait des choses sacrées, furent toujours les _assemblées des seuls chefs des curies_; au temps des rois, où ces assemblées commencèrent, on y traitait de toutes les choses _profanes_ en les considérant comme _sacrées_.

§. V. COROLLAIRE.

C'est la divine Providence qui règle les sociétés, et qui a fondé le droit naturel des gens.

En voyant les sociétés naître ainsi dans l'_âge divin_, avec le gouvernement _théocratique_, pour se développer sous le gou-

vernement _héroïque_, qui conserve l'esprit du premier, on éprouve une admiration profonde pour la sagesse avec laquelle la Providence conduisit l'homme à un but tout autre que celui qu'il se proposait, lui imprima la crainte de la Divinité, et _fonda la société sur la religion_. La religion arrêta d'abord les géans dans les terres qu'ils occupèrent les premiers, et cette prise de possession fut l'origine de tous les droits de propriété, de tous les _domaines_. Retirés au sommet des monts, ils y trouvèrent, pour fixer leur vie errante, des lieux salubres, forts de situation, et pourvus d'eau, trois circonstances indispensables pour élever des cités. C'est encore la religion qui les détermina à former une union régulière et aussi durable que la vie, celle du _mariage_, d'où nous avons vu dériver le pouvoir paternel, et par suite tous les pouvoirs. Par cette union ils se trouvèrent avoir fondé les _familles_, berceau des sociétés politiques. Enfin, en ouvrant les _asiles_, ils donnèrent lieu aux _clientèles_, qui, par suite de la _première loi agraire_ dont nous avons parlé, devaient produire les _cités_. Composées d'un ordre de nobles qui commandaient, et d'un ordre de plébéiens nés pour obéir, les cités eurent d'abord un gouvernement _aristocratique_. Rien ne pouvait être plus conforme à la nature sauvage et solitaire de ces premiers hommes, puisque l'esprit de l'aristocratie est la conservation des limites qui séparent les différens ordres au-dedans, les différens peuples au-dehors. Grâce à cette forme de gouvernement, les nations nouvellement entrées dans la civilisation, devaient rester long-temps sans communication extérieure, et oublier ainsi l'état sauvage et bestial d'où elles étaient sorties. Les hommes n'ayant encore que des idées très particulières, et ne pouvant comprendre ce que c'est que le _bien commun_, la Providence sut, au moyen de cette forme de gouvernement, les conduire à s'unir

à leur patrie, dans le but de conserver un objet d'intérêt privé, aussi important pour eux que leur _monarchie domestique_; de cette manière, sans aucun dessein, ils s'accordèrent dans cette généralité du bien social, qu'on appelle _république_.

Maintenant recourons à ces _preuves divines_ dont on a parlé dans le chapitre de la Méthode; examinons combien sont naturels et simples les moyens par lesquels la Providence a dirigé la marche de l'humanité, rapprochons-en le nombre infini des phénomènes qui se rapportent aux quatre causes dans lesquelles nous verrons partout les élémens du monde social (les _religions_, les _mariages_, les _asiles_ et la _première loi agraire_), et cherchons ensuite entre tous les cas humainement possibles, si des choses si nombreuses et si variées ont pu avoir des origines plus simples et plus naturelles. Au moment où les sociétés devaient naître, les _matériaux_, pour ainsi parler, n'attendaient plus que la _forme_. J'appelle _matériaux_ les religions, les langues, les terres, les mariages, les noms propres et les armes ou emblèmes, enfin les magistratures et les lois. Toutes ces choses furent d'abord _propres_ à l'individu, _libres_ en cela même qu'elles étaient individuelles, et, parce qu'elles étaient libres, capables de constituer de véritables républiques. Ces religions, ces langues, etc., avaient été propres aux premiers hommes, monarques de leur famille. En formant par leur union des corps politiques, ils donnèrent naissance à la _puissance civile_, puissance souveraine, de même que dans l'état précédent celle des pères sur leurs familles n'avait relevé que de Dieu. Cette _souveraineté civile_, considérée comme une personne, eut son _âme_ et son _corps_: l'_âme_ fut une compagnie de sages, tels qu'on pouvait en trouver dans cet état de simplicité, de grossièreté. Les plébéiens représentèrent le _corps_. Aussi est-ce une loi

éternelle dans les sociétés, que les uns y doivent tourner leur esprit vers les travaux de la politique, tandis que les autres appliquent leur corps à la culture des arts et des métiers. Mais c'est aussi une loi que l'_âme_ doit toujours y commander, et le _corps_ toujours servir.

Une chose doit augmenter encore notre admiration. La Providence, en faisant naître les familles, qui, sans connaître le Dieu véritable, avaient au moins quelque notion de la Divinité, en leur donnant une religion, une langue, etc., qui leur fussent propres, avait déterminé l'existence d'un _droit naturel des familles_, que les _pères_ suivirent ensuite dans leurs rapports avec leurs _cliens_. En faisant naître les républiques sous une forme aristocratique, elle transforma le _droit naturel des familles_, qui s'était observé dans l'état de nature, en _droit naturel des gens_, ou des peuples. En effet, les pères de famille qui s'étaient réservé leur religion, leur langue, leur législation particulière à l'exclusion de leurs cliens, ne purent se séparer ainsi sans attribuer ces privilèges aux ordres souverains dans lesquels ils entrèrent; c'est en cela que consista la _forme si rigoureusement aristocratique des républiques héroïques_. De cette manière, le _droit des gens_ qui s'observe maintenant entre les nations, fut, à l'origine des sociétés, une sorte de privilège pour les puissances souveraines. Aussi le peuple où l'on ne trouve point une puissance souveraine investie de tels droits, n'est point un peuple à proprement parler, et ne peut traiter avec les autres d'après les lois du droit des gens; une nation supérieure exercera ce droit pour lui.

§. VI. _Suite de la politique héroïque._

Tous les historiens commencent l'_âge héroïque_ avec les courses navales de Minos et l'expédition des Argonautes; ils en

voient la continuation dans la guerre de Troie, la fin dans les courses errantes des héros, qu'ils terminent au retour d'Ulysse. C'est alors que dut naître Neptune, le dernier des douze grands dieux. La marine est, à cause de sa difficulté, l'un des derniers arts que trouvent les nations. Nous voyons dans l'Odyssée que, lorsque Ulysse aborde sur une nouvelle terre, il monte sur quelque colline pour voir s'il découvrira la fumée qui annonce les habitations des hommes. D'un autre côté, nous avons cité dans les axiomes ce que dit Platon sur l'_horreur que les premiers peuples éprouvèrent long-temps pour la mer_. Thucydide en explique la raison en nous apprenant que _la crainte des pirates empêcha long-temps les peuples grecs d'habiter sur les rivages_. Voilà pourquoi Homère arme la main de Neptune du _trident qui fait trembler la terre_. Ce trident n'était qu'un croc pour arrêter les barques; le poète l'appelle _dent_ par une belle métaphore, en ajoutant une particule qui donne au mot le sens superlatif.

Dans ces vaisseaux de pirates nous reconnaissons le _taureau_, sous la forme duquel Jupiter enlève Europe; le _Minotaure_, ou taureau de Minos, avec lequel il enlevait les jeunes garçons et les jeunes filles des côtes de l'Attique. Les antennes s'appelaient _cornua navis_. Nous y voyons encore le _monstre_ qui doit dévorer Andromède, et le _cheval ailé_ sur lequel Persée vient la délivrer. Les _voiles_ du vaisseau furent appelées ses _ailes, alarum remigium_. Le _fil_ d'Ariane est l'art de la navigation, qui conduit Thésée à travers le _labyrinthe_ des îles de la mer Égée.

Plutarque, dans sa Vie de Thésée, dit que les _héros_ tenaient à grand honneur le nom de _brigand_, de même qu'au moyen âge, où reparut la barbarie antique, l'italien _corsale_ était pris

pour un _titre de seigneurie_. Solon, dans sa législation, permit, dit-on, les associations pour cause de _piraterie_. Mais ce qui étonne le plus, c'est que Platon et Aristote placent le _brigandage_ parmi les espèces de _chasse_. En cela, les plus grands philosophes d'une nation si éclairée sont d'accord avec les barbares de l'ancienne Germanie, chez lesquels, au rapport de César, le _brigandage_, loin de paraître infâme, était regardé comme un _exercice de vertu_. Pour des peuples qui ne s'appliquaient à aucun art, c'était _fuir l'oisiveté_. Cette coutume barbare dura si long-temps chez les nations les plus policées, qu'au rapport de Polybe, les Romains imposèrent aux Carthaginois, entre autres conditions de paix, celle de ne point passer le cap de Pélore pour cause de commerce ou de _piraterie_. Si l'on allègue qu'à cette époque les Carthaginois et les Romains n'étaient, de leur propre aveu, que des barbares[61], nous citerons les Grecs eux-mêmes qui, aux temps de leur plus haute civilisation, pratiquaient, comme le montrent les sujets de leurs comédies, ces mêmes coutumes qui font aujourd'hui donner le nom de _barbarie_ à la côte d'Afrique opposée à l'Europe.

[Note 61: Plaute dit dans plusieurs endroits, qu'il a traduit, en _langue barbare_, les comédies grecques..., Marcus vertit barbarè. (_Vico_).]

Le principe de cet ancien droit de la guerre fut le caractère inhospitalier des _peuples héroïques_ que nous avons observé plus haut. Les _étrangers_ étaient à leurs yeux d'_éternels ennemis_, et ils faisaient consister l'honneur de leurs empires à les tenir le plus éloignés qu'il était possible de leurs frontières; c'est ce que Tacite nous rapporte des Suèves, le peuple le plus fameux de l'ancienne Germanie. Un passage précieux de Thucydide prouve que

les _étrangers_ étaient considérés comme des _brigands_. Jusqu'à son temps[62], les voyageurs qui se rencontraient sur terre ou sur mer, se demandaient réciproquement s'ils n'étaient point des _brigands_ ou des _pirates_, en prenant sans doute ce mot dans le sens d'_étrangers_. Nous retrouvons cette coutume chez toutes les nations barbares, au nombre desquels on est forcé de compter les Romains, lorsqu'on lit ces deux passages curieux de la loi des douze tables: _Adversus hostem æterna auctoritas esto.--Si status dies sit, cum hoste venito_[63]. Les peuples civilisés eux-mêmes n'admettent d'étrangers que ceux qui ont obtenu une permission expresse d'habiter parmi eux.

[Note 62: [Grec: Ouk echontos pô aischunên toutou tou ergou, (tou arpazein), pherontos de ti kai doxês mallon. Dêlousi de tôn te êpeirôtôn tines eti kai nun, hois kosmos kalôs touto dran, kai hoi palaioi tôn poiêtôn tas pusteis tôn katapleontôn pantachou homoiôs erôtôntes hei lêstai eisin hôs oute hôn punthanontai apaxiountôn to ergon, hois t' epimeles ein eidenai, ouk oneidizontôn.]]

[Note 63: On prend ordinairement dans ce passage le mot _hostis_ dans le sens de l'_adverse partie_; mais Cicéron observe précisément à ce sujet que _hostis_ était pris par les anciens latins dans le sens du _peregrinus_. (_Vico_).]

Les _cités_, selon Platon, _eurent en quelque sorte dans la guerre leur principe fondamental_; la _guerre_ elle-même, [Grec: polemos], tira son nom de [Grec: polis], _cité_... Cette éternelle inimitié des peuples jeta beaucoup de jour sur le récit qu'on lit dans Tite-Live, de la première guerre d'Albe et de Rome: _Les Romains_, dit-il, _avaient long-temps fait la guerre contre les Albains_, c'est-à-dire que les deux peuples avaient long-

temps auparavant exercé réciproquement _ces brigandages_ dont nous parlons. L'action d'_Horace_ qui _tue sa soeur pour avoir pleuré Curiace_, devient plus vraisemblable si l'on suppose qu'il était non son _fiancé_, mais son ravisseur[64]. Il est bien digne de remarque, que, par ce genre de convention, _la victoire de l'un des deux peuples devait être décidée par l'issue du combat des principaux intéressés_, tels que les trois Horaces et les trois Curiaces dans la guerre d'Albe, tels que Pâris et Ménélas dans la guerre de Troie. De même, quand la barbarie antique reparut au moyen âge, les princes décidaient eux-mêmes les querelles nationales par des combats singuliers, et les peuples se soumettaient à ces sortes de jugemens. Albe ainsi considérée fut la Troie latine, et l'Hélène romaine fut la soeur d'Horace.

[Note 64: Comment expliquer cette prétendue alliance, quand Romulus lui-même, sorti du sang des rois d'Albe, vengeur de Numitor auquel il avait rendu le trône, ne put trouver de femmes chez les Albains. (_Vico_).]

Les _dix ans_ du siège de Troie célébrés chez les Grecs, répondent, chez les Latins, _aux dix ans_ du siège de Veies; c'est un nombre fini pour le nombre infini des années antérieures, pendant lesquelles les cités avaient exercé entr'elles de continuelles hostilités.[65][66]

[Note 65: Le _nombre_, chose la plus abstraite de toutes, fut la dernière que comprirent les nations. Pour désigner un grand nombre, on se servit d'abord de celui de _douze_, de là les _douze_ grands dieux, les _douze_ travaux d'Hercule, les _douze_ parties de l'as, les _douze_ tables, etc. Les Latins ont conservé, d'une époque où l'on connaissait mieux les nombres, leur mot _sexcenti_, et les Italiens, _cento_, et ensuite _cento e mille_,

pour dire un nombre innombrable. Les philosophes seuls peuvent arriver à comprendre l'idée d'_infini_. (_Vico_).]

[Note 66: Il est à croire qu'au temps de la guerre de Troie, le nom de [Grec: achaioi], _achivi_, était restreint à une partie du peuple grec, qui fit cette guerre; mais ce nom s'étant étendu à toute la nation, on dit au temps d'Homère _que toute la Grèce s'était liguée contre Troie_. Ainsi nous voyons dans Tacite que ce nom de _Germanie_, étendu depuis à une vaste contrée de l'Europe, n'avait désigné originalement qu'une tribu qui, passant le Rhin, chassa les Gaulois de ses bords; la gloire de cette conquête fit adopter ce nom par toute la _Germanie_, comme la gloire du siège de Troie avait fait adopter celui d'_achivi_ par tous les Grecs. (_Vico_).]

Les guerres éternelles des cités anciennes, leur éloignement pour former des ligues et des confédérations, nous expliquent pourquoi l'Espagne fut soumise par les Romains; l'Espagne, dont César avouait que partout ailleurs il avait combattu pour l'empire, là seulement pour la vie; l'Espagne, que Cicéron proclamait la mère des plus belliqueuses nations du monde. La résistance de Sagunte, arrêtant pendant huit mois la même armée qui, après tant de pertes et de fatigues, faillit triompher de Rome elle-même dans son Capitole; la résistance de Numance, qui fit trembler les vainqueurs de Carthage, et ne put être réduite que par la sagesse et l'héroïsme du triomphateur de l'Afrique, n'étaient-elles pas d'assez grandes leçons pour que cette nation généreuse unît toutes ses cités dans une même confédération, et fixât l'empire du monde sur les bords du Tage? Il n'en fut point ainsi: l'Espagne mérita le déplorable éloge de Florus: _sola omnium provinciarum vires suas, postquam victa est, intellexit_. Tacite fait la

même remarque sur les Bretons, que son Agricola trouva si belliqueux: _dum singuli pugnant, universi vincuntur_.

Les historiens frappés de l'éclat des _entreprises navales des temps héroïques_, n'ont point remarqué _les guerres de terre_ qui se faisaient aux mêmes époques, encore moins la _politique héroïque_ qui gouvernait alors la Grèce. Mais Thucydide, cet écrivain plein de sens et de sagacité, nous en donne une indication précieuse: _Les cités héroïques_, dit-il, _étaient toutes sans murailles_, comme Sparte dans la Grèce, comme Numance, la Sparte de l'Espagne; _telle était_, ajoute-t-il, _la fierté indomptable et la violence naturelle des héros, que tous les jours ils se chassaient les uns les autres de leurs établissemens_. Ainsi Amulius chassa Numitor, et fut chassé lui-même par Romulus, qui rendit Albe à son premier roi. Qu'on juge combien il est raisonnable de chercher un moyen de certitude pour la chronologie dans les généalogies héroïques de la Grèce, et dans cette suite non interrompue des quatorze rois latins! Dans les siècles les plus barbares du moyen âge, on ne trouve rien de plus inconstant, de plus variable, que la fortune des maisons royales. _Urbem Romam principio reges_ HABUERE, dit Tacite à la première ligne des Annales. L'ingénieux écrivain s'est servi du plus faible des trois mots employés par les jurisconsultes pour désigner la possession, _habere_, _tenere_, _possidere_.

§. VII. COROLLAIRES

Relatifs aux antiquités romaines, et particulièrement à la prétendue monarchie de Rome, à la prétendue liberté populaire qu'aurait fondée Junius Brutus.

En considérant ces rapports innombrables de l'histoire politique des Grecs et des Romains, tout homme qui consulte la réflexion plutôt que la mémoire ou l'imagination, affirmera sans hésiter que, depuis les temps des rois jusqu'à l'époque où les plébéiens partagèrent avec les nobles le _droit des mariages solennels, le peuple de Mars se composa des seuls nobles_.... On ne peut admettre que les plébéiens, que la tourbe des plus vils ouvriers, traités dès l'origine comme esclaves, eussent le droit d'élire les rois, tandis que les _Pères_ auraient seulement sanctionné l'élection. C'est confondre ces premiers temps avec celui où les plébéiens étaient déjà une partie de la cité, et concouraient à élire les consuls, droit qui ne leur fut communiqué par les _Pères_ qu'après celui des _mariages solennels_, c'est-à-dire au moins trois cents ans après la mort de Romulus.

Lorsque les philosophes ou les historiens parlent des _premiers temps_, ils prennent le mot _peuple_ dans un sens _moderne_, parce qu'ils n'ont pu imaginer les _sévères aristocraties_ des âges antiques; de là deux erreurs dans l'acception des mots _rois_ et _liberté_. Tous les auteurs ont cru que la _royauté romaine_ était _monarchique_, que la _liberté_ fondée par Junius Brutus était une _liberté populaire_. On peut voir à ce sujet l'inconséquence de Bodin.

Tout ceci nous est confirmé par Tite-Live, qui, en racontant l'institution du consulat par Junius Brutus, dit positivement qu'il n'y eut rien de changé dans la constitution de Rome (Brutus était trop sage pour faire autre chose que la ramener à la pureté de ses principes primitifs), et que l'existence de deux consuls annuels ne diminua rien de la puissance royale, _nihil quicquam de regiâ potestate deminutum_. Ces consuls étaient deux rois annuels

d'une aristocratie, _reges annuos_, dit Cicéron dans le livre des lois, de même qu'il y avait à Sparte des rois à vie, quoique personne ne puisse contester le caractère aristocratique de la constitution lacédémonienne. Les consuls, pendant leur _règne_, étaient, comme on sait, sujets à l'appel, de même que les rois de Sparte étaient sujets à la surveillance des éphores: leur _règne annuel_ étant fini, les consuls pouvaient être accusés, comme on vit les éphores condamner à mort des rois de Sparte. Ce passage de Tite-Live nous démontre donc à-la-fois, et que la _royauté romaine fut aristocratique_, et que la _liberté fondée par Brutus ne fut point populaire_, mais particulière aux nobles; elle n'affranchit pas le peuple des patriciens, ses maîtres, mais elle affranchit ces derniers de la tyrannie des Tarquins.

Si la variété de tant de causes et d'effets observés jusqu'ici dans l'histoire de la république romaine, si l'influence continue que ces causes exercèrent sur ces effets, ne suffisent pas pour établir que la royauté chez les Romains eut un caractère aristocratique, et que la liberté fondée par Brutus fut restreinte à l'ordre des nobles, il faudra croire que les Romains, peuple grossier et barbare, ont reçu de Dieu un privilège refusé à la nation la plus ingénieuse et la plus policée, à celle des Grecs; qu'ils ont connu leurs antiquités, tandis que les Grecs, au rapport de Thucydide, ne surent rien des leurs jusqu'à la guerre du Péloponèse[67]. Mais quand on accorderait ce privilège aux Romains, il faudrait convenir que leurs traditions ne présentent que des souvenirs obscurs, que des tableaux confus, et qu'avec tout cela la raison ne peut s'empêcher d'admettre ce que nous avons établi sur les antiquités romaines.

[Note 67: Nous avons observé dans la table chronologique que cette époque est pour l'histoire grecque celle de la plus grande lumière, comme pour l'histoire romaine l'époque de la seconde guerre punique; c'est alors que Tite-Live déclare qu'il écrit l'histoire avec plus de certitude; et pourtant il n'hésite point d'avouer qu'il ignore les trois circonstances historiques les plus importantes. _Voyez la table chronologique._ (_Vico_).]

§. VIII. COROLLAIRE

Relatif à l'héroïsme des premiers peuples.

D'après les principes de la _politique héroïque_ établis ci-dessus, l'_héroïsme des premiers peuples_, dont nous sommes obligés de traiter ici, fut bien différent de celui qu'ont imaginé les philosophes, imbus de leurs préjugés sur la sagesse merveilleuse des anciens, et trompés par les philologues sur le sens de ces trois mots, _peuple_, _roi_ et _liberté_. Ils ont entendu par le premier mot, _des peuples où les plébéiens seraient déjà citoyens_, par le second, des _monarques_, par le troisième, _une liberté populaire_. Ils ont fait entrer dans l'héroïsme des premiers âges, trois idées naturelles à des esprits éclairés et adoucis par la civilisation: l'idée d'une _justice raisonnée_, et conduite par les maximes d'une morale socratique; l'idée de cette _gloire_ qui récompense les bienfaiteurs du genre humain; enfin, l'idée d'un noble _désir de l'immortalité_. Partant de ces trois erreurs, ils ont cru que les rois et autres grands personnages des temps anciens s'étaient consacrés, eux, leurs familles, et tout ce qui leur appartenait, à adoucir le sort des malheureux qui forment la majorité dans toutes les sociétés du monde.

Cependant cet Achille, le plus grand des héros grecs, Homère nous le représente sous trois aspects entièrement contraires aux idées que les philosophes ont conçues de l'héroïsme antique. Achille est-il _juste_ quand Hector lui demande la sépulture en cas qu'il périsse, et que, sans réfléchir au sort commun de l'humanité, il répond durement: _Quel accord entre l'homme et le lion, entre le loup et l'agneau? Quand je t'aurai tué, je te dépouillerai, pendant trois jours je te traînerai lié à mon char autour des murs de Troie, et tu serviras ensuite de pâture à mes chiens._ Aime-t-il la _gloire_, lorsque, pour une injure particulière, il accuse les dieux et les hommes, se plaint à Jupiter de son rang élevé, rappelle ses soldats de l'armée alliée, et que, ne rougissant point de se réjouir avec Patrocle de l'affreux carnage que fait Hector de ses compatriotes, il forme le souhait impie que tous les Troiens et tous les Grecs périssent dans cette guerre, et que Patrocle et lui survivent seuls à leur ruine? Annonce-t-il le noble _amour de l'immortalité_, lorsqu'aux enfers, interrogé par Ulysse s'il est satisfait de ce séjour, il répond qu'il aimerait mieux vivre encore, et être le dernier des esclaves? Voilà le héros qu'Homère qualifie toujours du nom d'_irréprochable_ ([Grec: amumôn],) et qu'il semble proposer aux Grecs pour modèle de la vertu héroïque? Si l'on veut qu'Homère instruise autant qu'il intéresse, ce qui est le devoir du poète, on ne doit entendre par ce héros _irréprochable_, que le plus orgueilleux, le plus irritable de tous les hommes; la vertu célébrée en lui, c'est la susceptibilité, la délicatesse du point d'honneur, dans laquelle les duellistes faisaient consister toute leur morale, lorsque la barbarie antique reparut au moyen âge, et que les romanciers exaltent dans leurs chevaliers errans.

Quant à l'histoire romaine, on appréciera les héros qu'elle vante, si l'on réfléchit à l'_éternelle inimitié_ que, selon Aristote, les _nobles ou héros juraient aux plébéiens_. Qu'on parcoure l'âge de la _vertu romaine_, que Tite-Live fixe au temps de la guerre contre Pyrrhus (_nulla ætas virtutum feracior_), et que, d'après Salluste (saint Augustin, Cité de Dieu), nous étendons depuis l'expulsion des rois jusqu'à la seconde guerre punique. Ce Brutus, qui immole à la liberté ses deux fils, espoir de sa famille; ce Scévola qui effraie Porsenna et détermine sa retraite en brûlant la main qui n'a pu l'assassiner; ce Manlius qui punit de mort la faute glorieuse d'un fils vainqueur; ces Décius qui se dévouent pour sauver leurs armées; ces Fabricius, ces Curius, qui repoussent l'or des Samnites, et les offres magnifiques du roi d'Épire; ce Régulus enfin, qui, par respect pour la sainteté du serment, va chercher à Carthage la mort la plus cruelle; que firent-ils pour l'avantage des infortunés plébéiens? Tout l'héroïsme des maîtres du peuple ne servait qu'à l'épuiser par des guerres interminables, qu'à l'enfoncer dans un abîme d'usure, pour l'ensevelir ensuite dans les cachots particuliers des nobles, où les débiteurs étaient déchirés à coups de verges, comme les plus vils des esclaves. Si quelqu'un tentait de soulager les plébéiens par une loi agraire, l'ordre des nobles accusait et mettait à mort le bienfaiteur du peuple. Tel fut le sort (pour ne citer qu'un exemple) de ce Manlius qui avait sauvé le Capitole. Sparte, la ville _héroïque_ de la Grèce, eut son Manlius dans le roi Agis; Rome, la ville _héroïque_ du monde, eut son Agis dans la personne de Manlius: Agis entreprit de soulager le pauvre peuple de Lacédémone, et fut étranglé par les éphores; Manlius, soupçonné à Rome du même dessein, fut précipité de la roche Tarpéienne. Par cela seul que les nobles des premiers peuples se tenaient

pour _héros_, c'est-à-dire pour des êtres d'une nature supérieure à celle des plébéiens, ils devaient maltraiter la multitude. En lisant l'histoire romaine, un lecteur raisonnable doit se demander avec étonnement que pouvait être cette _vertu_ si vantée des Romains avec un orgueil si tyrannique? cette _modération_ avec tant d'avarice? cette _douceur_ avec un esprit si farouche? cette _justice_ au milieu d'une si grande inégalité?

Les principes qui peuvent faire cesser cet étonnement, et nous expliquer l'héroïsme des anciens peuples, sont nécessairement les suivans: I. En conséquence de l'éducation sauvage des géans dont nous avons parlé, l'_éducation des enfans_ doit conserver chez les peuples héroïques cette sévérité, cette barbarie originaire; les Grecs et les Romains pouvaient tuer leurs enfans nouveau nés; les Lacédémoniens battaient de verges leurs enfans dans le temple de Diane, et souvent jusqu'à la mort. Au contraire, c'est la sensibilité paternelle des modernes, qui leur donne en toute chose cette délicatesse étrangère à l'antiquité.--II. _Les épouses doivent s'acheter, chez de tels peuples, avec les dots héroïques_, usage que les prêtres romains conservèrent dans la solennité de leurs mariages, qu'ils contractaient _coemptione et farre_. Tacite en dit autant des anciens Germains, auxquels cette coutume était probablement commune avec tous les peuples barbares. Chez eux, les femmes sont considérées par leurs maris comme nécessaires pour leur donner des enfans, mais du reste traitées comme esclaves. Telles sont les moeurs du nouveau monde et d'une grande partie de l'ancien. Au contraire, lorsque la femme apporte une dot, elle achète la liberté du mari, et obtient de lui un aveu public qu'il est incapable de supporter les charges du mariage. C'est peut-être l'origine des privilèges importans dont les Empereurs romains favorisent les dots.--III. _Les fils ac-

quièrent, les femmes épargnent pour leurs pères et leurs maris_; c'est le contraire de ce qui se fait chez les modernes.--IV. _Les jeux et les plaisirs sont fatigans_, comme la lutte, la course. Homère dit toujours Achille _aux pieds légers_. Ils sont en outre _dangereux_: ce sont des joûtes, des chasses, exercices capables de fortifier l'âme et le corps, et d'habituer à mépriser, à prodiguer la vie.--V. _Ignorance complète du luxe, des commodités sociales, des doux loisirs._--VI. _Les guerres sont toutes religieuses_, et par conséquent atroces.--VII. De telles guerres entraînent dans toute leur dureté _les servitudes héroïques_; les vaincus sont regardés comme des hommes sans dieux, et perdent non-seulement la liberté civile, mais la liberté naturelle.--D'après toutes ces considérations, les républiques doivent être alors _des aristocraties naturelles,_, c'est-à-dire _composées d'hommes qui soient naturellement les plus courageux_; le gouvernement doit être de nature à réserver tous les honneurs civils à un petit nombre de nobles, de pères de famille, qui fassent consister le bien public dans la conservation de ce pouvoir absolu qu'ils avaient originairement sur leurs familles, et qu'ils ont maintenant dans l'état, de sorte qu'ils entendent le mot _patrie_ dans le sens étymologique qu'on peut lui donner, _l'intérêt des pères_ (_patria_, sous-entendu _res_).

Tel fut donc l'_héroïsme_ des premiers peuples, telle la _nature morale_ des héros, tels leurs _usages_, leurs _gouvernemens_ et leurs lois. Cet _héroïsme_ ne peut désormais se représenter, pour des causes toutes contraires à celles que nous avons énumérées, et qui ont produit deux sortes de gouvernemens _humains_, les _républiques populaires_ et les _monarchies_. Le héros digne de ce nom, caractère bien différent de celui des temps _héroïques_, est appelé par les souhaits des peuples affli-

gés; les philosophes en _raisonnent_, les poètes l'_imaginent_, mais la nature des sociétés ne permet pas d'espérer un tel bienfait du ciel.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur l'_héroïsme des premiers peuples_, reçoit un nouveau jour des axiomes relatifs à l'_héroïsme romain_, que l'on trouvera analogue à l'_héroïsme des Athéniens_ encore gouvernés par le sénat aristocratique de l'aréopage, et à l'_héroïsme de Sparte_, république d'_héraclides_, c'est-à-dire de _héros_, ou _nobles_, comme on l'a démontré.

CHAPITRE VII.

DE LA PHYSIQUE POÉTIQUE.

Après avoir observé quelle fut la sagesse des premiers hommes dans la logique, la morale, l'économie et la politique, passons au second rameau de l'arbre métaphysique, c'est-à-dire à la physique, et de là à la cosmographie, par laquelle nous parvenons à l'astronomie, pour traiter ensuite de la chronologie et de la géographie, qui en dérivent.

§. I. _De la physiologie poétique._

Les _poètes théologiens_, dans leur physique grossière, considérèrent dans l'homme deux idées métaphysiques, _être_, _subsister_. Sans doute ceux du Latium conçurent bien grossièrement l'_être_, puisqu'ils le confondirent avec l'action de _manger_. Tel fut probablement le premier sens du mot _sum_, qui depuis eut les deux significations. Aujourd'hui même nous enten-

dons nos paysans dire d'un malade, _il mange encore_, pour _il vit encore_. Rien de plus abstrait que l'idée d'_existence_. Ils conçurent aussi l'idée de _subsister_ c'est-à-dire _être debout_, _être sur ses pieds_. C'est dans ce sens que les destins d'Achille étaient attaches à ses talons.

Les premiers hommes réduisaient toute la machine du corps humain aux _solides_ et aux _liquides_. Les SOLIDES eux-mêmes, ils les réduisaient aux chairs, _viscera_ [_vesci_ voulait dire _se nourrir_, parce que les alimens que l'on assimile font de la chair]; aux os et articulations, _artus_ [observons que _artus_ vient du mot _ars_, qui chez les anciens Latins signifiait la force du corps; d'où _artitus_, robuste; ensuite on donna ce nom d'_ars_ à tout système de préceptes propres à former quelques facultés de l'âme]; aux nerfs, qu'ils prirent pour les _forces_, lorsque, usant encore du langage muet, ils parlaient avec des signes matériels [ce n'est pas sans raison qu'ils prirent _nerfs_ dans ce sens, puisque les nerfs tendent les muscles, dont la tension fait la force de l'homme]; enfin à la moelle, c'est dans la moelle qu'ils placèrent non moins sagement l'essence de la vie [l'amant appelait sa maîtresse _medulla_, et _medullitùs_ voulait dire _de tout coeur_; lorsque l'on veut désigner l'excès de l'amour, on dit qu'il brûle la moelle des os, _urit medullas_]. Pour les LIQUIDES, ils les réduisaient à une seule espèce, à celle du sang; ils appelaient _sang_ la liqueur spermatique, comme le prouve la périphrase _sanguine cretus_, pour _engendré_; et c'était encore une expression juste, puisque cette liqueur semble formée du plus pur de notre sang. Avec la même justesse, ils appelèrent le sang _le suc des fibres_, dont se compose la chair. C'est de là que les Latins conservèrent _succi plenus_, pour dire _charnu_, plein d'un sang abondant et pur.

Quant à l'autre partie de l'homme, qui est l'_âme_, les _poètes théologiens_ la placèrent dans l'_air_, chez les Latins _anima_; l'air fut pour eux le véhicule de la vie, d'où les Latins conservèrent la phrase _animâ vivimus_, et en poésie, _ferri ad vitales auras_, pour naître; _ducere vitales auras_, pour vivre; _vitam referre in auras_, pour mourir; et en prose _animam ducere_, vivre; _animam trahere_, être à l'agonie; _animam efflare_, _emittere_, expirer; ensuite les physiciens placèrent aussi dans l'air l'âme du monde. C'est encore une expression juste que _animus_ pour la partie douée du sentiment: les Latins disent _animo sentimus_. Ils considérèrent _animus_ comme mâle, _anima_ comme femelle, parce que _animus_ agit sur _anima_; le premier est l'_igneus vigor_ dont parle Virgile; de sorte qu'_animus_ aurait son sujet dans les nerfs, _anima_ dans le sang et dans les veines. L'_æther_ serait le véhicule d'_animus_, l'air celui d'_anima_; le premier circulant avec toute la rapidité des esprits animaux, la seconde plus lentement avec les esprits vitaux. _Anima_ serait l'agent du mouvement; _animus_ l'agent et le principe des actes de la volonté. Les _poètes théologiens_ ont senti, par une sorte d'instinct, cette dernière vérité; et dans les poèmes d'Homère ils ont appelé l'âme (_animus_), une force _sacrée_, une _puissance mystérieuse_, un _dieu inconnu_. En général, lorsque les Grecs et les Latins rapportaient quelqu'une de leurs paroles, de leurs actions à un principe supérieur, ils disaient _un dieu l'a voulu ainsi_. Ce principe fut appelé par les Latins _mens animi_. Ainsi, dans leur grossièreté, ils pénétrèrent cette vérité sublime que la théologie naturelle a établie par des raisonnemens invincibles contre la doctrine d'Épicure, _les idées nous viennent de Dieu_.

Ils ramenaient toutes les fonctions de l'âme à trois parties du corps, _la tête_, _la poitrine_, _le coeur_. À la _tête_, ils rapportaient toutes les connaissances, et comme elles étaient chez eux toutes d'imagination, ils placèrent dans la tête la _mémoire_, dont les Latins employaient le nom pour désigner l'_imagination_. Dans le retour de la barbarie au moyen âge, on disait _imagination_ pour _génie_, _esprit_. [Le biographe contemporain de Rienzi l'appelle _uomo fantastico_ pour _uomo d'ingegno_.] En effet, l'imagination n'est que le résultat des souvenirs; le _génie_ ne fait autre chose que travailler sur les matériaux que lui offre la _mémoire_. Dans ces premiers temps où l'esprit humain n'avait point tiré de l'art d'écrire, de celui de raisonner et de compter, la subtilité qu'il a aujourd'hui, où la multitude de mots abstraits que nous voyons dans les langues modernes, ne lui avait pas encore donné ses habitudes d'abstraction continuelle, il occupait toutes ses forces dans l'exercice de ces trois belles facultés qu'il doit à son union avec le corps, et qui toutes trois sont relatives à la première opération de l'esprit, l'_invention_; il fallait trouver avant de juger, la _topique_ devait précéder la _critique_, ainsi que nous l'avons dit page 163. Aussi les _poètes théologiens_ dirent que la _mémoire_ (qu'ils confondaient avec l'_imagination_) était la _mère des muses_, c'est-à-dire des arts.

En traitant de ce sujet, nous ne pouvons omettre une observation importante qui jette beaucoup de jour sur celle que nous avons faite dans la _Méthode_ (_il nous est_ aujourd'hui _difficile de_ comprendre, _impossible d_'imaginer _la manière de penser des premiers nommes qui fondèrent l'humanité païenne_[68]). Leur esprit précisait, particularisait toujours, de sorte qu'à chaque changement dans la physionomie ils croyaient voir un nouveau visage, à chaque nouvelle passion un autre cour,

une autre âme; de là ces expressions poétiques, commandées par une nécessité naturelle plus que par celle de la mesure, _ora_, _vultus_, _animi_, _pectora_, _corda_, employées pour leurs singuliers.

[Note 68: Les premiers hommes étant presque ainsi _incapables de généraliser_ que les animaux, pour qui toute sensation nouvelle efface entièrement la sensation analogue qu'ils ont pu éprouver, ils ne pouvaient _combiner des idées et discourir_. Toutes les pensées (_sentenze_) devaient en conséquence être _particularisées_ par celui qui les pensait, ou plutôt qui les _sentait_. Examinons le trait sublime que Longin admire dans l'ode de Sapho, traduite par Catulle: le poète exprime par une comparaison les transports qu'inspire la présence de l'objet aimé,

Ille mi par esse deo videtur, Celui-là est pour moi égal en bonheur aux dieux même....

la pensée n'atteint pas ici le plus haut degré du sublime, parce que l'amant ne la _particularise_ point en la restreignant à lui-même; c'est au contraire ce que fait Térence, lorsqu'il dit:

Vitam deorum adepti sumus, Nous avons atteint la félicité des dieux.

ce sentiment est propre à celui qui parle, le pluriel est pour le singulier; cependant ce pluriel semble en faire un sentiment commun à plusieurs. Mais le même poète dans une autre comédie porte le sentiment au plus haut degré de sublimité en le singularisant et l'appropriant à celui qui l'éprouve,

Deus factus sum, je ne suis plus un homme, mais un Dieu.

Les _pensées abstraites_ regardant les généralités sont du domaine des philosophes, et les _réflexions sur les passions_ sont d'une _fausse_ et _froide poésie_.]

Ils plaçaient dans la _poitrine_ le siège de toutes les passions, et au-dessous, les deux germes, les deux levains des passions: dans l'_estomac_ la partie irascible, et la partie concupiscible surtout dans le _foie_, qui est défini _le laboratoire du sang_ (_officina_). Les poètes appellent cette partie _præcordia_; ils attachent au foie de Titan chacun des animaux remarquables par quelque passion; c'était entendre d'une manière confuse, que _la concupiscence est la mère de toutes les passions_, et que _les passions sont dans nos humeurs_.

Ils rapportaient au _coeur_ tous les conseils; les héros roulaient leurs pensées, leurs inquiétudes dans leur cour; _agitabant, versabant, volutabant corde curas_. Ces hommes encore stupides ne pensaient aux choses qu'ils avaient à faire, que lorsqu'ils étaient agités par les passions. De là les Latins appelaient les sages _cordati_, les hommes de peu de sens, _vecordes_. Ils disaient _sententiæ_, pour _résolutions_, parce que leurs jugemens n'étaient que le résultat de leurs sentimens; aussi les jugemens des _héros_ s'accordaient toujours avec la vérité dans leur _forme_, quoiqu'ils fussent souvent faux dans leur _matière_.

§. II. COROLLAIRE

Relatif aux descriptions héroïques.

Les premiers hommes ayant peu ou point de raison, et étant au contraire tout imagination, rapportaient _les fonctions externes de l'âme aux cinq sens du corps_, mais considérés dans toute la finesse, dans toute la force et la vivacité qu'ils avaient

alors. Les mots par lesquels ils exprimèrent l'action des sens le prouvent assez: ils disaient pour entendre, _audire_, comme on dirait _haurire_, puiser, parce que les oreilles semblent boire l'air, renvoyé par les corps qu'il frappe. Ils disaient pour voir distinctement, _cernere oculis_ (d'où l'italien _scernere_, _discerner_), mot à mot _séparer par les yeux_, parce que les yeux sont comme un crible dont les pupilles sont les trous; de même que du crible sortent les jets de poussière qui vont toucher la terre, ainsi des yeux semblent sortir par les pupilles les jets ou rayons de lumière qui vont frapper les objets que nous voyons distinctement; c'est le _rayon visuel_, deviné par les stoïciens, et démontré de nos jours par Descartes. Ils disaient, pour _voir_ en général, _usurpare oculis_. _Tangere_, pour _toucher_ et _dérober_, parce qu'en touchant les corps nous en enlevons, nous en dérobons toujours quelque partie. Pour _odorer_, ils disaient _olfacere_, comme si, en recueillant les odeurs, nous les faisions nous-mêmes; et en cela ils se sont rencontrés avec la doctrine des cartésiens. Enfin, pour goûter, pour juger des saveurs, ils disaient _sapere_, quoique ce mot s'appliquât proprement aux choses douées de saveur, et non au sens qui en juge; c'est qu'ils cherchaient dans les choses la saveur qui leur était propre: de là cette belle métaphore de _sapientia_, la sagesse, laquelle tire des choses leur usage naturel, et non celui que leur suppose l'opinion.

Admirons en tout ceci la Providence divine qui, nous ayant donné comme pour la garde de notre corps des _sens_, à la vérité bien inférieurs à ceux des brutes, voulut qu'à l'époque où l'homme était tombé dans un état de brutalité, il eût pour sa conservation les sens les plus actifs et les plus subtils, et qu'ensuite ces sens s'affaiblissent, lorsque viendrait l'âge de la _ré-

flexion_, et que cette faculté prévoyante protégerait le corps à son tour.

On doit comprendre d'après ce qui précède, pourquoi les _descriptions héroïques_, telles que celles d'Homère, ont tant d'éclat, et sont si frappantes, que tous les poètes des âges suivans n'ont pu les imiter, bien loin de les égaler.

§. III. COROLLAIRE

Relatif aux moeurs héroïques.

De telles _natures héroïques_, animées de tels _sentimens héroïques_, durent créer et conserver des _moeurs_ analogues à celles que nous allons esquisser.

Les _héros_, récemment sortis des _géans_, étaient au plus haut degré _grossiers_ et _farouches_, d'un entendement très borné, d'une vaste imagination, agités des passions les plus violentes; ils étaient nécessairement _barbares_, _orgueilleux_, _difficiles_, _obstinés_ dans leurs résolutions, et en même temps très _mobiles_, selon les nouveaux objets qui se présentaient. Ceci n'est point contradictoire; vous pouvez observer tous les jours l'opiniâtreté de nos paysans, qui cèdent à la première raison que vous leur dites, mais qui, par faiblesse de réflexion, oublient bien vite le motif qui les avait frappés, et reviennent à leur première idée.--Par suite du même _défaut de réflexion_, les _héros_ étaient _ouverts_, incapables de dissimuler leurs impressions, _généreux_ et _magnanimes_, tels qu'Homère représente Achille, le plus grand de tous les héros grecs. Aristote part de ces moeurs _héroïques_, lorsqu'il veut dans sa Poétique, que le héros de la tragédie ne soit ni parfaitement bon, ni entièrement méchant, mais qu'il offre un mélange de grands vices et de

grandes vertus. En effet, l'_héroïsme d'une vertu parfaite_ est une conception qui appartient à la philosophie et non pas à la poésie.

L'_héroïsme galant_ des modernes a été imaginé par les poètes qui vinrent bien long-temps après Homère, soit que l'invention des fables nouvelles leur appartienne, soit que les moeurs devenant efféminées avec le temps, ils aient altéré, et enfin corrompu entièrement les premières fables graves et sévères, comme il convenait aux fondateurs des sociétés. Ce qui le prouve, c'est qu'Achille, qui fait tant de bruit pour l'enlèvement de Briséis, et dont la colère suffit pour remplir une Iliade, ne montre pas une fois dans tout ce poème un sentiment d'amour; Ménélas, qui arme toute la Grèce contre Troie pour reconquérir Hélène, ne donne pas, dans tout le cours de cette longue guerre, le moindre signe d'_amoureux tourment_ ou de jalousie.

Tout ce que nous avons dit sur les _pensées_, les _descriptions_ et les _moeurs héroïques_, appartient à la DÉCOUVERTE DU VÉRITABLE HOMÈRE, que nous ferons dans le livre suivant.

CHAPITRE VIII.

DE LA COSMOGRAPHIE POÉTIQUE.

Les _poètes théologiens_, ayant pris pour principes de leur _physique_ les êtres divinisés par leur imagination, se firent une _cosmographie_ en harmonie avec cette _physique_. Ils composèrent le monde de dieux du ciel, de l'enfer (_dii superi, inferi_),

et de dieux intermédiaires (qui furent probablement ceux que les anciens Latins appelaient _medioxumi_).

Dans le monde, ce fut le _ciel_ qu'ils contemplèrent d'abord. Les choses du ciel durent être pour les Grecs les premiers [Grec: mathêmata], _connaissances par excellence_, les premiers [Grec: theôrêmata], objets _divins de contemplation_. Le mot _contemplation_, appliqué à ces choses, fut tiré par les Latins de ces espaces du ciel désignés par les augures pour y observer les présages, et appelés _templa coeli_.--Le _ciel_ ne fut pas d'abord plus haut pour les poètes, que _le sommet des montagnes_; ainsi les enfans s'imaginent que les montagnes sont les _colonnes_ qui soutiennent la voûte du ciel, et les Arabes admettent ce principe de cosmographie dans leur Coran; de ces _colonnes_, il resta _les deux colonnes d'Hercule_, qui remplacèrent Atlas fatigué de porter le ciel sur ses épaules. _Colonne_ dut venir d'abord de _columen_; ce n'était que des _soutiens_, des _étais_ arrondis dans la suite par l'architecture.

La fable des géans faisant la guerre aux dieux et entassant _Ossa sur Pélion_, _Olympe sur Ossa_, doit avoir été trouvée depuis Homère. Dans l'Iliade, les dieux se tiennent toujours _sur la cime du mont Olympe_. Il suffisait donc que l'Olympe s'écroulât pour en faire tomber les dieux. Cette fable, quoique rapportée dans l'Odyssée, y est peu convenable: dans ce poème, l'_enfer_ n'est pas plus profond que la _fossé_ où Ulysse voit les ombres des héros et converse avec elles. Si l'Homère de l'Odyssée avait cette idée bornée de l'_enfer_, il devait concevoir du _ciel_ une idée analogue, une idée conforme à celle que s'en était faite l'Homère de l'Iliade.

CHAPITRE IX.

DE L'ASTRONOMIE POÉTIQUE.

Démonstration astronomique, fondée sur des preuves physico-philologiques, de l'uniformité des principes ci-dessus établis chez toutes les nations païennes.

La force indéfinie de l'esprit humain se développant de plus en plus, et la contemplation du ciel, nécessaire pour prendre les augures, obligeant les peuples à l'observer sans cesse, _le ciel s'éleva_ dans l'opinion des hommes, _et avec lui s'élevèrent les dieux et les héros_.

Pour retrouver l'_astronomie poétique_, nous ferons usage de _trois vérités philologiques_: I. L'astronomie naquit chez les Chaldéens. II. Les Phéniciens apprirent des Chaldéens, et communiquèrent aux Égyptiens, l'usage du cadran, et la connaissance de l'élévation du pôle. III. Les Phéniciens, instruits par les mêmes Chaldéens, portèrent aux Grecs la connaissance des divinités qu'ils plaçaient dans les étoiles.--Avec ces trois vérités philologiques s'accordent _deux principes philosophiques_: le premier est tiré de la nature sociale des peuples; ils _admettent difficilement les dieux étrangers_, à moins qu'ils ne soient parvenus au dernier degré de liberté religieuse, ce qui n'arrive que dans une extrême décadence. Le second est _physique_; l'erreur de nos yeux nous fait paraître _les planètes plus grandes que les étoiles fixes_.

Ces principes établis, nous dirons que chez toutes les nations païennes, de l'Orient, de l'Égypte, de la Grèce et du Latium, l'astronomie naquit uniformément d'une croyance vulgaire; _les pla-

nètes paraissant beaucoup plus grandes que les étoiles fixes, les dieux montèrent dans les planètes, et les héros furent attachés aux constellations_. Aussi les Phéniciens trouvèrent les dieux et les héros de la Grèce et de l'Égypte déjà préparés à jouer ces deux rôles; et les Grecs, à leur tour, trouvèrent dans ceux du Latium la même facilité. Les _héros_, et les _hiéroglyphes_ qui signifiaient leurs caractères ou leurs entreprises, furent donc placés dans le _ciel_, ainsi qu'un grand nombre des _dieux principaux_, et servirent _l'astronomie des savans_, en donnant des noms aux étoiles. Ainsi, en partant de cette _astronomie vulgaire_, les premiers peuples écrivirent au _ciel_ l'histoire de leurs dieux et de leurs héros.....

CHAPITRE X.

DE LA CHRONOLOGIE POÉTIQUE.

Les _poètes théologiens_ donnèrent à la _chronologie_ des commencemens conformes à une telle _astronomie_. Ce _Saturne_, qui chez les Latins tira son nom _à satis_, des semences, et qui fut appelé par les Grecs [Grec: Kronos] de [Grec: Chronos] _le temps_, doit nous faire comprendre que les premières nations, toutes composées d'agriculteurs, commencèrent à compter les années par les récoltes de froment. C'est en effet la seule, ou du moins la principale chose dont la production occupe les agriculteurs toute l'année. Usant d'abord du langage muet, ils montrèrent autant d'_épis_ ou de _brins de paille_, ou bien encore firent autant de fois _le geste de moissonner_, qu'ils voulaient indiquer d'_années_....

Dans la chronologie ordinaire, on peut remarquer quatre espèces d'anachronismes. 1º Temps _vides_ de faits, qui devraient en être remplis; tels que l'âge des dieux, dans lequel nous avons trouvé les origines de tout ce qui touche la société, et que pourtant le savant Varron place dans ce qu'il appelle le _temps obscur_. 2º Temps _remplis_ de faits, et qui devaient en être vides, tels que l'âge des héros, où l'on place tous les évènemens de l'âge des dieux, dans la supposition que toutes les fables ont été l'invention des poètes héroïques, et surtout d'Homère. 3º Temps _unis_, qu'on devait diviser; pendant la vie du seul Orphée, par exemple, les Grecs, d'abord semblables aux bêtes sauvages, atteignent toute la civilisation qu'on trouve chez eux à l'époque de la guerre de Troie. 4º Temps _divisés_ qui devaient être unis; ainsi on place ordinairement la fondation des colonies grecques dans la Sicile et dans l'Italie, plus de trois siècles après les courses errantes des héros qui durent en être l'occasion.

CANON CHRONOLOGIQUE

Pour déterminer les commencemens de l'histoire universelle, antérieurement au règne de Ninus d'où elle part ordinairement.

Nous voyons d'abord les hommes, en exceptant quelques-uns des enfans de Sem, dispersés à travers la vaste forêt qui couvrait la terre un siècle dans l'Asie orientale, et deux siècles dans le reste du monde. Le culte de Jupiter, que nous retrouvons partout chez les premières nations païennes, fixe les fondateurs des sociétés dans les lieux où les ont conduits leurs courses vagabondes, et alors commence l'âge des dieux qui dure neuf siècles. Déterminés dans le choix de leurs premières demeures par le besoin de trouver de l'eau et des alimens, ils ne peuvent se fixer d'abord sur le rivage de la mer, et les premières sociétés s'éta-

blissent dans l'intérieur des terres. Mais vers la fin du premier _âge_, les peuples descendent plus près de la mer. Ainsi chez les Latins, il s'écoule plus de neuf cents ans depuis le _siècle_ d'or du Latium, depuis l'_âge de Saturne_ jusqu'au temps où Ancus Martius vient sur les bords de la mer s'emparer d'Ostie.--L'âge héroïque qui vient ensuite, comprend deux cents années pendant lesquelles nous voyons d'abord les courses de Minos, l'expédition des Argonautes, la guerre de Troie et les longs voyages des héros qui ont détruit cette ville. C'est alors, plus de mille ans après le déluge, que Tyr, capitale de la Phénicie, descend de l'intérieur des terres sur le rivage, pour passer ensuite dans une île voisine. Déjà elle est célèbre par la navigation et par les colonies qu'elle a fondées sur les côtes de la Méditerranée et même au-delà du détroit, avant les temps héroïques de la Grèce.

Nous avons prouvé l'uniformité du développement des nations, en montrant comment elles s'accordèrent à _élever leurs dieux jusqu'aux étoiles_, usage que les Phéniciens portèrent de l'Orient en Grèce et en Égypte. D'après cela, les Chaldéens durent régner dans l'Orient autant de siècles qu'il s'en écoula depuis Zoroastre jusqu'à Ninus, qui fonda la monarchie assyrienne, la plus ancienne du monde; autant qu'on dut en compter depuis Hermès Trismégiste jusqu'à Sésostris, qui fonda aussi en Égypte une puissante monarchie. Les Assyriens et les Égyptiens, nations méditerranées, durent suivre dans les révolutions de leurs gouvernemens la marche générale que nous avons indiquée. Mais les Phéniciens, nation maritime, enrichie par le commerce, durent s'arrêter dans la démocratie, le premier des gouvernemens _humains_. (Voyez le 4e liv.)

Ainsi par le simple secours de l'intelligence, et sans avoir besoin de celui de la mémoire, qui devient inutile lorsque les faits manquent pour frapper nos sens, nous avons rempli la lacune que présentait l'histoire universelle dans ses origines, tant pour l'ancienne Égypte que pour l'Orient plus ancien encore.

* * *

De cette manière l'étude du _développement de la civilisation humaine_, prête une certitude nouvelle aux _calculs_ de la chronologie. Conformément à l'axiome 106, _elle part du point même où commence le sujet qu'elle traite_: elle part de [Grec: chronos], _le temps_, ou Saturne, ainsi appelé _à satis_, parce que l'on comptait les années par les récoltes; d'_Uranie_, la muse qui contemple le ciel pour prendre les augures; de Zoroastre, _contemplateur des astres_, qui rend des oracles d'après la direction des étoiles tombantes. Bientôt Saturne monte dans la septième sphère, Uranie contemple les planètes et les étoiles fixes, et les Chaldéens favorisés par l'immensité de leurs plaines deviennent astronomes et astrologues, en mesurant la cercle que ces astres décrivent, en leur supposant diverses influences sur les corps sublunaires, et même sur les libres volontés de l'homme; sous les noms d'_astronomie_, d'_astrologie_ ou de _théologie_ cette science ne fut autre que la _divination_. Du ciel les mathématiques descendirent pour mesurer la terre, sans toutefois pouvoir le faire avec certitude à moins d'employer les mesures fournies par les cieux. Dans leur partie principale elles furent nommées avec propriété _géométrie_.

C'est à tort que les chronologistes ne prennent point leur science au point même où commence le sujet qui lui est propre. Ils commencent avec l'année astronomique, laquelle n'a pu être

connue qu'au bout de dix siècles au moins. Cette méthode pouvait leur faire connaître les conjonctions et les oppositions qui avaient pu avoir lieu dans le ciel entre les planètes ou les constellations; mais ne pouvait leur rien apprendre de la succession des choses de la terre. Voilà ce qui a rendu impuissans les nobles efforts du cardinal Pierre d'Alliac. Voilà pourquoi l'histoire universelle a tiré si peu d'avantages pour éclairer son origine et sa suite du génie admirable et de l'étonnante érudition de Petau et de Joseph Scaliger.

CHAPITRE XI.

DE LA GÉOGRAPHIE POÉTIQUE.

La _géographie poétique_, l'autre oeil de l'_histoire fabuleuse_, n'a pas moins besoin d'être éclaircie que la _chronologie poétique_. En conséquence d'un de nos axiomes (_les hommes qui veulent expliquer aux autres des choses inconnues et lointaines dont ils n'ont pas la véritable idée, les décrivent en les assimilant à des choses connues et rapprochées_), la _géographie poétique_, prise dans ses parties et dans son ensemble, naquit dans l'enceinte de la Grèce, sous des proportions resserrées. Les Grecs sortant de leur pays pour se répandre dans le monde, la géographie alla s'étendant jusqu'à ce qu'elle atteignit les limites que nous lui voyons aujourd'hui. Les géographes anciens s'accordent à reconnaître une vérité dont ils n'ont point su faire usage: c'est que _les anciennes nations, émigrant dans des contrées étrangères et lointaines, donnèrent des noms tirés de

leur ancienne patrie, aux cités, aux montagnes et aux fleuves, aux isthmes et aux détroits, aux îles et aux promontoires_.

C'est dans l'enceinte même de la Grèce que l'on plaça d'abord la partie _orientale_ appelée _Asie_ ou _Inde_, l'_occidentale_ appelée _Europe_ ou _Hespérie_, la _septentrionale_, nommée _Thrace_ ou _Scythie_, enfin la _méridionale_, dite _Lybie_ ou _Mauritanie_. Les parties du _monde_ furent ainsi appelées du nom des parties du _petit monde de la Grèce_, selon la situation des premières relativement à celle des dernières. Ce qui le prouve, c'est que les _vents cardinaux_ conservent dans leur géographie les noms qu'ils durent avoir originairement dans l'intérieur de la Grèce.

D'après ces principes, la grande péninsule située à l'orient de la Grèce conserva le nom d'_Asie Mineure_, après que le nom d'_Asie_ eut passé à cette vaste partie _orientale_ du monde, que nous appelons ainsi dans un sens absolu. Au contraire, la Grèce, qui était à l'_occident_ par rapport à l'Asie, fut appelée _Europe_, et ensuite ce nom s'étendit au grand continent, que limite l'Océan occidental.--Ils appelèrent d'abord _Hespérie_ la partie _occidentale_ de la Grèce, sur laquelle se levait le soir l'étoile _Hesperus_. Ensuite, voyant l'Italie dans la même situation, ils la nommèrent _Grande Hespérie_. Enfin, étant parvenus jusqu'à l'Espagne, ils la désignèrent comme la _dernière Hespérie_.--Les Grecs d'Italie, au contraire, durent appeler _Ionie_ la partie de la Grèce qui était _orientale_ relativement à eux, et la mer qui sépare la grande Grèce de la Grèce proprement dite, en garde le nom d'Ionienne; ensuite l'analogie de situation entre la Grèce proprement dite et la Grèce Asiatique, fit appeler _Ionie_, par les habitans de la première, la partie de l'Asie-Mineure qui se

trouvait à leur orient. [Il est probable que Pythagore vint en Italie de Samé, partie du royaume d'Ulysse, située dans la _première Ionie_, plutôt que de Samos, située dans la seconde.]--De la _Thrace Grecque_ vinrent Mars et Orphée; ce dieu et ce poète théologien ont évidemment une origine grecque. De la _Scythie Grecque_ vint Anacharsis avec ses oracles scythiques non moins faux que les vers d'Orphée. De la même partie de la Grèce sortirent les Hyperboréens, qui fondèrent les oracles de Delphes et de Dodone. C'est dans ce sens que Zamolxis fut _Gète_, et Bacchus _Indien_.--Le nom de _Morée_, que le Péloponèse conserve jusqu'à nos jours, nous prouve assez que Persée, héros d'une origine évidemment grecque, fit ses exploits célèbres dans la _Mauritanie Grecque_; le royaume de Pélops ou Péloponèse a l'Achaïe au nord, comme l'Europe est au nord de l'Afrique. Hérodote raconte qu'autrefois les _Maures furent blancs_, ce qu'on ne peut entendre que des _Maures de la Grèce_, dont le pays est appelé encore aujourd'hui _la Morée Blanche_.--Les Grecs avaient d'abord appelé _Océan_ toute mer d'un aspect sans bornes, et Homère avait dit que l'île d'Éole était ceinte par l'_Océan_. Lorsqu'ils arrivèrent à l'_Océan_ véritable, ils étendirent cette idée étroite, et désignèrent par le nom d'_Océan_ la mer qui embrasse toute la terre comme une grande île.[69][70]

[Note 69: _Ces principes de géographie_ peuvent justifier _Homère_ d'erreurs très graves qui lui sont imputées à tort. Par exemple les _Cimmériens_ durent avoir, comme il le dit, des nuits plus longues que tous les peuples de la _Grèce_, parce qu'ils étaient placés dans sa partie la plus septentrionale; ensuite on a reculé l'habitation des _Cimmériens_ jusqu'aux _Palus-Méotides_. On disait à cause de leurs longues nuits qu'ils habitaient près des enfers, et les habitans de _Cumes_, voisins de la

grotte de la Sybille qui conduisait aux enfers, reçurent, à cause de cette prétendue analogie de situation, le nom de _Cimmériens_. Autrement il ne serait point croyable qu'Ulysse, voyageant sans le secours des enchantemens (contre lesquels Mercure lui avait donné un préservatif), fût allé en un jour voir l'enfer chez les _Cimmériens des Palus-Méotides_, et fût revenu le même jour à _Circéi_, maintenant le mont Circello, près de Cumes.--Les _Lotophages_ et les _Lestrigons_ durent aussi être voisins de la Grèce.

Les mêmes _principes de géographie poétique_ peuvent résoudre de grandes difficultés dans l'_Histoire ancienne de l'Orient_, où l'on éloigne beaucoup vers le _nord_ ou le _midi_ des peuples qui durent être placés d'abord dans l'_orient_ même.

Ce que nous disons de la _Géographie des Grecs_ se représente dans celle des _Latins_. Le _Latium_ dut être d'abord bien resserré, puisqu'en deux siècles et demi, Rome, sous ses rois, soumit à-peu-près _vingt peuples_ sans étendre son empire à plus de _vingt milles_. L'_Italie_ fut certainement circonscrite par la Gaule Cisalpine et par la Grande-Grèce; ensuite les conquêtes des Romains étendirent ce nom à toute la Péninsule. La _mer d'Étrurie_ dut être bien limitée lorsqu'Horatius-Coclès arrêtait seul toute l'Étrurie sur un pont; ensuite ce nom s'est étendu par les victoires de Rome à toute cette mer qui baigne la côte inférieure de l'Italie. De même le _Pont_ où Jason conduisit les Argonautes, dut être la terre la plus voisine de l'Europe, celle qui n'en est séparée que par l'étroit bassin appelé _Propontide_; cette terre dut donner son nom à la mer du _Pont_, et ce nom s'étendit à tout le golfe que présente l'Asie, dans cette partie de ses rivages où fut depuis le royaume de Mithridates; le père de

Médée, selon la même fable, était né à Chalcis, dans cette ville grecque de l'Eubée qui s'appelle maintenant _Négrepont_.--La première _Crète_ dut être une île dans cet Archipel où les Cyclades forment une sorte de _labyrinthe_; c'est de là probablement que Minos allait en course contre les Athéniens; dans la suite, la _Crète_ sortit de la mer Égée pour se fixer dans celle où nous la plaçons.

Puisque des Latins nous sommes revenus aux Grecs, remarquons que cette nation vaine en se répandant dans le monde, y célébra partout _la guerre de Troie_ et _les voyages des héros errans_ après sa destruction, des héros grecs, tels que Ménélas, Diomède, Ulysse, et des héros troyens, tels que Antenor, Capys, Énée. Les Grecs ayant retrouvé dans toutes les contrées du monde un _caractère de fondateurs des sociétés_ analogue à celui de leur _Hercule de Thèbes_, ils placèrent partout son nom et le firent voyager par toute la terre qu'il purgeait de monstres sans en rapporter dans sa patrie autre chose que de la gloire. Varron compte environ quarante _Hercules_, et il affirme que celui des Latins s'appelait _Dius Fidius_; les Égyptiens, aussi vains que les Grecs, disaient que leur _Jupiter Ammon_ était le plus ancien des _Jupiter_, et que les _Hercules_ des autres nations avaient pris leur nom de l'_Hercule Égyptien_. Les Grecs observèrent encore qu'il y avait eu partout un _caractère poétique de bergers parlant en vers_; chez eux c'était _Évandre l'arcadien_; Évandre ne manqua pas de passer de l'Arcadie dans le _Latium_, où il donna l'hospitalité à l'_Hercule grec_, son compatriote, et prit pour femme _Carmenta_, ainsi nommée de _carmina_, _vers_; elle trouva chez les Latins _les lettres_, c'est-à-dire, les _formes_ des sons articulés qui sont la _matière_ des vers. Enfin ce qui confirme tout ce que nous venons de dire, c'est que les Grecs ob-

servèrent ces _caractères poétiques_ dans le Latium, en même temps qu'ils trouvèrent leurs _Curètes_ répandus dans la _Saturnie_, c'est-à-dire dans l'ancienne Italie, dans la Crète et dans l'Asie.

Mais comme ces mots et ces idées passèrent des _Grecs_ aux _Latins_ dans un temps où les nations, encore très _sauvages_, étaient _fermées aux étrangers_[69-A], nous avons demandé plus haut qu'on nous passât la conjecture suivante: _Il peut avoir existé sur le rivage du Latium une cité grecque, ensevelie depuis dans les ténèbres de l'antiquité, laquelle aurait donné aux Latins les lettres de l'alphabet._ Tacite nous apprend que les lettres latines furent d'abord semblables _aux plus anciennes_ des Grecs, ce qui est une forte preuve que les Latins ont reçu l'alphabet grec de ces _Grecs du Latium_, et non de la grande Grèce, encore moins de la Grèce proprement dite; car s'il en eût été ainsi, ils n'eussent connu ces lettres qu'au temps de la guerre de Tarente et de Pyrrhus, et alors ils se seraient servis _des plus modernes_, et non pas _des anciennes_.

Les noms d'_Hercule_, d'_Évandre_ et d'_Énée_ passèrent donc de la Grèce dans le Latium, par l'effet de quatre causes que nous trouverons _dans les moeurs et le caractère des nations_: 1º les peuples encore barbares sont attachés aux coutumes de leur pays, mais à mesure qu'ils commencent à se civiliser, ils prennent du goût pour _les façons de parler des étrangers_, comme pour leurs marchandises et leurs manières; c'est ce qui explique pourquoi les Latins changèrent leur _Dius Fidius_ pour l'Hercule des Grecs, et leur jurement national _Medius Fidius_ pour _Mehercule_, _Mecastor_, _Edepol_. 2º La vanité des nations, nous l'avons souvent répété, les porte à se donner l'_illus-

tration d'une origine étrangère_, surtout lorsque les traditions de leurs âges barbares semblent favoriser cette croyance; ainsi, au moyen âge, Jean Villani nous raconte que Fiesole fut fondé par Atlas, et qu'un roi troyen du nom de Priam régna en Germanie; ainsi les Latins méconnurent sans peine leur véritable fondateur, pour lui substituer _Hercule_, fondateur de la société chez les Grecs, et changèrent le _caractère de leurs bergers-poètes_ pour celui de l'_Arcadien Évandre_. 3° Lorsque les nations remarquent des _choses étrangères_, qu'elles ne peuvent bien expliquer avec des mots de leur langue, _elles ont_ nécessairement _recours aux mots des langues étrangères_. 4° Enfin, les premiers peuples, incapables d'abstraire d'un sujet les qualités qui lui sont propres, _nomment les sujets pour désigner les qualités_, c'est ce que prouvent d'une manière certaine plusieurs expressions de la langue latine. Les Romains ne savaient ce que c'était que _luxe_; lorsqu'ils l'eurent observé dans les Tarentins, ils dirent _un Tarentin_ pour _un homme parfumé_. Ils ne savaient ce que c'était que _stratagème militaire_; lorsqu'ils l'eurent observé dans les Carthaginois, ils appelèrent les stratagèmes _punicas artes_, les arts puniques ou carthaginois. Ils n'avaient point l'idée du _faste_; lorsqu'ils le remarquèrent dans les Capouans, ils dirent _supercilium campanicum_, pour _fastueux_, _superbe_. C'est de cette manière que Numa et Ancus furent _Sabins_; les Sabins étant remarquables par leur piété, les Romains dirent _Sabin_, faute de pouvoir exprimer _religieux_. Servius Tullius fut _Grec_ dans le langage des Romains, parce qu'ils ne savaient pas dire _habile et rusé_.

Peut-être doit-on comprendre de cette manière les _Arcadiens d'Évandre_, et les _Phrygiens d'Énée_. Comment des _bergers_, qui ne savaient ce que c'est que la mer, seraient-ils sortis de l'Ar-

cadie, contrée toute méditerranée de la Grèce, pour tenter une si longue navigation et pénétrer jusqu'au milieu du Latium? Cependant toute tradition vulgaire doit avoir originairement quelque cause publique, quelque fondement de vérité..... Ce sont les Grecs qui, chantant par tout le monde leur guerre de Troie et les aventures de leurs héros, _ont fait d'Énée le fondateur de la nation romaine_, tandis que, selon Bochart, il ne mit jamais le pied en Italie, que Strabon assure qu'il ne sortit jamais de Troie, et qu'Homère, dont l'autorité a plus de poids ici, raconte qu'il y mourut et qu'il laissa le trône à sa postérité. Cette fable, inventée par la vanité des Grecs et adoptée par celle des Romains, ne put naître qu'_au temps de la guerre de Pyrrhus_, époque à laquelle les Romains commencèrent à accueillir ce qui venait de la Grèce.

Il est plus naturel de croire qu'il exista sur le rivage du Latium une cité grecque qui, vaincue par les Romains, fut détruite en vertu du droit héroïque des nations barbares, que les vaincus furent reçus à Rome dans la classe des plébéiens, et que, dans le langage poétique, on appela dans la suite _Arcadiens_ ceux d'entre les vaincus qui avaient d'abord erré dans les forêts, _Phrygiens_ ceux qui avaient erré sur mer.]

[Note 69-A: Tite-Live assure qu'à l'époque de Servius Tullius, le nom si célèbre de Pythagore n'aurait pu parvenir de Crotone à Rome à travers tant de nations séparées par la diversité de leurs langues et de leurs moeurs. (_Vico_).]

[Note 70: La _géographie_ comprenant la _nomenclature_ et la _chorographie_ ou description des lieux, principalement des cités, il nous reste à la considérer sous ce double aspect pour achever ce que nous avions à dire de la _sagesse poétique_.

Nous avons remarqué plus haut que les _cités héroïques_ furent fondées par la Providence dans des lieux d'une forte position, désignés par les Latins, dans la langue sacrée de leur âge divin, par le nom d'_Ara_, ou bien d'_Arces_ (de là, au moyen âge, l'italien _rocche_, et ensuite _castella_ pour _seigneuries_). Ce nom d'_Ara_ dut s'étendre à tout le pays dépendant de chaque cité héroïque, lequel s'appelait aussi _Ager_, lorsqu'on le considérait sous le rapport des limites communes avec les cités étrangères, et _territorium_ sous le rapport de la juridiction de la cité sur les citoyens. Il y a sur ce sujet un passage remarquable de Tacite; c'est celui où il décrit l'_Ara maxima_ d'Hercule à Rome: _Igitur à foro boario, ubi oeneum bovis simulacrum adspicimus, quia id genus animalium aratro subditur, sulcus designandi oppidi captus, ut magnam Herculis aram complecteretur, ara Herculis erat._ Joignez-y le passage curieux où Salluste parle de la fameuse _Ara_ des frères Philènes, qui servait de limites à l'empire carthaginois et à la Cyrénaïque. Toute l'ancienne géographie est pleine de semblables _aræ_; et pour commencer par l'Asie, Cellarius observe que toutes les cités de la Syrie prenaient le nom d'_Are_, avant ou après leurs noms particuliers; ce qui faisait donner à la Syrie elle-même celui d'_Aramea_ ou _Aramia_. Dans la Grèce, Thésée fonda la cité d'Athènes en érigeant le fameux _autel des malheureux_. Sans doute il comprenait avec raison sous cette dénomination les vagabonds sans lois et sans culte qui, pour échapper aux rixes continuelles de l'état bestial, cherchaient un asile dans les lieux forts occupés par les premières sociétés, faibles qu'ils étaient par leur isolement, et manquant de tous les biens que la civilisation assurait déjà aux hommes réunis par la religion.

Les Grecs prenaient encore [Grec: ara] dans le sens de _voeu_, _action de dévouer_, parce que les premières victimes _saturni hostiæ_, les premiers [Grec: anathêmata], _diris devoti_, furent immolés sur les premières _Aræ_, dans le sens où nous prenons ce mot. Ces premières victimes furent les hommes encore sauvages qui osèrent poursuivre sur les terres labourées par les forts, les faibles qui s'y réfugiaient (_campare_ en italien, du latin _campus_, pour _se sauver_). Ils y étaient consacrés à _Vesta_ et immolés. Les Latins en ont conservé _supplicium_, dans les deux sens de _supplice_ et de _sacrifice_. En cela la langue grecque répond à la langue latine: [Grec: ara], _voeu_, _action de dévouer_ veut dire aussi _noxa_, la personne ou la chose coupable, et de plus _diræ_, les Furies. Les premiers coupables qu'on dévoua, _primæ noxæ_, étaient consacrés aux Furies, et ensuite sacrifiés sur les premières _aræ_ dont nous avons parlé. Le mot _hara_ dut signifier chez les anciens Latins, non pas le lieu où l'on élève les troupeaux, mais la _victime_, d'où vint certainement _haruspex_, celui qui tire les présages de l'examen des entrailles des victimes immolées devant les autels.

D'après ce que nous avons vu relativement à l'_Ara maxima_ d'Hercule, c'est sur une _ara_ semblable à celle de Thésée que Romulus dut fonder Rome, en ouvrant un asile dans un bois. Jamais les Latins ne parlent d'un bois sacré, _lucus_, sans faire mention d'un autel, _ara_, élevé dans ce bois à quelque divinité. Aussi lorsque Tite-Live nous dit en général que les asiles furent le moyen employé d'ordinaire par les anciens fondateurs des villes, _vetus urbes condentium consilium_, il nous indique la raison pour laquelle on trouve dans l'ancienne géographie tant de cités avec le nom d'_Aræ_. Nous avons parlé de l'Asie et de l'Afrique, mais il en est de même en Europe, particulièrement en Grèce, en

Italie, et maintenant encore en Espagne. Tacite mentionne en Germanie l'_Ara Ubiorum_. De nos jours on donne ce nom en Transilvanie à plusieurs cités.

C'est aussi de ce mot _Ara_, prononcé et entendu d'une manière si uniforme par tant de nations séparées par les temps, les lieux et les usages, que les Latins durent tirer le mot _aratrum_, charrue, dont la courbure se disait _urbs_ (le sens le plus ordinaire de ce mot est celui de _ville_); du même mot vinrent enfin _arx_, forteresse, _arceo_, repousser (_ager arcifinius_, chez les auteurs qui ont écrit _sur les limites des champs_), et _arma_, _arcus_, armes, arc; c'était une idée bien sage de faire ainsi consister le courage à arrêter et repousser l'injustice. [Grec: Arês], _Mars_ vint sans doute de la défense des _aræ_. (_Vico_).]

CONCLUSION DE CE LIVRE.

Nous avons démontré que la SAGESSE POÉTIQUE mérite deux magnifiques éloges, dont l'un lui a été constamment attribué. I. C'est elle qui _fonda l'humanité chez les Gentils_, gloire que la vanité des nations et des savans a voulu lui assurer, et lui aurait plutôt enlevée. II. L'autre gloire lui a été attribuée jusqu'à nous par une tradition vulgaire; c'est que la _sagesse antique_, par une même inspiration, _rendait ses sages également grands comme philosophes, comme législateurs et capitaines, comme historiens, orateurs et poètes_. Voilà pourquoi elle a été tant regrettée; cependant, dans la réalité, elle ne fit que les _ébaucher_, tels que nous les avons trouvés dans les fables; ces germes féconds nous ont laissé voir dans l'imperfection de sa forme primitive la _science_ de réflexion, la science de recherches, ouvrage tardif de la philosophie. On peut dire en effet que dans les _fa-

bles_, _l'instinct_ de l'humanité avait marqué d'avance les principes de la science moderne, que les _méditations_ des savans ont depuis éclairée par des _raisonnemens_, et résumée dans des _maximes_. Nous pouvons conclure par le principe dont la démonstration était l'objet de ce livre: _Les poètes théologiens furent le sens, les philosophes furent l_'intelligence _de la sagesse humaine_.

LIVRE TROISIÈME.

DÉCOUVERTE DU VÉRITABLE HOMÈRE.

ARGUMENT.

Ce livre n'est qu'un appendice du précédent. C'est une application de la méthode qu'on y a suivie, au plus ancien auteur du paganisme, à celui qu'on a regardé comme le fondateur de la civilisation grecque, et par suite de celle de l'Europe. L'auteur entreprend de prouver: 1° _qu'Homère n'a pas été philosophe;_ 2° _qu'il a vécu pendant plus de quatre siècles;_ 3° _que toutes les villes de la Grèce ont eu raison de le revendiquer pour citoyen;_ 4° _qu'il a été, par conséquent, non pas un individu, mais un être collectif, un_ symbole du peuple grec racontant sa propre histoire dans des chants nationaux.

Chapitre I. DE LA SAGESSE PHILOSOPHIQUE QUE L'ON ATTRIBUE À HOMÈRE. _La force et l'originalité avec lesquelles il a peint des moeurs barbares, prouvent qu'il partageait les passions de ses héros. Un philosophe n'aurait pu, ni voulu peindre si naïvement de telles moeurs._

Chapitre II. DE LA PATRIE D'HOMÈRE. _Vico conjecture que l'auteur ou les auteurs de l'Odyssée eurent pour patrie les contrées occidentales de la Grèce; ceux de l'Iliade, l'Asie-Mineure. Chaque ville grecque revendiqua Homère pour citoyen, parce qu'elle reconnaissait quelque chose de son dialecte vulgaire dans l'Iliade ou l'Odyssée._

Chapitre III. DU TEMPS OÙ VÉCUT HOMÈRE. _Un grand nombre de passages indiquent des époques de civilisation très diverses, et portent à croire que les deux poèmes ont été travaillés par plusieurs mains, et continués pendant plusieurs âges._

Chapitre IV. POURQUOI LE GÉNIE D'HOMÈRE DANS LA POÉSIE HÉROÏQUE NE PEUT JAMAIS ÊTRE ÉGALÉ. _C'est que les caractères des héros qu'il a peints ne se rapportent pas à des êtres individuels, mais sont plutôt des symboles populaires de chaque caractère moral. Observations sur la comédie et la tragédie._

Chapitres V et VI. OBSERVATIONS PHILOSOPHIQUES ET PHILOLOGIQUES, _qui doivent servir à la découverte du véritable Homère. La plupart des observations philosophiques rentrent dans ce qui a été dit au second livre, sur l'origine de la poésie._

Chapitre VII. §. _I._ DÉCOUVERTE DU VÉRITABLE HOMÈRE.--§. _II._ _Tout ce qui était absurde et invraisemblable dans l'Homère que l'on s'est figuré jusqu'ici, devient dans notre Homère convenance et nécessité._--§. _III._ _On doit trouver dans les poèmes d'Homère les deux principales sources des faits relatifs au droit naturel des gens, considéré chez les Grecs._

Appendice. HISTOIRE RAISONNÉE DES POÈTES DRAMATIQUES ET LYRIQUES. _Trois âges dans la poésie lyrique, comme dans la tragédie._

LIVRE TROISIÈME.

DÉCOUVERTE DU VÉRITABLE HOMÈRE.

Avoir démontré, comme nous l'avons fait dans le livre précèdent, que la _sagesse poétique_ fut la _sagesse vulgaire_ des peuples grecs, d'abord _poètes théologiens_, et ensuite _héroïques_, c'est avoir prouvé d'une manière implicite la même vérité relativement à la _sagesse d'Homère_. Mais Platon prétend au contraire qu'Homère posséda _la sagesse réfléchie_ (_riposta_) _des âges civilisés_; et il a été suivi dans cette opinion par tous les philosophes, spécialement par Plutarque, qui a consacré à ce sujet un livre tout entier. Ce préjugé est trop profondément enraciné dans les esprits, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'examiner particulièrement _si Homère a jamais été philosophe_. Longin avait cherché à résoudre ce problème dans un ouvrage dont fait mention Diogène Laërce dans la vie de Pyrrhon.

CHAPITRE I.

DE LA SAGESSE PHILOSOPHIQUE QUE L'ON A ATTRIBUÉE À HOMÈRE.

Nous accorderons, d'abord, comme il est juste, qu'_Homère a dû suivre les sentimens vulgaires_, et par conséquent _les moeurs vulgaires de ses contemporains_ encore barbares; de tels sentimens, de telles moeurs fournissent à la poésie les sujets qui lui sont propres. Passons-lui donc d'avoir présenté _la force_ comme la mesure de la grandeur des dieux; laissons Jupiter démontrer, par la force avec laquelle il enlèverait _la grande chaîne_ de la fable, qu'il est _le roi des dieux et des hommes_; laissons _Diomède, secondé par Minerve, blesser Vénus et Mars_; la chose n'a rien d'invraisemblable dans un pareil système; laissons Minerve, dans le combat des dieux, _dépouiller Vénus et frapper Mars d'un coup de pierre_, ce qui peut faire juger si elle était la déesse de la philosophie dans la croyance vulgaire; passons encore au poète de nous avoir rappelé fidèlement l'usage d'_empoisonner les flèches_[71], comme le fait le héros de l'Odyssée, qui va exprès à Ephyre pour y trouver des herbes vénéneuses; l'usage enfin de _ne point ensevelir les ennemis tués dans les combats_, mais de les laisser _pour être la pâture des chiens et des vautours_.

[Note 71: Usage barbare dont les nations se seraient constamment abstenues si l'on en croyait les auteurs qui ont écrit sur le droit des gens, et qui pourtant était alors pratiqué par ces Grecs auxquels on attribue la gloire d'avoir répandu la civilisation dans le monde. (_Vico_).]

Cependant, la fin de la poésie _étant d'adoucir la férocité du vulgaire_, de l'esprit duquel les poètes disposent en maîtres, _il n'était point d'un homme sage_ d'inspirer au vulgaire de l'admiration pour des _sentimens et des coutumes si barbares_, et de le confirmer dans les uns et dans les autres par le plaisir qu'il pren-

drait à les voir si bien peints. _Il n'était point d'un homme sage_ d'amuser le peuple _grossier_, de la _grossièreté_ des héros et des dieux. Mars, en combattant Minerve, l'appelle [Grec: kunomua] (_musca canina_); Minerve donne un coup de poing à Diane; Achille et Agamemnon, le premier des héros et le roi des rois, se donnent l'épithète de _chien_, et se traitent comme le feraient à peine des valets de comédie.

Comment appeler autrement que _sottise_ la prétendue _sagesse_ du général en chef Agamemnon, qui a besoin d'être forcé par Achille à restituer Chryséis au prêtre d'Apollon, son père, tandis que le dieu, pour venger Chryséis, ravage l'armée des Grecs par une peste cruelle? Ensuite le roi des rois, se regardant comme outragé, croit rétablir son honneur en déployant une _justice_ digne de la _sagesse_ qu'il a montrée. Il enlève Briséis à Achille, sans doute afin que ce héros, _qui portait avec lui le destin de Troie_, s'éloigne avec ses guerriers et ses vaisseaux, et qu'Hector égorge le reste des Grecs que la peste a pu épargner.... Voilà pourtant le poète qu'on a jusqu'ici regardé comme le _fondateur de la civilisation des Grecs_, comme l'_auteur de la politesse de leurs moeurs_. C'est du récit que nous venons de faire qu'il déduit toute l'Iliade; ses principaux acteurs sont un tel capitaine, un tel héros! Voilà le poète _incomparable dans la conception des caractères poétiques!_ Sans doute il mérite cet éloge, mais dans un autre sens, comme on le verra dans ce livre. Ses caractères les plus sublimes choquent en tout les idées d'un âge civilisé, mais ils sont _pleins de convenance_, si on les rapporte à la nature _héroïque_ des hommes _passionnés et irritables_ qu'il a voulu peindre.

Si Homère est un _sage_, un _philosophe_, que dire de la passion de ses héros pour le _vin_? Sont-ils affligés, leur consolation c'est de s'_enivrer_, comme fait particulièrement le sage Ulysse. Scaliger s'indigne de voir toutes ces _comparaisons tirées des objets les plus sauvages, de la nature la plus farouche_. Admettons cependant qu'Homère a été forcé de les choisir ainsi pour se faire mieux entendre du vulgaire, alors si _farouche_ et si _sauvage_; cependant le bonheur même de ces comparaisons, leur mérite incomparable, n'indique pas certainement un esprit _adouci_ et _humanisé par la philosophie_. Celui en qui les leçons des _philosophes_ auraient développé les sentimens de l'_humanité_ et de la _pitié_ n'aurait pas eu non plus ce _style si fier et d'un effet si terrible_ avec lequel il décrit dans toute la variété de leurs accidens, les plus sanglans _combats_, avec lequel il diversifie de cent manières bizarres les tableaux de _meurtre_ qui font la sublimité de l'Iliade. La _constance d'âme_ que donne et assure l'étude de la _sagesse philosophique_ pouvait-elle lui permettre de supposer tant de _légèreté_, tant de _mobilité_ dans les dieux et les héros; de montrer les uns, sur le moindre motif, passant du plus grand trouble à un calme subit; les autres, dans l'accès de la plus violente colère, se rappelant un souvenir touchant, et fondant en larmes[72]; d'autres au contraire, navrés de douleur, oubliant tout-à-coup leurs maux, et s'abandonnant à la joie, à la première distraction agréable, comme le sage Ulysse au banquet d'Alcinoüs; d'autres enfin, d'abord calmes et tranquilles, s'irritant d'une parole dite sans intention de leur déplaire, et s'emportant au point de menacer de la mort celui qui l'a prononcée. Ainsi Achille reçoit dans sa tente l'infortuné Priam, qui est venu seul pendant la nuit à travers le camp des Grecs, pour racheter le cadavre d'Hector; il l'admet à sa table, et pour un mot

que lui arrache le regret d'avoir perdu un si digne fils, Achille oublie les saintes lois de l'hospitalité, les droits d'une confiance généreuse, le respect dû à l'âge et au malheur; et dans le transport d'une fureur aveugle, il menace le vieillard de lui arracher la vie. Le même Achille refuse, dans son obstination impie, d'oublier en faveur de sa patrie l'injure d'Agamemnon, et ne secourt enfin les Grecs massacrés indignement par Hector, que pour venger le ressentiment particulier que lui inspire contre Pâris la mort de Patrocle. Jusque dans le tombeau, il se souvient de l'enlèvement de Briséis; il faut que la belle et malheureuse Polixène soit immolée sur son tombeau, et apaise par l'effusion du sang innocent ses cendres altérées de vengeance.

[Note 72: Au moyen âge, dont l'_Homère toscan_ (Dante) n'a chanté que des _faits réels_, nous voyons que Rienzi, exposant aux Romains l'oppression dans laquelle ils étaient tenus par les nobles, fut interrompu par ses sanglots et par ceux de tous les assistans. La vie de Rienzi par un auteur contemporain nous représente au naturel les _moeurs héroïques_ de la Grèce, telles qu'elles sont peintes dans Homère. (_Vico_). _Voy._ dans la note du discours le jugement sur Dante.]

Je n'ai pas besoin de dire qu'on ne peut guère comprendre comment _un esprit grave, un philosophe habitué à combiner ses idées d'une manière raisonnable_, se serait occupé à imaginer ces contes de vieilles, bons pour amuser les enfans, et dont Homère a rempli l'Odyssée.

Ces moeurs _sauvages_ et _grossières_, _fières_ et _farouches_, ces caractères _déraisonnables_ et _déraisonnablement obstinés_, quoique souvent _d'une mobilité et d'une légèreté puériles_, ne pouvaient appartenir, comme nous l'avons démon-

tré (LIVRE II, _Corollaires de la nature héroïque_), qu'à des hommes _faibles d'esprit_ comme des enfans, _doués d'une imagination vive_ comme celle des femmes, _emportés dans leurs passions_ comme les jeunes gens les plus violens. Il faut donc refuser à Homère toute _sagesse philosophique_.

Voilà l'origine des _doutes_ qui nous forcent de rechercher quel fut le VÉRITABLE HOMÈRE.

CHAPITRE II.

DE LA PATRIE D'HOMÈRE.

Presque toutes les cités de la Grèce se disputèrent la gloire d'avoir donné le jour à Homère. Plusieurs auteurs ont même cherché sa patrie dans l'Italie, et Léon Allacci (_de Patriâ Homeri_) s'est donné une peine inutile pour la déterminer. S'il est vrai qu'il n'existe point d'écrivain plus ancien qu'Homère, comme Josephe le soutient contre Appion le grammairien, si les écrivains que nous pourrions consulter ne sont venus que long-temps après lui, il faut bien que nous employions notre _critique métaphysique_ à trouver dans Homère lui-même et son siècle et sa patrie, en le considérant moins comme _auteur de livre_, que comme _auteur_ ou fondateur de _nation_; et en effet, il a été considéré comme le fondateur de la civilisation grecque.

L'_auteur de l'Odyssée_ naquit sans doute dans les parties occidentales de la Grèce, en tirant vers le midi. Un passage précieux justifie cette conjecture: Alcinoüs, roi de l'île des Phéaciens, maintenant Corfou, offre à Ulysse un vaisseau bien équipé, pour

le ramener dans son pays, et lui fait remarquer que ses sujets, _experts dans la marine, seraient en état, s'il le fallait, de le conduire jusqu'en Eubée_; c'était, au rapport de ceux que le hasard y avait conduits, la contrée la plus lointaine, la Thulé du monde grec (_ultima Thulé_). L'Homère de l'Odyssée qui avait une telle idée de l'Eubée, ne fut pas sans doute le même que celui de l'Iliade, car l'Eubée n'est pas très éloignée de Troie et de l'Asie-Mineure, _où naquit sans doute le dernier_.

On lit dans Sénèque, que c'était une question célèbre que débattaient les grammairiens grecs, de savoir si _l'Iliade et l'Odyssée étaient du même auteur_.

Si les villes grecques se disputèrent l'honneur d'avoir produit Homère, c'est que chacune reconnaissait dans l'Iliade et l'Odyssée _ses mots, ses phrases et son dialecte vulgaires_. Cette observation nous servira à _découvrir_ le VÉRITABLE HOMÈRE.

CHAPITRE III.

DU TEMPS OÙ VÉCUT HOMÈRE.

L'âge d'Homère nous est indiqué par les remarques suivantes, tirées de ses poèmes:--1. Aux funérailles de Patrocle, Achille donne tous les _jeux_ que la Grèce civilisée célébrait à Olympie.--2. L'_art de fondre_ des bas reliefs et de _graver_ les métaux était déjà inventé, comme le prouve, entre autres exemples, le bouclier d'Achille. La _peinture_ n'était pas encore trouvée, ce qui s'explique naturellement: _l'art du fondeur_ abstrait les superficies, mais il en conserve une partie par le relief; _l'art du

graveur_ ou _ciseleur_ en fait autant dans un sens opposé; mais la _peinture_ abstrait les superficies d'une manière absolue; c'est, dans les arts du dessin, le dernier effort de l'invention. Aussi, ni Homère ni Moïse ne font mention d'aucune peinture; preuve de leur antiquité!--3. Les délicieux _jardins_ d'Alcinoüs, la magnificence de son _palais_, la somptuosité de sa _table_, prouvent que les Grecs admiraient déjà le luxe et le faste.--4. Les Phéniciens portaient déjà sur les côtes de la Grèce l'_ivoire_, la _pourpre_ et cet _encens_ d'Arabie dont la grotte de Vénus exhale le parfum; en outre, du lin ou _byssus_ le plus fin, de riches _vêtemens_. Parmi les présens offerts à Pénélope par ses amans, nous remarquons un voile ou manteau dont l'ingénieux travail ferait honneur au luxe recherché des temps modernes[73].--5. Le char sur lequel Priam va trouver Achille est de bois de _cèdre_; l'antre de Calypso en exhala l'agréable odeur. Cette délicatesse de bon goût fut ignorée des Romains aux époques où les Néron et les Héliogabale aimaient à anéantir les choses les plus précieuses, comme par une sorte de fureur.--6. Descriptions des _bains_ voluptueux de Circé.--7. Les _jeunes esclaves_ des amans de Pénélope, avec leur beauté, leurs grâces et leurs blondes chevelures, nous sont représentés tels que les recherche la délicatesse moderne.-8. Les hommes soignent leur _chevelure_ comme les femmes; Hector et Diomède en font un reproche à Pâris.--9. Homère nous montre toujours ses héros se nourrissant de _chair rôtie_, nourriture la plus simple de toutes, celle qui demande le moins d'apprêt, puisqu'il suffit de braises pour la préparer[74]. Les _viandes bouillies_ ne durent venir qu'ensuite, car elles exigent, outre le feu, de l'eau, un chaudron et un trépied; Virgile nourrit ses héros de viandes bouillies, et leur en fait aussi rôtir avec des broches. Enfin vinrent les _alimens assaisonnés_.--Ho-

mère nous présente comme l'aliment le plus délicat des héros, _la farine mêlée de fromage et de miel_; mais il tire de la _pêche_ deux de ses comparaisons; et lorsqu'Ulysse, rentrant dans son palais sous les habits de l'indigence, demande l'aumône à l'un des amans de Pénélope, il lui dit que _les dieux donnent aux rois hospitaliers et bienfaisans des mers abondantes en poissons qui font les délices des festins_.--10. Les _héros_ contractent mariage avec des _étrangères_; les _bâtards succèdent_ au trône; observation importante qui prouverait qu'Homère a paru à l'époque où le _droit héroïque_ tombait en désuétude dans la Grèce, pour faire place à la _liberté populaire_.

[Note 73:

. [Grec: megan perikallea peplon poikilon en d'ar' esan peronai duo kaidecha pasai chruseiai, klêisin eugnamptois araroiai]. Od. [Grec: Sigma].]

[Note 74: L'usage en resta dans les sacrifices, et les Romains appelèrent toujours _prosficia_ les chairs des victimes rôties sur les autels que l'on partageait entre les convives; dans la suite les victimes, comme les viandes profanes, furent rôties avec des broches. Lorsqu'Achille reçoit Priam à sa table, il ouvre l'agneau, et ensuite Patrocle le rôtit, prépare la table, et sert le pain dans des corbeilles; les héros ne célébraient point de banquets qui ne fussent des sacrifices, où ils étaient eux-mêmes les prêtres. Les Latins en conservèrent _epulæ_, banquets somptueux, le plus souvent donnés par les grands; _epulum_, repas donné au peuple par la république; _epulones_, prêtres qui prenaient part au repas sacré. Agamemnon tue lui-même les deux agneaux dont le sang doit consacrer le traité fait avec Priam; tant on attachait

alors une idée magnifique à une action qui nous semble maintenant celle d'un boucher! (_Vico_).]

En réunissant toutes ces observations, recueillies pour la plupart dans l'Odyssée, ouvrage de la vieillesse d'Homère au sentiment de Longin, nous partageons l'opinion de ceux qui placent l'âge d'Homère _long-temps après la guerre de Troie_, à une distance de quatre siècles et demi, et nous le croyons contemporain de Numa. Nous pourrions même le rapprocher encore, car Homère parle de l'Égypte, et l'on dit que Psammétique, dont le règne est postérieur à celui de Numa, fut le premier roi d'Égypte qui ouvrit cette contrée aux Grecs; mais une foule de passages de l'Odyssée montrent que la Grèce était depuis long-temps ouverte aux marchands phéniciens, dont les Grecs aimaient déjà les récits non moins que les marchandises, à-peu-près comme l'Europe accueille maintenant tout ce qui vient des Indes. Il n'est donc point contradictoire qu'Homère n'ait pas vu l'Égypte, et qu'il raconte tant de choses de l'Égypte et de la Lybie, de la Phénicie et de l'Asie en général, de l'Italie et de la Sicile, d'après les rapports que les Phéniciens en faisaient aux Grecs.

Il n'est pas si facile d'accorder _cette recherche et cette délicatesse dans la manière de vivre_, que nous observions tout-à-l'heure, avec les _moeurs sauvages et féroces_ qu'il attribue à ses héros, particulièrement dans l'Iliade. Dans l'impuissance d'accorder ainsi la douceur et la férocité, _ne placidis coeant immitia_, on est tenté de croire que les deux poèmes ont été travaillés par plusieurs mains, et continués pendant plusieurs âges. Nouveau pas que nous faisons dans la _recherche du_ VÉRITABLE HOMÈRE.

CHAPITRE IV.

POURQUOI LE GÉNIE D'HOMÈRE DANS LA POÉSIE HÉROÏQUE NE PEUT JAMAIS ÊTRE ÉGALÉ. OBSERVATIONS SUR LA COMÉDIE ET LA TRAGÉDIE.

L'absence _de toute philosophie_ que nous avons remarquée dans Homère, et nos _découvertes sur sa patrie et sur l'âge_ où il a vécu, nous font soupçonner fortement qu'il pourrait bien n'avoir été qu'_un homme tout-à-fait vulgaire_. À l'appui de ce soupçon viennent deux observations.

1. Horace, dans son Art poétique, trouve qu'il est trop difficile d'imaginer de nouveaux _caractères_ après Homère, et conseille aux poètes tragiques de les emprunter plutôt à l'Iliade (_Rectiùs iliacum carmen deducis in actus, Quàm si....._). Il n'en est pas de même pour la _comédie_: les caractères de la nouvelle comédie à Athènes furent tous imaginés par les poètes du temps, auxquels une loi défendait de jouer des personnages réels, et ils le furent avec tant de bonheur, que les Latins, avec tout leur orgueil, reconnaissent la supériorité des Grecs dans la comédie. (Quintilien).

2. Homère, venu si long-temps avant les philosophes, les critiques et les auteurs d'_Arts poétiques_, fut et reste encore _le plus sublime des poètes_ dans le genre le plus sublime, _dans le genre héroïque_; et la _tragédie_ qui naquit après fut toute _grossière_ dans ses commencemens, comme personne ne l'ignore.

La première de ces difficultés eût dû suffire pour exciter les recherches des Scaliger, des Patrizio, des Castelvetro, et pour enga-

ger tous les maîtres de l'_art poétique_ à chercher la raison de cette différence.... Cette raison ne peut se trouver que dans l'_origine de la poésie_ (v. le livre précédent), et conséquemment dans la _découverte des caractères poétiques_, qui font toute l'essence de la poésie.

1. L'ancienne comédie prenait des _sujets véritables_ pour les mettre sur la scène, tels qu'ils étaient; ainsi ce misérable Aristophane joua Socrate sur le théâtre, et prépara la ruine du plus vertueux des Grecs. La _nouvelle comédie peignit les moeurs des âges civilisés_, dont les philosophes de l'école de Socrate avaient déjà fait l'objet de leurs méditations; éclairés par les _maximes_ dans lesquelles cette philosophie avait résumé toute la morale, Ménandre et les autres comiques grecs purent se former des _caractères idéaux_, propres à frapper l'attention du vulgaire, si docile aux _exemples_, tandis qu'il est si incapable de profiter des _maximes_.

2. La _tragédie_, bien différente dans son objet, met sur la scène les _haines_, les _fureurs_, les _ressentimens_, les _vengeances héroïques_, toutes passions des _natures sublimes_. Les sentimens, le langage, les actions qui leur sont appropriés, ont, par leur violence et leur atrocité même, quelque chose de _merveilleux_, et toutes ces choses sont au plus haut degré _conformes entre elles_, et _uniformes dans leurs sujets_. Or, ces tableaux passionnés ne furent jamais faits avec plus d'avantage que par les Grecs des _temps héroïques_, à la fin desquels vint Homère..... Aristote dit avec raison dans sa Poétique, qu'Homère est _un poète unique pour les fictions_. C'est que les _caractères poétiques_ dont Horace admire dans ses ouvrages l'incomparable vérité, se rapportèrent à _ces genres créés par l'imagina-

tion_ (_generi fantastici_), dont nous avons parlé dans la _métaphysique poétique_. À chacun de ces _caractères_ les peuples grecs attachèrent toutes les _idées particulières_ qu'on pouvait y rapporter, en considérant chaque caractère comme un genre. Au caractère d'Achille, dont la peinture est le principal sujet de l'Iliade, ils rapportèrent toutes les qualités propres à la _vertu héroïque_, les sentimens, les moeurs qui résultent de ces qualités, l'irritabilité, la colère implacable, la violence _qui s'arroge tout par les armes_ (Horace). Dans le caractère d'Ulysse, principal sujet de l'Odyssée, ils firent entrer tous les traits distinctifs de la _sagesse héroïque_, la prudence, la patience, la dissimulation, la duplicité, la fourberie, cette attention à sauver l'exactitude du langage, sans égard à la réalité des actions, qui fait que ceux qui écoutent, se trompent eux-mêmes. Ils attribuèrent à ces deux _caractères_ les actions _particulières_ dont la célébrité pouvait assez frapper l'attention d'un peuple encore stupide, pour qu'il les rangeât dans l'un ou dans l'autre genre. Ces deux _caractères_, ouvrages d'une nation tout entière, devaient nécessairement présenter dans leur conception une heureuse _uniformité_; c'est dans cette _uniformité_, d'accord avec le sens commun d'une nation entière, que consiste toute la _convenance_, toute la grâce d'une fable. Créés par de si puissantes imaginations, ces caractères ne pouvaient être que _sublimes_. De là deux lois éternelles en poésie: d'après la première, le _sublime poétique_ doit toujours avoir quelque chose de _populaire_; en vertu de la seconde, les peuples qui se firent d'abord eux-mêmes les _caractères héroïques_, ne peuvent observer leurs contemporains _civilisés_ [et par conséquent si différens], sans leur transporter les idées qu'ils empruntent à ces caractères si renommés.

CHAPITRE V.

OBSERVATIONS PHILOSOPHIQUES DEVANT SERVIR À LA DÉCOUVERTE DU VÉRITABLE HOMÈRE.

1. Rappelons d'abord cet axiome: _Les hommes sont portés naturellement à consacrer le souvenir des lois et institutions qui font la base des sociétés auxquelles ils appartiennent._--2. L'_histoire_ naquit d'abord, ensuite la _poésie_. En effet, l'histoire est la simple _énonciation du vrai_, dont la poésie est une _imitation exagérée_. Castelvetro a aperçu cette vérité, mais cet ingénieux écrivain n'a pas su en profiter pour trouver la véritable _origine de la poésie_; c'est qu'il fallait combiner ce principe avec le suivant:--3. Les _poètes_ ayant certainement précédé les _historiens vulgaires_, la première _histoire_ dut être la _poétique_.--4. Les _fables_ furent à leur origine des récits véritables et d'un caractère sérieux, et ([Grec: mythos] _fable_, a été définie par _vera narratio_). Les fables naquirent, pour la plupart, _bizarres_, et devinrent successivement _moins appropriées_ à leurs sujets primitifs, _altérées, invraisemblables, obscures, d'un effet choquant_ et surprenant, enfin _incroyables_; voilà les sept sources de la difficulté des fables.--5. Nous avons vu dans le second livre comment Homère reçut les fables déjà _altérées_ et _corrompues_.--6. Les _caractères poétiques_, qui sont l'essence des _fables_, naquirent d'une impuissance naturelle des premiers hommes, incapables d'_abstraire du sujet ses formes et ses propriétés_; en conséquence, nous trouvons dans ces _caractères_ une _manière de penser commandée par la nature aux nations entières_, à l'époque de leur plus profonde barbarie.--C'est le propre des barbares d'agrandir et d'étendre toujours les _idées particulières_. _Les esprits bornés_, dit Aristote dans sa Morale,

font une maxime, une règle générale, _de chaque idée particulière_. La raison doit en être que l'esprit humain, infini de sa nature, étant resserré dans la grossièreté de ses sens, ne peut exercer ses facultés presque divines qu'en _étendant les idées particulières_ par l'imagination. C'est pour cela peut-être que dans les poètes grecs et latins les images des dieux et des héros apparaissent toujours plus grandes que celles des hommes, et qu'aux siècles barbares du moyen âge, nous voyons dans les tableaux les figures du Père, de Jésus-Christ et de la Vierge, d'une grandeur colossale.--7. La _réflexion_, détournée de son usage naturel, est _mère du mensonge_ et de la fiction. Les barbares en sont dépourvus; aussi les premiers poètes héroïques des Latins chantèrent des histoires véritables, c'est-à-dire les guerres de Rome. Quand la barbarie de l'antiquité reparut au moyen âge, les poètes latins de cette époque, les Gunterius, les Guillaume de Pouille, ne chantèrent que des faits réels. Les romanciers du même temps s'imaginaient écrire des histoires véritables, et le Boiardo, l'Arioste, nés dans un siècle éclairé par la philosophie, tirèrent les sujets de leur poème de la chronique de l'archevêque Turpin. C'est par l'effet de ce _défaut de réflexion_, qui rend les barbares incapables de _feindre_, que Dante, tout profond qu'il était dans la _sagesse philosophique_, a représenté dans sa Divine Comédie, des personnages réels et des faits historiques. Il a donné à son poème le titre de _comédie_, dans le sens de l'_ancienne comédie_ des Grecs, qui prenait pour sujet des personnages réels. Dante ressembla sous ce rapport à l'Homère de l'Iliade, que Longin trouve toute dramatique, toute en actions, tandis que l'Odyssée est toute en récits. Pétrarque, avec toute sa science, a pourtant chanté dans un poème latin la seconde guerre punique; et dans ses poésies italiennes, les _Triomphes_, où il prend le ton

héroïque, ne sont autre chose qu'un _recueil d'histoires_.--Une preuve frappante que les premières _fables_ furent des _histoires_, c'est que la _satire_ attaquait non-seulement des personnes _réelles_, mais les personnes les plus connues; que la _tragédie_ prenait pour sujets des _personnages de l'histoire poétique_; que l'_ancienne comédie_ jouait sur la scène _des hommes_ célèbres encore _vivans_. Enfin la _nouvelle comédie_, née à l'époque où les Grecs étaient le plus capables de _réflexion_, _créa_ des personnages tout d'_invention_; de même, dans l'Italie moderne, la _nouvelle comédie_ ne reparut qu'au commencement de ce quinzième siècle, déjà si éclairé. Jamais les Grecs et les Latins ne prirent un _personnage imaginaire_ pour sujet principal d'une tragédie. Le public moderne, d'accord en cela avec l'ancien, veut que les opéras dont les sujets sont tragiques, soient _historiques_ pour le fond; et s'il supporte les _sujets d'invention_ dans la comédie, c'est que ce sont des aventures particulières qu'il est tout simple qu'on ignore, et que pour cette raison l'on croit véritables.--8. D'après cette explication des _caractères poétiques_, les allégories poétiques qui y sont rattachées, ne doivent avoir qu'un sens relatif à l'_histoire_ des premiers temps de la Grèce.--9. De telles _histoires durent se conserver naturellement dans la mémoire_ des peuples, en vertu du premier principe observé au commencement de ce chapitre. Ces premiers hommes, qu'on peut considérer comme représentant l'enfance de l'humanité, durent posséder à un degré merveilleux la faculté de la _mémoire_, et sans doute il en fut ainsi par une volonté expresse de la Providence; car, au temps d'Homère, et quelque temps encore après lui, l'écriture vulgaire n'avait pas encore été trouvée (Josephe contre Appion). Dans ce travail de l'esprit, les peuples, qui à cette époque étaient pour

ainsi dire tout _corps_ sans _réflexion_, furent tout _sentiment_ pour _sentir_ les particularités, toute _imagination_ pour les saisir et les agrandir, toute _invention_ pour les rapporter aux genres que l'imagination avait créés (_generi fantastici_), enfin toute _mémoire_ pour les retenir. Ces facultés appartiennent sans doute à l'esprit, mais tirent du corps leur origine et leur vigueur. Chez les Latins, _mémoire_ est synonyme d'_imagination_ (_memorabile_, imaginable, dans Térence); ils disent _comminisci_ pour feindre, imaginer; _commentum_ pour une _fiction_, et en italien _fantasia_ se prend de même pour _ingegno_. La _mémoire_ rappelle les objets, l'_imagination_ en imite et en altère la forme réelle, le _génie_ ou faculté d'inventer leur donne un tour nouveau, et en forme des assemblages, des compositions nouvelles. Aussi les _poètes théologiens_ ont-ils appelé la _mémoire_ la _mère des Muses_.--10. Les _poètes_ furent donc sans doute les premiers _historiens_ des nations. Ceux qui ont cherché l'_origine de la poésie_, depuis Aristote et Platon, auraient pu remarquer sans peine que toutes les _histoires_ des nations païennes ont des commencemens _fabuleux_.--11. Il est impossible d'être à-la-fois et au même degré _poète_ et _métaphysicien sublimes_. C'est ce que prouve tout examen de la nature de la poésie. La _métaphysique_ détache l'_âme_ des _sens_; la _faculté poétique_ l'y plonge pour ainsi dire et l'y ensevelit; la _métaphysique_ s'élève aux _généralités_, la _faculté_ poétique descend aux _particularités_.--12. En poésie, l'art est inutile sans la nature: la poétique, la critique, peuvent faire des esprits _cultivés_, mais non pas leur donner de la _grandeur_; la _délicatesse_ est un talent pour les petites choses, et la _grandeur d'esprit_ les dédaigne naturellement. Le torrent impétueux peut-il rouler une eau limpide? ne faut-il pas qu'il en-

traîne dans son cours des arbres et des rochers? _Excusons_ donc _les choses basses et grossières qui se trouvent dans Homère_.--13. Malgré ces défauts, Homère n'en est pas moins _le père, le prince de tous les poètes sublimes_. Aristote trouve qu'il est impossible d'_égaler les mensonges poétiques d'Homère_; Horace dit _que ses caractères sont inimitables_; deux éloges qui ont le même sens.--Il semble s'élever jusqu'au ciel par le _sublime de la pensée_; nous avons expliqué déjà ce mérite d'Homère, LIVRE II, page 225.

Joignez à ces réflexions celles que nous avons faites un peu plus haut (pages 252-257), et qui prouvent à-la-fois combien il est poète, et _combien peu il est philosophe_.--14. Les _inconvenances_, les _bizarreries_ qu'on pourrait lui reprocher, furent l'effet naturel de l'impuissance, de la _pauvreté de la langue_ qui se formait alors. Le _langage_ se composait encore d'_images_, de _comparaisons_, faute de _genres_ et _d'espèces qui pussent définir les choses avec propriété_; ce langage était le produit naturel d'une _nécessité, commune à des nations entières_.--C'était encore une _nécessité_ que les premières nations parlassent _en vers héroïques_ (LIVRE II, page 158).--15. De telles _fables_, de telles _pensées_ et de telles _moeurs_, un tel _langage_ et de tels _vers_ s'appelèrent également _héroïques_, furent _communs à des peuples entiers_, et par conséquent _aux individus_ dont se composaient ces peuples.

CHAPITRE VI.

OBSERVATIONS PHILOLOGIQUES, QUI SERVIRONT À LA DÉCOUVERTE DE VÉRITABLE HOMÈRE.

1. Nous avons déjà dit plus haut que toutes les anciennes _histoires_ profanes commencent par des _fables_; que les peuples barbares, sans communication avec le reste du monde, comme les anciens Germains et les Américains, conservaient _en vers l'histoire_ de leurs premiers temps; que l'_histoire romaine_ particulièrement fut d'abord écrite par des _poètes_, et qu'au moyen âge celle de l'Italie le fut aussi par des poètes latins.--2. Manéthon, grand _pontife_ d'Égypte, avait donné à l'_histoire_ des premiers âges de sa nation, écrite en hiéroglyphes, l'interprétation d'une sublime _théologie naturelle_; les _philosophes_ grecs donnèrent une explication _philosophique_ aux _fables_ qui contenaient l'_histoire_ des âges les plus anciens de la Grèce. Nous avons, dans le livre précédent, tenu une marche tout-à-fait contraire: nous avons ôté aux _fables_ leurs sens _mystique_ ou _philosophique_ pour leur rendre leur véritable sens _historique_.--3. Dans l'Odyssée, on veut louer quelqu'un d'avoir bien raconté une _histoire_, et l'on dit qu'_il l'a racontée comme un chanteur_ ou _un musicien_. Ces _chanteurs_ n'étaient sans doute autres que les _rapsodes_, ces hommes du peuple qui savaient chacun par coeur quelque morceau d'Homère, et conservaient ainsi dans leur mémoire ses poèmes, qui n'étaient point encore écrits. (_Voy._ Josephe contre Appion.) Ils allaient isolément de ville en ville en chantant les vers d'Homère dans les fêtes et dans les foires.--4. D'après l'étymologie, les _rapsodes_ (de [Grec: rhaptein], _coudre_, [Grec: ôdas], _des chants_), ne faisaient que _coudre_, arranger les _chants_ qu'ils avaient re-

cueillis, sans doute dans le peuple même. Le mot _Homère_ présente dans son étymologie un sens analogue, [Grec: homou], _ensemble_, [Grec: eirein], _lier_. [Grec: homêros] signifie _répondant_, parce que le _répondant lie_ ensemble le créancier et le débiteur. Cette étymologie, appliquée à l'Homère que l'on a conçu jusqu'ici, est aussi éloignée et aussi forcée qu'elle est convenable et facile relativement à notre Homère, qui _liait_, _composait_, c'est-à-dire mettait ensemble _les fables_.--5. _Les Pisistratides divisèrent et disposèrent les poèmes d'Homère en Iliade et en Odyssée._ Ceci doit nous faire entendre que ces poèmes n'étaient auparavant qu'un amas confus de traditions poétiques. On peut remarquer d'ailleurs combien diffère le style des deux poèmes.--Les mêmes Pisistratides ordonnèrent qu'à l'avenir ces poèmes _seraient chantés par les rapsodes_ dans la fête des Panathénées (Cicéron, _De naturâ deorum_. Elien).--6. Mais les Pisistratides furent chassés d'Athènes peu de temps avant que les Tarquins le fussent de Rome, de sorte qu'en plaçant Homère au temps de Numa, comme nous l'avons fait, les _rapsodes conservèrent long-temps encore ses poèmes dans leur mémoire_. Cette tradition ôte tout crédit à la précédente, d'après laquelle les poèmes d'Homère auraient été _corrigés, divisés et mis en ordre_ du temps des Pisistratides. Tout cela eût supposé l'écriture vulgaire, et si cette écriture eût existé dès cette époque, on n'aurait plus eu besoin de rapsodes pour retenir et pour chanter des morceaux de ces poèmes.[75]

[Note 75: Rien n'indique qu'Hésiode qui laissa ses ouvrages écrits ait été appris par coeur, comme Homère, par les rapsodes. Les chronologistes ont donc pris un soin puéril en le plaçant trente ans avant Homère, tandis qu'il dut venir après les Pisistratides.

On pourrait cependant attaquer cette opinion en considérant Hésiode comme un de ces poètes cycliques, qui chantèrent toute l'_histoire fabuleuse_ des Grecs, depuis l'origine de leur théogonie jusqu'au retour d'Ulysse à Itaque, et en les plaçant dans la même classe que les rapsodes homériques. Ces poètes dont le nom vient de [Grec: kyklos], _cercle_, ne purent être que des hommes du peuple qui, les jours de fêtes, chantaient les fables à la multitude rassemblée en cercle autour d'eux. On les désigne ordinairement eux-mêmes par l'épithète de [Grec: kyklioi], [Grec: ekyklioi], et les recueils de leurs ouvrages par [Grec: kyklos epikos, kyklia epê, poiêma enkyklikon], ou simplement [Grec: kyklos]. Hésiode, considéré comme un _poète cyclique_, qui raconte toutes les _fables relatives aux dieux_ de la Grèce, aurait précédé Homère.

Ce que nous disions d'abord d'Hésiode, nous le dirons d'Hippocrate. Il laissa des ouvrages considérables écrits, non en vers, mais en _prose_, et par conséquent _incapables d'être retenus par coeur_; nous le placerons au temps d'Hérodote. (_Vico_).]

Ce qui achève de prouver qu'Homère est _antérieur à l'usage de l'écriture_, c'est qu'_il ne fait mention nulle part des lettres de l'alphabet_. La lettre écrite par Prétus pour perdre Bellérophon, le fut, dit-il, _par des signes_, [Grec: sêmata].--7. Aristarque _corrigea_ les poèmes d'Homère, et pourtant, sans parler de cette foule de _licences_ dans la mesure, on trouve encore dans la variété de ses dialectes, _ce mélange discordant d'expressions hétérogènes_, qui étaient sans doute autant d'_idiotismes_ des divers peuples de la Grèce.--8. Voyez plus haut ce que nous avons dit sur la patrie et sur l'âge d'Homère. Longin, ne pouvant dissimuler la grande _diversité de style_ qui se trouve dans les deux

poèmes, prétend qu'_Homère fit l'Iliade lorsqu'il était jeune encore, et qu'il composa l'Odyssée dans sa vieillesse_. Sans doute la colère d'Achille lui semble un sujet plus convenable pour un jeune homme, les aventures du prudent Ulysse pour un vieillard. Mais comment savoir ces particularités de l'histoire d'un homme, lorsqu'on en ignore les deux circonstances les plus importantes, le temps et le lieu? C'est ce qui doit ôter toute confiance à la _Vie d'Homère_ qu'a composée Plutarque, et à celle qu'on attribue souvent à Hérodote, et dans laquelle l'auteur a rempli un volume de tant de détails minutieux et de tant de belles aventures.--9. La tradition veut qu'Homère ait été _aveugle_, et qu'il ait tiré de là son nom (c'était le sens d'[Grec: Omêros] dans le dialecte ionien). Homère lui-même nous représente _toujours aveugles_ les poètes qui chantent à la table des grands; c'est un _aveugle_ qui paraît au banquet d'Alcinoüs et à celui des amans de Pénélope.--_Les aveugles ont une mémoire étonnante._--Enfin, selon la même tradition, Homère était _pauvre, et allait dans les marchés de la Grèce en chantant ses poèmes_.

CHAPITRE VII.

§. I. DÉCOUVERTE DU VÉRITABLE HOMÈRE.

Ces observations philosophiques et philologiques nous portent à croire qu'il en est d'_Homère_ comme de la _guerre de Troie_, qui fournit à l'histoire une fameuse époque chronologique, et dont cependant les plus sages critiques révoquent en doute la réalité. Certainement, s'il ne restait pas plus de traces d'_Homère_ que de la _guerre de Troie_, nous ne pourrions y

voir, après tant de difficultés, qu'_un être idéal_, et non pas un homme. Mais _ces deux poèmes_ qui nous sont parvenus, nous forcent de n'admettre cette opinion qu'à demi, et de dire qu'_Homère a été l'idéal ou le_ caractère héroïque _du peuple de la Grèce racontant sa propre histoire dans des chants nationaux_.

§. II. _Tout ce qui était absurde et invraisemblable dans l'Homère que l'on s'est figuré jusqu'ici, devient dans notre Homère convenance et nécessité._

--1. D'abord l'incertitude de la _patrie_ d'Homère nous oblige de dire que si les peuples de la Grèce se disputèrent l'honneur de lui avoir donné le jour, et le revendiquèrent tous pour concitoyen, c'est qu'ils _étaient eux-mêmes Homère_.--S'il y a une telle diversité d'opinion sur l'époque où il a vécu, c'est qu'il vécut en effet dans la bouche et dans la mémoire des mêmes peuples, depuis la guerre de Troie jusqu'au temps de Numa, ce qui fait quatre cent soixante ans.--2. La _cécité_, la _pauvreté_ d'Homère furent celles des rapsodes, qui, étant aveugles (d'où leur venait le nom d'[Grec: homêroi]), avaient une plus forte mémoire. C'étaient de pauvres gens qui gagnaient leur vie à chanter par les villes les _poèmes homériques_, dont ils étaient auteurs, en ce sens qu'ils faisaient partie des peuples qui y avaient consigné leur histoire.--3. De cette manière, Homère composa l'Iliade _dans sa jeunesse_, c'est-à-dire dans celle de la Grèce. Elle se trouvait alors tout ardente de passions sublimes, d'orgueil, de colère et de vengeance. Ces sentimens sont ennemis de la dissimulation, et n'excluent point la générosité; elle devait admirer Achille, le _héros de la force_. Homère déjà _vieux_ composa l'Odyssée, lorsque les passions des Grecs commençaient à être refroidies par la réflexion, mère de la prudence. La Grèce devait alors admi-

rer Ulysse, le _héros de la sagesse_. Au temps de la jeunesse d'Homère, la fierté d'Agamemnon, l'insolence et la barbarie d'Achille plaisaient aux peuples de la Grèce. Lors de sa vieillesse, ils aimaient déjà le luxe d'Alcinoüs, les délices de Calypso, les voluptés de Circé, les chants des Sirènes et les amusemens des amans de Pénélope. Comment en effet rapporter au même âge des moeurs absolument opposées? Cette difficulté a tellement frappé Platon, que, ne sachant comment la résoudre, il prétend que dans les divins transports de l'enthousiasme poétique, Homère put voir dans l'avenir ces moeurs efféminées et dissolues. Mais n'est-ce pas attribuer le comble de l'imprudence à celui qu'il nous présente comme le fondateur de la civilisation grecque? Peindre d'avance de telles moeurs, tout en les condamnant, n'est-ce pas enseigner à les imiter? Convenons plutôt que l'auteur de l'Iliade dut précéder de long-temps celui de l'Odyssée; que le premier, originaire du nord-est de la Grèce, chanta la guerre de Troie qui avait eu lieu dans son pays; et que l'autre, né du côté de l'Orient et du Midi, célèbre Ulysse qui régnait dans ces contrées.--4. Le caractère individuel d'Homère, disparaissant ainsi dans la foule des peuples grecs, il se trouve justifié de tous les reproches que lui ont faits les critiques, et particulièrement de la bassesse des pensées, de la grossièreté des moeurs, de ses comparaisons sauvages, des idiotismes, des licences de versification, de la variété des dialectes qu'il emploie; enfin d'avoir élevé les hommes à la grandeur des dieux, et fait descendre les dieux au caractère d'hommes. Longin n'ose défendre de telles fables qu'en les expliquant par des allégories philosophiques; c'est dire assez que, prises dans leur premier sens, elles ne peuvent assurer à Homère la gloire d'avoir fondé la civilisation grecque.--Toutes ces imperfections de la poésie homérique que l'on a tant critiquées ré-

pondent à autant de caractères des peuples grecs eux-mêmes.--5. Nous assurons à Homère le privilège d'avoir eu seul la puissance d'inventer les _mensonges poétiques_ (Aristote), _les caractères héroïques_ (Horace); le privilège d'une incomparable éloquence dans ses comparaisons sauvages, dans ses affreux tableaux de morts et de batailles, dans ses peintures sublimes des passions, enfin le mérite du style le plus brillant et le plus pittoresque. Toutes ces qualités appartenaient à l'âge héroïque de la Grèce. C'est le génie de cet âge qui fit d'Homère un _poète_ incomparable. Dans un temps où la mémoire et l'imagination étaient pleines de force, où la puissance d'invention était si grande, il ne pouvait être _philosophe_. Aussi ni la philosophie, ni la poétique ou la critique, qui vinrent plus tard, n'ont pu jamais faire un poète qui approchât seulement d'Homère.--6. Grâces à notre découverte, Homère est assuré désormais des trois titres immortels qui lui ont été donnés, d'avoir été le _fondateur de la civilisation grecque_, le _père de tous les autres poètes_, et la _source des diverses philosophies_ de la Grèce. Aucun de ces trois titres ne convenait à Homère, tel qu'on se l'était figuré jusqu'ici. Il ne pouvait être regardé comme le _fondateur de la civilisation grecque_, puisque, dès l'époque de Deucalion et Pyrrha, elle avait été fondée avec l'institution des mariages, ainsi que nous l'avons démontré en traitant de la _sagesse poétique_ qui fut le principe de cette civilisation. Il ne pouvait être regardé comme le _père des poètes_, puisqu'avant lui avaient fleuri les _poètes théologiens_, tels qu'Orphée, Amphion, Linus et Musée; les chronologistes y joignent Hésiode en le plaçant trente ans avant Homère. Il fut même devancé par plusieurs poètes héroïques, au rapport de Cicéron (Brutus); Eusèbe les nomme dans sa _préparation évangélique_; ce sont Philamon, Thémiride, Démodocus, Épiménide,

Aristée, etc.--Enfin, on ne pouvait voir en lui la _source des diverses philosophies_ de la Grèce, puisque nous avons démontré dans le second Livre que les philosophes ne trouvèrent point leurs doctrines dans les fables homériques, mais qu'ils les y rattachèrent. La _sagesse poétique_ avec ses fables fournit seulement aux philosophes l'occasion de méditer les plus hautes vérités de la métaphysique et de la morale, et leur donna en outre la facilité de les expliquer.

§. III. _On doit trouver dans les poèmes d'Homère les deux principales sources des faits relatifs au droit naturel des gens, considéré chez les Grecs._

Aux éloges que nous venons de donner à Homère, ajoutons celui d'avoir été le _plus ancien historien du paganisme_, qui nous soit parvenu. Ses poèmes sont comme _deux grands trésors où se trouvent conservées les moeurs des premiers âges de la Grèce_. Mais le destin des _poèmes d'Homère_ a été le même que celui des _lois des douze tables_. On a rapporté ces lois au législateur d'Athènes, d'où elles seraient passées à Rome, et l'on n'y a point vu l'_histoire du droit naturel des peuples héroïques du Latium_; on a cru que les _poèmes d'Homère_ étaient la création du rare génie d'un individu, et l'on n'y a pu découvrir l'_histoire du droit naturel des peuples héroïques de la Grèce_.

APPENDICE.

Histoire raisonnée des poètes dramatiques et lyriques.

Nous avons déjà montré qu'antérieurement à Homère il y avait eu trois âges de poètes: celui des _poètes théologiens_, dans les chants desquels les fables étaient encore des histoires véritables et d'un caractère sévère; celui des _poètes héroïques_,

qui altérèrent et corrompirent ces fables; enfin l'_âge d'Homère_, qui les reçut altérées et corrompues. Maintenant la même _critique métaphysique_ peut, en nous montrant la cours d'idées que suivirent les anciens peuples, jeter un jour tout nouveau sur l'_histoire des poètes dramatiques et lyriques_.

Cette histoire a été traitée par les philologues avec bien de l'obscurité et de la confusion. Ils placent parmi les _lyriques_ Amphion de Méthymne, poète très ancien des temps héroïques. Ils disent qu'il trouva le _dityrambe_, et aussi le _choeur_; qu'il introduisit des _satyres_ qui chantaient des vers; que le _dityrambe_ était un _choeur_ qui dansait en rond, en chantant des vers en l'honneur de Bacchus. À les entendre, le temps des _poètes lyriques_ vit aussi fleurir des _poètes tragiques_ distingués, et Diogène Laërce assure que la première tragédie fut représentée par le _choeur_ seulement. Ils disent encore qu'Eschyle fut le premier poète tragique, et Pausanias raconte qu'il reçut de Bacchus l'ordre d'écrire des tragédies; d'un autre côté, Horace qui dans son art poétique commence à traiter de la tragédie en parlant de la satyre, en attribue l'invention à Thespis, qui au temps des vendanges fit jouer la première satire sur des tombereaux. Après serait venu Sophocle, que Palémon a proclamé l'_Homère des tragiques_; enfin la carrière eût été fermée par Euripide qu'Aristote appelle le tragique par excellence, [Grec: tragikôtatos]. Ils placent dans le même âge Aristophane, premier auteur de la _vieille comédie_, dont les _nuées_ perdirent le vertueux Socrate. Cet abus ouvrit la route de la nouvelle comédie que Ménandre suivit plus tard.

Pour résoudre ces difficultés, il faut reconnaître qu'il y eut deux sortes de _poètes tragiques_, et autant de _lyriques_. Les

anciens lyriques furent sans doute les auteurs des hymnes en l'honneur des dieux, analogues à ceux que l'on attribue à Homère, et écrits aussi en vers héroïques. Chez les Latins les premiers poètes furent les auteurs des vers saliens, sorte d'hymnes chantés dans les fêtes des dieux par les prêtres saliens. Ce dernier mot vient peut être de _salire_, _saltare_ danser, de même que chez les Grecs le premier choeur avait été une danse en rond. Tout ceci s'accorde avec nos principes: les hommes des premiers siècles qui étaient essentiellement religieux, ne pouvaient louer que les dieux. Au moyen âge, les prêtres qui seuls alors étaient lettrés, ne composèrent d'autres poésies que des hymnes.

Lorsque l'âge héroïque succéda à l'âge divin, on n'admira, on ne célébra que les exploits des héros. Alors parurent les poètes lyriques semblables à l'Achille de l'Iliade, lorsqu'il chante sur sa lyre les _louanges des héros gui ne sont plus_[76]. Les nouveaux lyriques furent ceux qu'on appelait _melici_, ceux qui écrivirent ce genre de vers que nous appelons _arie per musica_; le prince de ces lyriques est Pindare. Ce genre de vers dut venir après l'iambique, qui lui-même, ainsi que nous l'avons vu, succéda à l'héroïque. Pindare vint au temps où la vertu grecque éclatait dans les pompes des jeux olympiques au milieu d'un peuple admirateur; là chantaient les poètes lyriques. De même Horace parut à l'époque de la plus haute splendeur de Rome; et chez les Italiens ce genre de poésie n'a été connu qu'à l'époque où les moeurs se sont adoucies et amollies.

[Note 76: Amphion dut appartenir à cette classe. Il fut en outre l'inventeur du dithyrambe, première ébauche de la tragédie écrite en vers héroïques (nous avons démontré que ce vers fut le premier chez les Grecs). Ainsi le dithyrambe d'Amphion aurait

été la première satire; on vient de voir que c'est en parlant de la satire qu'Horace commence à traiter de la tragédie. (_Vico_).]

Quant aux _tragiques_ et aux _comiques_, on peut tracer ainsi la route qu'ils suivirent. Thespis et Amphion, dans deux parties différentes de la Grèce, inventèrent pendant la saison des vendanges[77] la _satire_, ou tragédie antique jouée par des satyres. Dans cet âge de grossièreté, le premier déguisement consista à se couvrir de peaux de chèvres[78] les jambes et les cuisses, à se rougir de lie de vin le visage et la poitrine, et à s'armer le front de cornes[79]. La tragédie dut commencer par un choeur de satyres; et la satire conserva pour caractère originaire la licence des injures et des insultes, _villanie_, parce que les villageois grossièrement déguisés se tenaient sur les tombereaux qui portaient la vendange, et avaient la liberté de dire de là toute sorte d'injures aux honnêtes gens, comme le font encore aujourd'hui les vendangeurs de la _Campanie_ appelée proverbialement _le séjour de Bacchus_. Le mot _satyre_ signifiaient originairement en latin, _mets composés de divers alimens_ (_Festus_).[80] Dans la satire dramatique, on voyait paraître, selon Horace, divers genres de personnages, héros et dieux, rois et artisans, enfin esclaves. La satire, telle qu'elle resta chez les Romains, ne traitait point de sujets divers.

[Note 77: Il peut être vrai en ce sens que Bacchus, dieu de la vendange, ait commandé à Eschyle de composer des tragédies. (_Vico_).]

[Note 78: Aussi a-t-on lieu de conjecturer que la tragédie a tiré son nom de ce genre de déguisement, plutôt que du bouc [Grec: Tragos], qu'on donnait en prix au vainqueur. (_Vico_).]

[Note 79: C'est de là peut-être que chez nous les vendangeurs sont encore appelés vulgairement cornuti. (_Vico_).]

[Note 80: _Lex per satyram_ signifiait une loi qui comprenait des matières diverses. (_Vico_).]

Grâces au génie d'Eschyle, la _tragédie_ antique fit place à la tragédie moyenne, et les choeurs de satyre aux choeurs d'hommes. La _tragédie moyenne_ dut être l'origine de la _vieille comédie_, dans laquelle les grands personnages étaient traduits sur la scène; et voilà pourquoi le choeur s'y plaçait naturellement. Ensuite vint Sophocle et après lui Euripide qui nous laissèrent _la tragédie nouvelle_, dans le même temps où la _vieille comédie_ finissait avec Aristophane. Ménandre fut le père de la _comédie nouvelle_, dont les personnages sont de simples particuliers, et en même temps imaginaires; c'est précisément parce qu'ils sont pris dans une condition privée, qu'ils pouvaient passer pour réels sans l'être en effet. Dès-lors on ne devait plus placer le choeur dans la comédie; le choeur est un _public_ qui raisonne, et qui ne raisonne que de choses _publiques_.

LIVRE QUATRIÈME.

DU COURS QUE SUIT L'HISTOIRE DES NATIONS.

ARGUMENT.

L'auteur récapitule ce qu'il a dit au second Livre, en ajoutant quelques développemens. Dans ses recherches philosophiques sur la sagesse poétique, _on a vu ses opinions sur l'âge des_

dieux _et sur celui des_ héros. _Il les présente ici sous une forme toute historique, il ajoute l'indication générale des caractères de l'âge des_ hommes, _et trace ainsi une esquisse complète de l'_histoire idéale _indiquée dans les axiomes._

Chapitre I. INTRODUCTION. TROIS SORTES DE NATURES, DE MOEURS, DE DROITS NATURELS, DE GOUVERNEMENS.--§. _I. Introduction._--§. _II. Nature divine, poétique ou créatrice, héroïque, humaine et intelligente._--§. _III. Moeurs religieuses, violentes, réglées par le devoir._--§. _IV. Droits divin, héroïque, humain._--§. _V. Gouvernemens théocratique, aristocratique, démocratique ou monarchique._

Chapitre II. TROIS ESPÈCES DE LANGUES ET DE CARACTÈRES.--_Langues et caractères hiéroglyphiques, symboliques et emblématiques, vulgaires._

Chapitre III. TROIS ESPÈCES DU JURISPRUDENCE, D'AUTORITÉ, DE RAISON.--_Corollaires relatifs à la politique et au droit des Romains_.--§. _I. Jurisprudence divine, qui se confondait avec la divination; jurisprudence héroïque ou aristocratique, attachée rigoureusement aux formules; jurisprudence humaine, dont la règle est l'équité naturelle._--§. _II. Autorité dans le sens de propriété; autorité de tutèle; autorité de conseil._--§. _III. Raison divine, connue par les auspices; raison d'état; raison populaire, d'accord avec l'équité naturelle._--§. _IV. Corollaire relatif à la sagesse politique des anciens Romains._--§. _V. Corollaire relatif à l'histoire fondamentale du droit romain._

Chapitre IV. TROIS ESPÈCES DE JUGEMENS.--§. _I. Jugemens divins et duels. Ce droit imparfait fut nécessaire au repos

des nations. Il en est de même des jugemens héroïques, rigoureusement conformes aux formules consacrées. Jugemens humains, ou discrétionnaires._--§. _II. Trois périodes dans l'histoire des moeurs et de la jurisprudence_ (sectæ temporum).

Chapitre V. AUTRES PREUVES _tirées des caractères propres aux aristocraties héroïques._--§. _I. De la garde et conservation des limites._--§. _II. De la conservation et distinction des ordres politiques. Jalousie avec laquelle les aristocraties primitives prohibaient les mariages entre les nobles et les plébéiens. On a mal entendu les_ connubia _patrum que demandait le peuple romain. Pourquoi les empereurs romains favorisèrent la confusion des ordres._--§. _III. De la garde des lois. Elle est plus ou moins sévère selon la forme du gouvernement. L'attachement des Romains à leur ancienne législation fut une des principales causes de leur grandeur._

Chapitre VI.--§. _I._ AUTRES PREUVES _tirées de la manière dont chaque état nouveau de la société se combine avec le gouvernement de l'état précédent. La démocratie conserve quelque chose de l'état aristocratique qui a précédé, etc._--§. _II. C'est une loi naturelle que les nations terminent leur carrière politique par la monarchie._--§. _III. Réfutation de Bodin, qui veut que les gouvernemens aient été d'abord monarchiques, en dernier lieu aristocratiques._

Chapitre VII.--§. _I._ DERNIÈRES PREUVES.--§. _II. Corollaire: que l'ancien droit romain à son premier âge fut un poème sérieux, et l'ancienne jurisprudence une poésie sévère, dans laquelle on trouve la première ébauche de la métaphysique légale. Les formules antiques étaient des espèces de drames. Les

jurisconsultes ont remarqué l'indivisibilité des droits, mais non pas leur éternité._

Note. _Comment chez les Grecs la philosophie sortit de la législation._

LIVRE QUATRIÈME. - CHAPITRE I.

DU COURS QUE SUIT L'HISTOIRE DES NATIONS.

INTRODUCTION. TROIS SORTES DE NATURES, DE MOEURS, DE DROITS NATURELS, DE GOUVERNEMENS.

§. I. _Introduction_.

Nous avons au livre premier établi les _principes_ de la Science nouvelle; au livre second, nous avons recherché et découvert dans la _sagesse poétique l'origine de toutes les choses divines et humaines_ que nous présente l'histoire du paganisme; au troisième, nous avons trouvé que les _poèmes d'Homère_ étaient pour l'histoire de la Grèce, comme les lois des douze tables pour celle du Latium, _un trésor de faits relatifs au droit naturel des gens_. Maintenant, éclairés sur tant de points par la philosophie et par la philologie, nous allons dans ce quatrième livre esquisser l'_histoire idéale_ indiquée dans les axiomes, et exposer _la marche que suivent éternellement les nations_. Nous les montrerons, malgré la variété infinie de leurs moeurs, tourner sans en sortir jamais dans ce cercle des TROIS ÂGES, _divin, héroïque et humain_.

Dans cet ordre immuable, qui nous offre un étroit enchaînement de causes et d'effets, nous distinguerons trois sortes de _natures_ desquelles dérivent trois sortes de _moeurs_; de ces moeurs elles-mêmes découlent trois espèces de _droits naturels_ qui donnent lieu à autant de _gouvernemens_. Pour que les hommes déjà entrés dans la société pussent se communiquer les moeurs, droits et gouvernemens dont nous venons de parler, il se forma trois sortes de _langues_ et de _caractères_. Aux trois âges répondirent encore trois espèces de _jurisprudences_ appuyées d'autant d'_autorités_ et de _raisons_ diverses, donnant lieu à autant d'espèces de _jugemens_, et suivies dans trois _périodes_ (_sectæ temporum_). Ces trois _unités d'espèces_ avec beaucoup d'autres qui en sont une suite, se rassemblent elles-mêmes dans une _unité générale_, celle de _la religion honorant une Providence_; c'est là l'_unité d'esprit_ qui donne la _forme_ et la _vie_ au monde social.

Nous avons déjà traité séparément de toutes ces choses dans plusieurs endroits de cet ouvrage; nous montrerons ici l'ordre qu'elles suivent dans le cours des affaires humaines.

§. II. _Trois espèces de natures._

Maîtrisée par les illusions de l'imagination, faculté d'autant plus forte que le raisonnement est plus faible, la première nature fut _poétique_ ou _créatrice_. Qu'on nous permette de l'appeler _divine_; elle anima en effet et divinisa les êtres matériels selon l'idée qu'elle se formait des dieux. Cette nature fut celle des _poètes-théologiens_, les plus anciens sages du paganisme, car toutes les sociétés païennes eurent chacune pour base sa croyance en ses dieux particuliers. Du reste, la nature des premiers hommes était _farouche_ et _barbare_; mais la même er-

reur de leur imagination leur inspirait une profonde terreur des dieux qu'ils s'étaient faits eux-mêmes, et la religion commençait à dompter leur farouche indépendance. (_Voy._ l'axiome 31.)

La seconde nature fut _héroïque_; les héros se l'attribuaient eux-mêmes, comme un privilège de leur divine origine. Rapportant tout à l'action des dieux, ils se tenaient pour _fils de Jupiter_; c'est-à-dire pour engendrés sous les auspices de Jupiter, et ce n'était pas sans raison, qu'ils se regardaient comme supérieurs par cette noblesse naturelle à ceux qui pour échapper aux querelles sans cesse renouvelées par la promiscuité infâme de l'état bestial se réfugiaient dans leurs asiles, et qui, arrivant sans religion, sans dieux, étaient regardés par les héros comme de vils animaux.

Le troisième âge fut celui de la nature _humaine intelligente_, et par cela même _modérée_, _bienveillante et raisonnable_; elle reconnaît pour lois la conscience, la raison, le devoir.

§. III. _Trois sortes de moeurs._

Les premières moeurs eurent ce caractère de _piété_ et de _religion_ que l'on attribue à Deucalion et Pyrrha, à peine échappés aux eaux du déluge.--Les secondes furent celles d'hommes _irritables et susceptibles sur le point d'honneur_, tels qu'on nous représente Achille.--Les troisièmes furent _réglées par le devoir_; elles appartiennent à l'époque où l'on fait consister l'honneur dans l'accomplissement des devoirs civils.

§. IV. _Trois espèces de droits naturels._

Droit divin. Les hommes voyant en toutes choses les dieux ou l'action des dieux, se regardaient, eux et tout ce qui leur ap-

partenait, comme dépendant immédiatement de la divinité.

Droit héroïque, ou droit de la force, mais de la force maîtrisée d'avance par la religion qui seule peut la contenir dans le devoir, lorsque les lois humaines n'existent pas encore, ou sont impuissantes pour la réprimer. La Providence voulut que les premiers peuples naturellement fiers et féroces trouvassent dans leur croyance religieuse un motif de se soumettre à la force, et qu'incapables encore de raison, ils jugeassent du droit par le succès, de la raison par la fortune; c'était pour prévoir les évènemens que la fortune amènerait qu'ils employaient la divination. Ce droit de la force est le droit d'Achille, qui place toute raison à la pointe de son glaive.

En troisième lieu vint le _droit humain_, dicté par la raison humaine entièrement développée.

§. V. _Trois espèces de gouvernemens._

Gouvernemens divins, ou _théocraties_. Sous ces gouvernemens, les hommes croyaient que toute chose était commandée par les dieux. Ce fut l'âge des oracles, la plus ancienne institution que l'histoire nous fasse connaître.

Gouvernemens héroïques ou _aristocratiques_. Le mot _aristocrates_ répond en latin à _optimates_, pris pour _les plus forts_ (_ops_, puissance); il répond en grec à _Héraclides_, c'est-à-dire, issus d'une race d'Hercule pour dire une race noble. Ces _Héraclides_ furent répandus dans toute l'ancienne Grèce, et il en resta toujours à Sparte. Il en est de même des _curètes_ que les Grecs retrouvèrent dans l'ancienne Italie ou _Saturnie_, dans la Crète et dans l'Asie. Ces _curètes_ furent à Rome les

quirites, ou citoyens investis du caractère sacerdotal, du droit de porter les armes, et de voter aux assemblées publiques.

Gouvernemens humains, dans lesquels l'égalité de la nature intelligente, caractère propre de l'humanité se retrouve dans l'égalité civile et politique. Alors tous les citoyens naissent libres, soit qu'ils jouissent d'un gouvernement populaire dans lequel la totalité ou la majorité des citoyens constitue la force légitime de la cité, soit qu'un monarque place tous ses sujets sous le niveau des mêmes lois, et qu'ayant seul en main la force militaire, il s'élève au-dessus des citoyens par une distinction purement civile.

CHAPITRE II.

TROIS ESPÈCES DE LANGUES ET DE CARACTÈRES.

§. I. _Trois espèces de langues_.

Langue divine mentale, dont les signes sont des cérémonies sacrées, des actes muets de religion. Le droit romain en conserva ses _acta legitima_, qui accompagnaient toutes les transactions civiles. Une telle langue convient aux religions pour la raison que nous avons déjà dite, c'est qu'elles ont plus besoin d'être révérées que _raisonnées_. Cette langue fut nécessaire aux premiers âges, où les hommes ne pouvaient encore articuler.

La seconde _langue_ fut celle _des signes héroïques_; c'est le _langage des armes_, pour ainsi parler; et il est resté celui de la discipline militaire.

La troisième est le _langage articulé_, que parlent aujourd'hui toutes les nations.

§. II. _Trois espèces de caractères._

Caractères divins, proprement _hiéroglyphes_. Nous avons prouvé qu'à leur premier âge, toutes les nations se servirent de tels caractères. À Jupiter on rapporta tout ce qui regardait les auspices; à Junon tout ce qui était relatif aux mariages. En effet _c'est une propriété innée de l'âme humaine d'aimer l'uniformité_; lorsqu'elle est encore incapable de trouver par l'_abstraction_ des expressions générales, elle y supplée par l'_imagination_; elle choisit certaines images, certains modèles, auxquels elle rapporte toutes les espèces particulières qui appartiennent à chaque genre; ce sont pour emprunter le langage de l'école, des _universaux poétiques_.

Caractères héroïques, analogues aux précédens. C'étaient encore des _universaux poétiques_ qui servaient à désigner les diverses espèces d'objets qui occupaient l'esprit des héros; ils attribuaient à Achille tous les exploits des guerriers vaillans, à Ulysse tous les conseils des sages.[81]

[Note 81: Lorsque l'esprit humain s'habitua à abstraire les _formes_ et les _propriétés_ des _sujets_, ces _universaux poétiques_, ces genres créés par l'imagination (_generi fantastici_), firent place à ceux que la raison créa (_generi intelligibili_), c'est alors que vinrent les philosophes; et plus tard encore, les auteurs de la nouvelle comédie, dont l'époque est pour la Grèce celle de la plus haute civilisation, prirent des philosophes l'idée de ces derniers genres et les personnifièrent dans leurs comédies. (_Vico_).]

Les _caractères vulgaires_ parurent avec les _langues vulgaires_. Les langues vulgaires se composent de paroles qui sont comme des genres relativement aux expressions particulières dont se composaient les langues héroïques[82]. Les lettres remplacèrent aussi les hiéroglyphes d'une manière plus simple et plus générale; à cent vingt mille caractères hiéroglyphiques, que les Chinois emploient encore aujourd'hui, on substitua les lettres si peu nombreuses de l'alphabet.

[Note 82: Ainsi comme nous l'avons dit plus haut, la phrase héroïque, _le sang me bout dans le coeur_, fut résumée dans la langue vulgaire par ce mot abstrait et général, _je suis en colère_. (_Vico_).]

Ces langues, ces lettres peuvent être appelées _vulgaires_, puisque le vulgaire a sur elles une sorte de souveraineté. Le pouvoir absolu du peuple sur les langues s'étend sous un rapport à la législation: le peuple donne aux lois le sens qui lui plaît, et il faut, bon gré malgré, que les puissans en viennent à observer les lois dans le sens qu'y attache le peuple. Les monarques ne peuvent ôter aux peuples cette souveraineté sur les langues; mais elle est utile à leur puissance même. Les grands sont obligés d'observer les lois par lesquelles les rois fondent la monarchie, dans le sens ordinairement favorable à l'autorité royale que le peuple donne à ces lois. C'est une des raisons qui montrent que la démocratie précède nécessairement la monarchie.[83]

[Note 83: Voyez dans Tacite comment la monarchie s'établit à Rome à la faveur des titres républicains que privent les empereurs, et auxquels le peuple donna peu-à-peu un nouveau sens. (_Note du Trad._)]

CHAPITRE III.

TROIS ESPÈCES DE JURISPRUDENCES, D'AUTORITÉS, DE RAISONS; COROLLAIRES RELATIFS À LA POLITIQUE ET AU DROIT DES ROMAINS.

§. I. _Trois espèces de jurisprudences ou sagesses._

Sagesse divine appelée _théologie mystique_, mots qui dans leur sens étymologique veulent dire, science du langage divin, connaissance des mystères de la _divination_. Cette science de la divination était la _sagesse vulgaire_ de laquelle étaient _sages_ les _poètes théologiens_, premiers sages du paganisme; de cette théologie _mystique_, ils s'appelaient eux-mêmes _mystæ_, et Horace traduit ce mot d'une manière heureuse par _interprètes des dieux_.... Cette sagesse ou jurisprudence plaçait la justice dans l'accomplissement des cérémonies solennelles de la religion; c'est de là que les Romains conservèrent ce respect superstitieux pour les _acta legitima_; chez eux les noces, le testament étaient dits _justa_ lorsque les cérémonies requises avaient été accomplies.

La _jurisprudence héroïque_ eut pour caractère de s'entourer de garantie par l'emploi de paroles précises. C'est la sagesse d'Ulysse qui dans Homère approprie si bien son langage au but qu'il se propose, qu'il ne manque point de l'atteindre. La réputation des jurisconsultes romains était fondée sur leur _cavere; répondre sur le droit_, ce n'était pour eux autre chose que précautionner les consultans, et les préparer à circonstancier devant les tribunaux le cas contesté de manière que les formules d'action s'y rapportassent de point en point, et que le préteur ne pût refuser

de les appliquer. Il en fut des docteurs du moyen âge comme des jurisconsultes romains.

La _jurisprudence humaine_ ne considère dans les faits que leur conformité avec la justice et la vérité; sa _bienveillance_ plie les lois à tout ce que demande l'intérêt égal des causes. Cette jurisprudence est observée sous les _gouvernemens humains_, c'est-à-dire, dans les états populaires, et surtout dans la monarchie. La jurisprudence _divine et l'héroïque_ propres aux âges de barbarie, s'attachent au _certain_; la jurisprudence _humaine_ qui caractérise les âges civilisés, ne se règle que sur le _vrai_. Tout ceci découle de la définition du _certain_ et du _vrai_ que nous avons donnée. (axiomes 9 et 10).

§. II. _Trois espèces d'autorités._

La première est _divine_; elle ne comporte point d'explications; comment demander à la Providence compte de ses décrets? La deuxième, l'autorité _héroïque_, appartient tout entière aux formules solennelles des lois. La troisième est l'autorité _humaine_, laquelle n'est autre que le crédit des personnes expérimentées, des hommes remarquables par une haute sagesse dans la spéculation ou par une prudence singulière dans la pratique.

À ces trois autorités civiles répondent trois autorités politiques.

Au premier âge, _autorité_ et _propriété_ furent synonymes. C'est dans ce sens que la loi des douze tables prend toujours le mot _autorité_; _auteur_ signifie toujours en terme de droit celui de qui on tient un _domaine_. Cette autorité était _divine_, parce qu'alors la propriété comme tout le reste était rapportée

aux dieux. Cette autorité qui appartient aux _pères_ dans l'état de famille, appartient aux _sénats souverains_ dans les aristocraties héroïques. Le sénat autorisait ce qui avait été délibéré dans les assemblées du peuple.

Depuis la loi de Publilius Philo qui assura au peuple romain la liberté et la souveraineté, le sénat n'eut plus qu'une _autorité de tutèle_, analogue à ce droit des tuteurs, d'autoriser en affaires légales le pupille maître de ses biens. Le sénat assistait le peuple de sa présence dans les assemblées législatives, de peur qu'il ne résultât quelque dommage public de son peu de lumières.

Enfin l'état populaire faisant place à la monarchie, l'_autorité de tutèle_ fut aussi remplacée par l'_autorité de conseil_, par celle que donne la réputation de sagesse; c'est dans ce sens que les jurisconsultes de l'empire s'appelèrent _autores_, auteurs de conseils. Telle aussi doit être l'autorité d'un sénat sous un monarque, lequel a pleine liberté de suivre ou de rejeter ce qui a été conseillé par le sénat.

§. III. _Trois espèces de raisons._

La première est la _raison divine_, dont Dieu seul a le secret, et dont les hommes ne savent que ce qui en a été révélé aux Hébreux et aux Chrétiens, soit au moyen d'un langage _intérieur_ adressé à l'intelligence par celui qui est lui-même tout intelligence, soit par le langage _extérieur_ des prophètes, langage que le Sauveur a parlé aux apôtres, qui ont ensuite transmis à l'église ses enseignemens. Les Gentils ont cru aussi recevoir les conseils de cette _raison divine_ par les auspices, par les oracles, et autres signes matériels, tels qu'ils pouvaient en recevoir de dieux qu'ils croyaient _corporels_. Dieu étant toute raison, la _raison_

et l'_autorité_ sont en lui une même chose, et pour la saine théologie l'_autorité divine_ équivaut à la _raison_.--Admirons la Providence, qui dans les premiers temps où les hommes encore idolâtres étaient incapables d'entendre la _raison_, permit qu'à son défaut ils suivissent l'_autorité_ des auspices, et se gouvernassent par les avis divins qu'ils croyaient en recevoir. En effet c'est une loi éternelle que lorsque les hommes ne voient point la _raison_ dans les choses humaines, ou que même ils les voient _contraires à la raison_, ils se reposent sur les conseils impénétrables de la Providence.

La seconde sorte de raison fut la _raison d'état_, appelée par les Romains _civilis æquitas_. C'est d'elle qu'Ulpien dit qu'_elle n'est point connue naturellement à tous les hommes_ (comme l'équité naturelle), _mais seulement à un petit nombre d'hommes qui ont appris par la pratique du gouvernement ce qui est nécessaire au maintien de la société_. Telle fut la sagesse des sénats _héroïques_, et particulièrement celle du sénat romain, soit dans les temps où l'aristocratie décidait seule des intérêts publics, soit lorsque le peuple déjà maître se laissait encore guider par le sénat, ce qui eut lieu jusqu'au tribunal des Gracques.

§. IV. COROLLAIRE.

Relatif à la sagesse politique des anciens Romains.

Ici se présente une question à laquelle il semble bien difficile de répondre: lorsque Rome était encore peu avancée dans la civilisation, ses citoyens passaient pour de sages politiques; et dans le siècle le plus éclairé de l'empire, Ulpien se plaint qu'_un petit nombre d'hommes expérimentés possèdent la science du gouvernement_.

Par un effet des mêmes causes qui firent l'_héroïsme_ des premiers peuples, les anciens Romains qui ont été _les héros du monde_, se sont montrés naturellement fidèles à l'_équité civile_. Cette équité s'attachait religieusement aux paroles de la loi, les suivait avec une sorte de superstition, et les appliquait aux faits d'une manière inflexible, quelque _dure_, quelque cruelle même que pût se trouver la loi. Ainsi agit encore de nos jours la _raison d'état_. L'_équité civile_ soumettait naturellement toute chose à cette loi, reine de toutes les autres, que Cicéron exprime avec une gravité digne de la matière: _la loi suprême c'est le salut du peuple, suprema lex populi salus esto_. Dans les temps _héroïques_ où les gouvernemens étaient aristocratiques, les héros avaient dans l'intérêt public une grande part d'intérêt privé, je parle de leur _monarchie domestique_ que leur conservait la société civile. La grandeur de cet intérêt particulier leur en faisait sacrifier sans peine d'autres moins importans. C'est ce qui explique le courage qu'ils déployaient en défendant l'état, et la prudence avec laquelle ils réglaient les affaires publiques. Sagesse profonde de la Providence! Sans l'attrait d'un tel intérêt privé identifié avec l'intérêt public, comment ces pères de famille à peine sortis de la vie sauvage, et que Platon reconnaît dans le Polyphème d'Homère, auraient-ils pu être déterminés à suivre l'ordre civil?

Il en est tout au contraire dans les temps _humains_, où les états sont démocratiques ou monarchiques. Dans les démocraties, les citoyens règnent sur la chose publique qui, se divisant à l'infini, se répartit entre tous les citoyens qui composent le peuple souverain. Dans les monarchies, les sujets sont obligés de s'occuper exclusivement de leurs intérêts particuliers, en laissant au prince le soin de l'intérêt public. Joignez à cela les causes na-

turelles qui produisent les gouvernemens _humains_, et qui sont toutes contraires à celles qui avaient produit l'_héroïsme_, puisqu'elles ne sont autres que désir du repos, amour paternel et conjugal, attachement à la vie. Voilà pourquoi les hommes d'aujourd'hui sont portés naturellement à considérer les choses d'après les circonstances les plus particulières qui peuvent rapprocher les intérêts privés d'une justice égale; c'est l'_æquum bonum_, l'intérêt égal, que cherche la troisième espèce de raison, la raison naturelle, _æquitas naturalis_ chez les jurisconsultes. La multitude n'en peut comprendre d'autre, parce qu'elle considère les motifs de justice dans leurs applications directes aux causes selon l'espèce individuelle des faits. Dans les monarchies il faut peu d'hommes d'état pour traiter des affaires publiques dans les cabinets en suivant l'équité civile ou raison d'état; et un grand nombre de jurisconsultes pour régler les intérêts privés des peuples d'après l'_équité naturelle_.

§. V. COROLLAIRE.

Histoire fondamentale du Droit romain.

Ce que nous venons de dire sur les trois espèces de raisons peut servir de base à l'histoire du Droit romain. En effet _les gouvernemens doivent être conformes à la nature des gouvernés_ (axiome 69); les gouvernemens sont même un résultat de cette nature, et les lois doivent en conséquence être appliquées et interprétées d'une manière qui s'accorde avec la forme de ce gouvernement. Faute d'avoir compris cette vérité, les jurisconsultes et les interprètes du droit sont tombés dans la même erreur que les historiens de Rome, qui nous racontent que telles lois ont été faites à telle époque, sans remarquer les rapports qu'elles devaient avoir avec les différens états par lesquels passa la répu-

blique. Ainsi les faits nous apparaissent tellement séparés de leurs causes, que Bodin, jurisconsulte et politique également distingué, montre tous les caractères de l'aristocratie dans les faits que les historiens rapportent à la prétendue démocratie des premiers siècles de la république.--Que l'on demande à tous ceux qui ont écrit sur l'histoire du Droit romain, pourquoi la jurisprudence _antique_, dont la base est la loi des douze tables, s'y conforme rigoureusement; pourquoi la jurisprudence _moyenne_, celle que réglaient les édits des préteurs, commence à s'adoucir, en continuant toutefois de respecter le même code; pourquoi enfin la jurisprudence _nouvelle_, sans égard pour cette loi, eut le courage de ne plus consulter que l'équité naturelle? Ils ne peuvent répondre qu'en calomniant la générosité romaine, qu'en prétendant que ces rigueurs, ces solennités, ces scrupules, ces subtilités verbales, qu'enfin le mystère même dont on entourait les lois, étaient autant d'impostures des nobles qui voulaient conserver avec le privilège de la jurisprudence le pouvoir civil qui y est naturellement attaché. Bien loin que ces pratiques aient eu aucun but d'imposture, c'étaient des usages sortis de la nature même des hommes de l'époque; une telle nature devait produire de tels usages, et de tels usages devaient entraîner nécessairement de telles pratiques.

Dans le temps où le genre humain était encore extrêmement farouche, et où la religion était le seul moyen puissant de l'adoucir et de le civiliser, la Providence voulut que les hommes vécussent sous les gouvernemens _divins_, et que partout régnassent des lois _sacrées_, c'est-à-dire _secrètes_, et cachées au vulgaire des peuples. Elles restaient d'autant plus facilement cachées dans l'état de famille, qu'elles se conservaient dans un _langage muet_, et ne s'expliquaient que par des cérémonies

saintes, qui restèrent ensuite dans les _acta legitima_. Ces esprits grossiers encore croyaient de telles cérémonies indispensables, pour s'assurer de la volonté des autres, dans les rapports d'intérêt, tandis qu'aujourd'hui que l'intelligence des hommes est plus ouverte, il suffit de simples paroles et même de signes.

Sous les gouvernemens _aristocratiques_ qui vinrent ensuite, les moeurs étant toujours religieuses, les lois restèrent entourées du mystère de la religion et furent observées avec la sévérité et les scrupules qui en sont inséparables; le secret est l'âme des aristocraties, et la rigueur de l'_équité civile_ est ce qui fait leur salut. Puis, lorsque se formèrent les démocraties, sorte de gouvernement dont le caractère est plus ouvert et plus généreux et dans lequel commande la multitude qui a l'instinct de l'_équité naturelle_, on vit paraître en même temps les langues et les lettres vulgaires, dont la multitude est, comme nous l'avons dit, souveraine absolue. Ce langage et ces caractères servirent à promulguer, à écrire les lois dont le secret fut peu-à-peu dévoilé. Ainsi le peuple de Rome ne souffrit plus le droit caché, _jus latens_ dont parle Pomponius; et voulut avoir des lois écrites sur des tables, lorsque les caractères vulgaires eurent été apportés de Grèce à Rome.

Cet ordre de choses se trouva tout préparé pour la monarchie. Les monarques veulent suivre l'_équité naturelle_ dans l'application des lois, et se conforment en cela aux opinions de la multitude. Ils égalent en droit les puissans et les faibles, ce que fait la seule monarchie. L'_équité civile_, ou _raison d'état_, devient le privilège d'un petit nombre de politiques et conserve dans le cabinet des rois son caractère mystérieux.

CHAPITRE IV.

TROIS ESPÈCES DE JUGEMENS.--COROLLAIRE RELATIF AU DUEL ET AUX REPRÉSAILLES.--TROIS PÉRIODES DANS L'HISTOIRE DES MOEURS ET DE LA JURISPRUDENCE.

§. I. _Trois espèces de jugemens._

Les premiers furent les _jugemens divins_. Dans l'état qu'on appelle _état de nature_, et qui fut celui _des familles_, les pères de familles ne pouvant recourir à la protection des lois qui n'existaient point encore, en appelaient aux dieux des torts qu'ils souffraient, _implorabant deorum fidem_; tel fut le premier sens, le sens propre de cette expression. Ils appelaient les dieux en témoignage de leur bon droit, ce qui était proprement _deos obtestari_. Ces invocations pour accuser, ou se défendre, furent les premières _orationes_, mot qui chez les Latins est resté pour signifier _accusation_ ou _défense_; on peut voir à ce sujet plusieurs beaux passages de Plaute et de Térence, et deux mots de la loi des douze tables: _furto orare_, et _pacto orare_ (et non point _adorare_, selon la leçon de Justo Lipse), pour _agere_, _excipere_. D'après ces _orationes_, les Latins appelèrent _oratores_ ceux qui défendent les causes devant les tribunaux. Ces appels aux dieux étaient faits d'abord par des hommes simples et grossiers qui croyaient s'en faire entendre sur la cime des monts où l'on plaçait leur séjour. Homère raconte qu'ils habitaient sur celle de l'Olympe. À propos d'une guerre entre les Hermundures et les Cattes, Tacite dit en parlant des sommets des montagnes: dans l'opinion de ces peuples _preces mortalium nusquàm propiùs audiuntur_. Les droits que les premiers hommes faisaient valoir dans ces _jugemens divins_ étaient divinisés eux-mêmes,

puisqu'ils voyaient des dieux dans tous les objets. _Lar_ signifiait la propriété de la maison, _dii hospitales_ l'hospitalité, _dii penates_ la puissance paternelle, _deus genius_ le droit du mariage, _deus terminus_ le domaine territorial, _dii manes_ la sépulture. On retrouve dans les douze tables une trace curieuse de ce langage, _jus deorum manium_.

Après avoir employé ces invocations (_orationes_, _obsecrationes_, _implorationes_, et encore _obtestationes_), ils finissaient par dévouer les coupables. Il y avait à Argos, et sans doute aussi dans d'autres parties de la Grèce, des temples de l'_exécration_. Ceux qui étaient ainsi dévoués étaient appelés [Grec: anathêmata] nous dirions _excommuniés_; ensuite on les mettait à mort. C'était le culte des Scythes qui enfonçaient un couteau en terre, l'adoraient comme un Dieu, et immolaient ensuite une victime humaine. Les Latins exprimaient cette idée par le verbe _mactare_, dont on se servait toujours dans les sacrifices, comme d'un terme consacré. Les Espagnols en ont tiré leur _matar_, et les Italiens leur _ammazzare_. Nous avons déjà vu que chez les Grecs, [Grec: ara] signifiait la chose ou la personne qui porte dommage, le voeu ou action de dévouer, et la furie à laquelle on dévouait; chez les Latins _ara_ signifiait l'autel et la victime. Ainsi toutes les nations eurent toujours une espèce d'excommunication. César nous a laissé beaucoup de détails sur celle qui avait lieu chez les Gaulois. Les Romains eurent leur _interdiction de l'eau et du feu_. Plusieurs consécrations de ce genre passeront dans la loi des douze tables: quiconque violait la personne d'un tribun du peuple était dévoué, consacré à Jupiter; le fils dénaturé, aux dieux paternels; à Cérès, celui qui avait mis le feu à la moisson de son voisin; ce dernier était brûlé vif. Rappelons-nous ici ce qui a été dit de l'atrocité des peines dans l'âge di-

vin (axiome 40). Les hommes ainsi dévoués furent sans doute ce que Plaute appelle _Saturni hostiæ_.

On trouve le caractère tout religieux de ces jugemens privés dans les guerres qu'on appelait _pura et pia bella_. Les peuples y combattaient _pro aris et focis_, expression qui désignait tout l'ensemble des rapports sociaux, puisque toutes les choses humaines étaient considérées comme _divines_. Les hérauts qui déclaraient la guerre appelaient les dieux de la cité ennemie hors de ses murs, et dévouaient le peuple attaqué. Les rois vaincus étaient présentés au capitole à Jupiter Férétrien, et ensuite immolés. Les vaincus étaient considérés comme des _hommes sans Dieu_; aussi les esclaves s'appelaient en latin _mancipia_, comme choses inanimées, et étaient tenus en jurisprudence _loco rerum_.

Les _duels_ durent être chez les nations barbares une espèce de _jugemens divins_, qui commencèrent sous les _gouvernemens divins_ et furent long-temps en usage sous les _gouvernemens héroïques_; on se rappelle ce passage de la politique d'Aristote (cité dans les axiomes) où il dit que les _républiques héroïques n'avaient point de lois qui punissent l'injustice et réprimassent les violences particulières_[84]. Il est certain que dans la législation romaine ce ne sont que les préteurs qui introduisirent la loi prohibitive contre la violence, et les actions _de vi bonorum raptorum_. Aux temps de la seconde barbarie (celle du moyen âge), les représailles particulières durèrent jusqu'au temps de Barthole.

[Note 84: On ne pouvait jusqu'ici ajouter foi à cette vérité tant que l'on attribuait aux premiers peuples ce parfait héroïsme ima-

giné par les philosophes; préjugé qui résultait d'une opinion exagérée que l'on s'était formée de la sagesse des anciens. (_Vico_).]

C'est par erreur que quelques-uns ont écrit que les duels s'étaient introduits _par défauts de preuves_; ils devaient dire _par défauts de lois judiciaires_. Frotho, roi de Danemarck, ordonna que toutes les contestations se terminassent par le moyen du duel: c'était défendre qu'on les terminât par des jugemens selon le droit. On ne voit qu'ordonnances du duel dans les lois des Lombards, des Francs, des Bourguignons, des Allemands, des Anglais, des Normands et des Danois.

On n'a pas cru que la _barbarie antique_ eût aussi connu l'usage du duel. Mais doit-on penser que ces premiers hommes, que ces _géans_, ces _cyclopes_, aient su endurer l'injustice. L'absence de lois dont parle Aristote devait les forcer de recourir aux duels. D'ailleurs deux traditions fameuses de l'antiquité grecque et latine prouvent que les peuples commençaient souvent les guerres (_duella_ chez les anciens Latins), en décidant par un duel la querelle particulière des principaux intéressés; je parle du combat de Ménélas contre Pâris, et des trois Horaces contre les trois Curiaces (_Voy._ page 208) si le combat restait indécis, comme dans le premier cas, la guerre commençait.

Dans ces jugemens par les armes, ils estimaient la raison et le bon droit, d'après le hasard de la victoire. Ils durent tomber dans cette erreur par un conseil exprès de la Providence: chez des peuples barbares, encore incapables de raisonnement, les guerres auraient toujours produit des guerres, s'ils n'eussent jugé que le parti auquel les dieux se montraient contraires, était le parti injuste. Nous voyons que les Gentils insultaient au malheur du

saint homme Job, parce que Dieu s'était déclaré contre lui. Lorsque la barbarie antique reparut au moyen âge, on coupait la main droite au vaincu, quelque juste que fût sa cause. C'est cette justice présumée du plus fort qui à la longue légitime les conquêtes; ce droit imparfait est nécessaire au repos des nations.

Les jugemens _héroïques_, récemment dérivés des jugemens _divins_ ne faisaient point acception de causes ou de personnes, et s'observaient avec un respect scrupuleux des paroles. Des jugemens _divins_ resta ce qu'on appelait la religion des paroles, _religio verborum_; généralement les choses divines sont exprimées par des formules consacrées dans lesquelles on ne peut changer une lettre; aussi dans les anciennes formules de la jurisprudence romaine, imitée des formules sacrées, on disait: une virgule de moins, la cause est perdue; _qui cadit virgulâ, caussâ cadit_. Cette rigueur des formules d'actions eût empêché les duumvirs, nommes pour juger Horace, d'absoudre le vainqueur des Albains quand même il se serait trouvé innocent. Le peuple le renvoya absous, _plutôt par admiration pour son courage, que pour la bonté de sa cause_. (Tite-Live.)

Ces jugemens inflexibles étaient nécessaires dans des temps où les héros plaçaient dans la force la raison et le bon droit, où ils justifiaient le mot ingénieux de Plaute: _pactum non pactum, non pactum pactum_. Pour prévenir des plaintes, des rixes et des meurtres, la Providence voulut qu'ils fissent consister toute la justice dans l'expression précise des formules solennelles. Ce droit naturel des nations héroïques a fourni le sujet de plusieurs comédies de Plaute; on y voit souvent un marchand d'esclaves dépouillé injustement par un jeune homme, qui en lui dressant un piège le fait tomber à son insu, dans quelque cas prévu par la

loi, et lui enlève ainsi une esclave qu'il aime. Loin de pouvoir intenter contre le jeune homme une action de dol, le marchand se trouve obligé à lui rembourser le prix de l'esclave vendue; dans une autre pièce, il le prie de se contenter de la moitié de la peine qu'il a encourue comme coupable de vol _non manifeste_; dans une troisième enfin, le marchand s'enfuit du pays, dans la crainte d'être convaincu d'avoir corrompu l'esclave d'autrui. Qui peut soutenir encore qu'au temps de Plaute l'équité naturelle régnait dans les jugemens?

Ce droit rigoureux fondé sur la lettre même de la loi, n'était pas seulement en vigueur parmi les hommes; ceux-ci jugeant les dieux d'après eux; croyaient qu'ils l'observaient aussi, et même dans leurs sermens. Junon, dans Homère, atteste Jupiter, témoin et arbitre des sermens, qu'_elle n'a point sollicité Neptune d'exciter la tempête contre les Troyens_, parce qu'elle ne l'a fait que par l'intermédiaire du Sommeil; et Jupiter se contente de cette réponse. Dans Plaute, Mercure sous la figure de Sosie dit au Sosie véritable: _Si je te trompe, puisse Mercure être désormais contraire à Sosie._ On ne peut croire que Plaute ait voulu mettre sur le théâtre des dieux qui enseignassent le parjure au peuple; encore bien moins peut-on le croire de Scipion l'Africain et de Lélius, qui, dit-on, aidèrent Térence à composer ses comédies; et toutefois dans l'Andrienne, Dave fait mettre l'enfant devant la porte de Simon par les mains de Mysis, afin que si par aventure son maître l'interroge à ce sujet, il puisse en conscience nier de l'avoir mis à cette place. Mais la preuve la plus forte en faveur de notre explication du droit héroïque, c'est qu'à Athènes, lorsqu'on prononça sur le théâtre le vers d'Euripide, ainsi traduit par Cicéron,

Juravi linguâ, mentem injuratam habui, J'ai juré seulement de la bouche, ma conscience n'a pas juré,

Les spectateurs furent scandalisés et murmurèrent; on voit qu'ils partageaient l'opinion exprimée dans les douze tables: _uti linguâ nuncupassit, ita jus esto._ Ce respect inflexible de la parole dans les temps héroïques montre bien qu'Agamemnon ne pouvait rompre le voeu téméraire qu'il avait fait d'immoler Iphigénie. C'est pour avoir méconnu le dessein de la Providence [qui voulut qu'aux temps héroïques la parole fût considérée comme irrévocable] que Lucrèce prononce, au sujet de l'action d'Agamemnon, cette exclamation impie,

Tantùm religio potuit suadere malorum! Tant la religion peut enfanter de maux!

Ajoutons à tout ceci deux preuves tirées de la jurisprudence et de l'histoire romaines: ce ne fut que vers les derniers temps de la république que Galius Aquilius introduisit dans la législation l'action (_de dolo_) contre le dol et la mauvaise foi. Auguste donna aux juges la faculté d'absoudre ceux qui avaient été séduits et trompés.

Nous retrouvons la même opinion chez les peuples _héroïques_ dans la guerre comme dans la paix. Selon les termes dans lesquels les traités sont conclus, nous voyons les vaincus être accablés misérablement, ou tromper heureusement le courroux du vainqueur. Les Carthaginois se trouvèrent dans le premier cas: le traité qu'ils avaient fait avec les Romains leur avait assuré la conservation de leur vie, de leurs biens et de leur cité; par ce dernier mot ils entendaient la _ville matérielle_, les édifices, _urbs_ dans la langue latine; mais comme les Romains s'étaient servis

dans le traité du mot _civitas_, qui veut dire la réunion des citoyens, la société, ils s'indignèrent que les Carthaginois refusassent d'abandonner le rivage de la mer pour habiter désormais dans les terres, ils les déclarèrent rebelles, prirent leur ville, et la mirent en cendres; en suivant ainsi le droit _héroïque_, ils ne crurent point avoir fait une guerre injuste. Un exemple tiré de l'histoire du moyen âge confirme encore mieux ce que nous avançons. L'Empereur Conrad III ayant forcé à se rendre la ville de Veinsberg qui avait soutenu son compétiteur, permit aux femmes seules d'en sortir avec tout ce qu'elles pourraient emporter; elles chargèrent sur leur dos leurs fils, leurs maris et leurs pères. L'Empereur était à la porte, les lances baissées, les épées nues, tout prêt à user de la victoire; cependant malgré sa colère, il laissa échapper tous les habitans qu'il allait passer au fil de l'épée. Tant il est peu raisonnable de dire que le droit naturel, tel qu'il est expliqué par Grotius, Selden et Puffendorf, a été suivi dans tous les temps, chez toutes les nations!

Tout ce que nous venons de dire, tout ce que nous allons dire encore, découle de cette définition que nous avons donnée dans les axiomes, du _vrai_ et du _certain_ dans les lois et conventions. Dans les temps barbares, on doit trouver une jurisprudence rigoureusement attachée aux paroles; c'est proprement le droit des gens, _fas gentium_. Il n'est pas moins naturel qu'aux temps _humains_ le droit devenu plus large et plus bienveillant, ne considère plus que _ce qu'un juge impartial reconnaît être utile dans chaque cause_ (axiome 112); c'est alors qu'on peut l'appeler proprement le droit de la nature, _fas naturæ_, le droit de l'_humanité_ raisonnable.

Les jugemens _humains_ (discrétionnaires) ne sont point aveugles et inflexibles comme les jugemens _héroïques_. La règle qu'on y suit, c'est la vérité des faits. La loi toute bienveillante y interroge la conscience, et selon sa réponse se plie à tout ce que demande l'intérêt égal des causes. Ces jugemens sont dictés par une sorte de _pudeur naturelle_, _de respect de nos semblables_, qui accompagnent les lumières; ils sont garantis par la _bonne foi_, fille de la civilisation. Ils conviennent à l'esprit de franchise, qui caractérise les républiques populaires, ennemies des mystères dont l'aristocratie aime à s'envelopper; elles conviennent encore plus à l'esprit généreux des monarchies: les monarques dans ces jugemens se font gloire d'être supérieurs aux lois et de ne dépendre que de leur conscience et de Dieu.-- Des jugemens _humains_, tels que les modernes les pratiquent pendant la paix, sont sortis les trois systèmes du droit de la guerre que nous devons à Grotius, à Selden, et à Puffendorf.

§. II. _Trois périodes dans l'histoire des moeurs et de la jurisprudence_ (sectæ temporum).

Nous voyons les jurisconsultes justifier _sectâ suorum temporum_ leurs opinions en matière de droit. Ces _sectæ temporum_ caractérisent la jurisprudence romaine, d'accord en ceci avec tous les peuples du monde. Elles n'ont rien de commun avec les _sectes des philosophes_ que certains interprètes érudits du Droit romain voudraient y voir bon gré malgré. Lorsque les Empereurs exposent les motifs de leurs lois et constitutions, ils disent que de telles constitutions leur ont été dictées _sectâ suorum temporum_; Brisson _de formulis Romanorum_ a recueilli les passages où l'on trouve cette expression. C'est que l'étude des moeurs du temps est l'école des princes. Dans ce passage de Ta-

cite: _corrumpere et corrumpi seculum vocant_, corrompre et être corrompu, voilà ce qui s'appelle le train du siècle, _seculum_ répond à-peu-près à _secta_. Nous dirions maintenant: c'est la mode.

Toutes les choses dont nous avons parlé se sont pratiquées dans trois sectes de temps, _sectæ temporum_, dans le langage des jurisconsultes: celle des temps religieux pendant lesquels régnèrent les gouvernemens divins; celle des temps où les hommes étaient irritables et susceptibles, tels qu'Achille dans l'antiquité, et les duellistes au moyen âge; celle des temps civilisés, où règne la modération, celle des temps du droit naturel des nations HUMAINES, _jus naturale gentium humanorum_, Ulpien. Chez les auteurs latins du temps de l'Empire, le devoir des sujets se dit _officium civile_, et toute faute dans laquelle l'interprétation des lois fait voir une violation de l'équité naturelle, est qualifiée de l'épithète _incivile_. C'est la dernière _secta temporum_ de la jurisprudence romaine qui commença dès la république. Les préteurs trouvant que les caractères, que les moeurs et le gouvernement des Romains étaient déjà changés, furent obligés pour approprier les lois à ce changement d'adoucir la rigueur de la loi des douze tables, rigueur conforme aux moeurs des temps où elle avait été promulguée. Plus tard les Empereurs durent écarter tous les voiles dont les préteurs avaient enveloppé l'équité naturelle, et la laisser paraître tout à découvert, toute généreuse, comme il convenait à la civilisation où les peuples étaient parvenus.

CHAPITRE V.

AUTRES PREUVES TIRÉES DES CARACTÈRES PROPRES AUX ARISTOCRATIES HÉROÏQUES.--GARDE DES LIMITES, DES ORDRES POLITIQUES, DES LOIS.

La succession constante et non interrompue des révolutions politiques liées les unes aux autres par un si étroit enchaînement de causes et d'effets, doit nous forcer d'admettre comme vrais les principes de la Science nouvelle. Mais pour ne laisser aucun doute, nous y joignons l'explication de plusieurs autres phénomènes sociaux, dont on ne peut trouver la cause que dans la nature des républiques _héroïques_, telles que nous l'avons découverte. Les deux traits principaux qui caractérisent les aristocraties sont la _garde des limites_, et la _conservation_ et distinction des _ordres politiques_.

§. I. _De la garde et conservation des limites._

(_Voyez Livre II, chap. V et VI, particulièrement § VI._)

§. II. _De la conservation et distinction des ordres politiques._

C'est l'esprit des gouvernemens aristocratiques que les liaisons de parenté, les successions, et par elles les richesses, et avec les richesses la puissance restent dans l'ordre des nobles. Voilà pourquoi vinrent si tard les lois _testamentaires_. Tacite nous apprend qu'il n'y avait point de testament chez les anciens Germains. À Sparte, le roi Agis voulant donner aux pères de famille le pouvoir de tester, fut étranglé par ordre des éphores, défenseurs du gouvernement aristocratique.[85]

[Note 85: Qu'on voie par-là si les commentateurs de la loi des douze tables ont été bien avisés de placer dans la onzième le titre suivant, _auspicia incommunicata plebi sunto_. Tous les droits civils, publics et privés, étaient une dépendance des auspices, et restaient le privilège des nobles. Les droits privés étaient les noces, la puissance paternelle, la suité, l'agitation, la gentilité, la succession légitime, le testament et la tutelle. Après avoir dans les premières tables établi les lois qui sont propres à une _démocratie_ (particulièrement la loi _testamentaire_) en communiquant tous ces droits privés au peuple, ils rendent la forme du gouvernement entièrement _aristocratique_ par un seul titre de la onzième table. Toutefois dans cette confusion, ils rencontrent par hasard une vérité, c'est que plusieurs coutumes anciennes des Romains reçurent le caractère de lois dans les deux dernières tables; ce qui montre bien que Rome fut dans les premiers siècles une aristocratie. (_Vico_).]

Lorsque les démocraties se formèrent, et ensuite les monarchies, les nobles et les plébéiens se mêlèrent au moyen des alliances et des successions par testament, ce qui fit que les richesses sortirent peu-à-peu des maisons nobles. Quant au droit des mariages solennels, nous avons déjà prouvé que le peuple romain demanda, non le droit de contracter des mariages avec les patriciens, mais des mariages semblables à ceux des patriciens, _connubia patrum_, et non _cum patribus_.

Si l'on considère ensuite les _successions légitimes_ dans cette disposition de la loi des douze tables par laquelle la succession du père de famille revient d'abord _aux siens_, _suis_, à leur défaut aux agnats, et s'il n'y en a point, à ses autres parens, la loi des douze tables semblera avoir été précisément une _loi

salique_ pour les Romains. La Germanie suivit la même règle dans les premiers temps, et l'on peut conjecturer la même chose des autres nations primitives du moyen âge. En dernier lieu, elle resta dans la France et dans la Savoie. Baldus favorise notre opinion en appelant ce droit de succession, _jus gentium Gallorum_; chez les Romains il peut très bien s'appeler _jus gentium Romanarum_, en ajoutant l'épithète _heroïcarum_, et avec plus de précision _jus Romanum_. Ce droit répondrait tout-à-fait au _jus quiritium Romanorum_, que nous avons prouvé avoir été le droit naturel commun à toutes les nations héroïques. Nous avons les plus fortes raisons de douter que dans les premiers siècles de Rome, les filles succédassent. Nulle probabilité que les pères de famille de ces temps eussent connu la tendresse paternelle. La loi des douze tables appelait un agnat, même au septième degré, à exclure le fils émancipé de la succession de son père. Les pères de famille avaient un droit souverain de vie et de mort sur leurs fils, et la propriété absolue de leurs _acquêts_. Ils les mariaient pour leur propre avantage, c'est-à-dire, pour faire entrer dans leurs maisons les femmes qu'ils en jugeaient dignes. Ce caractère historique des premiers pères de famille nous est conservé par l'expression _spondere_, qui dans son propre sens, veut dire, promettre pour autrui; de ce mot fut dérivé celui de _sponsalia_, les fiançailles. Ils considéraient de même les _adoptions_, comme des moyens de soutenir des familles près de s'éteindre, en y introduisant les rejetons généreux des familles étrangères. Ils regardaient l'émancipation comme une peine et un châtiment. Ils ne savaient ce que c'était que la _légitimation_, parce qu'ils ne prenaient pour concubines que des affranchies ou des étrangères, avec lesquelles on ne contractait point de mariages solennels dans les temps héroïques, de peur que les fils ne dégénérassent

de la noblesse de leurs aïeux. Pour la cause la plus frivole les _testamens_ étaient nuls, ou s'annulaient, ou se rompaient, ou n'atteignaient point leur effet, (_nulla, irrita, rupta, destituta_), afin que les successions légitimes reprissent leur cours. Tant ces patriciens, des premiers siècles, étaient passionnés pour la gloire de leur nom; passion qui les enflammait encore pour la gloire du nom romain! tout ce que nous venons de dire caractérise les moeurs des cités _aristocratiques_ ou _héroïques_.

Une erreur digne de remarque est celle des commentateurs de la loi des douze tables: ils prétendent qu'avant que cette loi eût été portée d'Athènes à Rome, et qu'elle eût réglé les successions testamentaires et légitimes, les successions _ab intestat_ rentraient dans la classe des choses _quæ sunt nullius_. Il n'en fut pas ainsi: la Providence empêcha que le monde ne retombât dans la communauté des biens qui avait caractérisé la barbarie de premiers âges, en assurant par la forme même du gouvernement aristocratique la certitude et la distinction des propriétés. Les successions légitimes durent naturellement avoir lieu chez toutes les premières nations avant qu'elles connussent les testamens. Cette dernière institution appartient à la législation des démocraties, et surtout des monarchies. Le passage de Tacite que nous avons cité plus haut, nous porte à croire qu'il en fut de même chez tous les peuples barbares de l'antiquité, et par suite, à conjecturer que la _loi salique_ qui était certainement en vigueur dans la Germanie, fut aussi observée généralement par les peuples du moyen âge.

Jugeant de l'antiquité par leur temps (axiome 2), les jurisconsultes romains du dernier âge ont cru que la loi des douze tables avait appelé les filles à hériter du père mort _intestat_, et les

avait comprises sous le mot _sui_, en vertu de la règle d'après laquelle le genre masculin désigne aussi les femmes. Mais on a vu combien la jurisprudence héroïque s'attachait à la propriété des termes; et si l'on doutait que _suus_ ne désignât pas exclusivement le fils de famille, on en trouverait une preuve invincible dans la formule de l'_institution des posthumes_, introduite tant de siècles après par _Gallus Aquilius_: _si quis natus natave erit_. Il craignait que dans le mot _natus_ on ne comprit point la fille posthume. C'est pour avoir ignoré ceci que Justinien prétend dans les institutes que la loi des douze tables aurait désigné par le seul mot _adgnatus_ les agnats des deux sexes, et qu'ensuite la jurisprudence _moyenne_ aurait ajouté à la rigueur de la loi en la restreignant aux soeurs consanguines. Il dut arriver tout le contraire. Cette jurisprudence dut étendre d'abord le sens de _suus_ aux filles, et plus tard le sens d'_adgnatus_ aux soeurs consanguines. Elle fut appelée _moyenne_, précisément pour avoir ainsi adouci la rigueur de la loi des douze tables.

Lorsque l'Empire passa des nobles au peuple, les plébéiens qui faisaient consister toutes leurs forces, toutes leurs richesses, toute leur puissance dans la multitude de leurs fils, commencèrent à sentir la tendresse paternelle. Ce sentiment avait dû rester inconnu aux plébéiens des cités héroïques qui n'engendraient des fils que pour les voir esclaves des nobles. Autant la multitude des plébéiens avait été dangereuse aux aristocraties, aux gouvernemens _du petit nombre_, autant elle était capable d'agrandir les démocraties et les monarchies. De là tant de faveurs accordées aux femmes par les lois impériales pour compenser les dangers et les douleurs de l'enfantement. Dès le temps de la république, les préteurs commencèrent à faire attention aux droits du sang, et à leur prêter secours au moyen des _possessions de

biens_. Ils commencèrent à remédier aux _vices_, aux _défauts_ des testamens, afin de favoriser la division des richesses qui font toute l'ambition du peuple.

Les Empereurs allèrent bien plus loin. Comme l'éclat de la noblesse leur faisait ombrage, ils se montrèrent favorables aux _droits de la nature humaine_, commune aux nobles et aux plébéiens. Auguste commença à protéger les fidéi-commis, qui auparavant ne passaient aux personnes incapables d'hériter que grâce à la délicatesse des héritiers grevés; il fit tant pour les fidéi-commis, qu'avant sa mort ils donnèrent le droit de contraindre les héritiers à les exécuter. Puis vinrent tant de sénatus-consultes, par lesquels les cognats furent mis sur la ligne des agnats. Enfin Justinien ôta la différence des legs et des fidéi-commis, confondit _les quartes Falcidianienne_ et _Trebellianique_, mit peu de distinction entre les testamens et les codicilles, et dans les successions _ab intestat_ égala les agnats et les cognats en tout et pour tout. Ainsi les lois romaines de l'Empire se montrèrent si attentives à favoriser les _dernières volontés_, que, tandis qu'autrefois le plus léger défaut les annulait, elles doivent aujourd'hui être toujours interprétées de manière à les rendre valables s'il est possible.

Les démocraties sont bienveillantes pour les fils, les monarchies veulent que les pères soient occupés par l'amour de leurs enfans; aussi les progrès de l'_humanité_ ayant aboli le droit barbare des premiers pères de familles sur la personne de leurs fils, les Empereurs voulurent abolir aussi le droit qu'ils conservaient sur leurs acquêts, et introduisirent d'abord le _peculium castrense_, pour inviter les fils de famille au service militaire; puis ils en étendirent les avantages au _peculium quasi castren-

se_, pour les inviter à entrer dans le service du palais; enfin pour contenter les fils qui n'étaient ni soldats ni lettrés, ils introduisirent le _peculium adventitium_. Ils ôtèrent les effets de la puissance paternelle à l'_adoption_ qui n'est pas faite par un des ascendans de l'adopté. Ils approuvèrent universellement les _adrogations_, difficiles en ce qu'un citoyen, de père de famille, devient dépendant de celui dans la famille duquel il passe. Ils regardèrent les _émancipations_ comme avantageuses; donnèrent aux _légitimations_ par mariage subséquent tout l'effet du mariage solennel. Enfin, comme le terme d'_imperium paternum_ semblait diminuer la majesté impériale, ils introduisirent le mot de _puissance_ paternelle, _patria potestas_.[86]

[Note 86: En cela l'habileté d'Auguste leur avait donné l'exemple. De crainte d'éveiller la jalousie du peuple en lui enlevant le privilège nominal de l'empire, _imperium_, il prit le titre de la puissance tribunitienne, _potestas tribunitia_, se déclarant ainsi le protecteur de la liberté romaine.

Le tribunat avait été simplement une puissance de fait; les tribuns n'eurent jamais dans la république ce qu'on appelait _imperium_. Sous le même Auguste, un tribun du peuple ayant ordonné à Labéon de comparaître devant lui, ce jurisconsulte célèbre, le chef d'une des deux écoles de la jurisprudence romaine, refusa d'obéir; et il était dans son droit, puisque les tribuns n'avaient point l'_imperium_.

Une observation a échappé aux grammairiens, aux politiques et aux jurisconsultes, c'est que dans la lutte des plébéiens contre les patriciens pour obtenir le consulat, ces derniers voulant satisfaire le peuple sans établir de précédens relativement au partage de l'_empire_, créèrent des tribuns militaires en partie plé-

béiens, _cum consulari potestate_, et non point cum IMPERIO _consulari_. Aussi tout le système de la république romaine fut compris dans cette triple formule: SENATUS AUTORITAS, POPULI IMPERIUM, PLEBIS POTESTAS. _Imperium_ s'entend des grandes magistratures, du consulat, de la préture qui donnaient le droit de condamner à mort; _potestas_, des magistratures inférieures, telles que l'édilité, et _modicâ coercitione continetur_. (_Vico_).]

En dernier lieu, la bienveillance des Empereurs détendant à toute l'humanité, ils commencèrent à favoriser les esclaves. Ils réprimèrent la cruauté des maîtres. Ils étendirent les effets de l'affranchissement, en même temps qu'ils en diminuaient les formalités. Le droit de cité ne s'était donné dans les temps anciens qu'à d'illustres étrangers qui avaient bien mérité du peuple romain; ils l'accordèrent à quiconque était né à Rome d'un père esclave, mais d'une mère libre, ne le fût-elle que par affranchissement. La loi reconnaissant libre quiconque _naissait_ dans la cité; sous de telles circonstances, le _droit naturel_ changea de dénomination; dans les aristocraties, il était appelé DROIT DES GENS, dans le sens du latin _gentes_, maisons nobles [pour lesquelles ce droit était une sorte de propriété]; mais lorsque s'établirent les démocraties, où les nations entières sont souveraines, et ensuite les monarchies, où les monarques représentent les nations entières dont leurs sujets sont les membres, il fut nommé DROIT NATUREL DES NATIONS.

§. III. _De la conservation des lois._

La conservation _des ordres_ entraîne avec elle celle des magistratures et des sacerdoces, et par suite celle des lois et de la jurisprudence. Voilà pourquoi nous lisons dans l'histoire romaine

que tant que le gouvernement de Rome fut aristocratique, le droit des mariages solennels, le consulat, le sacerdoce ne sortaient point de l'ordre des sénateurs, dans lequel n'entraient que les nobles; et que la science des lois restait _sacrée_ ou _secrète_ (car c'est la même chose) dans le collège des pontifes, composé des seuls nobles chez toutes les nations _héroïques_. Cet état dura un siècle encore après la loi des douze tables, au rapport du jurisconsulte Pomponius. La connaissance des lois fut le dernier privilège que les patriciens cédèrent aux plébéiens.

Dans l'âge _divin_, les lois étaient gardées avec scrupule et sévérité. L'observation des _lois divines_ a continué de s'appeler _religion_. Ces lois doivent être observées, en suivant certaines _formules inaltérables de paroles consacrées et de cérémonies solennelles_.--Cette observation sévère _des lois_ est l'essence de l'aristocratie. Voulons-nous savoir pourquoi Athènes et presque toutes les cités de la Grèce passèrent si promptement à la démocratie? Le mot connu des Spartiates nous en apprend la cause: _les Athéniens conservent par écrit des lois innombrables; les lois de Sparte sont peu nombreuses, mais elles s'observent_.--Tant que le gouvernement de Rome fut aristocratique, les Romains se montrèrent observateurs rigides de la loi des douze tables, en sorte que Tacite l'appelle _finis omnis æqui juris_. En effet, après celles qui furent jugées suffisantes pour assurer la liberté et l'égalité civile[87], les lois consulaires relatives au droit privé furent peu nombreuses, si même il en exista. Tite-Live dit que la loi des douze tables fut la source de toute la jurisprudence.--Lorsque le gouvernement devint démocratique, le petit peuple de Rome, comme celui d'Athènes, ne cessait de faire des lois d'intérêt privé, incapable qu'il était de s'élever à des idées générales. Sylla, le chef du parti des nobles, après sa vic-

toire sur Marius, chef du parti du peuple, remédia un peu au désordre par l'établissement des _quæstiones perpetuæ_; mais dès qu'il eut abdiqué la dictature, les lois d'intérêt privé recommencèrent à se multiplier comme auparavant (Tacite). La multitude des lois est, comme le remarquent les politiques, la route la plus prompte qui conduise les états à la monarchie; aussi Auguste pour l'établir en fit un grand nombre; et les princes qui suivirent, employèrent surtout le sénat à faire des sénatus-consultes d'intérêt privé. Néanmoins dans le temps même où le gouvernement romain était déjà devenu démocratique, les _formules d'actions_ étaient suivies si rigoureusement qu'il fallut toute l'éloquence de Crassus (que Cicéron appelait le Démosthènes romain), pour que la _substitution pupillaire expresse_ fût regardée comme contenant la _vulgaire_ qui n'était pas exprimée. Il fallut tout le talent de Cicéron pour empêcher Sextus Ebutius de garder la terre de Cecina, parce qu'il manquait une lettre à la formule. Mais avec le temps les choses changèrent au point que Constantin abolit entièrement les formules, et qu'il fut reconnu que _tout motif particulier d'équité prévaut sur la loi_. Tant les esprits sont disposés à reconnaître docilement l'équité naturelle sous les gouvernemens _humains_! Ainsi tandis que sous l'aristocratie, l'on avait observé si rigoureusement le _privilegia ne irroganto_, de la loi des douze tables, on fit sous la démocratie une foule de lois d'intérêt privé, et sous la monarchie les princes ne cessèrent d'accorder des _privilèges_. Or rien de plus conforme à l'équité naturelle que les _privilèges_ qui sont mérités. On peut même dire avec vérité que toutes les exceptions faites aux lois chez les modernes, sont des _privilèges_ voulus par le mérite particulier des faits, qui les sort de la disposition commune.

[Note 87: Ces lois doivent avoir été postérieures aux décemvirs, auxquels les anciens peuples les ont rapportées, comme au type idéal du législateur. (_Vico_).]

Peut-être est-ce pour cette raison que les nations barbares du moyen âge repoussèrent les lois romaines. En France on était puni sévèrement, en Espagne mis à mort, lorsqu'on osait les alléguer. Ce qui est sûr, c'est qu'en Italie, les nobles auraient rougi de suivre les rois romaines, et se faisaient honneur de n'être soumis qu'à celles des Lombards; les gens du peuple au contraire qui ne quittent point facilement leurs usages, observaient plusieurs lois romaines qui avaient conservé force de coutumes. C'est ce qui explique comment furent en quelque sorte ensevelies dans l'oubli chez les Latins les lois de Justinien, chez les Grecs les Basiliques. Mais lorsqu'ensuite se formèrent les monarchies modernes, lorsque reparut dans plusieurs cités la liberté populaire, le droit romain compris dans les livres de Justinien fut reçu généralement, en sorte que Grotius affirme que c'est _un droit naturel des gens_ pour les Européens.

Admirons la sagesse et la gravité romaines, en voyant au milieu de ces révolutions politiques les préteurs et les jurisconsultes employer tous leurs efforts pour que les termes de la loi des douze tables, ne perdent que lentement et le moins possible le sens qui leur était propre. Ainsi en changeant de forme de gouvernement, Rome eut l'avantage de s'appuyer toujours sur les mêmes principes, lesquels n'étaient autres que ceux de la société humaine. Ce qui donna aux Romains la plus sage de toutes les jurisprudences, est aussi ce qui fit de leur Empire le plus vaste, le plus durable du monde. Voilà la principale cause de la grandeur romaine que Polybe et Machiavel expliquent d'une manière trop

générale, l'un par l'esprit religieux des nobles, l'autre par la magnanimité des plébéiens, et que Plutarque attribue par envie à la fortune de Rome. La noble réponse du Tasso à l'ouvrage de Plutarque le réfute moins directement que nous ne le faisons ici.

CHAPITRE VI.

AUTRES PREUVES TIRÉES DE LA MANIÈRE DONT CHAQUE FORME DE LA SOCIÉTÉ SE COMBINE AVEC LA PRÉCÉDENTE.--RÉFUTATION DE BODIN.

§. I.

Nous avons montré dans ce Livre jusqu'à l'évidence que dans toute leur vie politique les nations passent par trois sortes d'états civils (aristocratie, démocratie, monarchie), dont l'origine commune est le gouvernement _divin_. _Une quatrième forme_, dit Tacite, _soit distincte, soit mêlée des trois, est plus désirable que possible, et si elle se rencontre, elle n'est point durable_. Mais pour ne point laisser de doute sur cette succession naturelle, nous examinerons comment chaque état se combine avec le gouvernement de l'état précédent; mélange fondé sur l'axiome: lorsque les hommes changent, ils conservent quelque temps l'impression de leurs premières habitudes.

Les pères de familles desquels devaient sortir les nations païennes, ayant passé de la vie _bestiale_ à la vie _humaine_, gardèrent dans l'_état de nature_, où il n'existait encore d'autre gouvernement que celui _des dieux_, leur caractère originaire de férocité et de barbarie; et conservèrent à la formation des _pre-

mières aristocraties_ le souverain empire qu'ils avaient eu sur leurs femmes et leurs enfans dans l'état de nature. Tous égaux, trop orgueilleux pour céder l'un à l'autre, ils ne se soumirent qu'à l'empire souverain des corps aristocratiques dont ils étaient membres; leur _domaine_ privé, jusque-là _éminent_, forma en se réunissant le _domaine_ public également _éminent_ du sénat qui gouvernait, de même que la réunion de leurs _souverainetés_ privées composa la _souveraineté_ publique des ordres auxquels ils appartenaient. Les cités furent donc dans l'origine des _aristocraties mêlées à la monarchie domestique des pères de famille_. Autrement, il est impossible de comprendre comment la société civile sortit de la société de la famille.

Tant que les pères conservèrent le domaine _éminent_ dans le sein de leurs compagnies souveraines, tant que les plébéiens ne leur eurent pas arraché le droit d'acquérir des propriétés, de contracter des mariages solennels, d'aspirer aux magistratures, au sacerdoce, enfin de connaître les lois (ce qui était encore un privilège du sacerdoce), _les gouvernemens furent aristocratiques_. Mais lorsque les plébéiens des cités héroïques devinrent assez nombreux, assez aguerris pour effrayer les pères (qui dans une _oligarchie_ devaient être peu nombreux, comme le mot l'indique), et que, forts de leur nombre, ils commencèrent à faire des lois sans l'autorisation du sénat, les républiques devinrent _démocratiques_. Aucun état n'aurait pu subsister avec deux _pouvoirs législatifs_ souverains, sans se diviser en deux états. Dans cette révolution, l'autorité de _domaine_ devint naturellement autorité de _tutelle_; le peuple souverain, faible encore sous le rapport de la sagesse politique se confiait à son sénat, comme un roi dans sa minorité à un tuteur. Ainsi _les états populaires furent gouvernés par un corps aristocratique_.

Enfin lorsque les puissans dirigèrent le conseil public dans l'intérêt de leur puissance, lorsque le peuple corrompu par l'intérêt privé consentit à assujettir la liberté publique à l'ambition des puissans, et que du choc des partis résultèrent les guerres civiles, _la monarchie s'éleva sur les ruines de la démocratie_.

§. II. _D'une loi royale, éternelle et fondée en nature, en vertu de laquelle les nations vont se reposer dans la monarchie._

Cette loi a échappé aux interprètes modernes du droit romain. Ils étaient préoccupés par cette fable de la _loi royale_ de Tribonien, qu'il attribue à Ulpien dans les Pandectes, et dont il s'avoue l'auteur dans les Institutes. Mais les jurisconsultes romains avaient bien compris la _loi royale_ dont nous parlons. Pomponius dans son histoire abrégée du droit romain caractérise cette loi par un mot plein de sens, _rebus ipsis dictantibus regna condita_.--Voici la formule éternelle dans laquelle l'a conçue la nature: lorsque les citoyens des démocraties ne considèrent plus que leurs intérêts particuliers, et que, pour atteindre ce but, ils tournent les forces nationales à la ruine de leur patrie, alors il s'élève un seul homme, comme Auguste chez les Romains, qui se rendant maître par la force des armes, prend pour lui tous les soins publics, et ne laisse aux sujets que le soin de leurs affaires particulières. Cette révolution fait le salut des peuples qui autrement marcheraient à leur destruction.--Cette vérité semble admise par les docteurs du droit moderne, lorsqu'ils disent: _universitates sub rege habentur loco privatorum_; c'est qu'en effet la plus grande partie des citoyens ne s'occupe plus du bien public. Tacite nous montre très bien dans ses annales le progrès de cette funeste indifférence; lorsqu'Auguste fut près de mourir, quelques-uns discouraient vainement sur le bonheur de la liber-

té, _pauci bona libertatis incassum disserere_; Tibère arrive au pouvoir, et tous, les yeux fixés sur le prince, attendent pour obéir, _omnes principis jussa adspectare_. Sous les trois Césars qui suivent, les Romains d'abord indifférens pour la république, finissent par ignorer même ses intérêts, comme s'ils y étaient étrangers, _incuriâ et ignorantiâ reipublicæ, tanquam alienæ_. Lorsque les citoyens sont ainsi devenus étrangers à leur propre pays, il est nécessaire que les monarques les dirigent et les représentent. Or comme dans les républiques, un puissant ne se fraie le chemin à la monarchie, qu'en se faisant un parti, il est naturel qu'_un monarque gouverne d'une manière populaire_. D'abord il veut que tous ses sujets soient égaux, et il humilie les puissans de façon que les petits n'aient rien à craindre de leur oppression. Ensuite il a intérêt à ce que la multitude n'ait point à se plaindre en ce qui touche la subsistance et la liberté naturelle. Enfin il accorde des privilèges ou à des ordres entiers (ce qu'on appelle des _privilèges de liberté_), ou à des individus d'un mérite extraordinaire qu'il tire de la foule pour les élever aux honneurs civils. Ces privilèges sont des _lois d'intérêt privé_, dictées par l'équité naturelle. Aussi la monarchie est-elle le gouvernement le plus conforme à la nature humaine, aux époques où la raison est le plus développée.

§. III. _Réfutation des principes de la politique de Bodin._

Bodin suppose que les gouvernemens, d'abord _monarchiques_, ont passé par la _tyrannie_ à la _démocratie_ et enfin à l'_aristocratie_. Quoique nous lui ayons assez répondu indirectement, nous voulons, _ad exuberantiam_, le réfuter par l'_impossible_ et par l'_absurde_.

Il ne disconvient point que les familles n'aient été les élémens dont se composèrent les cités. Mais d'un autre côté il partage le préjugé vulgaire selon lequel les familles auraient été composées seulement des parens et des enfans [et non en outre des serviteurs, _famuli_]. Maintenant nous lui demandons comment la _monarchie_ put sortir d'un tel _état de famille_. Deux moyens se présentent seuls, la force et la ruse. La force? Comment un père de famille pouvait-il soumettre les autres? On conçoit que dans les démocraties les citoyens aient consacré à la patrie et leur personne et leur famille dont elle assurait la conservation, et que par là ils aient été apprivoisés à la monarchie. Mais ne doit-on pas supposer que, dans la fierté originaire d'une liberté farouche, les pères de famille auraient plutôt péri tous avec les leurs, que de supporter l'inégalité? Quant à la ruse, elle est employée par les démagogues, lorsqu'ils promettent à la multitude la _liberté_, la _puissance_ ou la _richesse_. Aurait-on promis la _liberté_ aux premiers pères de famille? ils étaient tous non-seulement _libres_, mais _souverains_ dans leur domestique.... La _puissance_? à des solitaires, qui, tels que le Polyphème d'Homère, se tenaient dans leurs cavernes avec leur famille, sans se mêler des affaires d'autrui? La _richesse_? on ne savait ce que c'était que richesses, dans un tel état de simplicité.--La difficulté devient plus grande encore, lorsqu'on songe que dans la haute antiquité il n'y avait point de _forteresse_, et que les cités _héroïques_ formées par la réunion des familles n'eurent point de murs pendant longtemps, comme nous le certifie Thucydide[88]. Mais elle est vraiment insurmontable, si l'on considère avec Bodin les familles comme composées seulement des fils. Dans cette hypothèse, qu'on explique l'établissement de la monarchie par la force ou par la ruse, les fils auraient été les instrumens d'une ambition

étrangère, et auraient trahi ou mis à mort leurs propres pères; en sorte que ces gouvernemens eussent été moins des monarchies, que des tyrannies impies et parricides.

[Note 88: La jalousie aristocratique empêchait qu'on en élevât. On sait que Valérius Publicola ne se justifia du reproche d'avoir construit une maison dans un lieu élevé, qu'en la rasant en une nuit.--Les nations les plus belliqueuses et les plus farouches sont celles qui conservèrent le plus long-temps l'usage de ne point fortifier les villes. En Allemagne, ce fut, dit-on, Henri-l'Oiseleur qui le premier réunit dans des cités le peuple dispersé jusque-là dans les villages, et qui entoura les villes de murs.--Qu'on dise après cela que les premiers fondateurs des villes furent ceux qui marquèrent par un sillon le contour des murs; qu'on juge si les étymologistes ont raison de faire venir le mot porte, _à portando aratro_, de la charrue qu'on portait pour interrompre le sillon à l'endroit où devaient être les portes. (_Vico_).]

Il faut donc que Bodin, et tous les politiques avec lui, reconnaissent les _monarchies domestiques_ dont nous avons prouvé l'existence dans l'état de famille, et conviennent que les familles se composèrent non-seulement des fils, mais encore des serviteurs (_famuli_), dont la condition était une image imparfaite de celle des esclaves, qui se firent dans les guerres après la fondation des cités. C'est dans ce sens que l'on peut dire, comme lui, _que les républiques se sont formées d'hommes libres et d'un caractère sévère_. Les premiers citoyens de Bodin ne peuvent présenter ce caractère.

Si, comme il le prétend, l'aristocratie est la dernière forme par laquelle passent les gouvernemens, comment se fait-il qu'il ne

nous reste du moyen âge qu'un si petit nombre de républiques aristocratiques? On compte en Italie Venise, Gênes et Lucques, Raguse en Dalmatie, et Nuremberg en Allemagne. Les autres républiques sont des états populaires avec un gouvernement aristocratique.

Le même Bodin qui veut conformément à son système, que la royauté romaine ait été monarchique, et qu'à l'expulsion des tyrans la liberté populaire ait été établie à Rome, ne voyant pas les faits répondre à ses principes, dit d'abord que Rome fut un état populaire gouverné par une aristocratie; plus loin, vaincu par la force de la vérité, il avoue, sans chercher à pallier son inconséquence, que la constitution et le gouvernement de Rome étaient également aristocratiques. L'erreur est venue de ce qu'on n'avait pas bien défini les trois mots _peuple, royauté, liberté_.[89]

[Note 89: Voyez livre II, pag. 214.]

CHAPITRE VII.

DERNIÈRES PREUVES À L'APPUI DE NOS PRINCIPES SUR LA MARCHE DES SOCIÉTÉS.

§. I.

1. Dans l'_état de famille_ les peines furent atroces. C'est l'âge des Cyclopes et du Polyphême d'Homère. C'est alors qu'Apollon écorche tout vivant le satyre Marsyas.--La même barbarie continua dans les républiques aristocratiques ou _héroïques_. Au moyen âge on disait _peine ordinaire_ pour peine de mort. Les lois de Sparte sont accusées de cruauté par Platon et par Aristote.

À Rome, le vainqueur des Curiaces fut condamné à être battu de verges et attaché à l'arbre de malheur (_arbori infelici_). Métius Suffetius, roi d'Albe, fut écartelé, Romulus lui-même mis en pièces par les sénateurs. La loi des douze tables condamne à être brûlé vif celui qui met le feu à la moisson de son voisin; elle ordonne que le faux témoin soit précipité de la Roche Tarpéienne; enfin que le débiteur insolvable soit mis en quartiers.--Les peines s'adoucissent sous la _démocratie_. La faiblesse même de la multitude la rend plus portée à la compassion. Enfin dans les _monarchies_, les princes s'honorent du titre de _clémens_.

2. Dans les guerres barbares des temps _héroïques_, les cités vaincues étaient ruinées, et leurs habitans, réduits à un état de servage, étaient dispersés par troupeaux dans les campagnes pour les cultiver au profit du peuple vainqueur. Les _démocraties_ plus généreuses n'ôtèrent aux vaincus que les droits politiques, et leur laissèrent le libre usage du droit naturel (_jus naturale gentium humanarum_, Ulpien). Ainsi les conquêtes s'étendant, tous les droits qui furent désignés plus tard comme _rationes propriæ civium Romanorum_, devinrent le privilège des citoyens romains (tels que le mariage, la puissance paternelle, le domaine _quiritaire_, l'émancipation, etc.) Les nations vaincues avaient aussi possédé ces droits au temps de leur indépendance.--Enfin vient la _monarchie_, et Antonin veut faire une seule Rome de tout le monde romain. Tel est le voeu des plus grands monarques[90]. Le droit naturel des nations, appliqué et autorisé dans les provinces par les préteurs romains, finit, avec le temps, par gouverner Rome elle-même. Ainsi fut aboli le droit _héroïque_ que les Romains avaient eu sur les provinces; les monarques veulent que tous les sujets soient égaux sous leurs lois. La jurisprudence romaine, qui dans les temps _héroïques_

n'avait eu pour base que la loi des douze tables, commença dès le temps de Cicéron[91], à suivre dans la pratique l'édit du préteur. Enfin, depuis Adrien, elle se régla sur l'_édit perpétuel_, composé presqu'entièrement des _édits provinciaux_ par Salvius Julianus.

[Note 90: Alexandre-le-Grand disait que le monde n'était pour lui qu'une cité, dont la citadelle était sa phalange. (_Vico_).]

[Note 91: De legibus.]

3. Les territoires bornés dans lesquels se resserrent les _aristocraties_ pour la facilité du gouvernement, sont étendus par l'esprit conquérant de la _démocratie_; puis viennent les monarchies, qui sont plus belles et plus magnifiques à proportion de leur grandeur.

4. Du gouvernement soupçonneux de l'_aristocratie_ les peuples passent aux orages de la _démocratie_, pour trouver le repos sous la _monarchie_.

5. Ils partent de l'_unité_ de la monarchie domestique, pour traverser les gouvernemens du plus _petit nombre_, du _plus grand nombre_, et _de tous_, et retrouver l'_unité_ dans la monarchie civile.

§. II. COROLLAIRE.

Que l'ancien droit romain à son premier âge fut un poème sérieux, et l'ancienne jurisprudence une poésie sévère, dans laquelle on trouve la première ébauche de la métaphysique légale.--Comment chez les Grecs la philosophie sortit de la législation.

Il y a bien d'autres effets importans, surtout dans la jurisprudence romaine, dont on ne peut trouver la cause que dans nos principes, et surtout dans le 9e axiome [lorsque les hommes ne peuvent atteindre le _vrai_, ils s'en tiennent au _certain_].

Ainsi les _mancipations_ (_capere manu_) se firent d'abord _verâ manu_, c'est-à-dire, _avec une force réelle_. La _force_ est un mot abstrait, la _main_ est chose sensible, et chez toutes les nations elle a signifié la _puissance_[92]. Cette _mancipation_ réelle n'est autre que l'_occupation_, source naturelle de tous les _domaines_. Les Romains continuèrent d'employer ce mot pour l'_occupation_ d'une chose par la guerre; les esclaves furent appelés _mancipia_, le butin et les conquêtes furent pour les Romains _res mancipi_, tandis qu'elles devenaient pour les vaincus _res nec mancipi_. Qu'on voie donc combien il est raisonnable de croire que la _mancipation_ prit naissance dans les murs de la seule ville de Rome, comme un mode d'acquérir le _domaine civil_ usité dans les affaires privées des citoyens!

[Note 92: De là les [Grec: cheirothesiai] et les [Grec: cheirotoniai] des Grecs: le premier mot désigne l'_imposition des mains_ sur la tête du magistrat qu'on allait élire; le second les acclamations des électeurs qui _élevaient les mains_. (_Vico_).]

Il en fut de même de la véritable _usucapion_, autre manière d'acquérir le _domaine_, mot qui répond à _capio cum vero usu_, en prenant _usus_ pour possession. D'abord on prit possession en couvrant de son corps la chose possédée; _possessio_ fut dit pour _porro sessio_.--Dans les républiques _héroïques_ qui selon Aristote n'_avaient point de lois pour redresser les torts particuliers_, nous avons vu que les _revendications_ s'exerçaient _par une force_, par une violence _véritable_. Ce furent là

les premiers duels, ou guerres privées. Les _actions personnelles_ (_condictiones_) durent être les _représailles privées_, qui au moyen âge durèrent jusqu'au temps de Barthole.

Les moeurs devenant moins farouches avec le temps, les violences particulières commençant à être réprimées par les lois judiciaires, enfin la réunion des forces particulières ayant formé la force publique, les premiers peuples, par un effet de l'instinct poétique que leur avait donné la nature, durent imiter cette _force réelle_ par laquelle ils avaient auparavant défendu leurs droits. Au moyen d'une fiction de ce genre, la _mancipation_ naturelle devint la _tradition civile_ solennelle, qui se représentait en simulant un noeud. Ils employèrent cette fiction dans les _acta legitima_ qui consacraient tous leurs rapports légaux, et qui devaient être les cérémonies solennelles des peuples avant l'usage des langues vulgaires. Puis lorsqu'il y eut un langage articulé, les contractans s'assurèrent de la volonté l'un de l'autre en joignant au noeud des paroles solennelles qui exprimassent d'une manière certaine et précise les stipulations du contrat.

Par suite, les conditions (_leges_) auxquelles se rendaient les villes, étaient exprimées par des formules analogues, qui se sont appelées _paces_ (de _pacio_) mot qui répond à celui de _pactum_. Il en est resté un vestige remarquable dans la formule du traité par lequel se rendit Collatie. Tel que Tite-Live le rapporte, c'est une véritable stipulation (_contratto recettizio_) fait avec les interrogations et les réponses solennelles; aussi ceux qui se rendaient étaient appelés, dans toute la propriété du mot, _recepti_; _et ego recipio_, dit le héraut romain aux députés de Collatie. Tant il est peu exact de dire que dans les temps _héroïques_ la _stipulation_ fut particulière aux citoyens romains! On

jugera aussi si l'un a eu raison de croire jusqu'ici que Tarquin-l'Ancien prétendit donner aux nations dans la formule dont nous venons de parler, un modèle pour les cas semblables.--Ainsi le _droit des gens héroïques_ du Latium resta gravé dans ce titre de la loi des douze tables: SI QUIS NEXUM FACIET MANCIPIUMQUE UTI LINGUA NUNCUPASSIT ITA JUS ESTO. C'est la grande source de tout l'ancien droit romain, et ceux qui ont rapproché les lois athéniennes de celle des douze tables, conviennent que ce titre n'a pu être importé d'Athènes à Rome.

L'_usucapion_ fut d'abord une _prise de possession_ au moyen du corps, et fut censée continuer par la seule intention. En même temps on porta la même fiction de l'emploi de la force dans les _revendications_, et les _représailles héroïques_ se transformèrent en _actions personnelles_; on conserva l'usage de les dénoncer solennellement aux débiteurs. Il était impossible que l'enfance de l'humanité suivit une marche différente; on a remarqué dans un axiome que les enfans ont au plus haut degré la faculté d'imiter _le vrai_ dans les choses qui ne sont point au-dessus de leur portée; c'est en quoi consiste la poésie, laquelle n'est qu'imitation.

Par un effet du même esprit, toutes les _personnes_ qui paraissaient au forum, étaient distinguées par des _masques_ ou _emblêmes_ particuliers (_personæ_). Ces emblêmes propres aux familles étaient, si je puis le dire, des _noms réels_, antérieurs à l'usage des langues vulgaires. Le signe distinctif du père de famille désignait collectivement tous ses enfans, tous ses esclaves. Aux exemples déjà cités (page 181), joignons les prodigieux exploits des paladins français, et surtout de Roland, qui sont ceux d'une armée plutôt que ceux d'un individu; ces pala-

dins étaient des souverains, comme le sont encore les _palatins_ d'Allemagne. Ceci dérive des principes de notre poétique. Les fondateurs du droit romain ne pouvant s'élever encore par l'abstraction aux idées générales, créèrent pour y suppléer des caractères poétiques, par lesquels ils désignaient les genres. De même que les poètes guidés par leur art portèrent les personnages et les masques sur le théâtre, les fondateurs du droit, conduits par la nature, avaient dans des temps plus anciens, porté sur le forum les _personnes_ (_personas_) et les emblêmes[93].--Incapables de se créer par l'intelligence des _formes abstraites_, ils en imaginèrent de _corporelles_, et les supposèrent _animées_ d'après leur propre nature. Ils réalisèrent dans leur imagination l'hérédité, _hereditas_, comme souveraine des héritages, et ils la placèrent tout entière dans chacun des effets dont ils se composaient; ainsi quand ils présentaient aux juges une motte de terre dans l'acte de la _revendication_, ils disaient _hunc fundum_, etc. Ainsi ils _sentirent_ imparfaitement, s'ils ne purent le _comprendre_, que _les droits sont indivisibles_. Les hommes étant alors naturellement poètes, la première jurisprudence fut toute _poétique_; par une suite de fictions, elle supposait _que ce qui n'était pas fait l'était déjà_, que ce _qui était né, était à naître_, que le _mort était vivant_, et _vice versâ_. Elle introduisait une foule de déguisemens, de voiles qui ne couvraient rien, _jura imaginaria_; de droits traduits en fable par l'imagination. Elle faisait consister tout son mérite à trouver des fables assez heureusement imaginées pour sauver la gravité de la loi, et appliquer le droit au fait. Toutes les fictions de l'ancienne jurisprudence furent donc des vérités sous le masque, et les formules dans lesquelles s'exprimaient les lois, furent appelées _carmina_, à cause de la mesure précise de leurs paroles auxquelles on ne pouvait ni

ajouter, ni retrancher[94]. Ainsi tout l'_ancien_ droit romain fut un _poème sérieux_ que les Romains représentaient sur le forum, et l'ancienne jurisprudence fut une _poésie sévère_. Dans l'introduction des Institutes, Justinien parle des fables du droit antique, _antiqui juris fabulas_; son but est de les tourner en ridicule, mais il doit avoir emprunté ce mot à quelqu'ancien jurisconsulte qui aura compris ce que nous exposons ici. C'est à ces _fables antiques_ que la jurisprudence romaine rapporte ses premiers principes. De ces _personæ_, de ces _masques_ qu'employaient les fables dramatiques si vraies et si sévères du droit, dérivent les premières origines de la doctrine du _droit personnel_.

[Note 93: La quantité prouve que _persona_ ne vient point, comme on le prétend, de _personare_. (_Vico_).]

[Note 94: Tite-Live dit en parlant de la sentence prononcée contre Horace: _Lex horrendi carminis erat._--Dans l'_Asinaria_ de Plaute, Diabolus dit que le parasite _est un grand poète_, parce qu'il sait mieux que tout autre trouver ces subtilités verbales qui caractérisaient les formules, ou _carmina_. (_Vico_).]

Lorsque vinrent les âges de civilisation avec les gouvernemens populaires, l'intelligence s'éveilla dans ces grandes assemblées[95]. Les droits abstraits et généraux furent dits _consistere in intellectu juris_. L'_intelligence_ consiste ici à comprendre l'intention que le législateur a exprimée dans la loi, intention que désigne le mot _jus_. En effet cette intention fut celle _des citoyens qui s'accordaient dans la conception d'un intérêt raisonnable qui leur fût commun à tous_. Ils durent comprendre que cet intérêt était _spirituel_ de sa nature, puisque tous les droits qui ne s'exercent point sur des choses corporelles, _nuda

jura_, furent dits par eux _in intellectu juris consistere_. Puis donc que les droits sont des modes de la substance spirituelle, ils sont _indivisibles_, et par conséquent _éternels_; car la corruption n'est autre chose que la division des parties. Les interprètes du droit romain ont fait consister toute la gloire de la métaphysique légale dans l'examen de l'indivisibilité des droits en traitant la fameuse matière _de dividuis et individuis_. Mais ils n'ont point considéré l'autre caractère des droits, non moins important que le premier, leur éternité. Il aurait dû pourtant les frapper dans ces deux règles qu'ils établissent 1° _cessante fine legis, cessat lex_; ils ne disent point _cessante ratione_; en effet le but, la fin de la loi, c'est l'intérêt des causes traité avec égalité; cette fin peut changer, mais _la raison de la loi_ étant une conformité de la loi au fait entouré de telles circonstances, toutes les fois que les mêmes circonstances se représentent, la _raison de la loi_ les domine, vivante, impérissable; 2° _tempus non est modus constituendi, vel dissolvendi juris_; en effet le temps ne peut commencer ni finir ce qui est éternel. Dans les usucapions, dans les prescriptions, le temps ne finit point les droits, pas plus qu'il ne les a produits, il prouve seulement que celui qui les avait a voulu s'en dépouiller. Quoiqu'on dise que l'_usufruit prend fin_, il ne faut pas croire que le droit finisse pour cela, il ne fait que se dégager d'une servitude pour retourner à sa liberté première.--De là nous tirerons deux corollaires de la plus haute importance. Premièrement les droits étant _éternels_ dans l'intelligence, autrement dit dans leur idéal, et les hommes existant _dans le temps_, les droits ne peuvent venir aux hommes que de Dieu. En second lieu, tous les droits qui ont été, qui sont ou seront, dans leur nombre, dans leur variété _infinis_, sont les modifications

diverses de la _puissance_ du premier homme, et du _domaine_, du droit de propriété, qu'il eut sur toute la terre.

[Note 95: S'il est certain qu'il y eut des lois avant qu'il existât des philosophes, on doit en inférer que le spectacle des citoyens d'Athènes s'unissant par l'acte de la législation dans l'idée d'un intérêt égal qui fût commun à tous, aida Socrate à former les _genres intelligibles_, ou les _universaux abstraits_, au moyen de l'_induction_, opération de l'esprit qui recueille les particularités uniformes capables de composer un genre sous le rapport de leur uniformité. Ensuite Platon remarqua que, dans ces assemblées, les esprits des individus, passionnés chacun pour son intérêt, se réunissaient dans l'idée non passionnée de l'utilité commune. On l'a dit souvent, les hommes, pris séparément, sont conduits par l'intérêt personnel; pris en masse, ils veulent la justice. C'est ainsi qu'il en vint à méditer les idées intelligibles et parfaites des esprits (idées distinctes de ces esprits, et qui ne peuvent se trouver qu'en Dieu même), et s'éleva jusqu'à la conception du _héros de la philosophie_, qui commande avec plaisir aux passions. Ainsi fut préparée la définition vraiment divine qu'Aristote nous a laissée de la loi: _Volonté libre de passion_; ce qui est le caractère de la volonté _héroïque_. Aristote comprit la _justice_, _reine_ des vertus, qui habite dans le coeur du _héros_, parce qu'il avait vu la _justice légale_, qui habite dans l'âme du législateur et de l'homme d'état, commander à la _prudence_ dans le sénat, au _courage_ dans les armées, à la _tempérance_ dans les fêtes, à la _justice particulière_, tantôt _commutative_, comme au forum, tantôt _distributive_, comme au trésor public, _ærarium_ [où les impôts répartis équitablement donnent des droits proportionnels aux honneurs]. D'où il résulte que c'est de la place d'Athènes que sortirent les principes

de la métaphysique, de la logique et de la morale. La liberté fit la législation, et de la législation sortit la philosophie.

Tout ceci est une nouvelle réfutation du mot de Polybe que nous avons déjà cité (_Si les hommes étaient philosophes, il n'y aurait plus besoin de religion_). Sans religion point de société, sans société point de philosophes. Si la _Providence_ n'eût ainsi conduit les choses humaines, on n'aurait pas eu la moindre idée ni de _science_ ni de vertu. (_Vico_).]

Sous les gouvernemens aristocratiques, la _cause_ (c'est-à-dire la forme extérieure) des obligations consistait dans une formule où l'on cherchait une garantie dans la précision des paroles et la propriété des termes[96]. Mais dans les temps civilisés où se formèrent les démocraties et ensuite les monarchies, la _cause_ du contrat fut prise pour la volonté des parties et pour le contrat même. Aujourd'hui c'est la volonté qui rend le pacte obligatoire, et par cela seul qu'on a voulu contracter, la convention produit une action. Dans les cas où il s'agit de transférer la propriété, c'est cette même volonté qui valide la tradition naturelle et opère l'aliénation; ce ne fut que dans les contrats verbaux, comme la stipulation, que la garantie du contrat conserva le nom de _cause_ pris dans son ancienne acception. Ceci jette un nouveau jour sur les principes des obligations qui naissent des pactes et contrats, tels que nous les avons établis plus haut.

[Note 96: _A cavendo, cavissæ_; puis, par contraction, _caussæ_. (_Vico_).]

Concluons: l'homme n'étant proprement qu'_intelligence_, _corps_ et _langage_, et le langage étant comme l'intermédiaire des deux substances qui constituent sa nature, le CERTAIN en

matière de justice fut déterminé par _des actes du corps_ dans les temps qui précédèrent l'invention du langage articulé. Après cette invention, il le fut par des _formules verbales_. Enfin la raison humaine ayant pris tout son développement, le certain alla se confondre avec le VRAI des idées relatives à la justice, lesquelles furent déterminées par la raison d'après les circonstances les plus particulières des faits; _formule éternelle qui n'est sujette à aucune forme particulière_, mais qui éclaire toutes les formes diverses des faits, comme la lumière qui n'a point de figure, nous montre celle des corps opaques dans les moindres parties de leur superficie. C'est elle que le docte Varron appelait la FORMULE DE LA NATURE.

LIVRE CINQUIÈME.

RETOUR DES MÊMES RÉVOLUTIONS

LORSQUE LES SOCIÉTÉS DÉTRUITES SE RELÈVENT DE LEURS RUINES.

ARGUMENT.

_La plupart des preuves historiques données jusqu'ici par l'auteur à l'appui de ses principes, étant empruntées à l'antiquité, la Science nouvelle ne mériterait pas le nom d'_histoire éternelle de l'humanité, _si l'auteur ne montrait que les caractères observés dans les temps antiques se sont reproduits, en grande partie, dans ceux du moyen âge. Il suit dans ces rapprochemens sa division des âges divin, héroïque et humain. Il conclut en démontrant que c'est la Providence qui conduit les choses humaines,

puisque dans tout gouvernement ce sont les_ meilleurs _qui ont dominé_. (_Il prend le mot_ meilleurs _dans un sens très général._)

Chapitre I. OBJET DE CE LIVRE.--RETOUR DE L'ÂGE DIVIN.--_Pourquoi Dieu permit qu'un ordre de choses analogue à celui de l'antiquité reparût au moyen âge. Ignorance de l'écriture; caractère religieux des guerres et des jugemens, asiles, etc._

Chapitre II. COMMENT LES NATIONS PARCOURENT DE NOUVEAU LA CARRIÈRE QU'ELLES ONT FOURNIE CONFORMÉMENT A LA NATURE ÉTERNELLE DES FIEFS. QUE L'ANCIEN DROIT POLITIQUE DES ROMAINS SE RENOUVELA DANS LE DROIT FÉODAL. (RETOUR DE L'ÂGE HÉROÏQUE.)--_Comparaison des vassaux du moyen âge avec les cliens de l'antiquité, des parlemens avec les comices. Remarques sur les mots_ hommage, baron, _sur les précaires, sur la recommandation personnelle, et sur les alleux_.

Chapitre III. COUP-D'OEIL SUR LE MONDE POLITIQUE, ANCIEN ET MODERNE, _considéré relativement au but de la Science nouvelle._ (ÂGE HUMAIN.)--_Rome, n'étant arrêtée par aucun obstacle extérieur, a fourni toute la carrière politique que suivent les nations, passant de l'aristocratie à la démocratie, et de la démocratie à la monarchie.--Conformément aux principes de la Science nouvelle, on trouve aujourd'hui dans le monde beaucoup de monarchies, quelques démocraties, presque plus d'aristocraties._

Chapitre IV. CONCLUSION. D'UNE RÉPUBLIQUE ÉTERNELLE FONDÉE DANS LA NATURE PAR LA PROVIDENCE DIVINE, ET QUI EST LA MEILLEURE POSSIBLE DANS CHA-

CUNE DE SES FORMES DIVERSES.--_C'est le résumé de tout le système, et son explication morale et religieuse._

LIVRE CINQUIÈME. - CHAPITRE I.

RETOUR DES MÊMES RÉVOLUTIONS

LORSQUE LES SOCIÉTÉS DÉTRUITES SE RELÈVENT DE LEURS RUINES.

OBJET DE CE LIVRE.--RETOUR DE L'ÂGE DIVIN.

D'après les rapports innombrables que nous avons indiqués dans cet ouvrage entre les temps barbares de l'antiquité et ceux du moyen âge, on a pu sans peine en remarquer la merveilleuse correspondance, et saisir les lois qui régissent les sociétés, lorsque sortant de leurs ruines elles recommencent une vie nouvelle. Néanmoins nous consacrerons à ce sujet un livre particulier, afin d'éclairer les temps de la _barbarie moderne_, qui étaient restés plus obscurs que ceux de la _barbarie antique_, appelés eux-mêmes _obscurs_ par le docte Varron dans sa division des temps. Nous montrerons en même temps comment le Tout-Puissant a fait servir les conseils de sa _Providence_, qui dirigeaient la marche des sociétés, aux décrets ineffables de sa _grâce_.

Lorsqu'il eut par des voies _surnaturelles_ éclairé et affermi la vérité du christianisme, contre la puissance romaine par la vertu des martyrs, contre la vaine sagesse des Grecs par la doctrine des Pères et par les miracles des Saints, alors s'élevèrent des nations armées, au nord les barbares Ariens, au midi les Sarrasins maho-

métans, qui attaquaient de toutes parts la divinité de Jésus-Christ. Afin d'établir cette vérité d'une manière inébranlable selon le cours _naturel_ des choses humaines, Dieu permit qu'un nouvel ordre de choses naquît parmi les nations.

Dans ce conseil éternel, il ramena les moeurs du premier âge qui méritèrent mieux alors le nom de _divines_. Partout les rois catholiques, protecteurs de la religion, revêtaient les habits de diacres et consacraient à Dieu leurs personnes royales[97]. Ils avaient des dignités ecclésiastiques: Hugues Capet s'intitulait comte et abbé de Paris, et les annales de Bourgogne remarquent en général que dans les actes anciens les princes de France prenaient souvent les titres de ducs et abbés, de comtes et abbés.--Les premiers rois chrétiens fondèrent des ordres religieux et militaires pour combattre les infidèles.--Alors revinrent avec plus de vérité le _pura et pia bella_ des peuples héroïques. Les rois mirent la croix sur leurs bannières, et maintenant encore ils placent sur leurs couronnes un globe surmonté d'une croix.--Chez les anciens, le héraut qui déclarait la guerre, invitait les dieux à quitter la cité ennemie (_evocabat deos_). De même au moyen âge, on cherchait toujours à enlever les reliques des cités assiégées. Aussi les peuples mettaient-ils leurs soins à les cacher, à les enfouir sous terre; on voit dans toutes les églises que le lieu où on les conserve est le plus reculé, le plus secret.

[Note 97: Ils en ont conservé le titre de _sacrée majesté_. (_Vico_).]

À partir du commencement du cinquième siècle, où les barbares inondèrent le monde romain, les vainqueurs ne s'entendent plus avec les vaincus. Dans cet âge de fer, on ne trouve d'écriture en langue vulgaire ni chez les Italiens, ni chez les Fran-

çais, ni chez les Espagnols. Quant aux Allemands, ils ne commencent à écrire d'actes dans leur langue qu'au temps de Frédéric de Souabe, et, selon quelques-uns, seulement sous Rodolphe de Habsbourg. Chez toutes ces nations on ne trouve rien d'écrit qu'en latin barbare, langue qu'entendaient seuls un bien petit nombre de nobles qui étaient ecclésiastiques. Faute de caractères vulgaires, les hiéroglyphes des anciens reparurent dans les emblèmes, dans les armoiries. Ces signes servaient à assurer les propriétés, et le plus souvent indiquaient les droits seigneuriaux sur les maisons et sur les tombeaux, sur les troupeaux et sur les terres.

Certaines espèces de _jugemens divins_ reparurent sous le nom de _purgations canoniques_; les _duels_ furent une espèce de ces jugemens, quoique non autorisés par les canons. On revit aussi les brigandages héroïques. Les anciens héros avaient tenu à honneur d'être appelés _brigands_; le nom de _corsale_ fut un titre de seigneurie. Les _représailles_ de l'antiquité, la dureté des _servitudes héroïques_ se renouvelèrent, et durent encore entre les infidèles et les chrétiens. La victoire passant pour le jugement du ciel, les vainqueurs croyaient _que les vaincus n'avaient point de Dieu_, et les traitaient comme de vils animaux.

Un rapport plus merveilleux encore entre l'antiquité et le moyen âge, c'est que l'on vit se rouvrir les _asiles_, qui, selon Tite-Live, avaient été l'_origine de toutes les premières cités_. Partout avaient recommencé les violences, les rapines, les meurtres, et comme _la religion est le seul moyen de contenir des hommes affranchis du joug des lois humaines_ (axiome 31), les hommes moins barbares qui craignaient l'oppression se réfugiaient chez les évêques, chez les abbés, et se mettaient sous leur

protection, eux, leur famille et leurs biens; c'est le besoin de cette protection qui motive la plupart des constitutions de fiefs. Aussi dans l'Allemagne, pays qui fut au moyen âge le plus barbare de toute l'Europe, il est resté, pour ainsi dire, plus de souverains ecclésiastiques que de séculiers.--De là le nombre prodigieux de cités et de forteresses qui portent des noms de saints.--Dans des lieux difficiles ou écartés, l'on ouvrait de petites chapelles où se célébrait la messe, et s'accomplissaient les autres devoirs de la religion. On peut dire que ces chapelles furent les _asiles_ naturels des chrétiens; les fidèles élevaient autour leurs habitations. Les monumens les plus anciens qui nous restent du moyen âge, sont des chapelles situées ainsi, et le plus souvent ruinées. Nous en avons chez nous un illustre exemple dans l'abbaye de Saint-Laurent d'Averse, à laquelle fut incorporée l'abbaye de Saint-Laurent de Capoue. Dans la Campanie, le Samnium, l'Appulie et dans l'ancienne Calabre, du Vulture au golfe de Tarente, elle gouverna cent dix églises, soit immédiatement, soit par des abbés ou moines qui en étaient dépendans, et dans presque tous ces lieux les abbés de Saint-Laurent étaient en même temps les barons.

CHAPITRE II.

COMMENT LES NATIONS PARCOURENT DE NOUVEAU LA CARRIÈRE QU'ELLES ONT FOURNIE, CONFORMÉMENT À LA NATURE ÉTERNELLE DES FIEFS. QUE L'ANCIEN DROIT POLITIQUE DES ROMAINS SE RENOUVELA DANS LE DROIT FÉODAL. (RETOUR DE L'ÂGE HÉROÏQUE.)

À l'âge _divin_ ou théocratique dont nous venons de parler, succéda l'âge _héroïque_ avec la même distinction de _natures_ qui avait caractérisé dans l'antiquité les _héros_ et les _hommes_. C'est ce qui explique pourquoi les vassaux roturiers s'appellent _homines_ dans la langue du droit féodal. D'_homines_ vinrent _hominium_ et _homagium_. Le premier est pour _hominis dominium_, le domaine du seigneur sur la personne du vassal; _homagium_ est pour _hominis agium_, le droit qu'a le seigneur de mener le vassal où il veut. Les feudistes traduisent élégamment le mot barbare _homagium_ par _obsequium_, qui dans le principe dut avoir le même sens en latin. Chez les anciens Romains, l'_obsequium_ était inséparable de ce qu'ils appelaient _opera militaris_, et de ce que nos feudistes appellent _militare servitium_; long-temps les plébéiens romains servirent à leurs dépens les nobles à la guerre. Cet _obsequium_ avec les charges qui en étaient la suite, fut vers la fin la condition des affranchis, _liberti_, qui restaient à l'égard de leur patron dans une sorte de dépendance; mais il avait commencé avec Rome même, puisque l'institution fondamentale de cette cité fut le _patronage_, c'est-à-dire, la protection des malheureux qui s'étaient réfugiés dans l'asile de Romulus, et qui cultivaient, comme journaliers, les terres des patriciens. Nous avons déjà remarqué que dans l'histoire ancienne, le mot _clientela_ ne peut mieux se traduire que par celui de _fiefs_. L'origine du mot _opera_ nous prouve la vérité de ces principes. _Opera_ dans sa signification primitive est le travail d'un paysan pendant un jour. Les Latins appellent _operarius_ ce que nous entendons par _journalier_.--On disait chez les Latins _greges operarum_, comme _greges servorum_, parce que de tels ouvriers, ainsi que les esclaves des temps plus récens étaient regardés comme les bêtes de somme que l'on disait

pasci gregatim. Par analogie on appelait les héros _pasteurs_; Homère ne manque jamais de leur donner l'épithète de _pasteurs des peuples_. [Grec: Nomos, nomos], signifient _loi_ et _pâturage_.

L'_obsequium_ des affranchis, ayant peu-à-peu disparu, et la puissance des patrons ou seigneurs s'étant en quelque sorte _dispersée_ dans les guerres civiles, _où les puissans deviennent dépendans des peuples_, cette puissance se _réunit_ sans peine dans la personne des monarques, et il ne resta plus que l'_obsequium principis_, dans lequel, selon Tacite, consiste tout le _devoir des sujets d'une monarchie_. Par opposition à leurs vassaux ou _homines_, les seigneurs des fiefs furent appelés _barons_ dans le sens où les Grecs prenaient _héros_, et les anciens Latins _viri_; les Espagnols disent encore _baron_ pour signifier le _vir_ des Latins. Cette dénomination d'_hommes_, leur fut donnée sans doute par opposition à la faiblesse des vassaux, faiblesse dont l'idée était dans les temps héroïques jointe à celle du sexe _féminin_. Les barons furent appelés _seigneurs_, du latin _seniores_. Les anciens parlemens du moyen âge durent se composer des _seigneurs_, précisément comme le sénat de Rome avait été composé par Romulus des nobles les plus âgés. De ces _patres_, on dut appeler _patroni_ ceux qui affranchissaient des esclaves, de même que chez nous _patron_ signifie _protecteur_ dans le sens le plus élégant et le plus conforme à l'étymologie. À cette expression répond celle de _clientes_ dans le sens de _vassaux roturiers_, tels que purent être les _cliens_, lorsque Servius Tullius par l'institution du cens, leur permit de tenir des terres en fiefs. (_Voy. la pag._ suivante.)

Les fiefs roturiers du moyen âge, d'abord _personnels_ représentèrent les clientèles de l'antiquité. Au temps où brillait de tout son éclat la liberté populaire de Rome, les plébéiens vêtus de toges allaient tous les matins faire leur cour aux grands. Ils les saluaient du titre des anciens héros, _ave rex_, les menaient au forum, et les ramenaient le soir à la maison. Les grands, conformément à l'ancien titre héroïque de _pasteurs des peuples_, leur donnaient à souper. Ceux qui étaient soumis à cette sorte de vasselage _personnel_, furent sans doute chez les anciens Romains les premiers _vades_, nom qui resta à ceux qui étaient obligés de suivre leurs _actores_ devant les tribunaux; cette obligation s'appelait _vadimonium_. En appliquant nos principes aux étymologies latines, nous trouvons que ce mot dut venir du nominatif _vas_, chez les Grecs [Grec: Bas], et chez les barbares _was_, d'où _wassus_, et enfin _vassalus_.

À la suite des fiefs roturiers _personnels_, vinrent les _réels_. Nous les avons vu commencer chez les Romains avec l'institution du _cens_. Les plébéiens qui reçurent alors le domaine bonitaire des champs que les nobles leur avaient assignés, et qui furent dès-lors sujets à des charges non-seulement _personnelles_, mais _réelles_, durent être désignés les premiers par le nom de _mancipes_, lequel resta ensuite à ceux qui sont _obligés sur biens immeubles envers le trésor public_. Ces plébéiens qui furent ainsi liés, _nexi_, jusqu'à la loi Petilia, répondent précisément aux _vassaux_ que l'on nommait _hommes liges_, _ligati_. L'homme _lige_ est, selon la définition des feudistes, _celui qui doit reconnaître pour amis et pour ennemis tous les amis et ennemis de son seigneur_. Cette forme de serment est analogue à celle que les anciens vassaux germains prêtaient à leur chef, au rapport de Tacite; ils juraient _de se dévouer à sa gloire_. Les

rois vaincus auxquels le peuple romain _regna dono dabat_ (ce qui équivaut à _beneficio dabat_), pouvaient être considérés comme ses _hommes liges_; s'ils devenaient ses alliés, c'était de cette sorte d'alliance que les Latins appelaient _foedus inæquale_. Ils étaient _amis du peuple romain_ dans le sens où les Empereurs donnaient le nom d'_amis_ aux nobles qui composaient leur cour. Cette alliance inégale n'était autre chose que l'_investiture d'un fief souverain_. Cette investiture était donnée avec la formule que nous a laissée Tite-Live, savoir, que le roi allié _servaret majestatem populi Romani_; précisément de la même manière que le jurisconsulte Paulus dit que le préteur rend la justice _servatâ majestate populi Romani_. Ainsi ces alliés étaient _seigneurs de fiefs souverains soumis à une plus haute souveraineté_.

On vit reparaître les _clientèles_ des Romains sous le nom de _recommandation personnelle_.--Les _cens seigneuriaux_ n'étaient pas sans analogie avec le _cens_ institué par Servius Tullius, puisqu'en vertu de cette dernière institution les plébéiens furent long-temps assujettis à servir les nobles dans la guerre à leurs propres dépens, comme dans les temps modernes les vassaux appelés _angarii_ et _perangarii_.--Les _précaires_ du moyen âge étaient encore renouvelés de l'antiquité. C'était dans l'origine des terres accordées par les seigneurs aux prières des _pauvres_ qui vivaient du produit de la culture.--(_Voy._ aussi pag. 183.)

Nous avons dit que ceux qui par l'institution du _cens_ obtinrent le domaine bonitaire des champs qu'ils cultivaient, furent les premiers _mancipes_ des Romains. La _mancipation_ revint au moyen âge; le vassal mettait ses mains entre celles du sei-

gneur pour lui jurer foi et obéissance. Dans l'acte de la _mancipation_ les stipulations se représentèrent _sous la forme des infestucations_ ou _investitures_, ce qui était la même chose. Avec les stipulations revint ce qui dans l'ancienne jurisprudence romaine avait été appelé proprement _cavissæ_, par contraction _caussæ_; au moyen âge, on tira de la même étymologie le mot _cautelæ_. Avec ces _cautelæ_ reparurent dans l'acte de la _mancipation_, les pactes que les jurisconsultes romains appelaient _stipulata_, de _stipula_, la paille qui revêt le grain; c'est dans le même sens que les docteurs du moyen âge dirent d'après les _investitures_ ou _infestucations_, _pacta vestita_, et _pacta nuda_.--On retrouve encore au moyen âge les deux sortes de domaines, _direct_ et _utile_, qui répondent au domaine _quiritaire_, et _bonitaire_ des anciens Romains. On y retrouve aussi les biens _ex jure optimo_ que les feudistes érudits définissent de la manière suivante: _biens allodiaux, libres de toute charge publique et privée_. Cicéron remarque que de son temps il restait à Rome bien peu de choses qui fussent _ex jure optimo_; et dans les lois romaines du dernier âge, il ne reste plus de connaissance des biens de ce genre. De même il est impossible maintenant de trouver de pareils alleux. Les biens _ex jure optimo_ des Romains, les alleux du moyen âge, ont fini également par être des _biens immeubles libres de toute charge privée_, mais sujets aux charges publiques.

Dans les premiers parlemens, dans les _cours armées_, composées de barons, de pairs, on revoit les assemblées héroïques, où les _quirites_ de Rome paraissaient en armes. L'histoire de France nous raconte que dans l'origine les rois étaient les chefs du parlement, et qu'ils commettaient des pairs au jugement des causes. Nous voyons de même chez les Romains qu'au premier

jugement où, selon Cicéron, il s'agit de la vie d'un citoyen, le roi Tullus Hostilius nomma des commissaires ou duumvirs pour juger Horace. Ils devaient employer contre le fratricide la formule que cite Tite-Live, _in Horatium perduellionem dicerent_. C'est que dans la sévérité des temps héroïques où la cité se composait des seuls héros, tout meurtre de citoyen était un acte d'hostilité contre la patrie, _perduellio_. Tout meurtre était appelé _parricidium_, meurtre d'un père, c'est-à-dire, d'un noble. Mais lorsque les plébéiens, les _hommes_ dans la langue féodale, commencèrent à faire partie de la cité, le meurtre de tout homme fut appelé _homicide_.

Lorsque les universités d'Italie commencèrent à enseigner les lois romaines d'après les livres de Justinien, qui les présente d'une manière conforme au _droit naturel des peuples civilisés_, les esprits déjà plus ouverts s'attachèrent aux règles de l'équité naturelle dans l'étude de la jurisprudence, cette équité égale les nobles et les plébéiens dans la société, comme ils sont égaux dans la nature. Depuis que Tibérius Coruncanius eut commencé à Rome d'enseigner publiquement la science des lois, la jurisprudence jusqu'alors secrète échappa aux nobles, et leur puissance s'en trouva peu-à-peu affaiblie. La même chose arriva aux nobles des nouveaux royaumes de l'Europe dont les gouvernemens avaient été d'abord aristocratiques, et qui devinrent successivement populaires et monarchiques.[98][99]

[Note 98: Ces deux dernières formes, convenant également aux gouvernemens des âges civilisés, peuvent sans peine se changer l'une pour l'autre. Mais revenir à l'aristocratie, c'est ce qui est inconciliable avec la nature sociale de l'homme. Le vertueux Dion de Syracuse, l'ami du divin Platon, avait délivré sa patrie de la ty-

rannie d'un monstre; il n'en fut pas moins assassiné pour avoir essayé de rétablir l'aristocratie. Les pythagoriciens, qui composaient toute l'aristocratie de la grande Grèce, tentèrent d'opérer la même révolution, et furent massacrés ou brûlés vifs. En effet, dès qu'une fois les plébéiens ont reconnu qu'ils sont égaux en nature aux nobles, ils ne se résignent point à leur être inférieurs sous le rapport des droits politiques, et ils obtiennent cette égalité dans l'état populaire, ou sous la monarchie. Aussi voyons-nous le peu de gouvernemens aristocratiques qui subsistent encore, s'attacher, avec un soin inquiet et une sage prévoyance, à contenir la multitude et à prévenir de dangereux mécontentemens. (_Vico_).]

[Note 99: Bodin avoue que le royaume de France eut, non pas un gouvernement, comme nous le prétendons, mais au moins une constitution _aristocratique_ sous les races mérovingienne et carlovingienne. Nous demanderons alors à Bodin comment ce royaume s'est trouvé soumis, comme il l'est, à une monarchie pure. Sera-ce en vertu d'une _loi royale_ par laquelle les paladins français se sont dépouillés de leur puissance en faveur des Capétiens, de même que le peuple romain abdiqua la sienne en faveur d'Auguste, si nous en croyons la fable de la _loi royale_ débitée par Tribonien? Ou bien dira-t-il que la France a été conquise par quelqu'un des Capétiens?... Il faut plutôt que Bodin, et avec lui tous les politiques, tous les jurisconsultes, reconnaissent cette _loi royale_, _fondée en nature sur un principe éternel_; c'est que la puissance libre d'un état, par cela même qu'elle est libre, doit en quelque sorte se réaliser. Ainsi, toute la force que perdent les nobles, le peuple la gagne, jusqu'à ce qu'il devienne libre; toute celle que perd le peuple libre tourne au profit des rois, qui finissent par acquérir un pouvoir monarchique. Le droit naturel

des moralistes est celui de la _raison_; le droit naturel des gens est celui de l'_utilité_ et de la _force_. Ce droit, comme disent les jurisconsultes, a été suivi par les nations, _usu exigente humanisque necessitatibus expostulantibus_. (_Vico_).]

Après les remarques diverses que nous avons faites dans ce chapitre sur tant d'expressions élégantes de l'ancienne jurisprudence romaine, au moyen desquelles les feudistes corrigent la barbarie de la langue féodale, Oldendorp et tous les autres écrivains de son opinion doivent voir si le droit féodal est sorti, comme ils le disent, _des étincelles de l'incendie dans lequel les barbares détruisirent le droit romain_. Le droit romain au contraire est né de la féodalité; je parle de cette féodalité primitive que nous avons observée particulièrement dans la barbarie antique du Latium, et qui a été la base commune de toutes les sociétés humaines.

CHAPITRE III.

COUP-D'OEIL SUR LE MONDE POLITIQUE, ANCIEN ET MODERNE, CONSIDÉRÉ RELATIVEMENT AU BUT DE LA SCIENCE NOUVELLE.

La marche que nous avons tracée ne fut point suivie par Carthage, Capoue et Numance, ces trois cités qui firent craindre à Rome d'être supplantée dans l'empire du Monde. Les Carthaginois furent arrêtés de bonne heure dans cette carrière par la subtilité naturelle de l'esprit africain, encore augmentée par les habitudes du commerce maritime. Les Capouans le furent par la mollesse de leur beau climat, et par la fertilité de la Campanie _heu-

reuse_. Enfin Numance commençait à peine son âge _héroïque_, lorsqu'elle fut accablée par la puissance romaine, par le génie du vainqueur de Carthage, et par toutes les forces du monde. Mais les Romains ne rencontrant aucun de ces obstacles, marchèrent d'un pas égal, guidés dans cette marche par la Providence qui se sert de l'instinct des peuples pour les conduire. Les trois formes de gouvernement se succédèrent chez eux conformément à l'ordre naturel; l'aristocratie dura jusqu'aux lois _publilia_ et _petilia_, la liberté populaire jusqu'à Auguste, la monarchie tant qu'il fut humainement possible de résister aux causes intérieures et extérieures qui détruisent un tel état politique.

Aujourd'hui la plus complète civilisation semble répandue chez les peuples, soumis la plupart à un petit nombre de grands monarques. S'il est encore des nations barbares dans les parties les plus reculées du nord et du midi, c'est que la nature y favorise peu l'espèce humaine, et que l'instinct naturel de l'humanité y a été long-temps dominé par des religions farouches et bizarres.--Nous voyons d'abord au septentrion le czar de Moscovie qui est à la vérité chrétien, mais qui commande à des hommes d'un esprit lent et paresseux.--Le kan de Tartarie, qui a réuni à son vaste empire celui de la Chine, gouverne un peuple efféminé, tels que le furent les _seres_ des anciens.--Le négus d'Éthiopie, et les rois de Fez et de Maroc règnent sur des peuples faibles et peu nombreux.

Mais sous la zone tempérée, où la nature a mis dans les facultés de l'homme un plus heureux équilibre, nous trouvons, en partant des extrémités de l'Orient, l'empire du Japon, dont les moeurs ont quelque analogie avec celles des Romains pendant les guerres puniques; c'est le même esprit belliqueux, et si l'on en

croit quelques savans voyageurs la langue japonaise présente à l'oreille une certaine analogie avec le latin. Mais ce peuple est en partie retenu dans l'état _héroïque_ par une religion pleine de croyances effrayantes, et dont les dieux tout couverts d'armes menaçantes inspirent la terreur. Les missionnaires assurent que le plus grand obstacle qu'ils aient trouvé dans ce pays à la foi chrétienne, c'est qu'on ne peut persuader aux nobles que les gens du peuple sont hommes comme eux.--L'empire de la Chine avec sa religion douce et sa culture des lettres, est très policé.--Il en est de même de l'Inde, vouée en général aux arts de la paix.--La Perse et la Turquie ont mêlé à la mollesse de l'Asie les croyances grossières de leur religion. Chez les Turcs particulièrement, l'orgueil du caractère national, est tempéré par une libéralité fastueuse, et par la reconnaissance.

L'Europe entière est soumise à la religion chrétienne, qui nous donne l'idée la plus pure et la plus parfaite de la divinité, et qui nous fait un devoir de la charité envers tout le genre humain. De là sa haute civilisation.--Les principaux états européens sont de grandes monarchies. Celles du nord, comme la Suède et le Danemark il y a un siècle et demi, et comme aujourd'hui encore la Pologne et l'Angleterre, semblent soumises à un gouvernement aristocratique; mais si quelque obstacle extraordinaire n'arrête la marche naturelle des choses, elles deviendront des monarchies pures.--Cette partie du monde plus éclairée a aussi plus d'états populaires que nous n'en voyons dans les trois autres. Le retour des mêmes besoins politiques y a renouvelé la forme du gouvernement des Achéens et des Étoliens. Les Grecs avaient été amenés à concevoir cette forme de gouvernement par la nécessité de se prémunir contre l'ambition d'une puissance colossale. Telle a été aussi l'origine des cantons Suisses et des Provinces-Unies.

Ces ligues perpétuelles d'un grand nombre de cités libres ont formé deux aristocraties. L'Empire germanique est aussi un système composé d'un grand nombre de cités libres et de princes souverains. La tête de ce corps est l'Empereur, et dans ce qui concerne les intérêts communs de l'Empire il se gouverne aristocratiquement. Du reste il n'y a plus en Europe que cinq aristocraties proprement dites, en Italie Venise, Gênes et Lucques, Raguse en Dalmatie, et Nuremberg en Allemagne; elles n'ont pour la plupart qu'un territoire peu étendu.[100]

[Note 100: Si nous traversons l'Océan pour passer dans le Nouveau-Monde, nous trouverons que l'Amérique eût parcouru la même carrière sans l'arrivée des Européens. (_Vico_).]

Notre Europe brille d'une incomparable civilisation; elle abonde de tous les biens qui composent la félicité de la vie humaine; on y trouve toutes les jouissances intellectuelles et morales. Ces avantages, nous les devons à la religion. La religion nous fait un devoir de la charité envers tout le genre humain; elle admet à la seconder dans l'enseignement de ses préceptes sublimes les plus doctes philosophies de l'antiquité payenne; elle a adopté, elle cultive trois langues, la plus ancienne, la plus délicate et la plus noble, l'hébreu, le grec, et le latin. Ainsi, même pour les fins humaines, le christianisme est supérieur à toutes les religions: il unit la sagesse de l'autorité à celle de la raison, et cette dernière, il l'appuie sur la plus saine philosophie et sur l'érudition la plus profonde.

Après avoir observé dans ce Livre comment les sociétés recommencent la même carrière, réfléchissons sur les nombreux rapprochemens que nous présente cet ouvrage entre l'antiquité et les temps modernes, et nous y trouverons expliquée non plus

l'histoire particulière et temporelle des lois et des faits des Romains ou des Grecs, mais l'_histoire idéale_ des lois éternelles que suivent toutes les nations dans leurs commencemens et leurs progrès, dans leur décadence et leur fin, et qu'elles suivraient toujours quand même (ce qui n'est point) des mondes infinis naîtraient successivement dans toute l'éternité. À travers la diversité des formes extérieures, nous saisirons l'_identité de substance_ de cette histoire. Aussi ne pouvons-nous refuser à cet ouvrage le titre orgueilleux peut-être de _Science Nouvelle_. Il y a droit par son sujet: _la nature commune des nations_; sujet vraiment universel, dont l'idée embrasse toute science digne de ce nom. Cette idée est indiquée dans la vaste expression de Sénèque: _Pusilla res hic mundus est, nisi id, quod quæerit, omnis mundus habeat._

CHAPITRE IV.

CONCLUSION.--D'UNE RÉPUBLIQUE ÉTERNELLE FONDÉE DANS LA NATURE PAR LA PROVIDENCE DIVINE, ET QUI EST LA MEILLEURE POSSIBLE DANS CHACUNE DE SES FORMES DIVERSES.

Concluons en rappelant l'idée de Platon, qui ajoute aux trois formes de républiques une quatrième, dans laquelle régneraient les meilleurs, ce qui serait la véritable aristocratie naturelle. Cette république que voulait Platon, elle a existé dès la première origine des sociétés. Examinons en ceci la conduite de la Providence.

D'abord elle voulut que les géans qui erraient dans les montagnes, effrayés des premiers orages qui eurent lieu après le déluge, cherchassent un refuge dans les cavernes, que malgré leur orgueil ils s'humiliassent devant la divinité qu'ils se créaient, et s'assujétissent à une force supérieure qu'ils appelèrent Jupiter. C'est à la lueur des éclairs qu'ils virent cette grande vérité, _que Dieu gouverne le genre humain_. Ainsi se forma une première société que j'appellerai _monastique_ dans le sens de l'étymologie, parce qu'elle était en effet composée de _souverains solitaires_ sous le gouvernement d'un être très bon et très puissant, OPTIMUS MAXIMUS. Excités ensuite par les plus puissans aiguillons d'une passion brutale, et retenus par les craintes superstitieuses que leur donnait toujours l'aspect du ciel, ils commencèrent à réprimer l'impétuosité de leurs désirs et à faire usage de la liberté humaine. Ils retinrent par force dans leurs cavernes des femmes, dont ils firent les compagnes de leur vie. Avec ces premières unions _humaines_, c'est-à-dire conformes à la pudeur et à la religion, commencèrent les mariages qui déterminèrent les rapports d'époux, de fils et de pères. Ainsi ils fondèrent les familles, et les gouvernèrent avec la dureté des cyclopes dont parle Homère; la dureté de ce premier gouvernement était nécessaire, pour que les hommes se trouvassent préparés au gouvernement civil, lorsque s'élèveraient les cités. La première république se trouve donc dans la famille; la forme en est monarchique, puisqu'elle est soumise aux pères de famille, qui avait la supériorité du sexe, de l'âge et de la vertu.

Aussi vaillans que chastes et pieux, ils ne fuyaient plus comme auparavant, mais, fixant leurs habitations, ils se défendaient, eux et les leurs, tuaient les bêtes sauvages qui infestaient leurs champs, et au lieu d'errer pour trouver leur pâture, ils soute-

naient leurs familles en cultivant la terre; toutes choses qui assurèrent le salut du genre humain. Au bout d'un long temps, ceux qui étaient restés dans les plaines, sentirent les maux attachés à la communauté des biens et des femmes, et vinrent se réfugier dans les asiles ouverts par les pères de famille. Ceux-ci les recevant sous leur protection, la monarchie domestique s'étendit par les clientèles. C'était encore les meilleurs qui régnaient, OPTIMI. Les réfugiés, impies et sans dieu, obéissaient à des hommes pieux, qui adoraient la divinité, bien qu'ils la divisassent par leur ignorance, et qu'ils se figurassent les dieux d'après la variété de leurs manières de voir; étrangers à la pudeur, ils obéissaient à des hommes qui se contentaient pour toute leur vie d'une compagne que leur avait donnée la religion; faibles et jusque-là errans au hasard, ils obéissaient à des hommes prudens qui cherchaient à connaître par les auspices la volonté des dieux, à des héros qui _domptaient la terre_ par leurs travaux, tuaient les bêtes farouches, et secouraient le faible en danger.

Les pères de famille devenus puissans par la piété et la vertu de leurs ancêtres et par les travaux de leurs cliens, oublièrent les conditions auxquelles ceux-ci s'étaient livrés à eux, et au lieu de les protéger, ils les opprimèrent. Sortis ainsi de l'_ordre naturel_ qui est celui de la justice, ils virent leurs cliens se révolter contre eux. Mais comme la société humaine ne peut subsister un moment sans ordre, c'est-à-dire sans dieu, la Providence fit naître l'_ordre civil_ avec la formation des cités. Les pères de famille s'unirent pour résister aux cliens, et pour les apaiser, leur abandonnèrent le domaine bonitaire des champs dont ils se réservaient le domaine éminent. Ainsi naquit la cité, fondée sur un corps souverain de nobles. Cette noblesse consistait à sortir d'un mariage solennel, et célébré avec les auspices. Par elle les nobles

régnaient sur les plébéiens, dont les unions n'étaient pas ainsi consacrées.--Au gouvernement théocratique où les dieux gouvernaient les familles par les auspices, succéda le gouvernement héroïque où les héros régnaient eux-mêmes, et dont la base principale fut la religion, privilège du corps des pères qui leur assurait celui de tous les droits civils. Mais comme la noblesse était devenue un don de la fortune, du milieu des nobles même s'éleva l'ordre des _pères_ qui par leur âge étaient les plus dignes de gouverner; et entre les pères eux-mêmes, les plus courageux, les plus robustes furent pris pour _rois_, afin de conduire les autres, et d'assurer leur résistance contre leurs cliens mutinés.[101]

[Note 101: Ces rois des aristocraties ne doivent pas être confondus avec les _monarques_. (_Note du Traducteur_).]

Lorsque par la suite des temps, l'intelligence des plébéiens se développa, ils revinrent de l'opinion qu'ils s'étaient formée de l'héroïsme et de la noblesse, et comprirent qu'ils étaient hommes aussi bien que les nobles. Ils voulurent donc entrer aussi dans l'ordre des citoyens. Comme la souveraineté devait avec le temps être étendue à tout le peuple, la Providence permit que les plébéiens rivalisassent long-temps avec les nobles de piété et de religion, dans ces longues luttes qu'ils soutenaient contre eux, avant d'avoir part au droit des auspices, et à tous les droits publics et privés, qui en étaient regardés comme autant de dépendances. Ainsi le zèle même du peuple pour la religion le conduisait à la souveraineté civile. C'est en cela que le peuple romain surpassa tous les autres, c'est par-là qu'il mérita d'être le _peuple roi_. L'ordre naturel se mêlant ainsi de plus en plus à l'ordre civil, on vit naître les républiques populaires. Mais comme tout devait s'y ramener à l'urne du sort ou à la balance, la Providence empêcha

que le hasard ou la fatalité n'y régnât en ordonnant que le cens y serait la règle des honneurs, et qu'ainsi les hommes industrieux, économes et prévoyans plutôt que les prodigues ou les indolens, que les hommes généreux et magnanimes plutôt que ceux dont l'âme est rétrécie par le besoin, qu'en un mot les riches doués de quelque vertu, ou de quelque image de vertu, plutôt que les pauvres remplis de vices dont ils ne savent point rougir, fussent regardés comme les plus dignes de gouverner, comme les meilleurs.[102]

[Note 102: Le peuple pris en général veut la justice. Lorsque le peuple tout entier constitue la cité, il fait des lois justes, c'est-à-dire _généralement bonnes_. Si donc, comme le dit Aristote, de bonnes lois sont des volontés sans passion, en d'autres termes, des volontés dignes du _sage_, du _héros de la morale_ qui commande aux passions, c'est dans les républiques populaires que naquit la philosophie; la nature même de ces républiques conduisait la philosophie à former le sage, et dans ce but à chercher la vérité. Les secours de la philosophie furent ainsi substitues par la Providence à ceux de la religion. Au défaut des _sentimens_ religieux qui faisaient pratiquer la vertu aux hommes, les _réflexions_ de la philosophie leur apprirent à considérer la vertu en elle-même, de sorte que, s'ils n'étaient pas vertueux, ils surent du moins rougir du vice.

À la suite de la philosophie naquit l'éloquence, mais telle qu'il convient dans des états où se font des lois _généralement bonnes_, une éloquence passionnée pour la justice, et capable d'enflammer le peuple par des idées de vertu qui le portent à faire de telles lois. Voilà, à ce qu'il semble, le caractère de l'éloquence romaine au temps de Scipion-l'Africain; mais les états populaires

venant à se corrompre, la philosophie suit cette corruption, tombe dans le scepticisme, et se met, par un écart de la science, à calomnier la vérité. De là naît une fausse éloquence, prête à soutenir le pour et le contre sur tous les sujets. (_Vico_).]

Lorsque les citoyens, ne se contentant plus de trouver dans les richesses des moyens de distinction, voulurent en faire des instrumens de puissance, alors, comme les vents furieux agitent la mer, ils troublèrent les républiques par la guerre civile, les jetèrent dans un désordre universel, et d'un état de liberté les firent tomber dans la pire des tyrannies; je veux dire, dans l'anarchie. À cette affreuse maladie sociale, la Providence applique les trois grands remèdes dont nous allons parler. D'abord il s'élève du milieu des peuples, un homme tel qu'Auguste, qui y établit la monarchie. Les lois, les institutions sociales fondées par la liberté populaire n'ont point suffi à la régler; le monarque devient maître par la force des armes de ces lois, de ces institutions. La forme même de la monarchie retient la volonté du monarque tout infinie qu'est sa puissance, dans les limites de l'ordre naturel, parce que son gouvernement n'est ni tranquille ni durable, s'il ne sait point satisfaire ses peuples sous le rapport de la religion et de la liberté naturelle.

Si la Providence ne trouve point un tel remède au-dedans, elle le fait venir du dehors. Le peuple corrompu était devenu _par la nature_ esclave de ses passions effrénées, du luxe, de la molesse, de l'avarice, de l'envie, de l'orgueil et du faste. Il devient esclave _par une loi du droit des gens_ qui résulte de sa nature même; et il est assujéti à des peuples _meilleurs_, qui le soumettent par les armes. En quoi nous voyons briller deux lumières qui éclairent l'ordre naturel; d'abord: _qui ne peut se gouverner lui-même se

laissera gouverner par un autre qui en sera plus capable._ Ensuite: _ceux-là gouverneront toujours le monde qui sont d'une nature meilleure._

Mais si les peuples restent long-temps livrés à l'anarchie, s'ils ne s'accordent pas à prendre un des leurs pour monarque, s'ils ne sont point conquis par une nation meilleure qui les sauve en les soumettant; alors au dernier des maux, la Providence applique un remède extrême. Ces hommes se sont accoutumés à ne penser qu'à l'intérêt privé; au milieu de la plus grande foule, ils vivent dans une profonde solitude d'âme et de volonté. Semblables aux bêtes sauvages, on peut à peine en trouver deux qui s'accordent, chacun suivant son plaisir ou son caprice. C'est pourquoi les factions les plus obstinées, les guerres civiles les plus acharnées changeront les cités en forêts et les forêts en repaires d'hommes, et les siècles couvriront de la rouille de la barbarie leur ingénieuse malice et leur subtilité perverse. En effet ils sont devenus plus féroces par la _barbarie réfléchie_, qu'ils ne l'avaient été par _celle de nature_. La seconde montrait une férocité généreuse dont on pouvait se défendre ou par la force ou par la fuite; l'autre barbarie est jointe à une lâche férocité, qui au milieu des caresses et des embrassemens en veut aux biens et à la vie de l'ami le plus cher. Guéris par un si terrible remède, les peuples deviennent comme engourdis et stupides, ne connaissent plus les rafinemens, les plaisirs ni le faste, mais seulement les choses les plus nécessaires à la vie. Le petit nombre d'hommes qui restent à la fin, se trouvant dans l'abondance des choses nécessaires, redeviennent naturellement sociables; l'antique simplicité des premiers âges reparaissant parmi eux, ils connaissent de nouveau la religion, la véracité, la bonne foi, qui sont les bases naturelles de

la justice, et qui font la beauté, la grâce éternelle de l'ordre établi par la Providence.

Après l'observation si simple que nous venons de faire sur l'histoire du genre humain, quand nous n'aurions point pour l'appuyer tout ce que nous en ont appris les philosophes et les historiens, les grammairiens et les jurisconsultes, on pourrait dire avec certitude que c'est bien là la grande cité des nations fondée et gouvernée par Dieu même. On a élevé jusqu'au ciel comme de sages législateurs les Lycurgue, les Solon, les décemvirs, parce qu'on a cru jusqu'ici qu'ils avaient foulé par leurs institutions les trois cités les plus illustres, celles qui brillèrent de tout l'éclat des vertus civiles; et pourtant, que sont Athènes, Sparte et Rome pour la durée et pour l'étendue, en comparaison de cette république de l'univers, fondée sur des institutions qui tirent de leur corruption même la forme nouvelle qui peut seule en assurer la perpétuité? Ne devons-nous pas y reconnaître le conseil d'une sagesse supérieure à celle de l'homme? Dion Cassius assimile la loi à un tyran, la coutume à un roi. Mais la sagesse divine n'a pas besoin de la force des lois; elle aime mieux nous conduire par les coutumes que nous observons librement, puisque les suivre, c'est suivre notre nature. Sans doute _les hommes ont fait eux-mêmes le monde social_, c'est le principe incontestable de la science nouvelle; mais ce monde n'en est pas moins sorti d'une intelligence qui souvent s'écarte des fins particulières que les hommes s'étaient proposées, qui leur est quelquefois contraire et toujours supérieure. Ces fins bornées sont pour elle des moyens d'atteindre les fins plus nobles, qui assurent le salut de la race humaine sur cette terre. Ainsi les hommes veulent jouir du plaisir brutal, au risque de perdre les enfans qui naîtront, et il en résulte la sainteté des mariages, première origine des familles. Les pères

de famille veulent abuser du pouvoir paternel qu'ils ont étendu sur les cliens, et la cité prend naissance. Les corps souverains des nobles veulent appesantir leur souveraineté sur les plébéiens, et ils subissent la servitude des lois, qui établissent la liberté populaire. Les peuples libres _veulent_ secouer le frein des lois, et ils tombent sous la sujétion des monarques. Les monarques _veulent_ avilir leurs sujets en les livrant aux vices et à la dissolution, par lesquels ils croient assurer leur trône; et ils les disposent à supporter le joug de nations plus courageuses. Les nations _tendent_ par la corruption à se diviser, à se détruire elles-mêmes, et de leurs débris dispersés dans les solitudes, elles renaissent, et se renouvellent, semblables au phénix de la fable.--Qui put faire tout cela? ce fut sans doute l'_esprit_, puisque les hommes le firent avec intelligence. Ce ne fut point la _fatalité_, puisqu'ils le firent avec choix. Ce ne fut point le _hasard_, puisque les mêmes faits se renouvelant produisent régulièrement les mêmes résultats.

Ainsi se trouvent réfutés par le fait Épicure, et ses partisans, Hobbes et Machiavel, qui abandonnent le monde au hasard. Zénon et Spinosa le sont aussi, eux qui livrent le monde à la fatalité. Au contraire nous établissons avec les philosophes politiques, dont le prince est le divin Platon, que _c'est la providence qui règle les choses humaines_. Puffendorf méconnaît cette providence; Selden la suppose; Grotius en veut rendre son système indépendant. Mais les jurisconsultes romains l'ont prise pour premier principe du droit naturel.

On a pleinement démontré dans cet ouvrage que les premiers gouvernemens du monde, fondés sur la croyance en une providence, ont eu la religion pour leur _forme entière_, et qu'elle fut

la seule base de l'état de famille. La religion fut encore le fondement principal des gouvernemens héroïques. Elle fut pour les peuples un moyen de parvenir aux gouvernemens populaires. Enfin, lorsque la marche des sociétés s'arrêta dans la monarchie, elle devint comme le rempart, comme le bouclier des princes. Si la religion se perd parmi les peuples, il ne leur reste plus de moyen de vivre en société; ils perdent à-la-fois le lien, le fondement, le rempart de l'état social, la _forme même_ de peuple sans laquelle ils ne peuvent exister. Que Bayle voie maintenant s'il est possible qu'_il existe réellement des sociétés sans aucune connaissance de Dieu_! et Polybe, s'il est vrai, comme il l'a dit, qu'_on n'aura plus besoin de religion, quand les hommes seront philosophes_. Les religions au contraire peuvent seules exciter les peuples à faire _par sentiment_ des actions vertueuses. Les _théories_ des philosophes relativement à la vertu fournissent seulement des motifs à l'éloquence pour enflammer le sentiment, et le porter à suivre le devoir.[103]

[Note 103: Mais il est une différence essentielle entre la vraie religion et les fausses. La première nous porte par la grâce aux actions vertueuses pour atteindre un bien infini et éternel, qui ne peut tomber sous les sens; c'est ici l'intelligence qui commande aux sens des actions vertueuses. Au contraire dans les fausses religions qui nous proposent pour cette vie et pour l'autre des biens bornés et périssables, tels que les plaisirs du corps, ce sont les sens qui excitent l'âme à bien agir. (_Vico_).]

La Providence se fait sentir à nous d'une manière bien frappante dans le respect et l'admiration que tous les savans ont eus jusqu'ici pour la sagesse de l'antiquité, et dans leur ardent désir d'en chercher et d'en pénétrer les mystères. Ce sentiment n'était

que l'instinct qui portait tous les hommes éclairés à admirer, à respecter la sagesse infinie de Dieu, à vouloir s'unir avec elle; sentiment qui a été dépravé par la vanité des savans et par celle des nations (axiomes 3 et 4.)

On peut donc conclure de tout ce qui s'est dit dans cet ouvrage, que la Science nouvelle porte nécessairement avec elle le goût de la piété, et que sans la religion il n'est point de véritable sagesse.

ADDITION

AU SECOND LIVRE.

Explication historique de la Mythologie (Voyez l'Appendice du Discours, p. LX.)

Lorsque l'idée d'une puissance supérieure, maîtresse du ciel et armée de la foudre, a été personnifiée par les premiers hommes sous le nom de JUPITER, la seconde divinité qu'ils se créent est le symbole, l'expression poétique du mariage. JUNON est soeur et femme de Jupiter, parce que les premiers mariages consacrés par les auspices eurent lieu entre frères et soeurs. Du mot [Grec: Hêra], Junon, viennent ceux de [Grec: Herôs], héros, [Grec: Hêraklês], Hercule, [Grec: Eros], amour, _hereditas_, etc. Junon impose à Hercule de grands travaux; cette phrase traduite de la langue héroïque en langue vulgaire signifie, que la piété accompagnée de la sainteté des mariages, forme les hommes aux grandes vertus.

DIANE est le symbole de la vie plus pure que menèrent les premiers hommes depuis l'institution des mariages solennels. Elle cherche les ténèbres pour s'unir à Endymion. Elle punit Ac-

téon d'avoir violé la religion des eaux sacrées (qui avec le feu constituent la solennité des mariages). Couvert de l'eau qu'elle lui a jetée, _lymphatus_, devenu _cerf_, c'est-à-dire le plus timide des animaux, il est déchiré par ses propres chiens, autrement dit, par ses remords. Les nymphes de la déesse, _nymphæ_ ou _lymphæ_, ne sont autre chose que les eaux pures et cachées dont elle écarte le profane Actéon, _puri latices_, de _latere_.

Après l'institution des auspices et du mariage vient celle des sépultures; après Jupiter, Junon et Diane, naissent les dieux MANES. [Grec: fylax], _cippus_, signifient tombeau; de là _ceppo_, en italien, arbre généalogique, [Grec: fylê], tribu, _filius_ (et par _filus_, et _temen_, _subtemen_), _stemmata_, généalogie, lignes généalogiques. La grossièreté des premiers monumens funéraires qui marquaient à-la-fois la possession des terres, et la perpétuité des familles, donna lieu aux métaphores de _stirps_, de _propago_, de _lignage_. Les enfans des fondateurs de la société humaine pouvaient donc se dire _duro robore nati_, ou fils de la terre, géans, _ingenui_ (quasi indè geniti), aborigènes, [Grec: autochthones].--_Humanitas, ab humando._

APOLLON est le dieu de la lumière, de la lumière sociale, qui environne les héros nés des mariages solennels, des unions consacrées par les auspices. Aussi préside-t-il à la divination, à la _muse_, qu'Homère définit la science du bien et du mal. Apollon poursuit Daphné, symbole de l'humanité encore errante, mais c'est pour l'amener à la vie sédentaire et à la civilisation; elle implore l'aide des dieux (qui président aux auspices et à l'hyménée). Elle devient laurier, plante qui conserve sa verdure en se renouvelant par ses légitimes rejetons, et jouit ainsi que son divin amant d'une éternelle jeunesse.

Dans l'état de famille, les fruits spontanés de la terre ne suffisant plus, les hommes mettent le feu aux forêts et commencent à cultiver la terre. Ils sèment le froment dont les grains brûlés leur ont semblé une nourriture agréable. Voilà le grand travail d'Hercule, c'est-à-dire, de l'héroïsme antique. Les serpens qu'étouffe Hercule au berceau, l'hydre, le lion de Némée, le tigre de Bacchus, la chimère de Bellérophon, le dragon de Cadmus, et celui des Hespérides, sont autant de métaphores que l'indigence du langage força les premiers hommes d'employer pour désigner _la terre_. Le serpent qui dans l'Iliade dévore les huit petits oiseaux avec leur mère est interprété par Calchas comme signifiant _la terre troyenne_. En effet les hommes durent se représenter la terre comme un grand dragon couvert d'écailles, c'est-à-dire d'épines; comme une hydre sortie des eaux (du déluge), et dont les têtes, dont les forêts renaissent à mesure qu'elles sont coupées; la peau changeante de cette hydre passe du noir au vert, et prend ensuite la couleur de l'or. Les dents du serpent que Cadmus enfonce dans la terre expriment poétiquement les instrumens de bois durci dont on se servit pour le labourage avant l'usage du fer (comme _dente tenaci_ pour une ancre, dans Virgile). Enfin Cadmus devient lui-même serpent; les Latins auraient dit en terme de droit, _fundus factus est_.

Les pommes d'or de la fable ne sont autres que les épis; le blé fut le premier or du monde. Entre les avantages de la haute fortune dont il est déchu, Job rappelle qu'il mangeait du pain de froment. On donnait du grain pour récompense aux soldats victorieux, _adorea_. [Le nom d'_or_ passa ensuite aux belles laines. Sans parler de la toison d'or des Argonautes, Atrée se plaint dans Homère de ce que Thyeste lui a volé ses _brebis d'or_. Le même poète donne toujours aux rois l'épithète de [Grec: polymêlous],

riches en troupeaux. Les anciens Latins appelaient le patrimoine, _pecunia_, _à pecude_. Chez les Grecs le même mot, [Grec: mêlon], signifie pomme et troupeau, peut-être parce qu'on attachait un grand prix à ce fruit]. L'or du premier âge n'étant plus un métal, on conçoit le rameau de Proserpine dont parle Virgile, et tous les trésors que roulaient dans leurs eaux le Nil, le Pactole, le Gange et le Tage.

Les premiers essais de l'agriculture furent exprimés symboliquement par trois nouveaux dieux, savoir: VULCAIN, le feu qui avait fécondé la terre; _Saturne_, ainsi nommé de _sata_, semences [ce qui explique pourquoi l'âge de Saturne du Latium, répond à l'âge d'or des Grecs]; en troisième lieu CYBÈLE, ou la terre cultivée. On la représente ordinairement assise sur un lion, symbole de la terre qui n'est pas encore domptée par la culture. La même divinité fut pour les Romains VESTA, déesse des cérémonies sacrées. En effet le premier sens du mot _colere_ fut _cultiver la terre_; la terre fut le premier autel, l'agriculture fut le premier culte. Ce culte consista originairement à mettre le feu aux forêts et à immoler sur les terres cultivées les vagabonds, les impies qui en franchissaient les limites sacrées, _Saturni hostiæ_. Vesta, toujours armée de la religion farouche des premiers âges, continua de garder le feu et le froment. Les noces se célébraient _aquâ_, _igni et farre_; les noces appelées _nuptiæ confarreatæ_ devinrent particulières aux prêtres, mais dans l'origine il n'y avait eu que des familles de prêtres.--Les combats livrés par les pères de famille aux vagabonds qui envahissaient leurs terres, donnèrent lieu à la création du dieu MARS.

Mais les héros reçoivent ceux qui se présentent en supplians. La comparaison des deux classes d'hommes qui composent ainsi

la société naissante, fait naître l'idée de VÉNUS, déesse de la beauté civile, de la noblesse. _Honestas_ signifie à-la-fois noblesse, beauté et vertu. Les enfans, nés hors les mariages solennels, étaient légalement parlant, des _monstres_.

Mais les plébéiens prétendent bientôt au droit des mariages qui entraîne tous les droits civils. On distingue alors Vénus patricienne et Vénus plébéienne: la première est traînée par des cigues, l'autre par des colombes, symbole de la faiblesse, et pour cette raison souvent opposées par les poètes, à l'aigle, à l'oiseau de Jupiter. Les prétentions des plébéiens sont marquées par les fables d'Ixion, amoureux de Junon; de Tantale toujours altéré au milieu des eaux; de Marsyas et de Linus qui défient Apollon au combat du chant, c'est-à-dire qui lui disputent le privilège des auspices (_cancre_, chanter et prédire.) Le succès ne répond pas toujours à leurs efforts. Phaéton est précipité du char du soleil, Hercule étouffe Antée, Ulysse tue Irus, et punit les amans de Pénélope. Mais selon une autre tradition Pénélope, se livre à eux, comme Pasiphaé à son taureau (les plébéiens obtiennent le privilège des mariages solennels), et de ces unions criminelles résultent des _monstres_, tels que Pan et le Minotaure. Hercule s'effémine et file sous Iole et Omphale; il se souille du sang de Nessus, entre en fureur et expire.

La révolution qui termine cette lutte est aussi exprimée par le symbole de MINERVE. Vulcain fend la tête de Jupiter, d'où sort la déesse, _minuit caput_, étymologie de _Minerva_. _Caput_ signifie la tête, et la partie la plus élevée, _celle qui domine_. Les Latins dirent toujours _capitis deminutio_ pour _changement d'état_; Minerve substitue l'état civil à l'état de famille. Plus tard on donna un sens métaphysique à cette fable de la naissance de

Minerve, et on y vit la découverte la plus sublime de la philosophie, savoir, que l'idée éternelle est engendrée en Dieu par Dieu même, tandis que les idées créées sont produites par Dieu dans l'intelligence humaine.

La transaction qui termine cette révolution, est caractérisée par MERCURE, qui, dans l'orgueil du langage aristocratique, _porte aux hommes les messages des dieux_.....

FIN.

Sources et licence

Texte : https://www.gutenberg.org/ebooks/43307. Domaine public (texte redistribue sans la marque Project Gutenberg). Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.